MARRAKECH
جامعة القاضي عياض
UNIVERSITÉ CADI AYYAD

كلية العلوم القانونية والاقتصادية والاجتماعية – مراكش
FACULTÉ DES SCIENCES JURIDIQUES, ÉCONOMIQUES ET SOCIALES – MARRAKECH

COMPTABILITÉ GÉNÉRALE

EXERCICES CORRIGÉS

Semestre 1 Gestion

Pr. SARRA MRANI ZENTAR

Année universitaire : 2016-2017

ExerciceN°1

L'entreprise SORAM a réalisé les opérations suivantes :

1) Achat de marchandises au comptant en espèces (500 DH).

2) Ventes de marchandises par chèque bancaire (10.000 DH).

3) Paiement des salaires par chèque (250.000 DH).

4) Paiement d'un fournisseur par chèque bancaire (50.000 DH).

5) Vente de marchandises à crédit (150.000 DH).

6) Encaissement des créances clients par chèque bancaire (65.000 DH).

7) Achat de marchandises (moitié an comptant par chèque, moitié à crédit (100.000 DH).

8) Emprunt à une banque (250.000 DH).

9) Remboursement d'un emprunt (nominal et intérêts) par chèque

(170.000 DH).

T.A.F

Etablir dans un tableau les ressources et les emplois

Solution

Emploi (destination)	**Ressources (origine)**
1] Achat de marchandises (500 DH)	Caisse (espèce en caisse) (500 DH)
2] Banque (10.000 DH) (remise du chèque en banque)	Vente de marchandise (10.000 DH)
3] Rémunération du personnel (250.000 DH)	Banque (argent en banque) (250.000DH)
4] Fournisseurs (50.000DH) (extinction d'une dette)	Banque (argent en banque) (50.000DH)
5] Clients (naissance d'un droit de créance) (150.000 DH)	Vente de marchandise (150.000 DH)
6] Banque (65.000DH) (remise du chèque en banque)	Clients (65.000 DH)
7] Achat de marchandises (100.000 DH)	Banque (50.000 DH) Fournisseurs (50.000 DH)
8] Banque (50.000DH) (remise des fonds en banque)	Emprunt (50.000 DH) Contraction d'une dette
9] - Emprunt (170.000 DH) - Charges d'intérêt	Banque (170.000 DH) (argent en banque)

Exercice 2 :

Durant le mois de mars 2015 l'entreprise « NEGOCE SARL » a réalisé les opérations suivantes :

- **Le 1/3** : Avoirs en caisse : 50 000 DHS ;
- **Le 3/3** : Achat de marchandise en espèces pour 8000 DHS ;
- **Le 10/3** : Vente de marchandise en espèces pour 20 000 DHS.
- **Le 15/3** : Recouvrement en espèces d'une créance en 7000 ;
- **Le 20/3** : Paiement en espèces les dépenses suivantes :
- Frais de téléphone : 1200 DHS ;
- Frais de publicité : 5000 DHS ;
- **Le 25/3** : Retrait de la banque pour alimenter la caisse : 40 000DHS.
- **Le 31/3** : Paiement en espèces les salaires des employés : 50 000 DHS.

T.A.F

Etablir le compte caisse (colonne séparées) de l'entreprise « FADIL COMMERCE SARL » à la date du 31/3/2015.

Solution :

Nom de la société : FADIL COMMERCE SARL **Date : 31/3/2015**					
DEBIT (EMPLOI)			**CREDIT (RESSOURCE)**		
Date	**libellés**	**montant**	**Date**	**Libellés**	**montant**
1/3	Avoirs en caisse	**50 000**	**3/3**	Achats de marchandises en espèces	**8000**
10/3	Ventes de marchandises en espèces	**20 000**	**20/3**	- Paiement en espèces les dépenses suivantes : - Frais de téléphone : 1200 DHS ; - Frais de publicité : 5000 DHS	**6200**
15/3	Recouvrement en espèces d'une créance	**7000**	**31/3**	Paiement en espèces des salaires des employés	**50 000**
25/3	Retrait de la banque pour alimenter la caisse	**40 000**			
				SOLDE DEBITEUR	**53 000**
TOTAL		**117 000**	**TOTAL**		**117 000**

Exercice 3 :

Durant le mois de mai 2015 l'entreprise « HILALI NEGOCE SARL » a réalisé les opérations suivantes :

- **Le 2/5** : Avoirs en banque : 80 000 DHS ;
- **Le 5/5** : Vente de marchandise pour 60 000 DHS réglé par chèque bancaire ;
- **Le 10/5** : Achat de marchandise pour 20 000 DHS réglé par chèque bancaire ;
- **Le 15/5** : Virement bancaire du client « SELLAMI » 7000 DHS;
- **Le 20/5** : Acquisition d'un mobilier de bureau par chèque bancaire : 20 000 DHS ;
- **Le 25/5** : Règlement par chèque bancaire d'une dette envers le fournisseur « RAMI » : 40 000 DHS ;
- **Le 31/5** : Paiement par chèque bancaire les salaires des employés : 60 000 DHS.

T.A.F

Etablir le compte banque (colonnes mariées) de l'entreprise « HILALI NEGOCE SARL » à la date du 31/5/2015 ;

Solution

Nom de la société : HILALI NEGOCE SARL **Date : 31/5/2015**			
date	**Libellés**	**DEBIT**	**CREDIT**
2/5	Avoirs en banque	**80 000**	
5/5	Ventes de marchandises	**60 000**	
10/5	Achats de marchandises		**20 000**
15/5	Virement bancaire du client « SELLAMI »	**7000**	
20/5	Acquisition d'un mobilier de bureau		**20 000**
25/5	Dettes envers le fournisseur RAMI		**40 000**
31/5	Salaires des employés		**60 000**
SOLDE DEBITEUR			**7000**
TOTAL		**147000**	**147 000**

Exercice 4

Durant le mois de mars 2015, l'entreprise « **AMAL COMMERCE SARL** » a réalisé les opérations suivantes :

Le 1/3 : Acquisition d'un matériel de bureau par chèque : 40 000 DHS

Le 3/3 : Achat de marchandise pour 60 000 DHS réglé comme suit :

- 10000 DHS en espèces (pièce de caisse 9) ;
- 30 000 DHS par chèque bancaire n°e01134566 ;
- 20 000 DHS à crédit.

Le 4/3 : Règlement d'un fournisseur par chèque : 50 000 DHS ;

Le 5/3 : Ventes de marchandises pour 100 000 réglée comme suit :

- 10 000 en espèce (pièce de caisse 55) ;
- 60 000 par chèque bancaire n°E0113456000 ;
- Le reste à crédit.

Le 6/3 : Paiement en espèce :

- 1200 DHS Frais de téléphone ;
- 3000 DHS Quittances d'électricité ;

Le 8/3 : Acquisition d'un ordinateur par chèque bancaire n°E011344654 : 8000 DHS

Le 10/3 : Paiement en espèces d'une dette fournisseur 40 000 DHS ;

Le 15/3 : Ventes de produits finis pour 120 000 DHS réglée moitié en espèces et moitié par bancaire n°E0113456000 ;

Le 20/3 : Achat de fourniture de bureau payé en espèces : 5 000 DHS ;

Le 25/3 : Règlement en espèce du frais de publicité : 8 000 DHS ;

Le 31/3 : Rémunération du personnel en espèce 70 000DHS.

T.A.F

1°) Présenter l'analyse de ces opérations ?

2) Présenter pour chaque opération les comptes schématiques correspondants ?

Solution

1) **Analyse des opérations :**

Dates	Opérations	Emploi = Débit	Ressource = Crédit
1/3	Acquisition d'un matériel de bureau par chèque 40 000 DHS	Emploi 1 = Matériel de bureau =40 000	Ressource 1= banque =40 000
3/3	Achats de marchandises pour 60 000 DHS réglé comme suit : - 10000 DHS en espèces (pièce de caisse 9) ; - 30 000 DHS par chèque bancaire n°e01134566 ; - 20 000 DHS à crédit.	Emploi 1 = achat de marchandises = 60 000	Ressource 1 = caisse = 10 000 Ressource 2 = banque = 30 000 Ressource 3 = fournisseur = 20 000
4/3	Règlement d'un fournisseur par chèque : 50 000 DHS ;	Emploi 1 = Fournisseur =50 000	Ressource 1 = banque = 50 000
5/3	Ventes de marchandises pour 100 000 réglée comme suit : - 10 000 en espèces (pièce de caisse 55) ; - 60 000 par chèque bancaire n°E0113456000 ; - Le reste à crédit.	Emploi 1 = caisse = 10 000 Emploi 2 = banque = 60 000 Emploi 3 = Client = 30 000	Ressource 1 = Ventes de marchandises = 100 000
6/3	Payer en espèces : - 1200 frais de téléphone ; - 3000 Loyer	Emploi 1 = Frais de téléphone = 1200 Emploi 2 = Quittances d'électricité = 3 000	Ressource 1 = Caisse = 4200
8/3	Acquisition d'un ordinateur par chèque bancaire n°E011344654 : 8000 DHS	Emploi 1 = Ordinateur = 8000	Ressource 1 = Banque = 8 000

10/3	Paiement en espèces d'une dette fournisseur 40 000 DHS	Emploi 1 = Dette fournisseur = 40 000	Ressource 1 = caisse = 40 000
15/3	Ventes de produits finis pour 120 000 DHS réglée moitié en espèces et moitié par bancaire n°E0113456000	Emploi 1 = Caisse = 60 000 Emploi 2 = Banque = 60 000	Ressource 1 = Vente de produits finis = 120 000
20/3	Achat de fourniture de bureau payé en espèces : 5 000 DHS	Emploi 1 = Fourniture de bureau = 5 000	Ressource 1 = caisse = 5 000
25/3	Règlement en espèces frais de publicité : 8 000 DHS	Emploi 1 = Frais de publicité = 8 000	Ressource 1 = Caisse = 8 000
31/3	Rémunération du personnel en espèces 70 000DHS	Emploi 1 =Rémunération du personnel = 70 000	Ressource 1 = Caisse = 70 000

2) L'enregistrement des opérations dans des comptes schématiques :

Le 1/3 :

D 2352 matériel de bureau C	
40 000	

D 5141 banque C	
	40 000

Le 3/3 :

D 6111 Achat de marchandises C	
60 000	

5161 caisse C	
	10 000

D 5141 banque C	
	30 000

D 4411 fournisseur C	
	20 000

Le 4/3 :

D 4411 fournisseur C	
50000	

D 5141 banque C	
	50 000

Le 5/3 :

D7111 Ventes de marchandises C	
	100 000

D 5161 caisse C	
10 000	

D 5141 banque C	
60 000	

D 3421 client C	
30 000	

Le 6/3 :

D 61455 Frais de téléphone C	
1 200	

D6131 Locations et charges locatives C	
3 000	

D 5161 Caisse C	
	4 200

Le 8/3 :

D 2355 Matériel informatique	
8 000	

D 5141 Banque C	
	8 000

Le 10/3 :

D 4411 Fournisseur C	
40 000	

D 5161 Caisse C	
	40 000

Le 15/3 :

D 7111 Ventes de produits finis C	
	120 000

D 5141 Banque C	
60 000	

D 5161Caisse C	
60 000	

Le 20/3 :

D 61254 Achats de fournitures de bureau C	
5 000	

D 5161Caisse C	
	5 000

Le 25/3 :

D 6144 Publicité, publications et relations publiques C	
8 000	

D 5161 Caisse C	
	8 000

Le 31/3 :

D 6171 Rémunération du personnel C	
70 000	

D 5161 caisse C	
	70 000

Exercice 5

1) Achat d'un matériel informatique par chèque bancaire à 15.000 DH
2) Ventes de marchandises à 90.000 DH par chèque bancaire.
3) Achat d'un matériel de transport à 20.000 DH par chèque bancaire.

T.A.F : Présenter le compte banque en calculant son solde :

Solution

D 5141 Banque	**C**
(2) 90.000	15.000 (1)
	20.000 (2)
	SD 55.000
90.000	90.000

Exercice 6

1) Achat d'un terrain par chèque bancaire (170.000) DH.
2) Ventes de produits finis (100.000) DH chèque bancaire.
3) Ventes de marchandises (20.000) DH par chèque bancaire.

T.A.F :

Présenter le compte banque en calculant son solde :

Solution :

D	5141 Banque	C
(2) 100.000		170.000(1)
(3) 20.000		
SC 50.000		
170.000		170.000

- Si le total débit est égal au total crédit, ce solde est nul.

Exercice 7

1) Achat d'un matériel de bureau en espèce 5.000 DH.
2) Virement de la banque pour alimenter la caisse 5.000 DH.

T.A.F :

Présenter le compte caisse en calculant son solde

Solution

D 5161 Caisse C	
(2) 5.000	5.000(1)
5.000 0	5.000

Exercice 8

Le 01/ 01/ 2023, deux personnes, se sont associées pour créer une société « SOTAREX », elles ont apporté un capital de 800.000 DH et ont emprunté une somme de 200.000 DH. Ensuite, elles ont utilisé cet argent pour faire les emplois suivants :

-Acquisition d'un fond commercial : 300.000 DH

-Acquisition d'un local : 350.000 DH

-Acquisition de mobilier de bureau : 50.000 DH

-Acquisition d'un matériel de transport : 120.000 DH

-Acquisition d'un stock de marchandises : 160.000 DH

-Dépôt en banque : 20.000 DH.

T .A .F

Etablir le bilan société « SOTAREX », au 01/ 01/ 2023

Solution

Les éléments donnés ci-dessus, peuvent être classés en deux catégories comme suit :

Emplois	**Montant**
Fond commercial	300.000
Local	350.000
Mobilier de bureau	50.000
Matériel de transport	120.000
Marchandises	160.000
Banque	20.000
Total emplois	**1.000.000 DH**

Ressources	**Montant**
Capital	800.000
Emprunt	200.000
Total de ressources	**1.000.000**

Bilan de la société « TAHIRI » (01/ 01/2023)

Actif	**Montant**	**Passif**	**Montant**
Actif immobilisé		**Financement permanant**	
Im. incorporelles		**Capitaux propres**	
Fonds commercial	**300.000**	Capital social	**800.000**
Im. corporelles		**Autres dettes de financement**	
Bâtiments	**350.000**	Emprunts auprès des établissements de crédit	**200.000**
Matériel de transport	**120.000**		
Mobilier de bureau	**50.000**		
Total I	**820.000**	**Total I**	**1.000.000**
Actif circulant HT		**Passif circulant HT**	
Stocks de Marchandises	**160.000**	_	_
Total II	**160.000**	**Total II**	_
Trésorerie Actif		**Trésorerie Passif**	
Banque	**20.000**	_	_
Total III	**20.000**	**Total III**	_
Total Actif (I+II+III)	**1.000.000**	**Total Passif (I+II+III)**	**1.000.000**

Exercice 9

Au 01/ 01/ 2018, l'entreprise « INFO » vous remet les éléments suivants et vous demande d'établir son bilan.

- Frais de constitution	5.000 DH
-Fonds commercial	425.000 DH
- Immeuble	600.000 DH
- Matériel industriel	400.000 DH
-Matériel de transport	150.000 DH
- Matériel de bureau	70.000 DH
- Mobilier de bureau	30.000 DH
- Stocks de matières premières	250.000 DH
- Créances clients	50.000 DH
-Banque	180.000 DH
- Caisse	20.000 DH
- Capital	à déterminer
-Emprunt auprès des EC	300.000 DH
- Dettes fournisseurs	180.000 DH

T.A.F

Etablir le bilan de l'entreprise « INFO » au 01/ 01/ 2018 ; tout en déterminant le montant du capital.

Solution :

Du fait du principe de la partie double $\sum$ Actif = $\sum$ Passif.

$\sum$ actif = frais de constitution + fonds commercial + immeuble + matériel industriel + matériel de transport + matériel de bureau + stocks de matières premières + créances clients + Banque + Caisse

= $\sum$ Passif = capital (x) + emprunt auprès des EC + dettes fournisseurs.

→ 5.000 + 425.000 + 600.000 + 400.000 + 150.000 + 70.000 + 30.000 + 250.000 +50.000 + 180.000 + 20.000 = 2.180.000 DH

$\sum$ Passif = Capital +300.000 +180.000

=2.180.000

→ Capital = 1.700.000 DH

Le bilan de l'entreprise « INFO » au 01/ 01/ 2018

Actif	Montant	Passif	Montant
Actif immobilisé		**Financement permanant**	
Imm en non valeurs		**Capitaux propres**	
Frais de constitution	**5.000**	Capital social	**1.700.000**
Imm. incorporelles		**Autres dettes de financement**	
Fonds commercial	**425.000**	Emprunts auprès des établissements de crédit	**300.000**
Imm . corporelles			
Bâtiments	**600.000**		
Matériel outillage	**400.000**		
Matériel de transport	**150.000**		
Mobilier de bureau	**30.000**		
Matériel de bureau	**70.000**		
Total I	**1.680.000**	**Total I**	**2.000.000**

Actif circulant HT		**Passif circulant HT**	
Stocks			
Matières premières	**250.000**	Dettes fournisseurs	**180.000**
Créances clients	**50.000**		
Total II	**300.000**	**Total II**	**180.000**
Trésorerie Actif		**Trésorerie Passif**	
Banque	**180.000**	_	_
Caisse	**20.000**		
Total III	**200000**	**Total III**	**_**
Total Actif (I+II+III)	**2.180.000**	**Total Passif (I+II+III)**	**2.180.000**

Exercice 10

Au 31/12/2014, le cumul des charges et des produits de l'entreprise XYL fait ressortir les soldes suivants :

- Achat de marchandises : 675.220 DH
- Achat non stockés de matières et fournitures :12.730DH
- Locations :32.800 DH
- Entretien et réparation :25.400 DH
- Primes d'assurances :18.600 DH
- Transports :8.700 DH
- Frais postaux et frais de télécommunications :31.400 DH
- Impôts et taxes : 12.220 DH
- Salaires et traitements : 396.800 DH
- Intérêts / Emprunts : 10.740 DH
- Pénalités fiscales 4.240 DH
- Ventes de marchandises : 1.420.600DH
- Ventes de produits accessoires : 4.750 DH
- Escomptes obtenus : 2.340 DH
- Produit de cession d'une immobilisation : 2.875 DH
- Etat des stocks de marchandises :
- Au 1/1/2014 : 92.500 DH
- Au 31/12/2014 :105.400 DH
- Impôt sur le résultat : 11.600 DH

T.A.F :

Présenter le CPC au 31/12/ 2014.

Solution :

Eléments	Montant
I Produits d'exploitation	
Ventes de marchandises	1.420.600
Ventes de biens et services produits	4.750
Total I	**1.420.350**
II Charges d'exploitation	
Achats revendus de marchandises	662.320
Achats consommés de matières et fournitures	12.730
Autres charges externes	116.900
Impôts et taxes	12.220
Charges de personnel	396.800
Total II	**1.200.970**
Résultat d'exploitation : I – II	**224.380**
III- Produits financiers	
Intérêts et autres produits financiers	2.340
Total III	**2.340**
IV Charges financières	
Charges d'intérêts	10.740
Total IV	**10.740**
V-Résultat financier : III – IV	**-8.400**
VI Résultat courant : RE+ RF	**215.980**
VII Produits non courants	
Produits de cession des immobilisations	2.875
Total VII	**2.875**
VIII Charges non courantes	
Autres charges non courantes	4.240
Total VIII	**4.240**
IX Résultat non courant V- VI	**- 1365**
X Résultat avant impôt	**214.615**
Impôt / le résultat	11.600
Résultat net de l'exercice	**203.015 DH**

Achats revendus de marchandises =

Achats de marchandises –variation de stocks de marchandises (SI-SF)

= 675.220- (105.400 -92.500) = 662.320

Autres charges externes

Location + entretien et réparation + primes d'assurances + transports + frais postaux et frais de télécommunications =

32.800 + 25.400 + 18600 + 8700 + 31400 **= 116.900 DH**

Exercice 11

Le 5/5/2015, la situation des charges, produits et stocks de l'entreprise « **FILAX industrie SA** » se présente comme suit :

Code	Intitulé du compte	Montant
6111	Achats de marchandises	**80 000**
6121	Achats de matières premières	**120 000**
61223	Achats de combustibles	**20 000**
61224	Achats de produits d'entretien	**10 000**
6123	Achats d'emballages	**10 000**
61251	Achats de fournitures non stockables (eau, électricité,)	**10 000**
6131	Locations et charges locatives	**30 000**
6132	Redevances de crédit-bail	**40 000**
6134	Primes d'assurances	**10 000**
61425	Transports sur achats	**10 000**
61441	Annonces et insertions	**8000**
61451	Frais postaux	**2 000**
6161	Impôts et taxes directs	**20 000**
6171	Rémunérations du personnel	**90 000**
6311	Intérêts des emprunts et dettes	**10 000**
65831	Pénalités et amendes fiscales	**6 000**
6701	Impôts sur les bénéfices	**50 000**
7111	Ventes de marchandises	**800 000**

7121	Ventes de biens produits	**900 000**
7127	Ventes de produits accessoires	**400 000**
7381	Intérêts et produits assimilés	**80 000**
7512	Produits des cessions des immobilisations incorpo-relles	**90 000**

	Stock final	**Stock initial**
Matières premières	**40 000**	**50 000**
Produits finis	**60 000**	**35 000**

Solution

I – Produits d'exploitation (71) :	
711 ventes de marchandises	800 000
712 ventes de biens et services produits	1 300 000
713 Variation des stocks de produits	+ 25 000
TOTAL (1)	2 125 000
II – Charges d'exploitations (61) :	
611Achats revendus de marchandises	80 000
612 Achats consommés de matières et fournitures	180 000
613 et 614 autres charges externes	100 000
616 Impôts et taxes	20 000
617 Charges de personnel	90 000

TOTAL (2)	470 000
III – Résultat d'exploitation (TOTAL 1 – TOTAL 2)	**+ 1 655 000**
IV – Produits financières (73): 738 Intérêts et autres produits financiers (2000 + 400)	 80 000
TOTAL (3)	80 000
V- Charges financières (63) : 631 Charges d'intérêt	 10 000
TOTAL (4)	10 000
VI – Résultat financier (TOTAL 3 –TOTAL 4)	**+ 70 000**
VII – Résultat courant (résultat d'exploitation + résultat financier)	**+ 1 725 000**
VIII – Produits non courants (75) : 751 Produits des cessions d'immobilisations	 90 000
TOTAL (5)	90 000
IX – Charges non courantes(65) 658 autres charges non courantes	 6 000
TOTAL (6)	6 000
X – Résultat non courante (TOTAL 5 – TOTAL 6)	**+ 84 000**
XI – Résultat avant impôt (résultat courant + résultat non courant)	**+1 809 000**
XII- impôt sur le résultat	50 000
XIII- Résultat net de l'exercice (résultat avant impôt – impôt sur résul-	**+ 1759 000**

tat)	

Calcule de la variation de stocks :

	Stock final	**Stock initial**	**Variation de stocks = SF – SI**
Matières premières	40 000	50 000	- 10 000
Produits finis	60 000	35 000	+ 25 000

Matières premières = 120 000 – (-10 000) = 130 000

Exercice 12

D'après les documents comptables de l'entreprise **« SARI EXPO SA »** on a relevé les informations des comptes de l'entreprise à la date du : 31/12/2014 :

N° compte	Intitulé du compte	SD	SC
6111	Achats de marchandises	**200 000**	
6121	Achats de matières premières	**60 000**	
61223	Achats de combustibles	**40 000**	
61224	Achats de produits d'entretien	**10 000**	
61225	Achats de fournitures d'atelier et d'usine	**30 000**	
61231	Achats d'emballages perdus	**70 000**	
61251	Achats de fournitures non stockables (eau, électricité,)	**50 000**	
6129	Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats consommés de matières et fournitures		**8000**
61311	Locations de terrains	**25 000**	
61313	Locations de matériel et d'outillage	**30 000**	
6133	Entretien et réparations	**70 000**	
6134	Primes d'assurances	**80 000**	
6136	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	**50 000**	
61411	Etudes générales	**50 000**	
61416	Documentation technique	**7000**	
61421	Transports du personnel	**10 000**	

61425	Transports sur achats	**45 000**	
61426	Transports sur ventes	**50 000**	
61431	Voyages et déplacements	**60 000**	
61436	Réceptions	**70 000**	
61447	Cadeaux à la clientèle	**80 000**	
61451	Frais postaux	**3000**	
61455	Frais de téléphone	**4000**	
6146	Cotisations et dons	**60 000**	
6147	Services bancaires	**4000**	
6161	Impôts et taxes directs	**50 000**	
6165	Impôts et taxes indirects	**70 000**	
6171	Rémunérations du personnel	**250 000**	
6174	Charges sociales	**40 000**	
6176	Charges sociales diverses	**20 000**	
6181	Jetons de présence	**30 000**	
6182	Pertes sur créances irrécouvrables	**20 000**	
6311	Intérêts des emprunts et dettes	**25 000**	
6331	Pertes de change propres à l'exercice	**12 000**	
6512	VNA des immobilisations incorpo-relles cédées	**45 000**	
6581	Pénalités sur marchés et dédits	**2000**	
6701	Impôts sur les bénéfices	**800 000**	
7111	Ventes de marchandises		**2 500 000**

7121	Ventes de biens produits au Maroc		**900 000**
7121	Locations divers reçues		**700 000**
71272	Commissions et courtages reçus		**55 000**
7181	Jetons de présence reçus		**60 000**
7321	Revenus des titres de participation		**120 000**
7325	Revenus des titres immobilisés		**200 000**
7331	Gains de change propres à l'exercice		**60 000**
7381	Intérêts et produits assimilés		**70 000**
7513	Produits des cessions des immobilisations corporelles		**500 000**
7582	Dégrèvement d'impôts (autres qu'impôts sur les résultats)		**40 000**

Informations complémentaires :

1) Stocks initial :

- 3121 Matières premières = 60 000.
- 3151 Produits finis = 120 000.

2) Stocks final :

- 3121 Matières premières = 100 000.
- 3151 Produits finis = 200 000.

T.A.F

Etablir le compte des produits et charges.

Solution :

I Produits d'exploitation (71) :	
711 Ventes de marchandises	2 500 000
712 Ventes de biens et services produits	1 655 000

713 Variation des stocks de produits 718 Autres produits d'exploitation	80 000 60 000
TOTAL (1)	**4 295 000**
II – charges d'exploitations (61) : 611 Achats revendus de marchandises 612 Achats consommés de matières et fournitures 613 et 614 Autres charges externes 616 Impôts et taxes 617 Charges de personnel 618 Autres charges d'exploitation	 160 000 252 000 698 000 120 000 310 000 50 000
TOTAL (2)	**1 590 000**
III – Résultat d'exploitation (TOTAL 1 – TOTAL 2)	**2 705 000**
IV – Produits financières (73): 732 Produits des titres de participation et des autres titres immobilisés 733 Gains de change 738 Intérêts et autres produits financières	 320 000 60 000 70 000
TOTAL (3)	**450 000**
V- Charges financières (63) : 631 Charges d'intérêt 633 Pertes de change	 25 000 12 000
TOTAL (4)	**37 000**

VI – Résultat financièr (TOTAL 3 –TOTAL 4)	**413 000**
VII – Résultat courant (résultat d'exploitation + résultat financières)	**3 118 000**
<u>VIII – Produits non courants (75) :</u> 751 Produits des cessions d'immobilisations 758 Autres produits non courants	 500 000 40 000
TOTAL (5)	**540 000**
<u>IX – Charges non courantes(65)</u> 651 Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées (V.N.A) 658 Autres charges non courantes	 45 000 2000
TOTAL (6)	**47 000**
X – Résultat non courant (TOTAL 5 – TOTAL 6)	**493 000**
XI – Résultat avant impôt (résultat courant + résultat non courant)	3 611 000
XII- Impôt sur le résultat	800 000
XIII- Résultat net de l'exercice (résultat avant impôt – impôt sur résultat)	**2 811 000**

- 611 Achats revendus de marchandises = 6111 Achats de marchandises – variation de stocks – 6129 RRR obtenus sur achats de marchandises = 200 000 – 40 000 = 160 000

- Variation de stocks = SF – SI = 100 000 - 60 000 = 40 000

- 612 Achats consommés de matières et fournitures = 6121+ 61223 +61224 + 61225 + 61231 + 61251 – 6129 = 60 000 + 40 000 + 10 000 + 30 000 + 70 000 + 50 000 – 8000 = 252 000.

- **613 et 614 autres charges externes** = 61311 + 61313 + 6133 + 6134 + 6136 + 61411 + 61416 + 61421 + 61425 + 61426 + 61431 + 61436 + 61447 + 61451 + 61455 + 6146 + 6147 = 25 000 + 30 000 + 70 000 + 80 000 + 50 000 + 50 000 + 7000 + 10 000 + 45 000 + 50 000 + 60 000 + 70 000 + 80 000 + 3000 + 4000 + 60 000 + 4000 = 698 000.

- **616 Impôts et taxes =** 6161 + 6165 = 50 000 + 70 000 = 120 000.

- **617 Charges de personnel =** 6171 + 6174 + 6176 = 250 000 + 40 000 + 20 000 = 310 000.

- **618 Autres charges d'exploitation =** 6181 + 6182 = 30 000 + 20 000 =50 000.

- **732 Produits des titres de participation et des autres titres immobilisés** = 7321 + 7325 = 120 000 + 200 000 = 320 000.

- 733 **Gains de change** = 7331 = 60 000.

- **738 Intérêts et autres produits financières** = 7381 = 70 000.

- **631 Charges d'intérêt** = 6311 = 25 000.

- **633 Pertes de change** = 6331 = 12 000.

- **751 Produits des cessions d'immobilisations** = 7513 = 500 000.

- **758 Autres produits non courants** = 7582 = 40 000.

- **651 Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées** (V.N.A) = 6512 = 45 000.

- **658 Autres charges non courantes** = 6581 = 2000.

Exercice 13

Le 10/02/2015, la société « **ALPHA SA** » a envoyé au client « **AHMED** » la facture n° :15 qui comporte : Montant brut des marchandises 50 000 dhs, Cette facture a été réglée comme suit :

- 10 000 payé en espèce ;
- 20 000 par chèque ;
- Le reste à crédit dans 30 jours.

T.A.F

Comptabiliser cette facture chez le fournisseur et le client ?

Solution :

Présentation de la facture :

<table>
<tr><td colspan="2">Société « ALPHA SA » facture n°15

Doit : client « AHMED »

Le 10/2/2015</td></tr>
<tr><td>Montant brut</td><td>50 000</td></tr>
<tr><td>Net à payer TTC</td><td>50 000</td></tr>
<tr><td colspan="2">Mode de règlement : 10 000 en espèces, 20 000 par chèque, le reste à crédit</td></tr>
<tr><td colspan="2">Arrêtée la présente facture à la somme de : cinquante mille DHS</td></tr>
</table>

Journal du fournisseur et du client :

Chez le client (AHMED) :

Débit	Crédit		Débit	Crédit
		10/2/2015		
6111		Achats de marchandises	50 000	
	5161	Caisses		10 000
	5141	Banques		20 000
	4411	Fournisseurs		20 000
		Facture n°15		

Chez le fournisseur (société ALPHA SA) :

Débit	Crédit		Débit	Crédit
		10/2/2015		
5161		Caisses	10 000	
5141		Banques	20 000	
3421		Clients	20 000	
	7111	Ventes de marchandises		50 000
		Facture n°15		

Exercice 14

Le 15/05/2015: la société « **BADRI NEGOCE SA** » Reçoit du fournisseur « **LAMRINI COMMERCE SARL** » la facture n°128 relative à l'achat de matières premières ainsi libellée : Poids brut 4000 Kg, tare 4%, sur tare 3%, freinte 3%, prix brut 1O0 Dhs Règlement fin du mois ;

T.A.F

Comptabiliser cette facture chez le fournisseur et le client.

Solution :

Facture n°128 **LAMRINI COMMERCE SARL**	**le 15/5/2015** **Doit: « BADRI NEGOCE SA »**
Poids brut	4 O00, 00
Tare: 4 000 x 4%	-160,00
1er poids net	3 840,00
Sur tare : 3 840 x 3%	-115,20
2ème poids net	3 724,80
Freinte : 3 724,80 x 3%	-111,74
Dernier poids net	3 613,06
montant brut : 3 613,06 x 100	**361 306,00**
Dernier net à payer	**361 306,00**
Arrêtée la présente facture à la somme de **: trois cent soixante et un mille trois cent six DHS.**	

Journal du fournisseur et du client :

Chez le client « BADRI » :

Débit	Crédit	15/5/2015	Débit	Crédit
6121		**Achats de matières premières**	**361 306**	
	4411	**Fournisseurs**		**361 306**
		Facture n°128		

Chez le fournisseur « **LAMRINI COMMERCE SARL**» :

Débit	Crédit	15/5/2015	Débit	Crédit
3421		**Clients**	**361 306**	
	7121	**Ventes de biens et services produits**		**361 306**
		Facture n°128		

Exercice 15

Le 15/03/2015 : Ventes de produits finis au client « **AMINE** » ; facture N°25 qui comporte les éléments suivants :

MB = 80 000 dhs, remise 5%, rabais 3% ; ristourne 2% et escompte de règlement 2%

Mode de règlement de la facture : par chèque bancaire N°X00325.

T.A.F

Enregistrer cette facture chez le client et le fournisseur.

Solution :

Présentation de la facture :

Doit : client « **AMINE** »	
Facture N° 25	**Le 15/03/2015**
M.B =	**80 000**
Remise 5% =	**4 000**
Net commercial 1 =	**76 000**
Rabais 3% =	**2 280**
Net commercial 2 =	**73 720**
Ristourne 2% =	**1 474**
Net commercial 3 =	**72 246**
Escompte 2% =	**1 445**
Net financier (net à payer) =	**70 801**

Enregistrement de la facture :

Chez le fournisseur :

D	C	15/03/2015	D	C
5141		Banques	70 801	
6386		Escomptes accordés	1445	
	7121	Ventes de produits finis		72 246
		Facture N°:25 chèques N:X00325		

Chez le client :

D	C	15/03/2015	D	C
6111		Achats de marchandises	72 246	
	5141	Banques		70 810
	7386	Escomptes obtenus		1445
		Facture N°:25 chèques N:X00325		

Exercice 16:

L'entreprise **« AMRI FOOD SARL »,** spécialisé dans la fabrication et vente des jus de fruits, a réalisé durant le mois d'octobre 2014, les opérations suivantes :

Le 01/10/2014 : vente des jus d'orange au client « **FILALI SA** », facture n°33 qui comporte :

AMRI FOOD SARL	**Le:01/10/2014** **DOIT: Client FILALI SA** **Facture n°:33**		
Désignation	**Quantité**	**Prix unitaire**	**Prix total H.T**
Bouteille de 1 litre de jus d'orange	**900**	**10**	**?**
Bouteille de 1 litre de jus panaché	**900**	**20**	**?**
Bouteille de 1 litre de jus d'avocat	**1000**	**30**	**?**
		Montant brut =	**?**
		Remise 5% =	**?**
		Net commercial =	**?**
		Escompte 3%	**?**
		Net financier	**?**
		TVA 20% =	**?**
		Net à payer TTC =	**?**
mode de paiement: à crédit (dans 15 jours)			

Le 02/10/2014 : reçu la facture n°225 qui comporte :

ALPHA NEGOCE SARL		**Le:02/10/2011**	
		DOIT: client AMRI FOOD SARL	
			Facture n°:225
Désignation	**Quantité**	**Prix unitaire**	**Prix total H.T**
Oranges	**8000 kgs**	**?**	**?**
		Montant brut =	**?**
		Remise 2,5% =	**?**
		Net commercial 1 =	**?**
		Rabais 1%	**?**
		Net commercial 2 =	**?**
		Transport forfaitaire =	**500**
		Total H.T	
		TVA 20% =	**?**
		Net à payer TTC =	**58515**
Mode de paiement: par chèque n°x3322			

Le 03/10 : Acquisition d'une voiture de service auprès de la société **« AUTO NEGOCE SA »** pour 200000 dhs TTC, réglée comme suit :

- 100000 par chèque bancaire ;
- 9000 dhs en espèce ;
- Le reste a payé dans 18 mois, TVA 20%.

Le 05/10 : Le client **« FILALI SA »** a retourné 500 bouteilles de jus panaché, l'entreprise lui adresse le même jour la facture d'avoir n° :31 ;

Le 15/10 : Vente des jus d'orange à MARJAN pour 60000 dhs, remise 5% et 2%, escompte 3% ; transport forfaitaire 1000 dhs ,TVA 20%,facture n°45 qui sera payé dans 15 jours **;**

Le 20/10 : L'entreprise a octroyé au client **FILALI SA** une remise de 10% sur le net commercial conservé, facture d'avoir n° :15 ;

Le 25/10 : Acquisition d'un mobilier de bureau auprès de la société « **ALPHA BUREAU SA** », facture 256 qui comporte :

Prix catalogue du mobilier = 50000 dhs ;

Remise 5% ;

Transport 1 200 dhs ;

Emballage perdu 800 dhs ;

Frais d'installation 1000 dhs ;

TVA 20%

Cette facture est réglée par chèque n°xc2003.

Le 30/10 : Ventes à crédit de 1000 bouteille de jus d'orange au client **« NABIL** » facture n°50 qui comporte :

MB = 9000 dhs, remise 5%, escompte 2%, transport forfaitaire 500 dhs, H.T 100 caisse d'emballage pour 50 dhs TTC pour l'unité.

Le 31/10/2014 : Payé par chèques bancaires :

- Salaire du personnel pour 60 000 dhs ;
- Loyer du magasin 5000 dhs ;
- Frais d'électricité 5000 dhs ;

Le 01/11 : Encaissement par chèque bancaire n°B11225 de la créance sur le client **« FILALI SA** » sous déduction d'un escompte de 2%. ;

Le 05/11 : Payé en espèces :

- Frais de téléphone : 800 dhs TTC ;

- Publicité légale : 3000 dhs TTC ;
- Honoraire d'un expert-comptable 4000 dhs TTC ;
- Don de 8000 dhs octroyé à une association de bienfaisance ;
- Petit outillage : 2000 dhs H.T ;

Le 10/11 : Avis de débit de la banque relatif à des intérêts du mois d'octobre 3500 dhs TTC.

Le 12/11 : Le client « NABIL » a retourné seulement 80 caisse d'emballages qui lui sont reprise à 40 dhs TTC, les 20 caisses restants sont conservé par le client, facture d'avoir n°22 envoyé le même jour au client.

Le 15/11 : Encaissement par virement bancaire de la créance sur le client **« NABIL ».**

Le 20/11 : Avis de crédit relatif à l'encaissement des intérêts d'un compte bloqué : 3000 dhs.

Le 21/11 : Encaissement en espèces d'un courtage de 4500 dhs.

Le 23/11 : Ventes à crédit de jus de panaché au client « JALIL », facture n°65 qui comporte : MB = 40 000 dhs, escompte 2%, TVA 20%, port forfaitaire 600 dhs.

Le 24/11 : Encaissement par chèque bancaire n° :B203 d'une subvention d'équilibre de 60000 dhs.

Le 30/11 : Encaissement par chèque bancaire n° :C456 de la moitié de la créance sur client « JALIL ».

- **T.A.F**:

Enregistrer ces opérations au journal de l'entreprise **« AMRI FOOD SARL» ?**

Solution

Présentation des factures :

Le : 01/10/2014 :

AMRI FOOD SARL	**Le:01/10/2014** **DOIT: client FILALI SA** **Facture n°:33**		
Désignation	**Quantité**	**Prix unitaire**	**Prix total H.T**
Bouteille de 1 litre de jus d'orange	**900**	**10**	**9000**
Bouteille de 1 litre de jus panaché	**900**	**20**	**18000**
Bouteille de 1 litre de jus d'avocat	**1000**	**30**	**30000**
		Montant brut =	**57000**
		Remise 5% =	**2850**
		Net commercial =	**54150**
		Escompte 3%	**1624,5**
		Net financier	**52525,5**
		TVA 20% =	**10505,1**
		Net à payer TTC =	**63030,6**
Mode de paiement: à crédit (dans 15 jours)			

Le 02/10/2014 :

ALPHA NEGOCE SARL		**Le:02/10/2014**	
		DOIT: client AMRI FOOD SARL	
			Facture n°:225
Désignation	**Quantité**	**Prix unitaire**	**Prix total H.T**
Oranges	**8000 kg**	**6,25**	**50 000**
		Montant brut = (48750/1-2,5%)	**50 000**
		remise 2,5% =	**1 125**
		Net commercial 1 = (48262,5/1-1%)	**48 750**
		Rabais 1%	**487,5**
		Net commercial 2 = (48762,5-500)	**48 262,5**
		Transport forfaitaire =	**500**
		Total H.T = (58515/1,2)	**48 762,5**
		TVA 20% =	**9 752,5**
		Net à payer TTC =	**58 515**
Mode de paiement: par chèque n°x3322			

Le 03/10/ :

AUTO NEGOCE SA		**Le:03/10/2014**	
		DOIT: client AMRI FOOD SARL	
			Facture n°:333
Désignation	**Quantité**	**Prix unitaire**	**Prix total H.T**
Voiture de marque "TOYOTA" 10 CV	**1**	**166 666,67**	**166 666,67**
		TVA 20% =	**33 333,33**
		Net à payer TTC =	**200 000,00**
Mode de paiement:	**100 000 DHS par chèque n°:M251**		
	9000 DHS en espèce (pièce de caisse n°:25)		
	A crédit : 91 000 DHS		

Le 05/10/2014 :

AMRI FOOD SARL	**Le :05/10/2014**		
	Avoir : client FILALI SA		
			Facture n°:31
Désignation	**Quantité**	**Prix unitaire**	**Prix total H.T**
Bouteille de 1 litre de jus panaché	**500**	**20**	**10 000**
		Montant brut =	**10 000**
		Remise 5% =	**500**
		Net commercial =	**9 500**
		Escompte 3%	**285**
		Net financier	**9 215**
		TVA 20% =	**1 843**
		Net à déduire TTC =	**11 058**

Le 15/10/2014 :

AMRI FOOD SARL	**Le:15/10/2014**		
	Doit : MARJAN		
			Facture n°:45
Désignation	**Quantité**	**Prix unitaire**	**Prix total H.T**
Bouteille de 1 litre de jus d'orange			**60 000**
		Montant brut =	**60 000**
		Remise 5% =	**3 000**
		Net commercial 1 =	**57 000**
		Remise 2% =	**1 140**
		Net commercial 2 =	**55 860**
		Escompte 3%	**1 675,8**
		Net financier	**54 184,2**
		Transport forfaitaire	**1000**
		TOTAL HT	**55 184,2**
		TVA 20% =	**11 036,84**
		Net à payer TTC =	**66 221,04**

Le 20/10/2014 :

AMRI FOOD SARL	**Le : 20/10/2014** **Avoir: Client FILALI SA** **Facture n°:15**	
Net commercial conservé =	**54150 - 9500 =**	**44 650**
	Remise de 10% =	**4 465**
	Escompte 3%	**133,95**
	Net financier	**4 331,05**
	TVA 20% =	**866,21**
	Net à déduire TTC =	**5 197,26**

Le 25/10/2014 :

ALPHA BUREAU SA	**Le:25/10/2014** **DOIT: Client AMRI FOOD SARL** **Facture n°:256**		
Désignation	**Quantité**	**Prix unitaire**	**Prix total H.T**
Mobilier de bureau	**1**	**50 000,00**	**50 000,00**
		Remise 5%	**2 500,00**
		Net commercial 1 =	**47 500,00**
		Transport =	**1 200,00**
		Emballage perdu =	**800,00**
		Frais d'installation =	**1 000,00**
		TOTAL H.T =	**50 500,00**
		TVA 20% =	**10 100,00**
		Net à payer TTC =	**60 600,00**
Mode de paiement:	**par chèque n°:XC2003**		

Le 30/10/2014 :

AMRI FOOD SARL	**Le:30/10/2014**		
	DOIT: NABIL		
			Facture n°:50
Désignation	**Quantité**	**Prix unitaire**	**Prix total H.T**
Bouteille de 1 litre de jus d'orange	**1000**	**9**	**9 000**
		Montant brut =	**9 000**
		Remise 5% =	**450**
		Net commercial 2 =	**8 550**
		Escompte 2%	**171**
		Net financier	**8 379**
		Transport forfaitaire	**500**
		TOTAL H.T =	**8 879**
		TVA 20% =	**1 775,8**
		Emballage (100x50) =	**5 000**
		Net à payer TTC =	**15 654,8**

Le 01/11 :

Créance sur le client "FILALI SA" =63030,60 -(11058 +5197,26)	
46 775,34	
Escompte TTC =	**935,51**
Escompte H.T =	**779,59**
TVA 20%=	**155,92**
Créance sur Filali SA=	**45 839,83**

Le 12/11 :

AMRI FOOD SARL	**Le:12/11/2014**	
	avoir: client NABIL	
		Facture n°:22
Emballages livrés	**100 caisse à 50 dhs TTC/unité =**	**5 000**
Emballages restitué	**80 caisse à 40 dhs TTC/unité**	**3 200**
	Boni TTC (80x50)-(80x40)=	**800**
	Boni HT=	**666,67**
	Ventes d'emballages (caisse non restitué) =20x50 TTC	**1000**
	Ventes d'emballages H.T	**833,33**
	TVA 20% = (666,67 +833,33) x20%	**300,00**
	Net à déduire TTC =500- (666,67 +833,33 + 300)	**3 200,00**

Le 23/11:

AMRI FOOD SARL	**Le:23/11/2014**		
	DOIT:JALIL		
			Facture n°:65
Désignation	**Quantité**	**Prix unitaire**	**Prix total H.T**
Bouteille de 1 litre de jus panaché			**40 000**
		Montant brut =	**40 000**
		Escompte 2%	**800**
		Net financier	**39 200**
		Transport forfaitaire	**600**
		TOTAL H.T =	**39 800**
		TVA 20% =	**7 960**
		Net à payer TTC =	**47 760**

Présentation du journal :

Journal de l'entreprise AMRI FOOD SARL :

		01/10/2014		
D	**C**		**D**	**C**
3421		Client (FILALI SA)	63 030,6	
6386		Escompte accordé	1 624,5	
	7121	Ventes de biens produits		54 150
	4455	Etat TVA facturée		10 505,1
		Facture n°:33		
		02/10/2014		
6121		Achats de matières premières	48 262,5	
61425		Transports sur achats	500	
34552		Etat - TVA récupérable sur charges	9 752,5	
	5141	Banque		58 515
		Chèque n°:X3322		
		03/10/2014		
2340		Matériel de transport	200 000	
	5141	Banque		100 000
	5161	Caisse		9 000
	1486	Fournisseurs d'immobilisation		91 000
		Chèque n°:M 251 - pièce de caisse n°:25		
		05/10/2014		

7121		Ventes de biens produits	9 500	
4455		Etat TVA facturée	1 843	
	3421	Clients (FILALI SA)		11 058
	6386	Escompte accordé		285
		Facture avoir n°:31		
		15/10/2014		
3421		Client (MARJAN)	66 221,04	
6386		Escompte accordé	1 675,8	
	7121	Ventes de biens produits		55 860
	71276	Ports et frais accessoires facturés		1 000
	4455	Etat TVA facturée		11 036,84
		Facture n°:45		
		20/10/2014		
7129		R.R.R accordés par l'entreprise	4 465	
4455		Etat TVA facturée	866,21	
	6386	Escompte accordé		133,95
	3421	Client (FILALI SA)		5 197,26
		Facture avoir n°:15		
		25/10/2014		
2351		Mobilier de bureau	50 500	
34551		Etat - TVA récupérable sur immobilisations	10 100	

	5141	Banque		60 600
		Chèque n°:xc2003		
		30/10/2014		
3421		Client (NABIL)	15 654,8	
6386		Escompte accordé	171	
	7121	Ventes de biens produits		8 550
	71276	Ports et frais accessoires facturés		500
	4425	Clients - dettes pour emballages et matériel consignés		5 000
	4455	Etat TVA facturée		1 775,8
		Facture n°:50		
		31/10/2014		
6171		6171 Rémunérations du personnel	60 000	
6131		6131 Locations et charges locatives	5 000	
61251		Achats de fournitures non stockables (eau, électricité,)	5 000	
	5141	Banque		70 000
		Chèque n°:		
		01/11/2014		
5141		Banque	45 839,83	
6386		Escomptes accordés	779,59	
4455		Etat TVA facturée	155,92	

	3421	Client (FILALI SA)		46 775,34
		Chèque n°:B11225		
		05/11/2014		
61455		Frais de téléphone	666,67	
2117		Frais de publicité	2500	
61365		Honoraires	3 333,33	
61462		Dons	8 000	
61253		Achats de petit outillage et petit équipement	1 666,67	
34552		Etat - TVA récupérable sur charges	1133,33	
34551		Etat - TVA récupérable sur immobilisations	500	
	5161	Caisse		17 800
		Pièce de caisse n°…..		
		10/11/2014		
6311		Intérêts des emprunts et dettes	3 500	
	5141	Banque		3 500
		Avis de débit n°		
		12/11/2014		
4425		Clients - dettes pour emballages et matériel consignés	5 000	
	71275	Bonis sur reprises d'emballages consignés		666,67
	71278	Autres ventes et produits accessoires		833,33

	4455	Etat TVA facturée		300
	3421	Client (NABIL)		3 200
		Facture avoir n°:22		
		15/11/2014		
3421		Client (NABIL)	12 454,8	
	5141	Banque		12 454,8
		Avis de crédit n°:		
		20/11/2014		
5141		Banque	3 000	
	7381	Intérêts et produits assimilés		3 000
		Avis de débit n°		
		21/11/2014		
5161		Caisse	4 500	
	71272	Commissions et courtages reçus		3 750
	4455	Etat TVA facturée		750
		23/11/2014		
3421		Client (JALIL)	47 760	
6386		Escomptes accordés	800	
	7121	Ventes de biens produits		40 000
	71276	Ports et frais accessoires facturés		600
	4455	Etat TVA facturée		7 960
		Facture n°:65		

		24/11/2014		
5141		Banque	60 000	
	7561	Subventions d'équilibre reçues de l'exercice		60 000
		Chèque n°:B203		
		30/11/2014		
5141		Banque	23 880	
	3421	Client (JALIL)		23 880
		chèque n°:C456		
		TOTAL	**779 637,1**	**779 637,1**

Exercice 17 :

Le 30/11/2014:D'après les documents comptables de l'entreprise **« FILALI SNC »**, on a collecté les données suivantes :

Les achats et ventes	Mois d'octobre	Mois de novembre
TVA facturée	80 000	90 000
TVA récupérable sur immobilisation	20 000	25 000
TVA récupérable sur charges	30 000	40 000
Crédit de TVA	6 000	

Le 15/12/2010, l'entreprise **« FILALI SNC »** a payé la TVA due par chèque bancaire N° :B220.

- **T.A.F**

1) Etablir la déclaration de la TVA pour le mois d'octobre et de novembre ?

2) Comptabiliser cette déclaration de la TVA sachant que le paiement de la TVA due se fait par chèque bancaire le 15 de chaque mois.

Solution de l'exercice 8 :

1) La déclaration de la TVA :

Déclaration du mois d'octobre 2014 :

TVA due (mois d'octobre) = TVA facturée (mois d'octobre) – TVA récupérable /charges (mois d'octobre) - TVA récupérable / immobilisations (mois d'octobre)- crédit de TVA.

TVA due (mois d'octobre)= 80 000 – 20 000 - 30 000 -6000 = 24 000 (à payer avant le 20/11/2015).

Déclaration du mois de novembre 2014 :

TVA due (mois de novembre) = TVA facturée (mois de novembre) – TVA récupérable /charges (mois de novembre) - TVA récupérable / immobilisations (mois de novembre).

TVA due (mois de novembre)= 90 000 – 25 000 - 40 000 = 25 000 (à payer avant le 20/12/2015).

2) Comptabilisation de la déclaration de la TVA :

Déclaration du mois d'octobre 2014 :

	30/10/2014		
		D	**C**
4455	Etat, TVA facturée	80 000	
34552	Etat - TVA récupérable sur charges		30 000
34551	Etat - TVA récupérable sur immobilisations		20 000
3456	Etat - crédit de TVA		6000
4456	Etat, TVA due		24 000
	Suivant déclaration du mois d'octobre		
	15/11/2014		
4456	Etat, TVA due	24 000	
5141	Banques		24 000
	Chèque bancaire		

Déclaration du mois de novembre 2014 :

		D	C
	30/10/2014		
4455	Etat, TVA facturée	90 000	
34552	Etat - TVA récupérable sur charges		40 000
34551	Etat - TVA récupérable sur immobilisations		25 000
4456	Etat, TVA due		25 000
	Suivant déclaration du mois de novembre		
	15/12/2014		
4456	Etat, TVA due	25 000	
5141	Banques		25 000
	Chèque bancaire		

Exercice 18 :

L'entreprise « **VETROS SARL** » a effectué les opérations suivantes pendant les mois de mars et avril 2015:

- Le 01/3 : L'entreprise « **VETROS SARL** » envoie la facture doit n°55 à son client l'entreprise « **TAMI NEGOCE SARL** », vente de marchandises montant brut : 60.000 DH H.T, remise 10%, T.V.A 20 %; paiement à crédit ;

- Le 5/3 : L'entreprise « **VETROS SARL** » reçoit de son fournisseur **« l'entreprise FARRISSI MECANIQUE SARL** » la facture n°45 frais de réparation d'une voiture de service : 3 600 TTC T.V.A : 20 %; paiement par chèque bancaire n° **T3498** ;

- Le 15/3 : L'entreprise « **VETROS SARL** » reçoit de son fournisseur l'entreprise « **EMC INDUSTRIE SA**» la facture n°90 concernant l'achat d'une machine de production pour 60 000 DH H.T, T.V.A 20 comme suit : 30 % par chèque ; bancaire n° T346789 40% le reste par crédit de 15 mois ;

- **le 20/3** : Acquisition d'une voiture de tourisme pour 240 000 DHS TTC et d'un camion pour 480 000 DHS TTC, facture n°74 de la société « MAXI AUTO SA » réglé par virement bancaires ;

- Le 31/3 : L'entreprise « **VETRO SARL** » reçoit son fournisseur l'entreprise **SAIDI** la facture n° 70 concernant achat de matières premières 36000 TTC, TVA au taux normal règlement à crédit ;

- Le 01/4 : Elle envoie la facture de doit n° 102 a son client « **TOUMI** » : marchandises : 400.000 DH H.T plus T.V.A : 20 %; paiement par chèque bancaire n°28.600 ;

- **Le 5/4 :** Elle reçoit de son fournisseur l'entreprise « **MEDIA PUB sa** »la facture de doit n°120 concernant des frais de publicité courante : 3120 TTC paiement par chèque bancaire n° 21.422 ;

- **Le 10/4 :** Elle reçoit de l'entreprise « **pharma medic SARL** » facture n°11 concernant l'achat de médicament pour les soins urgents des salariés de l'entreprise, net à payer 10700 DHS TTC, facture payable en espèces ;

- **Le 15/4** : Achat de carburant et lubrifiant auprès du fournisseur « **STATION EMG** » pour le véhicules de l'entreprise pour 22000 DHS TTC, facture n°67 réglée comme suit : 30% en espèces le reste à crédit;

Le 16/4 : Achat de 150 rames de papier laser A4 pour **7200 DHS TTC** auprès de la société « **CFI COPIE SARL** », facture N° 125 réglé par chèque bancaires n° T3469870 ;

- **le 17/4** : Payer en espèces les dépenses suivantes :

- Vignette d'une voiture de service 3000 DHS ;

- Loyer d'un garage 7000 DHS ;

- Frais de téléphone 2400 DHS TTC.

- **Le 17/4** : Paiement de l'annuité d'un emprunt contracté auprès de la banque CBI en 2014, montant principal 30 000 DHS, intérêt 1320 DHSTTC ;

- **Le 18/4 :** Elle envoie à son client I 'entreprise « **JALIL** » la facture n° 37 : vente de marchandises (prix brut) : 800.000 DH H.T, escompte de règlement : 2%, T.V.A : 20 %; paiement par chèque bancaire n° 38.217 ;

- **Le 20/4 :** Elle reçoit de son fournisseur le **RESTO-DU NORD** la facture n°28 concernant l'invitation d'un client important : 1140 DH T.T.C paiement par chèque bancaire n° 21.426 ;

- **le 25/4** : Encaissement par virement bancaire de la créance restant due sur le client « **TAMI NEGOCE SARL** » ;

- **Le 30/4**, elle reçoit de sa banque X l'avis de débit n°60 concernant le prélèvement de 385 DHS TTC de commissions sur services bancaires.

T.A.F

1- Passer les opérations ci-dessus au journal de L'entreprise « **VETROS SARL** ».

2 - Déterminer le montant T.V.A due ou le crédit de T.V.A pour les mois de mars et avril selon le régime débit et le régime d'encaissement.

1- Passer l'écriture de déclaration et paiement de cette T.V.A ainsi que son règlement, le cas échéant, par chèque bancaire.

NB: Il n'y a ni crédit de T.V.A ni T.V.A récupérable sur les charges pour le mois de février 2015.

Les dates de règlement des T.V.A dues (dans les cas où elles existent) ont lieu respectivement le 15 avril 2015 (chèque bancaire n° 21.424), le 19 mai 2015 (chèque bancaire n°21.427) ;

Solution :

Présentation des factures :

VETROS SARL **Facture n° :55** **Date : 1/3/2015** • **Doit : « TAMI NEGOCE SARL »**	
Montant brut	**60 000**
Remise 10 %	**6000**
Net commercial	**54 000**
TVA 20%	**10 800**
Net à payer TTC	**64 800**
Arrêtée la présente facture à la somme de : **soixante-quatre mille huit cent DHS.**	
Mode de règlement : à crédit	

-
-
-

l'entreprise FARRISSI MECANIQUE SARL **Facture n° :45** **Date : 5/3/2015** • **Doit : « VETROS SARL »**	
Montant brut = 3600/1,2	**3 000**
TVA 20%	**600**
Net à payer TTC	**3 600**
Arrêtée la présente facture à la somme de : **Trois mille six cent DHS.**	
Mode de règlement : Chèque bancaire n° **T3498**	

EMC INDUSTRIE SA **Facture n° :90** **Date : 15/3/2015** • **Doit : « VETROS SARL »**	
Montant brut	**60 000**
TVA 20%	**12 000**
Net à payer TTC	**72 000**
Arrêtée la présente facture à la somme de : **Soixante-douze mille DHS.**	
Mode de règlement : -30 % par chèque ; bancaire n° T346789 - Le reste par crédit de 15 mois	

MAXI AUTO SA **Facture n° :74** **Date : 20/3/2015** • **Doit : « VETROS SARL »**	
Voiture de tourisme	240 000 TTC
Camion	480 000 TTC
TVA 20% = (480 000/1,2) x20% ou 480 000/6	8O OOO
Net à payer TTC	72O OOO
Arrêtée la présente facture à la somme de : **sept cent vingt mille DHS.**	
Mode de règlement : virement bancaire	

SAIDI **Facture n° :70** **Date : 31/3/2015** • **Doit : « VETROS SARL »**	
Montant brut = 36 000/1,2	**30 000**
TVA 20%	**6 000**
Net à payer TTC	**36 000**
Arrêtée la présente facture à la somme de : **Soixante-douze mille DHS.**	
Mode de règlement : à crédit	

VETROS SARL **Facture n° :102** **Date : 01/4/2015** • **Doit : « TOUMI »**	
Montant brut	**400 000**
TVA 20%	**80 000**
Net à payer TTC	**480 000**
Arrêtée la présente facture à la somme de : **Quatre cent quatre-vingt mille DHS.**	
Mode de règlement : Chèque bancaire n°28.600.	

MEDIA PUB SA **Facture n° :120** **Date : 5/4/2015** • **Doit : « VETROS SARL »**	
Montant brut = 3120/1,2	**2600**
TVA 20%	**520**
Net à payer TTC	**3120**
Arrêtée la présente facture à la somme de : **Trois mille cent vingt DHS.**	
Mode de règlement : chèque bancaire n° 21.422.	

Pharma medic SARL **Facture n° :11** **Date : 10/4/2015** • **Doit : « VETROS SARL »**	
Montant brut = 10700/1,07	**10 000**
TVA 20%	**700**
Net à payer TTC	**10 700**
Arrêtée la présente facture à la somme de : **Dix mille sept cent DHS.**	
Mode de règlement : En espèces	

STATION EMG

Facture n° :67 **Date : 15/4/2015**

- **Doit : « VETROS SARL »**

Montant brut = 22000/1,10	**20 000**
TVA 20%	**2000**
Net à payer TTC	**22 000**

Arrêtée la présente facture à la somme de : **Vingt-deux mille DHS.**

Mode de règlement :

- 30% en espèces

- Le reste à crédit

CFI COPIE SARL

Facture n° :125 **Date : 16/4/2015**

- **Doit : « VETROS SARL »**

Désignations	Quantité	PU	**PT**
rames de papier laser A4	150	40	**6000**
		Montant brut = 7200/1,20	**6000**
		TVA 20%	**1200**
		Net à payer TTC	**7200**

Arrêtée la présente facture à la somme de : **Sept mille deux cent DHS.**

Mode de règlement : Chèque bancaires n° T3469870

VETROS SARL **Facture n° :37** **Date : 18/4/2015** • **Doit :** Client l ’entreprise « **JALIL** »	
Montant brut	**800 000**
Escompte 2%	**16 000**
Net financier	**784 000**
TVA 20%	**156 800**
Net à payer TTC	**940 800**
Arrêtée la présente facture à la somme de : **neuf cent quarante mille huit cent DHS.**	
Mode de règlement : Chèque bancaire n° 38.217	

1- Journal de L’entreprise « **VETROS SARL** » :

N° comptes		Débit	Crédit
	01-03-2015		
3421	Clients	64 800	
7111	Ventes de marchandises		54 000
4455	Etat, TVA facturée		10 800
	Facture n°55		
	05-03-2015		
6133	Entretien et réparations	3 000	
34552	Etat - TVA récupérable sur charges	600	
5141	Banques		3 600
	Facture N° 45, chèque n° T3498		

	15-03-2015		
2332	Matériel et outillage	60 000	
34551	Etat - TVA récupérable sur immobilisations	12 000	
5141	Banques		21 600
1486	Fournisseurs d'immobilisation		50 400
	Facture N° 90, chèque n° T346789		
	20-03-2015		
2340	Matériel de transport (240 000 + 400 000)	640 000	
34551	Etat - TVA récupérable sur immobilisations	80 000	
5141	Banques		720 000
1486	Fournisseurs d'immobilisation		
	Facture n°74 – virement bancaire		
	31-03-2015		
6121	Achats de matières premières	30 000	
34552	Etat - TVA récupérable sur charges	6 000	
4411	Fournisseurs		36 000
	Facture N° 70		
	01-04-2015		
5141	Banques	480 000	
7111	Ventes de marchandises		400 000
4455	Etat, TVA facturée		80 000
	Facture N° 102, chèque n° 28.600		

	05-04-2015			
61444	Primes de publicité		2600	
34552	Etat - TVA récupérable sur charges		520	
5141		Banques		3120
	Facture N° 120, chèque n° 21.422.			
	10-04-2015			
61766	Médecine de travail, pharmacie		10 000	
34552	Etat - TVA récupérable sur charges		700	
5161		Caisses		10 700
	Facture N° 67			
	15-04-2015			
61223	Achats de combustibles (22 000 TTC)[1]		80 000	
5161		Caisses		6600
4411		Fournisseurs		15 400
	Virement bancaire n°V56609			
	16-04-2015			
61227	Achats de fournitures de bureau[2]		6000	
34552	Etat - TVA récupérable sur charges		1200	
5141		Banques		7200

[1]- Carburant utilisés comme matières premières c'est-à-dire incorporé dans la fabrication des produits : TVA déductible donc les frais d'achat sont comptabilisés HT (TVA/carburants et lubrifiants 10%) ;
- Carburant utilisé pour les véhicules de l'entreprise : TVA n'est pas déductible donc les frais d'achat sont comptabilisés TTC.

[2] - 61227 Achats de fournitures de bureau : pour la fourniture stockée ;
- 61254 Achats de fournitures de bureau : pour la fourniture non stockée ;

	Facture N° 125, chèque n° T3469870.		
	17-04-2015		
61673	Taxes sur les véhicules	3000	
61312	Locations de constructions	7000	
61455	Frais de téléphone	2000	
34552	Etat - TVA récupérable sur charges	400	
5161	Caisses		12 400
	D°		
1481	Emprunts auprès des établissements de crédit	30 000	
63111	Intérêts des emprunts (1320/1,10)	1200	
34552	Etat - TVA récupérable sur charges	120	
5141	Banque		31 320
	Virement bancaire n°V56609		
	18-04-2015		
5141	Banques	940 800	
6386	Escomptes accordés	16 000	
7111	Ventes de marchandises		800 000
4455	Etat, TVA facturée		156 800
	Facture N° 37, chèque n° 38.217		
	20-04-2015		
61436	Réceptions (1140 TTC)[3]	1140	
5141	Banques		1140

[3] TVA/ frais de réception n'est pas déductible : frais comptabilisés TTC

	Facture N° 28, chèque n° 21.426			
	25-04-2015			
5141	Banques		64 800	
3421		Clients		64 800
	Virement bancaire			
	30-06-2015			
6147	Services bancaires (385/1,10)		350	
34552	Etat - TVA récupérable sur charges		35	
5141		Banques		385
	avis de débit n°60			

2) Déclaration de la TVA pour les mois de mars et avril 2015

Régime de droit commun (régime encaissement) :

Mois de mars 2015 :

TVA du ou crédit de TVA (mois de mars) = TVA facturée ou avances reçu (mois de mars) – TVA récupérable/immobilisations - TVA récupérable/charges (mois de mars) -

TVA facturée (mois de Mars°) : TVA sur encaissement au comptant **= 0**

TVA récupérable/charges (mois de Mars°) = TVA réellement décaissée = paiement au comptant = **600.**

TVA récupérable/immobilisations (mois de Mars)+ =TVA réellement décaissée = paiement au comptant = **(12000 x30%) + 80 000 = 83 600.**

TVA due = 0 – (600 +83 600) = - 84 200 crédit de TVA.

Mois d'avril 2015 :

TVA du ou crédit de TVA (mois d'avril) = TVA facturée ou avances reçues (mois d'avril) – TVA récupérable/immobilisations - TVA récupérable/charges (mois d'avril) – crédit de TVA (mois de MARS)

TVA facturée (mois d'avril): TVA sur encaissement au comptant **= 80 000 + 156 800**

+ 10 800 = 247 600.

TVA récupérable/charges (mois d'avril) = TVA réellement décaissée = paiement au comptant = 520 + 700 + 1200 + 400 + 120 + 35 = **2975.**

TVA récupérable/immobilisations (mois d'avril) = TVA réellement décaissée = paiement au comptant = 0.

Crédit de TVA (mois de mars) = 6600.

TVA du = 247 600 – 2975 – 84 200 = 16O 425.

<u>Régime de débit</u>

Mois de mars 2015 :

TVA du ou crédit de TVA (mois de mars) = TVA facturée ou avances reçues (mois de mars) – TVA récupérable/immobilisations - TVA récupérable/charges (mois de mars) -

TVA récupérable/charges (mois de Mars) = TVA réellement décaissée = paiement au comptant = **600**

TVA récupérable/immobilisations (mois de Mars) = TVA réellement décaissée = paiement au comptant = **(12000 x30%) + 80 000 = 83 600.**

TVA facturée (mois de Mars) : TVA sur encaissement au comptant et vente à crédit **= 10 800.**

TVA du = 10 800 – (600 + 83 600) = - 73 400 crédit de TVA.

Mois d'avril 2015 :

TVA du ou crédit de TVA (mois d'avril) = TVA facturée ou avances reçu (mois d'avril) – TVA récupérable/immobilisations - TVA récupérable/charges (mois d'avril) – crédit de TVA (mois de MARS).

TVA facturée (mois d'avril): TVA sur encaissement au comptant **= 80 000 + 156 800 = 236 800.**

TVA récupérable/charges (mois d'avril) = TVA réellement décaissée = paiement au comptant = 520 + 700 + 1200 + 400 + 120 + 35 = **2975.**

TVA récupérable/immobilisations (mois d'avril) = TVA réellement décaissée = paiement au comptant = 0.

Crédit de TVA (mois de mars) = 6600.

TVA du = **236 800 – 2975 - 73 400** = **160 425.**

3) Comptabilisation de la déclaration de la TVA :

<u>Régime de droit commun (régime encaissement)</u>

Pour le mois de mars :

31/03/2015

		D	**C**
3456	Etat - crédit de TVA	84 200	
34552	Etat - TVA récupérable sur charges		**600**
34551	Etat - TVA récupérable sur immobilisations		**83 600**
4456			
	Suivant déclaration mois de mars		

Pour le mois d'avril :

		D	C
	30/04/2015		
4455	Etat, TVA facturée	**247 600**	
34552	Etat - TVA récupérable sur charges		**2975**
3456	Etat - crédit de TVA		84 200
4456	Etat, TVA due		160 425
	Suivant déclaration mois d'avril		
	19/05/2015		
4456	Etat, TVA due	160 425	
5141	Banques		160 425
	Chèque bancaire n° 21.427		

Régime de débit :

Pour le mois de mars :

		D	C
	31/03/2015		
4455	Etat, TVA facturée	**10 800**	
3456	Etat - crédit de TVA	**73 400**	
34552	Etat - TVA récupérable sur charges		**600**
34551	Etat - TVA récupérable sur immobilisations		**83 600**
4456			
	Suivant déclaration mois de mars		

Pour le mois d'avril :

		D	C
	30/04/2015		
4455	Etat, TVA facturée	**236 800**	
34552	Etat - TVA récupérable sur charges		**2975**
3456	Etat - crédit de TVA		**73 400**
4456	Etat, TVA due		160 425
	Suivant déclaration mois d'avril		
	19/05/2015		
4456	Etat, TVA due	160 425	
5141	Banques		160 425
	Chèque bancaire n° 21.427		

Exercice 19

Les opérations d'encaissement de l'entreprise **« FARAH NEGOCE SA »** pour le mois mai 2015, se présentent comme suit :

1/5 : Vente de marchandises pour 60 000 DHS, facture n°4 réglée en espèces (bon de caisse n°6) ; TVA au taux normal ;

10/5 : Encaissement en espèces de la créance sur le client « FADIL », montant 40 000 DHS ;

15/5 : Encaissement en espèces d'un courtage de 20 000 DHS, facture n°77 ;

20/5 : Retrait de la banque 40 000 DHS pour alimenter la caisse, chèque bancaire n°T600543 ;

22/5 : Réception d'une caution en espèces (bon de caisse 68) : 10 000 DHS ;

30/5 : Réception en espèces d'une avance d'un client sur une commande de marchandises : 6000 DHS ;

T.A.F

Enregistrer ces opérations dans le journal de l'entreprise **« FARAH NEGOCE SA ».**

Solution

Débit	Crédit		Débit	Crédit
		01-05-2015		
5161		Caisse	72 000	
	7111	Ventes de marchandises		60 000
	4455	Etat, TVA facturée		12 000
		Bon caisse n°6 – facture n°4		
		10-05-2015		
5161		Caisse	40 000	
	3421	Client		40 000

		15-05-2015		
5161		Caisse	20 000	
	71272	Commissions et courtages reçus		20 000
		Facture N° 77		
		20-05-2015		
5161		Caisse	40 000	
	5141	Banque		40 000
		Chèque n° T600543		
		22-05-2015		
5161		Caisse	10 000	
	1487	Dépôts et cautionnements reçues		10 000
		Bon de caisse n°68		
		30-05-2015		
			6 000	
5161		Caisse		
	4421	Clients - avances et acomptes reçus sur Commandes en cours		6 000
		Bon de caisse n°80		

Exercice 20

Les opérations de décaissement de l'entreprise **« FADLI COMMERCE SNC »** pour le mois juin 2015, se présentent comme suit :

1/6 : Avoir en caisse 80 000 dhs

10/6 : Acquisition d'un ordinateur portable pour 8 000 DHS réglé en espaces (bon de caisse n°7), TVA 20%, facture n°44;

15/6 : Règlement en espèces (bon de caisse n°11) d'une dette fournisseur de 20 000 DHS ;

20/6 : Versement des espèces au compte bancaire de l'entreprise : 25 000 DHS ;

30/6 : Paiement en espèces des dépenses suivantes :

- Frais de téléphone : 1200 DHS TTC, TVA 20% ;
- Timbres fiscaux : 900 DHS ;
- Frais postaux : 600 DHS ;
- Honoraires d'avocat : 2 200 DHS TTC, TVA10% ;
- Publication d'une annonce : 6 000 DHS TTC, TVA20%.

T.A.F

Enregistrer ces opérations dans le journal de l'entreprise **« FADLI COMMERCE SNC » :**

Solution

Débit	Crédit		Débit	Crédit
		10-06-2015		
2355		Matériel informatique	8 000	
34551		Etat - TVA récupérable /immobilisations	1 600	
	5161	Caisse		9 600
		Bon caisse n°7 – facture n°44		
		15-06-2015		
4411		Fournisseur	20 000	
	5161	Caisse		20 000

		Bon Caisse n°11		
		20-06-2015		
5141		Banque	25 000	
	5161	Caisse		25 000
		30-06-2015		
61455		Frais de téléphone	1 000	
61671		Droits d'enregistrement et de timbre	900	
61451		Frais postaux	600	
61365		Honoraires	2000	
61441		Annonces et insertions	5000	
34552		Etat - TVA récupérable /charges	1400	
	5161	Caisse		10 900

Exercice 21

Au cours du mois d'aout 2015, l'entreprise « **TOUMI DISTRIBUTION SARL** » a réalisé les opérations suivantes :

1/8 : Vente de marchandise pour 72 000 dhs TTC au client **« NAHIDI** », facture n° 45 règlements à crédit ;

20/8 : Le client **« NAHIDI** » règle la facture n°45 par chèque bancaire n° T54002

21/8 : L'entreprise « **TOUMI DISTRIBUTION »** présente le chèque n°T54002 à l'encaissement ;

25/8 : L'entreprise « **TOUMI DISTRIBUTION »** reçoit l'avis de crédit n°M5600 relatif à l'encaissement du chèque n°T54002 en tenant compte d'une commission bancaire de 200 DHS, TVA 10% .

T.A.F

1) Etablir le bordereau d'encaissement du chèque n°T54002.

2) Enregistrer ces opérations dans le journal de l'entreprise « **TOUMI DISTRIBUTION SARL** ».

Solution :

1) Le bordereau d'encaissement du chèque n°T54002 :

Bordereau d'encaissement du chèque n°T54002	
Eléments	**Montant**
Valeur nominal du chèque	72000
Commission	200
TVA 10%	20
Agios TTC	220
Net à votre crédit	**71780**

2) Le journal de l'entreprise « **TOUMI DISTRIBUTION SARL** » :

Débit	Crédit		Débit	Crédit
		1-08-2015		
3421		Client	**72 000**	
	7111	Ventes de marchandises		**60 000**
	4455	Etat, TVA facturée		**12 000**
		Chèque bancaire n°T54002		
		20-08-2015		
51111		Chèques en portefeuille	**72000**	
	3421	Client		**72000**
		Chèque n° n°T54002 à l'encaissement		
		21-08-2015		
51112		Chèques à l'encaissement	**86 000**	
			30 000	
	51111	Chèques en portefeuille		**116 000**
		25-08-2015		
5141		Banque	**71 780**	
6147		Services bancaires	**200**	
34552		Etat - TVA récupérable /charges	**20**	
	51112	Chèques à l'encaissement		**72 000**
		Avis de crédit n°		

Exercice 22

Le 5/6/2015 : L'entreprise « **FAHIM COMMERCE SARL** » a envoyé au client **« FADLI NEGOCE SNC** » La facture n°5 qui comporte, MB = 50 000 DHS, remise 5%, escompte 2%, transport forfaitaire 600 DHS, règlement à crédit,

Le 15/6/2015 : Le client **« FADLI NEGOCE** » souscrit un billet à ordre n°44 au 30/7/2015 pour régler la facture n°5 ;

Le 20/6/2015 : L'entreprise « **FAHIM COMMERCE SARL** » endosse le billet à ordre n°44 à l'ordre du fournisseur « **ALAMI NEGOCE SARL** »

T.A.F

1- Enregistrer ces opérations dans le journal de l'entreprise « **FAHIM COMMERCE SARL** ».

2- Enregistrer ces opérations dans le journal de l'entreprise « **FADLI NEGOCE SNC** ».

3- Enregistrer ces opérations dans le journal de l'entreprise « « **ALAMI NEGOCE SARL** » .

Solution :

FAHIM COMMERCE SARL **Doit : C**lient **« FADLI NEGOCE SNC** »	
Facture doit N°:5	**Date : 15/06/2015**
MB =	**50000**
Remise 5% =	**2500**
Net commercial =	**47500**
Escompte 2% =	**950**
Net financier =	**46550**
TVA 20%	**9310**
Net à payer (TTC) =	**55860**

Journal de l'entreprise « FAHIM COMMERCE SARL » :

Débit	Crédit		Débit	Crédit
		5-06-2015		
3421		Client	**55860**	
6386		Escomptes accordés	**950**	
	7111	Ventes de marchandises		**47500**
	4455	Etat, TVA facturée		**9310**
		Facture n°5,		
		15-06-2015		
3425		Clients effet à recevoir	**55860**	
	3421	Clients		**55860**
		Endossement BO n°44		
		20-06-2015		
4411		Fournisseurs	**55860**	
	3425	Clients effet à recevoir		**55860**
		Endossement BO n°44		

Journal de l'entreprise « FADLI NEGOCE SNC »:

débit	crédit		débit	Crédit
		5-06-2015		
6111		Achats de marchandises	**47500**	
34552		Etat - TVA récupérable /charges	**9310**	
	7111	Fournisseurs		**55860**
	7386	Escomptes obtenus		**950**
		Facture n°5,		
		15-06-2015		
4411		Fournisseurs	**55860**	
	4415	4415 Fournisseurs - effets à payer		**55860**
		Endossement BO n°44		
		20-06-2015		
		Aucune écriture		

Journal de l'entreprise « ALAMI NEGOCE SARL »:

débit	crédit		débit	Crédit
		5-06-2015		
3425		Clients effet à recevoir	**55860**	
	3421	Clients		**55860**
		Endossement BO n°44		

Exercice 23

Le 5/3/2015 : l'entreprise **« FARAH SARL »** a envoyé au client « **RADWAN** » la facture n°56 qui comporte : MB = 60 000 DHS, remise 5% et 10%, escompte 2%, TVA au taux normal.

La facture n°56 a été regelé par la lettre de changé n°22 au 23/5/2015, accepté le même jour par le client**.**

Le 15/3/2105 : l'entreprise « **FARAH SARL** » a négocié la traite n°56 auprès de sa banque.

Le 20/3/2015 : l'entreprise « **FARAH SARL** » reçoit l'avis de crédit de l'escompte qui comporte : taux d'escompte 8%, commission 200 DHS, TVA 10% ;

T.A.F

Enregistrer ces opérations au journal de l'entreprise **« FARAH SARL »** ?

Solution :

FARAH SARL **Doit : C**lient **« RADWAN »**	
Facture doit N°:56	**Date : 5/03/2015**
MB =	**60000**
Remise 5% =	**3000**
Net commercial 1 =	**57000**
Remise 10% =	**5700**
Net commercial 2 =	**51300**
Escompte 2% =	**1026**
Net financier =	**50274**
TVA 20%	**10054,80**
Net à payer (TTC) =	**60328,80**

Bordereau d'escompte	
Effet n°	**22**
Valeur nominal	**60,328.80**
Date d'émission	**5/3/2015**
Date de remise à l'escompte	**15/3/2015**
Date d'échéance	**23/5/2015**
Nombre de jours d'escompte	**69**
Escompte = VN x T x N/36000	
e = 60328 x 8 x69/36000 =	**925.40**
Commission =	**200.00**
Agios HT	**1,125.40**
TVA 10%	**112.54**
Agios TTC	**1,237.94**
Net à votre crédit	**59,090.86**

Calcul du nombre de jours	
Date de remise à l'escompte:	**15/3/2015**
Date d'échéance	**23/5/2015**
Mois de mars = 31-15	**16 jours**
Avril	**30 jours**
MAI	**23 jours**
Nombre de jours (N)	**69 jours**

Journal de l'entreprise « FARAH SARL » :

Débit	Crédit		Débit	Crédit
		5-03-2015		
3425		Clients effet à recevoir	**60328,80**	
6386		Escomptes accordés	**1026**	
	7111	Ventes de marchandises		**51300**
	4455	Etat, TVA facturée		**10054,80**
		Facture n°56,		
		15-03-2015		
3425				
	3421	Aucune écriture		
		Remis à l'escompte l'effet n°22		
		20-03-2015		
5141		Banques	**59090,80**	
6311		Intérêts des emprunts et dettes	**925,40**	
61472		Frais sur effets de commerce	**200**	
34552		Etat - TVA récupérable /charges	**112,54**	
	5520	Crédits d'escompte		**60328,80**
		Suivant bordereau d'escompte de l'effet n°22		
		23-05-2015		
5520		Crédits d'escompte	**60328,80**	
	3425	Clients effet à recevoir		**60328,80**
		l'effet n°22 échu		

Exercice 24

Le 5/3/2015, l'entreprise « **MALKI NEGOCE SARL** » adresse au client « **FAKIRI** » la facture de vente n°33 qui comporte : MB = 60 000, remise 5%, escompte 3%, port forfaitaire 600 DHS, TVA au taux normal, règlement à crédit ;

Le 15/3/2015, le client « FAKIRI » souscrit le billet à ordre n° 43 au 30/4/2015 pour paiement de la facture n°33 ;

Le 26/4/2015, le client « FAKIRI » informe l'entreprise « **MALKI NEGOCE SARL** » qu'il ne pourra pas payer à l'échéance l'effet n°43 et il demande un report d'échéance ;

Le 28/4/2015, l'entreprise « **MALKI NEGOCE SARL** » annule l'effet n°43 et tire sur **« FAKIRI »** la traite n°55 au 15/6/2015 en tenant compte des intérêts de retards au taux de 12%, des frais de correspondance de 300 DHS, timbre fiscal de 5 DHS, TVA 20 %.

T.A.F

1- Passer les écritures nécessaires au journal de l'entreprise « **MALKI NEGOCE SARL** ».

2- Passer les écritures nécessaires au journal du client **« FAKIRI ».**

Solution :

MALKI NEGOCE SARL **Doit : client « FAKIRI »** **Facture n°33** **Date : 5/3/2015**	
MB =	60 000
Remise 5% =	3000
Net commercial	57 000
Escompte 3%	1710
Net financier	55 290
port	600
Net à payer HT	55 890
TVA 20%	11 178
Net à payer TTC	67 068
Arrêtée la présente facture à la somme de : **soixante-sept mille soixante-huit DHS.**	

Bordereau de renouvellement de l'effet n°43	
Valeur nominal ancien effet (BO 43)	67 068
Date d'échéance ancien effet	28/4/2015
Date d'échéance nouvel effet	15/6/2015
Nombre de jours (entre ancien et nouvel effet)	48 jours
Intérêt de retard = 67 068 x 12 x 48/36000	1073,08
TVA sur intérêt de retard = 1073,08 x 20%	214,61
Frais postaux	300
Timbre fiscal	5
Valeur nominale nouvel effet (Traite n°55)	**68 660,69**

Journal de l'entreprise « MALKI NEGOCE SARL » :

Débit	Crédit		Débit	Crédit
		5-03-2015		
3421		Clients	**67 068**	
6386		Escomptes accordés	**1710**	
	7111	Ventes de marchandises		**57 000**
	4455	Etat TVA facturée		**11 178**
	71276	Ports et frais accessoires facturés		**600**
		Facture n°54,		
		15-03-2015		
3425		Clients effets à recevoir	**67 068**	
	3421	Clients		**67 068**
		Souscription BO 43		
		26-06-2015		
		Aucune écriture		
		28-04-2015		
3421		Clients	**67 068**	
	3425	Clients effets à recevoir		
		Annulation BO n°43		

		d°		
3425		Clients effets à recevoir	**68 660,69**	
	3421	Clients		**67 068**
	7381	Intérêts et produits assimilés		**1073,08**
	61671	Droits d'enregistrement et de timbre		**5**
	61451	Frais postaux		**300**
	4455	Etat, TVA facturée		**214,61**
		Création LC n°55		

Journal du client « FAKIRI » :

Débit	**Crédit**		**Débit**	**Crédit**
		5-03-2015		
3421		Achats de marchandises	**57 000**	
6386		Etat - TVA récupérable /charges	**11 178**	
	61425	Transports sur achat	**600**	
	7386	Escomptes obtenus		**1710**
	4411	Fournisseurs		**67 068**
		Facture n°54,		
		15-03-2015		
4411		Fournisseurs	**67 068**	
	4415	Fournisseurs, effets à payer		**67 068**

		Souscription BO 43		
		26-06-2015		
		Aucune écriture		
		28-04-2015		
4415		Fournisseurs, effets à payer	**67 068**	
	4411	Fournisseurs		
		Annulation BO n°43		
		d°		
4411		Fournisseurs	**67 068**	
6311		Intérêts des emprunts et dettes	**1073,08**	
61671		Droits d'enregistrement et de timbre	**5**	
61451		Frais postaux	**300**	
34552		Etat - TVA récupérable /charges	**214,61**	
	4415	Fournisseurs, effets à payer		**68 660,69**
		Création LC n°55		

Manuel N°2

MARRAKECH
جامعة القاضي عياض
UNIVERSITÉ CADI AYYAD

كلـــــــــــــــية العلـوم
القانونـية والاقتصـــــادية
والاجتمـــــاعية – مراكش
FACULTÉ DES SCIENCES
JURIDIQUES, ÉCONOMIQUES
ET SOCIALES – MARRAKECH

COMPTABILITÉ GÉNÉRALE

EXERCICES CORRIGÉS

Semestre 2 Gestion

Pr. SARRA MRANI ZENTAR

Année universitaire : 2016-2017

Exercice 1

L'entreprise « **RADI Commerce** » vous fournit l'état des stocks durant l'exercice 2018 :

Etat des stocks au 01/01/2018 :

Nature des stocks	Montants en dh
Marchandises	400 000
Matières et fournitures consommables	200 000
Produits en cours	120 000
Produits intermédiaires	80 000
Produits finis	500 000

Etat des stocks au 31/12/2018 :

Nature des stocks	Montants en dh
Marchandises	350 000
Matières et fournitures consommables	300 000
Produits en cours	100 000
Produits intermédiaires	90 000
Produits finis	560 000

Travail à faire

1) Calculer le montant de la variation des stocks ?

2) Passer les écritures nécessaires au journal ?

Solution

1) Calcul de la variation des stocks

Nature des stocks	Stock au 01/01/2018 (SI)	Stock au 31/12/2018 (SF)	Variation de stocks (SF –SI)
Marchandises	400 000	350 000	**- 50 000**
Matières et fournitures consommables	200 000	300 000	**+ 100 000**
Produits en cours	120 000	100 000	**- 20 000**
Produits intermédiaires	80 000	90 000	**+ 10 000**
Produits finis	500 000	560 000	**+ 60 000**

2) Journal de l'entreprise « **RADI Commerce** » :

		Débit	Crédit
	1/1/2018		
6114	Variation des stocks de marchandises	400 000	
3111	Marchandises		400 000
	Annulation du SI		
	1/1/2018		
6124	Variation des stocks de matières et fournitures	200 000	
3122	Matières et fournitures consommables		200 000
	Annulation du SI		
	1/1/2018		
7132	Variation des stocks de biens produits	120 000	
31311	Produits en cours		120 000
	Annulation du SI		
	1/1/2018		
71322	Variation des stocks de produits intermédiaires	80 000	
3141	Produits intermédiaires		80 000
	Annulation du SI		

	1/1/2018		
7132	Variation des stocks de biens produits	500 000	
3151	Produits finis		500 000
	Annulation du SI		
	31/12/2018		
3111	Marchandises	350 000	
6114	Variation des stocks de marchandises		350 000
	Constatation du stock final		
	31/12/2018		
3111	Matières et fournitures consommables	300 000	
6124	Variation des stocks de matières et fournitures		300 000
	Constatation du stock final		
	31/12/2018		
31311	Produits en cours	100 000	
71322	Variation des stocks de biens produits		100 000
	Constatation du stock final		
	31/12/2018		
3141	Produits intermédiaires	90 000	
5141	Variation des stocks de produits intermédiaires		90 000
	Constatation du stock final		
	31/12/2018		
3151	Produits finis	560 000	
7132	Variation des stocks de biens produits		560 000
	Constatation du stock final		

Exercice 2

Le 15 /5/2017, une entreprise a reçu de son fournisseur la facture N°40 afférente à l'acquisition d'une machine de production et ainsi libellée :

Montant brut : 260 000 dh, remise 5% et 8%, frais de transport 2500 dh, frais d'installation 10 000 dh, frais d'acte 5000 dh, droit d'enregistrement 3200 dh, TVA 20%.

Mode de règlement : 70% par chèque bancaire, le reste à crédit de 4 mois.

Travail à faire

1) Calculer la valeur d'entrée de la machine ?

2) Passer les écritures comptables nécessaires ?

Solution

1) La valeur d'entrée de la machine

Facture N°40 Date : 15 /5/2017	
Eléments	**Montants en dh**
Montant brut	260 000
Remise 5%	13000
Net commercial 1	247 000
Remise 8%	19 760
Net commercial 2	227 240
Frais de transport	2500
Frais d'installation	10 000
Coût d'acquisition HT	**239 740**
TVA20%	47 948
Frais d'acte	5 000
Droit d'enregistrement	3 200
Net à payer TTC	**295 888**
Règlement par chèque = 295 888 x 70 % = 207 121,60 Règlement à crédit = 295 888 - 207 121,60 = 88 766,40	

Journal de l'entreprise :

		D	C
15/5/2017			
2332	Matériel et outillage	239 740	
34551	Etat - TVA récupérable sur immobilisations	47 948	
2121	Frais d'acquisition des immobilisations	8 200	
4481	Dettes sur acquisitions d'immobilisations		88 766,40
5141	Banque		207 121,60
	Facture N°40		

Exercice 3

Présenter le tableau d'amortissement d'une machine de production (M05660) dont la valeur d'entrée est de 180 000 dh, la durée de vie probable est de 5 ans et la date d'acquisition est le 15/04/2015 (système d'amortissement dégressif).

Solution

Taux d'amortissement linéaire = 20 %.

Taux d'amortissement dégressif = 20% x 2 = 40%.

Tableau d'amortissement dégressif

Plan d'amortissement de la machine (M05660) Imputation comptable : 2332 Matériel et outillage							
Immobilisation : machine (M05660) Durée d'utilisation (d): 5 ans Rythme d'amortissement : **dégressif**				Date de mise en service : 15/04/2015 Valeur d'entrée : 180 000 dh Taux d'amortissement : (T = 100/5) = 20% x 2 = 40%			
Années	VNA au début de l'exercice	Taux retenu	Annuités	Cumul d'amortissement	VNA à la fin de l'exercice	Taux dégressif	Taux constant
2015 (9 mois)	180 000	40%	54 000	54 000	126 000	40%	9/60= 15%
2016	126 000	40%	50 400	104 400	75 600	40%	12/51 = 23,52%
2017	75 600	40%	30 240	134 640	45 360	40%	12/39 = 30,76%
2018	45 360	12/27	20 160	154 800	25 080	40%	12/27 =44,44%
2019	25 200	12/15	20 160	174 960	5 016	40%	12/15= 80%
2020 (3 mois)	5 040	3/3	5 040	180 000	0	40%	3/3 = 100%

Au début de l'exercice 2018, la durée d'amortissement restant à courir est de 27 mois, le taux d'amortissement constant est de : 12/27 = 44,44% donc supérieur au taux dégressif de 40%

La dotation de l'exercice 2018 sera de = 45 360 x 12/27 = 20 160 dh.

Donc on change le taux dégressif au linéaire si celui si est supérieur au taux dégressif.

Autrement dit si la VNA au début de l'exercice / durée restant à courir devient supérieure à l'annuité dégressive, on change le taux dégressive ou taux linéaire (qui est égale à 100 / nombre de mois restant à courir).

Exercice 4

Le 14/10/2016, une entreprise a acquis une machine de production (M0089) pour un prix de 325 000 dh, la durée probable d'utilisation est de 5 ans. Amortissement selon le système dégressif.

Travail à faire

1) Calculer le taux d'amortissement linéaire ?

2) Calculer le taux d'amortissement dégressif ?

3) Présenter le plan d'amortissement selon le procédé linéaire ?

4) Présenter le plan d'amortissement selon le procédé dégressif ?

5) Passer les écritures nécessaires au 31/12/2016, 31/12/2017, 31/12/2018, 31/12/2019, 31/12/2020 et 31/12/2021 ?

Solution

1) Taux d'amortissement linéaire

T= 100/5 = 20%

2) Taux d'amortissement dégressif

T= 20% x 2 = 40%

3) Le plan d'amortissement selon le procédé linéaire

Plan d'amortissement de la machine (M0089) Imputation comptable : 2332 Matériel et outillage							
Immobilisation : machine M0089 Durée d'utilisation : 5 ans Rythme d'amortissement : linéaire			Date de mise en service : 14/10/2016 Valeur d'entrée : 325 000 dh Taux d'amortissement : (T = 100/5) = 20 %				
Années	Valeur d'entrée VE	Taux	Annuité ou dotation	Cumul d'amortissement	VNA	Cumul de la durée (mois)	Durée d'utilisation restant dues (mois) n
14/10/2016 (3 mois)	325 000	20%	16 250	16 250	308 750	3	57

2017	325 000	20%	65 000	81 250	243 750	15	45
2018	325 000	20%	65 000	146 250	178 750	27	33
2019	325 000	20%	65 000	211 250	113 750	39	21
2020	325 000	20%	65 000	276 250	48 750	51	9
2021 (9 mois)	325 000	20%	48 750	325 000	0	60	0

4) Le plan d'amortissement selon le procédé dégressif

Plan d'amortissement de la machine (M05660)

Imputation comptable : 2332 Matériel et outillage

Immobilisation : machine (M05660)

Durée d'utilisation : 5 ans

Rythme d'amortissement : **dégressif**

Date de mise en service : 14/10/2016

Valeur d'entrée : 325 000 dh

Taux d'amortissement : (T = 100/5) = 20% x 2 = 40 %

Années	VNA au début de l'exercice	Taux retenu	Annuités	Cumul d'amortissement	VNA à la fin de l'exercice	Taux dégressif	Taux constant
14/10/2016 (3 mois)	325 000	40%	32 500	32 500	292 500	40%	3/60= 5%
2017	292 500	40%	117 000	149 500	175 500	40%	12/57 = 21,05%
2018	175 500	40%	70 200	219 700	105 300	40%	12/45 = 26,67%
2019	105 300	40%	42 120	261 820	63 180	40%	12/33 = 36,36%
2020	63 180	12/21	36 102,86	297 922,86	27 077,14	40%	12/21= 57,14%
2021 (9 mois)	27 077,14	9/9	27 077,14	325 000	0	40%	9/9 = 100%

5) Ecriture de régularisation

Années	**Dotation dégressif (Amortissement Fiscal)**	**Dotation constante (Amortissement Economique)**	**AF – AE**	**Régularisation**	
				Amortissement Dérogatoire	**Reprise**
14/10/2016 (3 mois)	32 500	16 250	+ 16 250	16 250	
2017	117 000	65 000	+ 52 000	52 000	

2018	70 200	65 000	+ 5 200	5 200	
2019	42 120	65 000	- 22 880		22 880
2020	36 102,86	65 000	- 28 897,14		28 897,14
2021 (9 mois)	27 077,14	48 750	- 21 672,86		21 672,86
TOTAUX	325 000	325 000	0	73 450	73 450

Journal de l'entreprise :

		D	C
	31/12/2016		
619332	D.E.A. des installations techniques, matériel et outillage	16 250	
28332	Amortissements du matériel et outillage		16 250
	Dotation de l'exercice 2016		
	31/12/2016		
65941	D.N.C. pour amortissements dérogatoires	16 250	
1351	Provisions pour amortissements dérogatoires		16 250
	Dotation de l'exercice 2016		
	31/12/2017		
619332	D.E.A. des installations techniques, matériel et outillage	65 000	
28332	Amortissements du matériel et outillage		65 000
	Dotation de l'exercice 2017		
	31/12/2017		
65941	D.N.C. pour amortissements dérogatoires	52 000	
1351	Provisions pour amortissements dérogatoires		52 000
	Dotation de l'exercice 2017		
	31/12/2018		
619332	D.E.A. des installations techniques, matériel et outillage	65 000	
28332	Amortissements du matériel et outillage		65 000
	Dotation de l'exercice 2018		

	31/12/2018		
65941	D.N.C. pour amortissements dérogatoires	5 200	
1351	Provisions pour amortissements dérogatoires		5 200
	Dotation de l'exercice 2018		
	31/12/2019		
619332	D.E.A. des installations techniques, matériel et outillage	65 000	
28332	Amortissements du matériel et outillage		65 000
	Dotation de l'exercice 2019		
	31/12/2019		
1351	Provisions pour amortissements dérogatoires	22 880	
75941	Reprises sur amortissements dérogatoires		22 880
	Dotation de l'exercice 2019		
	31/12/2020		
619332	D.E.A. des installations techniques, matériel et outillage	65 000	
28332	Amortissements du matériel et outillage		65 000
	Dotation de l'exercice 2020		
	31/12/2020		
1351	Provisions pour amortissements dérogatoires	28 897,14	
75941	Reprises sur amortissements dérogatoires		28 897,14
	Dotation de l'exercice 2020		
	31/12/2021		
619332	D.E.A. des installations techniques, matériel et outillage	48 750	
28332	Amortissements du matériel et outillage		48 750
	Dotation de l'exercice 2021		
	31/12/2021		
1351	Provisions pour amortissements dérogatoires	21 672,86	

75941	Reprises sur amortissements dérogatoires Dotation de l'exercice 2021	21 672,86

Exercice 5

Le 12/5/2016, une entreprise a acquis une machine de production (M0987) au prix de 350 000 dh HT, frais d'installation 10 000 dh, frais de transport 6000 dh, remise 5%, facture N°33, règlement par chèque bancaire N°T54320, la durée probable d'utilisation est de 5 ans, amortissement selon le système linéaire.

Le 22/8/2018, l'entreprise a échangé l'ancienne machine (M0987) pour un prix de 150 000 dh contre une autre nouvelle (M0999T) qui a pour valeur 600 000 dh HT, TVA 20%, facture N°45, la durée d'utilisation probable de la machine est de 5 ans. Le montant restant dû a été payé par virement bancaire.

Travail à faire

1) Passer l'écriture d'acquisition de la machine (M0987)?

2) Passer les écritures de régularisation au 31/12/2018?

Solution

1) L'écriture d'acquisition de la machine (M0987).

Facture N°33 Date : Le 12/5/2016	
Eléments	**Montants en dh**
Prix d'achat HT	350 000
Remise 5%	17 500
Net commercial	332 500
Frais d'installation	10 000
Frais de transport	6 000
Coût d'acquisition (VE)	**348 500**
TVA20%	69 700
Net à payer TTC	**418 200**

Journal de l'entreprise

	12/5/2016	D	C
2332	Matériel et outillage	348 500	
34551	Etat - TVA récupérable sur immobilisations	69 700	
2352	Banque		418 200
	Facture N°33		

2) Les écritures de régularisation au 31/12/2018.

a) Constatation de l'entrée de la nouvelle machine (M0999T)

Facture N°45 Date : Le 22/8/2018	
Eléments	**Montants en dh**
Prix de la nouvelle machine (M0999T)	**600 000**
TVA20%	120 000
Prix TTC	720 000
Reprise de l'ancienne machine (M0987)	**- 150 000**
Net à payer TTC	**570 000**

	31/12/N	Débit	Crédit
2332	Matériel et outillage	600 000	
34551	Etat - TVA récupérable sur immobilisations	120 000	
7513	Produits des cessions des immobilisations corporelles		150 000
5141	Banque		570 000
	Facture N°45		

b) Ecriture de régularisation

Dotation complémentaire de l'ancienne machine :

Dotation complémentaire = (348 500 x 20% x 8) /12 = 46 466,67 dh

Calcul de la somme d'amortissement de l'ancienne machine

Calcul de la durée (n) **n = nombre de mois calculés depuis le 12/5/2016 jusqu'au 22/8/2018**	
Années	**Nombre de mois**
2016	**8**
2017	**12**
2018	**8**
TOTAL	**28**

ΣA = (VE x T x n) /12

ΣA = (348 500 x 20% x 28) /12

ΣA = 162 633,33 dh

Ou bien

ΣA = (VE x n)/d (avec d = durée de vie probable de l'immobilisation)

ΣA = (348 500 x 28) /60 = 162 633,33 dh

VNA (2018) = VE – ΣA

VNA (2018) = 348 500 – 162 633,33 = 185 866,67 dh

Dotation de la nouvelle machine (M0999T)

Dotation = VE x T

Dotation = (600 000 x T x n)/12

Dotation = (600 000 x 20% x 5) /12 = 50 000 dh

		D	C
	31/12/2018		
61933	D.E.A. des installations techniques, matériel et outillage	46 466,67	
28332	Amortissements du matériel et outillage		46 466,67
	Dotation complémentaire de l'ancienne machine(M0987).		
	31/12/2018		
28332	Amortissements du matériel et outillage	162 633,33	
6513	VNA des immobilisations corporelles cédées	185 866,67	
2332	Matériel et outillage		348 500
	Sortie de l'ancienne machine (M0987).		
	31/12/2018		
61933	D.E.A. des installations techniques, matériel et outillage	50 000	
28332	Amortissements du matériel et outillage		50 000
	Dotation de la nouvelle machine (M0999T)		

Exercice 6

Le 15/6/2015, une entreprise a acquis une machine de production (M00887) au prix de 425 000 dh HT, facture N°23, règlement par chèque bancaire N°T546780, la durée probable d'utilisation est de 5 ans, amortissement selon le système linéaire.

Le 22/9/2018, la machine de production (M00887) a été totalement détruite suite à un accident technique, l'entreprise décide de retirer cette machine de l'actif immobilisé.

Travail à faire

1) Passer l'écriture d'acquisition de la machine (M00887) ?

2) Passer les écritures de régularisation au 31/12/2018 ?

Solution

1) L'écriture d'acquisition de la machine (M00887).

Facture N°23 Date : Le 15/6/2015	
Eléments	**Montants en dh**
Prix de la machine (M00887)	**425 000**
TVA20%	85 000
Net à payer TTC	**510 000**

Journal de l'entreprise

	15/6/2015	D	C
2332	Matériel et outillage	425 000	
34551	Etat - TVA récupérable sur immobilisations	85 000	
2352	Banque		510 000
	Facture N°23		

2) Les écritures de régularisation au 31/12/2018.

Dotation complémentaire de la machine(M00887). **:**

Dotation complémentaire = (425 000 x 20% x 9) /12 = 63 750 dh.

Calcul de la somme d'amortissement de l'ancienne machine

Calcul de la durée (n) **n = nombre de mois calculés depuis le 15/6/2015 jusqu'au 22/9/2018**	
Années	**Nombre de mois**
2015	**7**
2016	**12**
2017	**12**
2018	**9**
TOTAL	**40**

ΣA = (VE x T x n) /12

ΣA = (425 000 x 20% x 40) /12

ΣA = 283 333,33 dh

Ou bien

ΣA = (VE x n)/d (avec d = durée de vie probable de l'immobilisation)

ΣA = (425 000 x 40) /60 = 283 333,33 dh.

VNA (2018) = VE – ΣA.

VNA (2018) = 425 000 – 283 333,33= 141 666,67 dh.

		D	**C**
	31/12/2018		
61933	D.E.A. des installations techniques, matériel et outillage	63 750	
28332	Amortissements du matériel et outillage		63 750
	Dotation complémentaire de la machine (M00887) retirée		
	31/12/2018		
61933	D.E.A. des installations techniques, matériel et outillage	141 666,67	

28332	Amortissements du matériel et outillage		141 666,67
	Dotation exceptionnelle de la machine (M00887) retirée		
	31/12/2018		
28332	Amortissements du matériel et outillage	425 000	
2332	Matériel et outillage		425 000
	Constatation de la sortie de l'immobilisation retirée		

Exercice 7

Le 12/9/2016, l'entreprise « **STA SARL** » a commandé une machine d'emballage, facture N° : 45 qui comporte les éléments suivants :

- Prix d'achat HT : 250 000 dh

- Remise 5% :

- Frais d'installation : 15 000 dh

- Frais d'assurance : 5 000 dh

- Frais de transport : 2 500 dh

- Frais d'établissement du contrat d'acquisition : 4 400 dh

- Frais d'enregistrement du contrat d'acquisition : 15 600 dh

Le 22/9/2016, l'entreprise a versé une avance de 30 000 dh par chèque bancaire N°T568900.

Le 10/10/2016, l'entreprise reçoit la machine commandée, et règle la facture N° 45 par virement bancaire.

L'entreprise décide d'amortir la machine acquise sur 80 mois selon le mode constant.

Travail à faire

1) Déterminer la valeur d'entrée de la machine ?

2) Enregistrer l'opération d'acquisition ?

3) Dresser le plan d'amortissement de la machine ?

4) Déterminer les dotations d'amortissements des immobilisations?

5) Passer les écritures comptables de dotation d'amortissement au 31/12/2017?

Solution

1) La valeur d'entrée de la machine

Facture N° :45 Date d'établissement : Le 12/9/2016 Date de règlement : Le 15/10/2016	
Eléments	**Montants en dh**
Prix d'achat HT	250 000
- Remise 5%	- 12 500
Net commercial	**237 500**
Frais d'installation	15 000
Frais d'assurance	5000
Frais de transport	2500
Coût d'acquisition (valeur d'entrée)	**260 000**
Frais d'établissement du contrat d'acquisition	4400
Frais d'enregistrement du contrat d'acquisition	15 600
Total HT	**280 000**
TVA 20%	56 000
TOTAL TTC	336 000
Avance versé Le 22/9/2016	30 000
Net à payer TTC	**306 000**

2) Enregistrement de l'opération d'acquisition

		D	C
	22/9/2016		
2397	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	30 000	
5141	Banque		30 000
	Chèque bancaire N°T568900		
	10/10/2016		
2332	Matériel et outillage	260 000	
2121	Frais d'acquisition des immobilisations (4400 + 15 600)	20 000	
34551	Etat - TVA récupérable sur immobilisations	56 000	
2397	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles		30 000
5141	Banque		306 000

3) Le plan d'amortissement de la machine

Plan d'amortissement de la machine d'emballage Imputation comptable : 2332 Matériel et outillage							
Immobilisation : machine d'emballage Durée d'utilisation : (80 mois) Rythme d'amortissement : linéaire			Date de mise en service : 10/10/2016 Valeur d'entrée : 260 000 dh Taux d'amortissement : (T = 1200/80) = 15%				
Années	Valeur d'entrée VE	Taux	Annuité ou dotation	Cumul d'amortissement	VNA	Cumul de la durée (mois)	Durée de vie restant (mois)
10/10/2016 (3 mois)	260 000	15%	9 750	9 750	250 250	3	77
2017	260 000	15%	39 000	48 750	211 250	15	65
2018	260 000	15%	39 000	87750	172 250	27	53
2019	260 000	15%	39 000	126 750	133 250	39	41
2020	260 000	15%	39 000	165 750	94 250	51	29
2021	260 000	15%	39 000	204 750	55 250	63	17
2022	260 000	15%	39 000	243 750	16 250	75	5
2023 (5 mois)	260 000	15%	16 250	260 000	0	80	0

1 Les dotations d'amortissements des immobilisations

Immobilisations	Calcul	Dotations
Matériel et outillage	260 000 x 15%	39 000
Frais d'acquisition des immobilisations	20 000 x 20%	4 000
	TOTAL	**43 000**

Ecriture comptable

		D	C
	31/12/2017		
61933	D.E.A. des installations techniques, matériel et outillage	39 000	
28332	Amortissements du matériel et outillage		39 000
	Dotation de l'exercice 2017		
	31/12/2017		
61912	D.E.A. des charges à répartir	4 000	
28121	Amortissements des frais d'acquisition des immobilisations		4 000
	Dotation de l'exercice 2017		

Exercice 8

D'après la balance avant inventaire de l'entreprise « **STF SA** » établie le 31/12/2017, on a relevé les informations suivantes :

Numéro de compte	Intitulé du compte	Soldes	
		SD	**SC**
2332	Matériel et outillage	610 000	
28332	Amortissements du matériel et outillage		249 500

Matériel de transport se compose de deux machines :

- Machine M1 acquise à la création de l'entreprise pour un prix de 360 000 dh et amortie au taux de 20% (amortissement constant);

- Machine M2 acquise le 20/4/2015.

Travail à faire

1) Déterminer la date de création de l'entreprise ?

2) Dresser le plan d'amortissement de la machine M1 ?

3) Dresser le plan d'amortissement de la machine M2 ?

4) Passer les écritures de dotation au 31/12/2018 ?

Solution

1) La date de création de l'entreprise

Soit :

VE1 : la valeur d'entrée de la machine M1

VE2 : la valeur d'entrée de la machine M2

ΣA (M1) : la somme d'amortissement de la machine M1

ΣA (M2) : la somme d'amortissement de la machine M2

n1 : la durée d'utilisation de la machine M1

n2 : la durée d'utilisation de la machine M2

T = Taux d'amortissement

On peut écrire donc

VE1 + VE2 =610 000 dh

VE2 = 610 000 -VE1

VE2 = 610 000 – 360 000 dh

VE2 = 250 000 dh

Et

ΣA (M1) + ΣA (M2) = 249 500

[VE1 x T x n] /12 + [VE2 x T x n] /12 = 249 500

[(360 000 x 20% x n1)]/12 + [(250 000 x 20% x 21)]/12 = 249 500

6000 n + 87 500= 249 500

n = 249 500 – 87 500

6000 n = 162 000

n = 162 000 /n

n = 27 mois

Donc la date d'acquisition de la machine M1 (date de création de l'entreprise) =

Année 2016 : 12 mois

Année 2015 : 12 mois

Année 2014 :3 mois

Date de création : le 1/10/2014

2) Le plan d'amortissement de la machine M1

Plan d'amortissement de la machine (M1) Imputation comptable : 2332 Matériel et outillage							
Immobilisation : machine (M1) Durée d'utilisation : 5 ans (60 mois) Rythme d'amortissement : linéaire			Date de mise en service : 1/10/2014 Valeur d'entrée : 360 000 dh Taux d'amortissement : (T = 100/5) = 20 %				
Années	Valeur d'entrée VE	Taux	Annuité ou dotation	Cumul d'amortissement	VNA	Cumul de la durée (mois)	Durée de vie restant (mois)
22/10/2014 (3 mois)	360 000	20%	18 000	18 000	342 000	3	57
2015	360 000	20%	72 000	90 000	270 000	15	45
2016	360 000	20%	72 000	162 000	198 000	27	33
2017	360 000	20%	72 000	234 000	126 000	39	21
2018	360 000	20%	72 000	306 000	54 000	51	9
2019 (9 mois)	360 000	20%	54 000	360 000	0	60	0

2) Le plan d'amortissement de la machine M2

Plan d'amortissement de la machine (M2) Imputation comptable : 2332 Matériel et outillage							
Immobilisation : machine (M2) Durée d'utilisation : 5 ans (60 mois) Rythme d'amortissement : linéaire			Date de mise en service : le 20/4/2015 Valeur d'entrée : 250 000 dh Taux d'amortissement : (T = 100 /5) = 20%				
Années	Valeur d'entrée VE	Taux	Annuité ou dotation	Cumul d'amortissement	VNA	Cumul de la durée (mois)	Durée de vie restant (mois)
20/4/2015 (9 mois)	250 000	20%	37 500	37 500	212 500	9	51
2016	250 000	20%	50 000	87 500	162 500	21	39
2017	250 000	20%	50 000	137 500	112 500	33	27
2018	250 000	20%	50 000	187 500	62 500	45	15
2019	250 000	20%	50 000	237 500	12 500	57	3
2020 (3 mois)	250 000	20%	12 500	250 000	0	60	0

4) Les écritures de dotation au 31/12/2018

Les immobilisations	**Dotations**
Machine M1	72 000
Machine M2	50 000
TOTAL	**122 000**

Journal de l'entreprise

	31/12/2017	D	C
2332	Matériel et outillage	122 000	
28332	Amortissements du matériel et outillage		122 000
	Dotation de l'exercice 2018		

Exercice 9

D'après la balance après inventaire de l'exercice 2017, on relève les informations suivantes :

Date d'acquisition	Immobilisation	Valeur d'entrée	Type d'amortissement	Durée de vie	Taux d'amortissement	Total d'amortissement	VNA
22/10/2015	Camion	?	Constant	5 ans	?	360 000	?
15/4/2014	Machine de production	360 000	Constant	80 mois	?	?	?
12/4/2013	Mobilier de Bureau	200 000	Constant	?	?	?	57 500
?	Matériel de Bureau	288 000	Constant	80 mois	?	?	61 200
15/7/2016	Matériel Informatique	?	Dégressif	75 mois	?	?	31 616
15/4/2016	Installations Techniques	120 000	Dégressif	5ans	?	69 600	?

Travail à faire

1) Compléter le tableau ci-dessus des immobilisations de l'entreprise au 31/12/2017 ?

2) Calculer les dotations d'amortissement de l'exercice 2017 ?

3) Passer les écritures comptables des dotations d'amortissement au 31/12/2017 ?

Solution

1) Tableau des immobilisations 31/12/2017

Date d'acquisition	Immobilisation	Valeur d'entrée	Type d'amortissement	Durée de vie	Taux d'amortissement	Total d'amortissement	VNA
22/10/2015	Camion	800 000	Constant	5 ans	20%	360 000	440 000
15/4/2014	Machine de Production	360 000	Constant	80 mois	20%	202 500	157 500
12/4/2013	Mobilier de Bureau	200 000	Constant	80 mois	15%	142 500	57 500
1/10/2012	Matériel de Bureau	288 000	Constant	80 mois	15%	226 800	61 200
15/7/2016	Matériel Informatique	80 000	Dégressif	75 mois	16%	48 384	31 616
15/4/2016	Installations Techniques	120 000	Dégressif	5 ans	20%	69 600	50 400

Matériel de transport (camion) :

Soit :

VE : valeur d'entrée

T= taux d'amortissement

n = durée d'utilisation

Date d'acquisition : le 22/10/2015

Durée de vie = 5 ans donc T= 100/5 = 20 %

Somme d'amortissement (ΣA) =360 000 dh

360 000 = (VE x T x n) /12

n = 2015 (3 mois) + 2016 (12 mois) + 2017 (12 mois) = 27 mois

360 000 = (VE x 0,2 x 27)12

360 000 = 0,45VE

VE =360 000/0,45

VE = 800 000 dh

Machine de Production :

Valeur d'entrée (VE) = 360 000

Durée de vie = 80 mois donc T= 1200/80 = 15 %

Date d'acquisition : le 15/4/2014

Somme d'amortissement (ΣA) au 31/12/2017 = (360 000 x 15% x n) /12

n = 2014 (9 mois) + 2015 (12 mois) + 2016 (12 mois) + 2017 (12 mois) = 45 mois

ΣA = (360 000 x 0,15 x 45) /12

ΣA = 202 500

VNA(2017) = 360 000 – 202 500 = 157 500 dh

Mobilier de Bureau

Valeur d'entrée (VE) = 200 000 dh

Date d'acquisition : le 12/4/2013

VNA (2017) =57 500

Somme d'amortissement (ΣA) au 31/12/2017 = VE – VNA (2017)

Somme d'amortissement (ΣA) au 31/12/2017 = 200 000 - 57 500

Somme d'amortissement (ΣA) au 31/12/2017 = 142 500 dh

(ΣA) = VE x T x n/12

n = 2013 (9 mois) + 2014 (12 mois) + 2015 (12 mois) + 2016 (12 mois) + 2017 (12 mois) = 57 mois

142 500 = (200 000x T x 57)/12

142 500 = 950 000T

T = 142 500 /950 000 = 0,15

T = 15%

n= 1200/15 = 80 mois

ou bien

n = 100/15 = 6,6667 années

n= 6 ans + 0,6667 x 12 =6 ans + 8 mois = 80 mois

Matériel de bureau :

Valeur d'entrée (VE) = 288 000 dh

Durée de vie = 80 mois donc T= 1200/80 = 15 %

VNA(2017) = VE – ΣA

VNA(2017) = 288 000 – ΣA

61 200 = 288 000 – ΣA

ΣA = 226 800 dh

(ΣA) = VE x T x n /12

226 800 = (288 000 x 0,15 x n) /12

226 800 = 3600 n

n = 226 800/3600

n = 63 mois

Donc la date d'acquisition est le : 1/10/2012

Années	**Nombre de mois**
2017	12 mois
2016	12 mois
2015	12 mois
2014	12 mois
2013	12 mois
2012	3 mois
TOTAL	**63 mois**

Matériel informatique :

Soit :

VE : valeur d'entrée

Tc : taux d'amortissement constant

Td : taux d'amortissement dégressif

ΣA : somme d'amortissement

Valeur d'entrée (VE) = ?

Date d'acquisition : le 15/7/2016

Durée de vie = 75 mois donc Tc= 1200 /75 = 16% Td = 16% x3 = 48%

VNA (2017) =31 616

D'après ces données on va établir le plan d'amortissement pour les années 2016 et 2017

Années	VNA au début de l'exercice	Taux retenu	Annuités	Cumul d'amortissement	VNA à la fin de l'exercice
15/7/2016 (6 mois)	?	48%	(VE x 0,48 x 6/12) = VE x 0,24	VE x 0,24	VE – VE x 0,24
2017	VE – VE x 0,24	48%	(VE – VE x 0,24) x 0,48 = 0,3648VE	VE x 0,24 + 0,3648VE = 0,6048VE	31 616

VE - 0,6048VE = 31 616

VE (1- 0,6048) = 31 616

0,3952VE = 31 616

VE =31 616/0,3952

VE = 80 000 dh

(ΣA) = 0,6048 VE

(ΣA) = 0,6048 x 80 000

(ΣA) = 48 384 dh

Ou bien

(ΣA) =VE - VNA(2017)

(ΣA) = 80 000 - 31 616

(ΣA) = 48 384 dh

Installations Techniques

Soit :

VE : valeur d'entrée

Tc : taux d'amortissement constant

Td : taux d'amortissement dégressif

ΣA : somme d'amortissement

Valeur d'entrée (VE) = 120 000 dh

Date d'acquisition : le 15/4/2016

Durée de vie = 5 ans donc Tc= 100/5 = 20% Td = 20% x 2 = 40 %

VNA(2017) =31 616 dh

D'après ces données on va établir le plan d'amortissement pour les années 2016 et 2017

Années	VNA au début de l'exercice	Taux retenu	Annuités	Cumul d'amortissement	VNA à la fin de l'exercice
15/4/2016 (9 mois)	120 000	40%	36 000	36 000	84 000
2017	84 000	40%	33 600	69 600	50 400

Exercice 10

L'entreprise « **INFO MAROC SA** » a acquis un matériel de bureau au prix de 86.400 dh TTC le 1/7 2016, durée de vie probable 5 ans.

Ce matériel est vendu le 28/8 2018 pour un prix de 40.000 dh payé au comptant par chèque bancaire n° VCX 1215466.

N.B Amortissement linéaire.

Travail à faire

Passer les écritures comptables de l'entreprise « **INFO MAROC SA** » ?

Solution

Dotation complémentaire du 01/01/2018 au 28/08/2018 soit 8 mois.

VE(HT) = 86400/1,2 = 72.000 dh, T = 100/5 = 20%.

Dotation (2018) = 72.000 x 20% x 8/12 = 9600 dh.

Comptabilisation de la dotation complémentaire

	31/12/2018	D	C
61935	D.E.A. des mobiliers, matériels de bureau et aménagements	9 600	
28352	Amortissements du matériel de bureau		9 600
	Dotation complémentaire 2002		

Constatation de la VNA

ΣA : 01/07/2016 → 28/08/2018 (26 mois)

ΣA = VE x t x 26/12 = 72.000 x20% x 26/12 = 31.200 dh.

VNA= VE - **ΣA** = 72.000 – 31.200 = 40. 800 dh.

Comptabilisation de la VNA

	31/12/2018	D	C

28352	Amortissements du matériel de bureau	31 200	
6513	VNA des immobilisations corporelles cédées	40 800	
2352	Matériel de bureau		72 000
	Constatation de la sortie de l'immobilisation		

Comptabilisation du produit de la cession

	28/08/2018	D	C
5141	Banque	48 000	
7513	Produits des cessions des immobilisations corporelles		40 000
4455	Etat, TVA facturée		8 000
	Constatation de la sortie de l'immobilisation		

Exercice 11

L'entreprise « **STCR SA** » a réalisé durant l'exercice 2016 un bâtiment à usage industrielle, amortissable sur 20 ans linéairement. L'achèvement du chantier et la mise en service du bâtiment construit a été constaté le 11/10/2017, le coût de la construction se compose des éléments suivants :

Eléments	Montant en dh
Matériaux de construction	500 000
Charges de personnel	200 0000
Autres charges d'exploitation	70 000
Autres charges externes	30 000

TVA 20%

Travail à faire

1) Déterminer la valeur d'entrée du bâtiment?

2) Passer les écritures nécessaires au journal (31/12/2107)?

Solution

1) La valeur d'entrée du bâtiment

Eléments	Montants en dh
Matériaux de construction	500 000
Charges de personnel	200 0000
Autres charges d'exploitation	70 000
Autres charges externes	30 000
Coût de production HT (valeur d'entrée)	**800 000**
TVA20%	160 000
Coût de production TTC	**960 000**

VE = 800 000 dh

Durée de vie = 20 ans

T = 100/20 = 5%

Date de mise en service : le 11/10/2017

Durée d'utilisation (exercice 2017 : 3 mois)

Dotation de l'exercice 2017 = 800 000 x 5% x 3/12 = 10 000 dh

		D	C
	31/12/2017		
2321	Bâtiments	800 000	
34551	Etat - TVA récupérable sur immobilisations	160 000	
7143	Immobilisations corporelles produites		800 000
4455	Etat, TVA facturée		160 000
	31/12/2017		
61932	D.E.A. des constructions	10 000	
28321	Amortissements des bâtiments		10 000
	Dotation de l'exercice 2017		

Exercice 12

Extrait de la balance avant inventaire au 31/12/2016 de l'entreprise « SAVRI SA »

Numéro de compte	Intitulé du compte	Soldes	
		SD	SC
2332	Matériel et outillage	1 100 000	
28332	Amortissements du matériel et outillage		140 625

Le matériel et outillage se compose de deux machines :

- Machine M1 acquise pour un prix de 500 000 dh et amortie au taux de 12,5%

(amortissement constant).

- Machine M2 acquise le 20/04/2016 (amortissement dégressif), durée de vie probable 5 ans.

Travail à faire

1) Déterminer la date d'acquisition de la machine M1?

2) Etablir le tableau d'amortissement de la machine M2?

3) Calculer et enregistrer les dotations de l'exercice 2016 ?

Solution :

1) La date d'acquisition de la machine M1

Soit :

VE(M1) : valeur d'entrée de la machine M1

VE(M2) : valeur d'entrée de la machine M2

ΣA(M1) : la somme d'amortissement de la machine M1

ΣA(M2) : la somme d'amortissement de la machine M2

VNA(M1) : valeur nette d'amortissement de la machine M1

VNA(M2) : valeur nette d'amortissement de la machine M2

T= taux d'amortissement

n1 : durée d'utilisation de la machine M1

n1 : durée d'utilisation de la machine M2

Les données qui figurent dans la balance avant inventaire de l'entreprise « **« SAVRI SA** » établie le 31/12/2016, donc la somme d'amortissement concerne l'exercice 2015 et uniquement la machine M1

On peut écrire :

500 000 x 12,5% x n/12 = 140 625

62 500 n /12 = 140 625 = 27 mois

Année (2015) 12 mois + Année (2014) 12 mois + Année (2013) 3 mois

La date d'acquisition de la machine M1 est le : **1/10/2013**

2) Le tableau d'amortissement de la machine M2

VE(M2) = 1 100 000 – 500 000 = 600 000

Plan d'amortissement de la **machine M2** Imputation comptable: 2332 Matériel et outillage							
Immobilisation : **machine M2** Durée d'utilisation : 5 ans Rythme d'amortissement : **dégressif**				Date de mise en service : 20/04/2016 Valeur d'entrée: 600 000 dh Taux d'amortissement: (T = 100 /5) = 20% x 2 = 40%			
Années	VNA au début de l'exercice	Taux retenu	Annuités	Cumul d'amortissement	VNA à la fin de l'exercice	Taux dégressif	Taux constant
20/04/2016 (9 mois)	600 000	40%	180 000	180 000	420 000	40%	9/60= 15%
2017	420 000	40%	168 000	348 000	252 000	40%	12/51 = 23,53%
2018	252 000	40%	100 800	448 800	151 200	40%	12/39 = 30,77%
2019	151 200	12/27	67 200	516 000	84 000	40%	12/27 = 44,45%
2020	84 000	12/15	67 200	583 200	16 800	40%	12/15= 80%
2021 (3 mois)	16 800	3/3	16 800	600 000	0	40%	3/3 = 100%

1) **Calculer et enregistrer les dotations de l'exercice 2016**

Nature d'immobilisation	Calcul	Dotation
Machine M1	**500 000 x 12,5% = 62 500**	**62 500**
Machine M2	**600 000 x 40% x9/12= 180 000**	**180 000**
		242 500

Amortissement fiscal

Années	Dotation dégressif (Amortissement Fiscal)	Dotation constante (Amortissement Economique)	AF - AE	Régularisation	
				Amortissement Dérogatoire	Reprise
20/04/2016 (9 mois)	180 000	90 000	+ 90 000	90 000	

Enregistrement comptable de la dotation comptable de la machine (M2)

		D	C
	31/12/2016		
619332	D.E.A. des installations techniques, matériel et outillage	90 000	
28352	Amortissements du matériel de bureau		90 000
	Dotation de l'exercice 2016		
	31/12/2016		
65941	D.N.C. pour amortissements dérogatoires	90 000	
1351	Provisions pour amortissements dérogatoires		90 000
	Dotation de l'exercice 2016		

Enregistrement comptable de la dotation comptable de la machine (M1)

		D	C
	31/12/2016		
619332	D.E.A. des installations techniques, matériel et outillage	62 500	
28352	Amortissements du matériel de bureau		62 500
	Dotation de l'exercice 2016		
	31/12/2016		

Exercice 13

Une entreprise est assujettie partiellement á la TVA son prorata de déduction pour l'exercice 2015 est de 82 %.

Le 15/03/2015, elle s'est procurée un matériel informatique comme suit :

Prix hors taxe 12 000,00

TVA 20% 2 400,00

Exercice 2016 prorata réel est 90%

Exercice 2017 prorata réel est 76 %

Exercice 2018 prorata réel est 83 %

Travail à faire

Passer les écritures comptables nécessaires au journal ?

Solution :

TVA initialement déduite par l'entreprise : (12 000 x 20%) x 82% = 1 968 dh

Année	Evolution du prorata 1	Prorata 2015 2	Variation du prorata 1-2	TVA récupérable	Régularisation	
					Reversement	Déduction
2016	90%	82%	+8%	2 160		38,40
2017	76%	82%	- 6 %	1824	28,80	
2018	83%	82%	+ 1 %	1992		

Année 2016 :

Variation du prorata = 90 % - 82 % = + 8%

Une augmentation de plus de 5%, l'entreprise a droit à une récupération d'une fraction de TVA de :

$$\text{Montant de la déduction complémentaire} = \frac{(12\,000 \times 20\% \times 90\%) - (12\,000 \times 20\% \times 82\%)}{5}$$

Montant de la déduction complémentaire = **38,40** dh

Année 2017 :

Variation du prorata = 76% - 82% = - 6 %

Une diminution de moins de 5%, l'entreprise doit reverser une fraction de TVA de :

$$\textbf{Montant du reversement complémentaire} = \frac{\textbf{(12 000 x20\% x 82\%) – (12 000 x20\% x 76\%)}}{\textbf{5}}$$

Montant du reversement complémentaire = 28,80 DHS

Année 2018 :

Variation du prorata = 83% - 82% = +1 %

L'entreprise dans ce cas ne procède à aucune régularisation (augmentation inférieure à 5 points).

		D	C
	15/03/2015		
2355	Matériel informatique	12 000	
34551	Etat - TVA récupérable sur immobilisations	1968	
	Banque		13 968
	31/12/2016		
34551	Etat - TVA récupérable sur immobilisations	38,40	
7582	Dégrèvement d'impôts (autres qu'impôts sur les résultats)		38,40
	31/12/2017		
6582	Rappels d'impôts (autres qu'impôts sur les résultats)	28,80	
4455	Etat, TVA facturée		28,80

Exercice 14 :

Le portefeuille des titres de participation d'une entreprise au 31/12/2017 se présente comme suit :

Nature des TP	Acquisition		Cours au 31/12/2016	Cours au 31/12/2017	Cession				
	Nombre	Prix d'achat			Nombre d'action	Prix unitaire	Commission par action	Mode de règlement	Date de cession
Action A	**700**	**250**	**240**	**235**	**200**	**265**	**1 % du prix de cession**	**Virement bancaire**	**15/8/2017**
Action B	**500**	**900**	**870**	**880**	**100**	**910**	**1,5% du prix de cession**	**Virement bancaire**	**10/11/2017**
Action C	**800**	**460**	**450**	**455**	**120**	**454**	**1,4% du prix de cession**	**Virement bancaire**	**22/09/2017**

Travail à faire

1) Passer les écritures comptables de régularisation au 31/12/2016 ?

2) Passer les écritures comptables de régularisation au 31/12/2017 ?

Solution :

L'exercice 2016

Nature des TP	Acquisition		Cours au 31/12/2016	Provision 2016
	Nombre	Prix d'achat		
Action A	**700**	**250**	**240**	7 000
Action B	**500**	**900**	**870**	15 000
Action C	**800**	**460**	**450**	8 000
TOTAL				**30 000**

Provision (2016) action A = (250 – 240) x 700 = 7 000 dh.

Provision (2016) action B = (900 – 870) x 500 = 15 000 dh.

Provision (2016) action C = (460 – 450) x 800 = 8 000 dh.

	31/12/2016	D	C
6392	D.E.P. pour dépréciation des immobilisations financières	30 000	
2951	Provisions pour dépréciation des titres de participation		30 000
	Dotation de l'exercice 2016		

L'exercice 2017

Nature des TP	**Acquisition**		**Nombre de TP cédées**	**Nombre des TP restant après cession**	**Cours des TP au 31/12/2017**	**Provision 2016**	**Provision 2017**	**Différence de provision NP-AP**	**Réajustement**	
	Nonqre	**Prix d' achat**							**Dotation**	**reprise**
Action A	**700**	**250**	**200**	**500**	**235**	7 000	7 500	+ 500	500	
Action B	**500**	**900**	**100**	**400**	**880**	15 000	8 000	- 7 000		7 000
Action C	**800**	**460**	**120**	**680**	**455**	8 000	3 400	- 4 600		4 600
		TOTAL				**30 000**	**18 900**	**- 11 100**	**500**	**11 600**

Provision (2017) Action A = (250 – 235) x 500 = 7 500DHS.

Provision (2017) action B = (900 – 880) x 400 = 8 000 DHS.

Provision (2017) action C = (460 – 455) x 680 = 3 400 DHS.

Réajustement (2017) action A = 7 500 – 7 000 = + 5 00 DHS (dotation).

Réajustement (2017) action B = 8 000 – 15 000 = - 7 000 DHS (reprise).

Réajustement (2017) action C = 3 400 – 8 000 = - 4 600 DHS (dotation) ;

Nature des TP	Cession			Taux de la commission	Commission sur cession des TP	TVA (10%) sur commission	Date de cession
	Nombre	Prix unitaire	Produit de cession				
Action A	200	265	53 000	1 %	530	53	15/8/2017
Action B	100	910	91 000	1,5 %	1365	136,5	10/11/2017
Action C	120	454	54 480	1,4 %	762,72	76,27	22/09/2017

Cession des actions A = **200 x 265 = 53 000** dh.

Cession des actions B = **100 x 910 = 91 000** dh.

Cession des actions C = **120 x 454 = 54 480** dh.

Commission sur cession des actions A = **53 000** x **1% = 530** dh.

Commission sur cession des actions B **= 91 000 x 1,5 % = 1365** dh.

Commission sur cession des actions C = **54 480** x **1,4 % = 762,72 dh.**

Cession des actions A

Bordereau de cession des actions A	
Eléments	**Montants en dh**
VN des actions cédées = 200 x 250 = 50 000	**50 000**
Nombre d'actions cédées = 200 x 265 = 53 000	**53 000**
Commission sur cession des actions A = **53 000** x **1% = 530**	**530**
TVA (10%) sur commission = 530 x 10%	**53**
Agios TTC = 530 + 53 = 583	**583**
Net à votre crédit 53000 – 583 = 52 417	**52 417**

Cession des actions B

Bordereau de cession des actions B	
Eléments	**Montants en dh**
VN des actions cédées = 100 x 900 = 90 000	**90 000**
Nombre d'actions cédées = **100 x 910 = 91 000**	**91 000**
Commission sur cession des actions B = 91 000 x **1,5 % = 1 365**	**1 365**
TVA (10%) sur commission = 1365 x 10%	**136,50**
Agios TTC = 1 365 + 136,50 = 1 501,50	**1 501,50**
Net à votre crédit = 91 000 – 1 501,50 = 89 498,50	**89 498,50**

Cession des actions C

Bordereau de cession des actions C	
Eléments	**Montants en dh**
VN des actions cédées = 120 x 460 = 55 200	**55 200**
Nombre d'actions cédées = **120 x 454 = 54 480**	**54 480**
Commission sur cession des actions C = 54 480 x 1,4 % = 762,72	**762,72**
TVA (10%) sur commission = 762,72 x 10%	**76,27**
Agios TTC = 762,72 + 76,27= 838,99	**838,99**
Net à votre crédit = 54 480– 838,99= 53 641,01	**53 641,01**

Journal de l'entreprise

		D	C
	15/8/2017		
5141	Banque	52 417	
6147	Services bancaires	530	
34552	Etat - TVA récupérable sur charges	53	
7514	Produits des cessions des immobilisations financières		53 000
	Cession des actions A		
	22/09/2017		
5141	Banque	53 641,01	
6147	Services bancaires	762,72	
34552	Etat - TVA récupérable sur charges	76,27	
7514	Produits des cessions des immobilisations financières		54 480
	Cession des actions C		
	10/11/2017		
5141	Banque	89 498,50	
6147	Services bancaires	1 365	
34552	Etat - TVA récupérable sur charges	136,50	
7514	Produits des cessions des immobilisations financières		91 000
	Cession des actions B		
	31/12/2017		
6392	D.E.P. pour dépréciation des immobilisations financières	500	
2951	Provisions pour dépréciation des titres de participation		500
	Dotation de provision des actions A		
	31/12/2017		
2951	Provisions pour dépréciation des titres de participation	11 600	
7392	Reprises sur provisions pour dépréciation des immobilisations financières		11 600

	Annulation de la provision (action B et C)		
	31/12/2017		
6514	VNA provisions des immobilisations financières cédées	195 200	
2510	Titres de participation		195 200
	Constatation de la sortie des actions A, B et C		
	(200 x 250) + (100 x 900) + (120 x 460) = 195 200		

Exercice 15

Le portefeuille des titres de participation d'une entreprise au 31/12/2017 se présente comme suit :

Nature des TP	Acquisition		Cours au 31/12/2016	Cours au 31/12/2017	Cession				
	Nombre	Prix d'achat			Nombre d'action	Prix unitaire	Commission par action	Mode de règlement	Date de cession
Action A	**400**	**540**	**520**	**-**	**400**	**545**	**1 % du prix de cession**	**Virement bancaire**	**15/8/2017**
Action B	**300**	**750**	**740**	**880**					
Action C	**700**	**260**	**250**	**255**					

Travail à faire

1) Passer les écritures comptables de régularisation au 31/12/2016?

2) Passer les écritures comptables de régularisation au 31/12/2017?

<u>Solution</u> :

L'exercice 2016

Nature des TP	Acquisition		Cours au 31/12/2016	Provision 2016
	Nombre	Prix d'achat		
Action A	**400**	**540**	**520**	**8 000**
Action B	**300**	**750**	**740**	**3 000**
Action C	**700**	**260**	**250**	**7 000**
TOTAL				**18 000**

Provision (2016) action A = (540 – 520) x 400 = 8 000 dh.

Provision (2016) action B = (750 – 740) x 300 = 3 000 dh.

Provision (2016) action C = (260 – 250) x 700 = 7 000 dh.

	31/12/2016	D	C
6392	D.E.P. pour dépréciation des immobilisations financières	18 000	
2951	Provisions pour dépréciation des titres de participation		18 000
	Dotation de l'exercice 2016		

L'exercice 2017

Nature des TP	Acquisition		Nombre de TP cédées	Nombre des TP restant après cession	Cours des TP au 31/12/2017	Provision 2016	Provision 2017	Différence de provision NP-AP	Réajustement	
	nombre	Prix d'achat							Dotation	Reprise
Action A	**400**	**540**	**400**	**0**	**-**	8 000	0	- 8 000		8 000
Action B	**300**	**750**	**-**	-	**745**	3 000	1 500	- 1 500		1 500
Action C	**700**	**260**	**-**	-	**255**	7 000	3 500	- 3 500		3 500
		TOTAL				**18 000**	**5 000**	**- 13 000**	**0**	**13 000**

Provision (2017) action A = pas de provision (actions cédées).

Provision (2017) action B = (750 – 745) x 300 = 3 000 dh.

Provision (2017) action C = (260 – 255) x 700 = 3 500 dh.

Réajustement (2017) action A = 0 – 8 000 = - 8 000) dh (reprise).

Réajustement (2017) action B = 1 500 – 3 000 = - 1 500 dh (reprise).

Réajustemen t(2017) Action C = 3 500 – 7 000 = - 3 500 DHS (reprise).

Nature des TP	Cession			Taux de la Commission	Commission sur cession des TP	TVA (10%) sur commission	Date de cession
	Nombre	Prix unitaire	Produit de cession				
Action A	**400**	**545**	**218 000**	**1 %**	**2 180**	**218**	**15/8/2017**

Cession des actions A = 400 x **545 = 218 000** dh

Commission sur cession des actions A = **218 000** x **1% = 2 180** dh

Cession des actions A

Bordereau de cession des actions A	
Eléments	**Montants en dh**
VN des actions cédées = 400 x 540 = 216 000	**216 000**
Nombre d'actions cédées = 400 x 545 = 218 000	**218 000**
Commission sur cession des actions A = 218 000 x 1% = 2 180	**2 180**
TVA (10%) sur commission = 2 180 x 10%	**218**
Agios TTC = 2 180 + 218 = 2 398	**2398**
Net à votre crédit = 218 000 – 2 398 = 215 602	**215 602**

Cession des actions A

		D	C
	15/8/2017		
5141	Banque	215 602	
6147	Services bancaires	2 180	
34552	Etat - TVA récupérable sur charges	218	
7514	Produits des cessions des immobilisations financières		218 000
	Cession des actions A		
	31/12/2017		
2951	Provisions pour dépréciation des titres de participation	13 000	
7392	Reprises sur provisions pour dépréciation des immobilisations financières		13 000
	Annulation de la provision (action A,B et C)		
	31/12/2017		

6514	VNA provisions des immobilisations financières cédées	216 000	
2510	Titres de participation		216 000
	Cession des actions A		

Exercice 16

L'inventaire des stocks finaux d'une entreprise fait ressortir les informations suivantes :

Nature des stocks	Valeur d'entrée	Valeur actuelle 31/12/2017	Provision au 31/12/2016
Matières premières	200 000	180 000	30 000
Produits en cours	80 000	70 000	20 000
Produits finis	700 000	650 000	60 000

Travail à faire

Passer les écritures comptables de régularisation au 31/12/2017 ?

Solution

1) **Les écritures comptables de régularisation au 31/12/2017**

Nature des stocks	Valeur d'entrée	Valeur actuelle 31/12/2017	Provision au 31/12/2017	Provision au 31/12/2016
Matières premières	200 000	180 000	20 000	30 000
Produits en cours	80 000	70 000	10 000	20 000
Produits finis	700 000	650 000	50 000	60 000
TOTAL			**80 000**	**110 000**

Étape 1 : Annulation de l'ancienne provision déjà constituée au 31/12/2016

31/12/2017

3912	Provisions pour dépréciation des matières et fournitures	30 000	
3913	Provisions pour dépréciation des produits en cours	20 000	
3915	Provisions pour dépréciation des produits finis	60 000	
7196	Reprises sur provisions pour dépréciation de l'actif circulant		110 000
	Annulation des provisions de l'exercice 2016		

Étape 2 : Création d'une nouvelle provision au 31/12/2017

31/12/2017

		D	C
61961	D.E.P. pour dépréciation des stocks	80 000	
3912	Provisions pour dépréciation des matières et fournitures		20 000
3913	Provisions pour dépréciation des produits en cours		10 000
3915	Provisions pour dépréciation des produits finis		50 000
	Dotation de l'exercice 2017		

Exercice 17

Le 22/05/2015, l'entreprise **« CTB SA »** a acquis les titres et valeurs de placement (TVP) suivants :

Nature des TVP	Prix d'achat unitaire	Nombre	Commission	Mode de règlement
Action A	450	600	0,4 % du prix d'achat	Virement bancaire
Action B	250	700	0,4 % du prix d'achat	Virement bancaire
Action C	820	500	0,4 % du prix d'achat	Virement bancaire

TVA sur commission au taux de 10%

Le cours des TVP à l'inventaire des années 2015, 2016, 2017 se présente comme suit :

Nature des TVP	Prix d'achat unitaire	Nombre	Cours au 31/12/2015	Cours au 31/12/2016	Cours au 31/12/2017
Action A	450	600	440	445	430
Action B	250	700	245	240	246
Action C	820	500	800	810	815

Durant l'exercice 2017, l'entreprise « CTB SA » a cédé les TVP suivants :

Nature des TVP	Prix d'achat unitaire	Nombre	Cession des TVP				
			Nombre	Prix unitaire	Date de cession	Commission	Mode de règlement
Action A	450	600	300	460	15/05/2017	0,5% du prix de cession	Virement bancaire
Action B	250	700	400	240	23/06/2017	0,5% du prix de cession	Virement bancaire
Action C	820	500	400	830	10/10/2017	0,5% du prix de cession	Virement bancaire

Travail à faire

1) Passer l'écriture d'acquisition des TVP durant l'exercice 2015?

2) Passer les écritures de régularisation au 31/12/2015 ?

3) Passer les écritures de régularisation au 31/12/2016 ?

4) Passer les écritures de cession durant l'exercice 2017 ?

5) Passer les écritures de régularisation au 31/12/2017 ?

Solution

1) L'écriture d'acquisition des TVP durant l'exercice 2015

Nature des TVP	Prix d'achat unitaire	Nombre	Prix d'achat total	Commission	TVA sur commission 10%
Action A	450	600	270 000	1080	108
Action B	250	700	175 000	700	70
Action C	820	500	410 000	1 640	164
TOTAUX			**855 000**	**3 420**	**342**

- Commission sur achat des actions A = (450 x 600) x 0,4% = 1080 dh.

- Commission sur achat des actions B = (250 x 700) x 0,4% = 700 dh.

- Commission sur achat des actions C = (820 x 500) x 0,4% = 1640 dh.

		D	C
	22/05/2015		
3500	Titres et valeurs de placement	855 000	
6147	Services bancaires (commission)	3 420	
34552	Etat - TVA récupérable sur charges	342	
5141	Banque		858 762
	Achat des actions A, B et C		

2) Les écritures de régularisation au 31/12/2015

Nature des TVP	Nombre des TVP	Valeur d'entrée unitaire VE	Valeur actuelle unitaire (cours au 31/12/2105) VA	Différence entre VE et VA VE – VA	Calcul de la provision
Action A	600	450	440	**- 10**	600 x 10 = 6 000
Action B	700	250	245	**- 5**	700 x 5 = 3 500
Action C	500	820	800	**- 20**	500 x 20 = 10 000
TOTAL					**19 500**

Ecriture comptable au 31/12/2015

	31/12/2015	D	C
6394	Dotations aux provisions pour dépréciation des TVP	19 500	
3950	Provisions pour dépréciation des TVP		19 500
	Provisions des actions A, B et C		

3) Les écritures de régularisation au 31/12/2016

Nature des TVP	**Acquisition**		**Cours des TP au 31/12/2016**	**Provision 2015**	**Provision 2016**	**Différence de provision NP-AP**	**Réajustement**	
	Nombre	**Prix d'achat**					**Dotation**	**Reprise**
Action A	600	450	445	6 000	3 000	- 3 000		3 000
Action B	700	250	240	3 500	7 000	+ 3 500	3 500	
Action C	500	820	810	10 000	5 000	- 5 000		5 000
TOTATUX				**19 500**	**15 000**	**- 4 500**	**3 500**	**8 000**

Provision (2016) action A = (450 – 445) x 600 = 3 000 dh.

Provision (2016) action B = (250 – 240) x 700 = 7 000 dh.

Provision (2016) action C = (820 – 810) x 500 = 5 000 dh.

Réajustement (2016) action A = 3 000 – 6 000 = - 3 000 dh (reprise).

Réajustement (2016) action B = 7 000 – 3 500 = + 3 500 dh (dotation).

Réajustement (2016) action C = 5 000 – 10 000 = - 5 000 dh (reprise).

		D	C
	31/12/2016		
6394	Dotations aux provisions pour dépréciation des TVP	3 500	
3950	Provisions pour dépréciation des TVP		3 500
	Augmentation des provisions des actions B		
	31/12/2016		
3950	Provisions pour dépréciation des TVP	8 000	
7394	Reprises sur provisions pour dépréciation des		8 000
	Diminution des provisions des actions A et C		

4) Les écritures de cession durant l'exercice 2017

Cession des actions A

Nature des TP	Cession			Taux de la commission	Commission sur cession des TP	TVA (10%) sur commission	Date de cession
	Nombre	Prix unitaire	Produit de cession				
Action A	**300**	460	138 000	**0,5 %**	**690**	**69**	**15/05/2017**

Cession des actions A = 300 x **460 = 138 000** dh.

Commission sur cession des actions A = **218 000** x **0,5% = 690** dh.

Cession des actions A

Bordereau de cession des actions A	
Eléments	**Montants en DHS**
VN des actions cédées = 300 x 450 = 135 000	**135 000**
Produit de la cession = 300 x 460 = 138 000	**138 000**
Résultat de la cession = 138 000 – 135 000 = + 3 000	**+ 3 000**
Commission sur cession des actions A = 138 000 x 0,5 % = 690	**690**
TVA (10%) sur commission 690 x 10%	**69**
Agios TTC = 690 + 69 = 759	**759**
Net à votre crédit = 138 000 – 759 = 137 241	**137 241**

Cession des actions A

	15/05/2017	D	C
5141	Banque	137 241	
6147	Services bancaires (commission)	690	
34552	Etat - TVA récupérable sur charges	69	
3500	Titres et valeurs de placement		135 000
7385	Produits nets sur cessions des TVP		3 000
	Cession des actions A		

Cession des actions B

Nature des TP	**cession**			**Taux de la commission**	**Commission sur cession des TP**	**TVA (10%) sur commission**	**Date de cession**
	Nombre	**Prix unitaire**	**Produit de cession**				
Action B	400	240	96 000	**0,5 %**	**480**	**48**	23/06/2017

Cession des actions B = 400 x **240 = 96 000** DHS.

Commission sur cession des actions B = **96 000** x **0,5% = 480 DHS.**

Bordereau de cession des actions B	
Eléments	**Montants en dh**
VN des actions cédées = 400 x 250 = 100 000	**100 000**
Produit de la cession = 400 x 240 **= 96 000**	**96 000**
Résultat de la cession = 96 000 – 100 000 = - 4000	**- 4 000**
Commission sur cession des actions A = 96 000 x 0,5% = 480	**480**
TVA (10%) sur commission= 480 x 10%	**48**
Agios TTC = 480 + 48 = 528	**528**
Net à votre crédit = 96 000 – 528 = 95 472	**95 472**

Cession des actions B

	23/06/2017	D	C
5141	Banque	95 472	
6147	Services bancaires (commission)	480	
34552	Etat - TVA récupérable sur charges	48	
6385	Charges nettes sur cession des TVP	4 000	
3500	Titres et valeurs de placement		100 000
	Cession des actions B		

Cession des actions C

Nature des TP	Cession			Taux de la commission	Commission sur cession des TP	TVA (10%) sur commission	Date de cession
	Nombre	Prix unitaire	Produit de cession				
Action C	**400**	**830**	**332 000**	**0,5 %**	**1 660**	**166**	10/10/2017

Cession des actions C = 400 x **830 = 332 000** dh.

Commission sur cession des actions C = **332 000** x **0,5% = 1 660 dh.**

Cession des actions C

Bordereau de cession des actions C	
Eléments	**Montants en dh**
VN des actions cédées = 400 x 820 = 328 000	**328 000**
Produit de la cession = 400 x **830 = 332 000**	**332 000**
Résultat de la cession = 332 000 – 328 000 = + 4 000	**+ 4 000**
Commission sur cession des actions A = 332 000 x 0,5% = 1 660	**1 660**
TVA (10%) sur commission 1 660 x 10%	**166**
Agios TTC = 1 660 + 166 = 1 826	**1 826**
Net à votre crédit = 332 000 – 1 826 = 330 174	**330 174**

Cession des actions C

	10/10/2017	D	C
5141	Banque	330 174	
6147	Services bancaires (commission)	1 660	
34552	Etat - TVA récupérable sur charges	166	
3500	Titres et valeurs de placement		328 000
7385	Produits nets sur cessions des TVP		4 000
	Cession des actions C		

5) Les écritures de régularisation au 31/12/2017

Nature des TVP	Acquisition		Nombre de TP cédées	Nombre des TVP restant après cession	Cours des TVP au 31/12/2017	Provision 2016	Provision 2017	Différence de provision NP-AP	Réajustement	
	Nombre	Prix d'achat							Dotation	Reprise
Action A	600	450	300	**300**	430	3 000	6 000	+ 3 000	3 000	
Action B	700	250	400	**300**	246	7 000	1 200	- 5 800		5 800
Action C	500	820	400	**100**	815	5 000	500	- 4 500		4 500
		TOTAL				**15 000**	**7 700**	**- 7 300**	**3 000**	**10 300**

Provision (2017) action A = (450 – 430) **x** 300 = 6 000 dh.

Provision (2017) action B = (250 – 246) **x** 300 = 1 200 dh.

Provision (2017) action C = (820 – 815) **x** 100 = 500 dh.

Réajustement (2017) action A = 6 000 – 3 000 = + 3 000 dh (dotation).

Réajustement (2017) action B = 1 200 – 7 000 = - 5 800 dh (reprise).

Réajustement (2017) action C = 500 – 5 000 = - 4 500 dh (reprise).

		D	C
	31/12/2017		
6394	Dotations aux provisions pour dépréciation des TVP	3 000	
3950	Provisions pour dépréciation des TVP		3 000
	Augmentation de provision des actions A		
	31/12/2016		
3950	Provisions pour dépréciation des TVP	10 300	
7394	Reprises sur provisions pour dépréciation des		10 300
	Diminution de provision des actions B et C		

Exercice 18

A la date d'inventaire de l'exercice 2017, l'état du compte « 51112 Chèques à l'encaissement » se présente comme suit :

Client	Numéro de chèque	Valeur à encaisser (valeur d'entrée)	Perte probable
AHMED	T005678000	400 000	20%
JALIL	M98000056	450 000	40%
FARID	E009782450	100 000	50%

Travail à faire

Passer les écritures de régularisation au 31/12/2017 ?

Solution

Client	Numéro de chèque	Valeur à encaisser (valeur d'entrée)	Perte probable	Provision au 31/12/2017
AHMED	T005678000	400 000	20%	400 000 x 20% = 80 000
JALIL	M98000056	450 000	40%	450 000 x 40% = 180 000
FARID	E009782450	100 000	50%	100 000 x 50% = 50 000
TOTAL				**310 000**

Journal de l'entreprise

	31/12/2017	D	C
9396	Dotations aux provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie	310 000	
5900	Provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie		310 000
	Provision pour dépréciation de la trésorerie actif (banque)		

Exercice 19

Le 14/6/2015, l'entreprise « **SVT SA** » a acquis un terrain aménagé pour une valeur détaillée comme suit :

-Prix d'achat HT : 1 200 000 dh,

- Frais d'établissement de l'acte est 50 000 dh,

- Droit d'enregistrement : 72 000 dh,

Règlement par chèque bancaire N°T9880000432. TVA 20%.

La valeur du terrain est estimée à :

- 1400 000 dh au 31/12/2015 ;

- 1 000 000 dh au 31/12/2016 ;

- 1 100 000 dh au 31/12/2017 ;

Le 15/3/ 2018, l'entreprise « **SVT SA** » a cédé ce terrain pour un montant de 1 300 000 dh (règlement par virement bancaire).

Travail à faire

Passer les écritures de régularisation nécessaires au journal ?

Solution

Pour l'exercice 2015

Ecriture d'acquisition

	31/12/2016	D	C
2312	Terrains aménagés	**1 200 000**	
2121	Frais d'acquisition des immobilisations	122 000	
34551	Etat - TVA récupérable sur immobilisations	264 400	
5141	Banque		1 586 400

Ecriture de régularisation au 31/12/2015

Nature de l'immobilisation	Valeur d'entrée	Valeur actuelle au 31/12/2015	VE- VA	Provision
Terrain	**1 200 000**	**1 400 000**	**VE < VA**	**Pas de provision**

Donc aucune écriture comptable à passer au journal au 31/12/2015.

Pour l'exercice 2016

Nature de l'immobilisation	Valeur d'entrée	Valeur actuelle au 31/12/2016	Nouvelle provision (NP) 2016	Ancienne provision (AP) 2015	Différence de provision NP – AP	Réajustement	
						Dotation	Reprise
Terrain	**1 200 000**	**1 000 000**	**200 000**	**0**	**+ 200 000**	**200 000**	

Ecriture comptable :

31/12/2016

		D	C
61943	D.E.P. pour dépréciation des immobilisations corporelles	200 000	
2930	Provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles		200 000
	Dotation de l'exercice 2016		

Pour l'exercice 2017

Nature de l'immobilisation	Valeur d'entrée	Valeur actuelle au 31/12/2017	Nouvelle provision (NP) 2017	Ancienne provision (AP) 2016	Différence de provision NP – AP	Réajustement	
						Dotation	Reprise
Terrain	1 200 000	1 100 000	**100 000**	**200 000**	**- 100 000**		**100 000**

Ecriture comptable

		D	C
	31/12/2017		
2930	Provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles	100 000	
7194	Reprises sur provisions pour dépréciation des immobilisations		100 000
	Dotation de l'exercice 2017		

Pour l'exercice 2018

Ecriture de cession

		D	C
	15/3/ 2018		
5141	Banque	1 560 000	
7513	Produits des cessions des immobilisations corporelles		1 300 000
4455	Etat, TVA facturée		260 000
	Cession du terrain		

Ecriture de régularisation au 15/3/ 2018

	15/3/ 2018	D	C
6513	VNA des immobilisations corporelles cédées	1 200 000	
2312	Terrains aménagés		1 200 000
	Constatation de la sortie de l'immobilisation		

Ecriture de régularisation au 15/12/ 2018

	31/12/2018	D	C
2930	Provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles	100 000	
7194	Reprises sur provisions pour dépréciation des immobilisations		100 000
	Annulation de la provision déjà constituée en 2017		

-

Exercice 20

L'inventaire des stocks finaux de l'entreprise « **STAR FOOD** » spécialisée dans la fabrication des produits alimentaires, fait ressortir les informations suivantes :

Nature des stocks	Valeur d'entrée	Valeur actuelle 31/12/2017
Oranges	900 000	880 000
Jus d'oranges	1800 000	1 790 000
Produits chimiques	500 000	550 000

Travail à faire

Passer les écritures comptables de régularisation au 31/12/2017 ?

Solution :

Nature des stocks	**Valeur d'entrée**	**Valeur actuelle 31/12/2017**	**Provision au 31/12/2017**
Oranges	900 000	880 000	20 000
Jus d'oranges	1800 000	1 790 000	10 000
Produits chimiques	500 000	550 000	50 000
TOTAL			**80 000**

Ecriture comptable

	31/12/2017	**D**	**C**
61961	D.E.P. pour dépréciation des stocks	80 000	
3912	Provisions pour dépréciation des matières et fournitures		80 000
	Dotation de l'exercice 2017		

Exercice 21

D'après les états de synthèse de l'entreprise « **DASTRO** SA » on note les informations comptables suivantes :

1) Extrait de la balance avant inventaire au 31/12/2017 :

Numéro de compte	Intitulé	Soldes	
		Débiteur	**Créditeur**
3424	Clients douteux ou litigieux	**918 000**	
3942	Provisions pour dépréciation des clients et comptes rattachés		**164 250**

1) L'état des créances de l'entreprise au 31/12/2017:

Créances sur clients	Créances TTC au 31/12/2016	Taux de dépréciation au 31/12/2016	Recouvrement En 2017	Observations au 31/12/2017
NADIF	?	35%	6 000	Ramener la provision à 70% du solde
FARID	300 000	1/4	30 000	On pense perdre 60% de la créance
TAWFIK	180 000	?	12 000	Perte prévue : 2/3 du solde
TARIK	66 000	25 %	6 000	Pour solde
HAMZA	192 000	-	-	Insolvable
MOHAMED	84 000	-	-	Dépréciation probable : 50%

Travail à faire

1) Compléter l'état des créances de l'entreprise « **DASTRO** SA » au 31/12/2017 ?

2) Présenter l'état des créances de l'entreprise « **DASTRO** SA » au 31/12/2017 **?**

3) Passer les écritures comptables de régularisation au 31/12/2016 ?

4) Passer les écritures comptables de régularisation au 31/12/2017 ?

Solution

1) L'état des créances de l'entreprise au 31/12/2017

Créance du client « NADIF » :

Montant de la créance = 918 000 – (300 000 + 180 000 + 66 000 + 192 000 + 84 000) = **96 000 dh.**

Créance du client « NADIF » = 96 000 dh.

Provision du compte client « TAWFIK » (2016) =

164 250 – (28 000 + 62 500 + 13750) = 60 000 dh.

Créances sur clients	**Créances TTC**	**Taux de dépréciation au 31/12/2016**	**Calcul de la provision**	**Provision au 31/12/2016**
NADIF	96 000	35%	(96 000/1,2) x 35% = 28 000	28 000
FARID	300 000	1/4	(300 000/1,2) x 25% = 14 000	62 500
TAWFIK	180 000	40%	164 250 – (28 000 + 62 500 + 13 750)	60 000
TARIK	66 000	25 %	(66 000/1,2) x 25% = 13 750	13 750
TOTAL				**164 250**

Ecriture de régularisation

	31/12/2016		
61964	D.E.P. pour dépréciation des créances de l'actif circulant	164 250	
3942	Provisions pour dépréciation des clients et comptes rattachés		164 250
	Suivant tableau des provisions		

1) Les écritures comptables de régularisation au 31/12/2017

Reclassement des comptes clients			
Créances sur clients	**Créances TTC**	Ancienne imputation comptable	Nouvelle imputation comptable
MOHAMED	84 000	3421 Clients	3424 Clients douteux ou litigieux

Tableau des provisions au 31/12/2017

Créances sur clients	**Créances TTC**	**Recouvrement en 2017**	**Créances TTC au 31/12/2017**	**Taux de dépréciation au 31/12/2017**	**Calcul de la provision**	**Provision au 31/12/2017**
NADIF	96 000	6 000	90 000	70%	(90 000/1,2) x 70% = 52 500	52 500
FARID	300 000	30 000	270 000	60%	(270 000/1,2) x 60% = 34 500	135 000
TAWFIK	180 000	12 000	168 000	2/3	(168 000/1,2) x 2/3 = 93 333,33	93 333,33
TARIK	66 000	6 000	60 000		Pour solde	0
HAMZA	192 000	0	192 000	-	Insolvable	0
MOHAMED	84 000	0	84 000	50%	(84 000/1,2) x 50% = 35 000	35 000
TOTAL	**918 000**	**54 000**	**864 000**			**315 833,33**

Tableau de réajustement des provisions au 31/12/2017

Créances sur clients	**Créances TTC au 31/12/2017**	**Provision au 31/12/2016 AP**	**Provision au 31/12/2017 NP**	**Différence de provision NP –AP**	**Créances irrécouvrables HT**	**Réajustement**	
						Dotation	**Reprise**
NADIF	90 000	28 000	52 500	+ 24 500		24 500	
FARID	270 000	62 500	135 000	+ 72 500		72 500	
TAWFIK	168 000	60 000	93 333,33	+		33 333,33	

				33 333,33			
TARIK	60 000	13 750	0	- 13 750	50 000		13 750
HAMZA	192 000	0	0	0	160 000		
MOHAMED	84 000	0	35 000	+ 35 000		35 000	
TOTAL	**864 000**	**164 250**	**315 833,33**	**+ 151 583,33**	**210 000**	**165 333,33**	**13 750**

Ecritures comptables au 31/12/2017

Client « NADIF »

31/12/2017

61964	D.E.P. pour dépréciation des créances de l'actif circulant	24 500	
3942	Provisions pour dépréciation des clients et comptes rattachés		24 500
	Suivant tableau des provisions		

Client « FARID**»**

31/12/2017

61964	D.E.P. pour dépréciation des créances de l'actif circulant	72 500	
3942	Provisions pour dépréciation des clients et comptes rattachés		72 500
	Suivant tableau des provisions		

Client « TAWFIK**»**

	31/12/2017		
61964	D.E.P. pour dépréciation des créances de l'actif circulant	33 333,33	
3942	Provisions pour dépréciation des clients et comptes rattachés		33 333,33
	Suivant tableau des provisions		

Client « TARIK**»**

		D	C
	31/12/2017		
6182	Pertes sur créances irrécouvrables	50 000	
4455	Etat, TVA facturée	10 000	
3424	Clients douteux ou litigieux		60 000
	31/12/2017		
3942	Provisions pour dépréciation des clients et comptes rattachés	13 750	
7196	Reprises sur provisions pour dépréciation de l'actif circulant		13 750
	Suivant tableau des provisions		

Client « HAMZA**»**

		D	C
	31/12/2017		
6585	Créances devenues irrécouvrables	160 000	
4455	Etat, TVA facturée	32 000	
3424	Clients douteux ou litigieux		192 000

Client « MOHAMED **»**

		D	C
	31/12/2017		
3424	Clients douteux ou litigieux	84 000	
3421	Clients		84 000
	Suivant tableau des créances		
	31/12/2017		
61964	D.E.P. pour dépréciation des créances de l'actif circulant	35 000	
3942	Provisions pour dépréciation des clients et comptes rattachés		35 000
	Suivant tableau des provisions		

Exercice 22

L'entreprise « **ASTRI SA** » constate les faits suivants lors de son inventaire en date du 31/12/2017 :

- Il reste des fournitures de bureau non stockées achetées au cours de l'exercice pour 72 000 dh HT. TVA 20 % ;

- Une facture a été adressée le 25/12/2017 à un client, pour un montant de 1 000 dh HT. TVA 20 %, alors que les marchandises sont encore en magasin.

Travail à faire

1) Passer les écritures comptables de régularisation au 31/12/2017 ?

2) Passer les écritures comptables de régularisation pour l'exercice 2018 ?

Solution

1) Les écritures comptables de régularisation au 31/12/2017.

Exercice 2017

		D	C
	31/12/2017		
3491	Charges constatées d'avance	72 000	
61254	Achats de fournitures de bureau		72 000
	Fournitures de bureau non utilisées		
	31/12/2017		
7111	Ventes de marchandises	1 000	
4491	Produits constatés d'avance		1 000
	Facture établie, marchandises en stock		

2) Les écritures comptables de régularisation pour l'exercice 2018.

		D	C
	01/01/2018		
61254	Achats de fournitures de bureau	72 000	
3491	Charges constatées d'avance		72 000
	01/01/2018		
4491	Produits constatés d'avance	1 000	
7111	Ventes de marchandises		1 000

Exercice 23

L'entreprise « **DOSTRI SA** » constate les faits suivants lors de son inventaire au 31/12/2017 :

- Des intérêts relatifs à un emprunt de 300 000 dh a été contracté le 1/10/2017 au taux annuel de 8%. La première échéance sera payée le 1/10/2018, TVA10%.

- La facture des marchandises expédiées au client « F**ADIL** » sera établie en janvier 2018 : montant 1 500 dh HT, TVA 20 %.

Travail à faire

Passer les écritures comptables de régularisation au 31/12/2017 ?

Solution :

		D	C
	31/12/2017		
6311	Intérêts des emprunts et dettes	6 000	
3458	Etat - autres comptes débiteurs	1 200	
4493	Intérêts courus et non échus à payer		7 200
	300 000 x 8% x 3/12 = 6000		
	Régularisation des intérêts		
	31/12/2017		
3427	Clients - factures à établir et créances sur travaux non encore facturés	1 800	
7111	Ventes de marchandises		1 500
4458	Etat - autres comptes créditeurs		300
	FADIL facture à établir		

Exercice 24

L'entreprise « **Giron SA** » constate les faits suivants lors de son inventaire au 3 1/12/17:

- Les ristournes à accorder aux clients relatives aux ventes de l'exercice s'élèvent à 700 dh HT, TVA 20 % ; les avoirs seront établis en 2018 ;

- Les ristournes à recevoir des fournisseurs concernant les achats de matières premières de l'exercice s'élèvent à 400 dh HT, TVA 20 %.

Travail à faire

Passer les écritures comptables de régularisation au 31/12/2017 ?

Solution

Les écritures comptables de régularisation au 31/12/2017.

	31/12/2017	**D**	**C**
7119	Rabais, remises et ristournes accordés par l'entreprise	700	
4458	Etat - autres comptes créditeurs	140	
4427	Rabais, remises et ristournes à accorder - avoirs à établir		840
	Ristournes à accorder		
	31/12/2017		
3417	Rabais, remises et ristournes à obtenir - avoirs non encore reçus	480	
61291	Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats de matières premières		400
3458	Etat - autres comptes débiteurs		80
	Ristournes à recevoir		

Exercice 25

Au 31/12/2017, l'entreprise « **RADI SARL** » vous communique les informations suivantes :

1- Un lot de marchandise de 40 000 dh a été livré par le fournisseur « NACIRI », TVA 20%, la facture correspondante n'est pas encore reçue.

2- L'entreprise a promis son client « TAHIRI » d'une ristourne de 4 000 dh HT, sur les ventes réalisées durant l'exercice 2017, la facture correspondante n'est pas encore établie.

3- Le fournisseur « ALAMI » nous a promis pour une remise de 2000 dh HT sur la facture du 15/12/2017, l'avoir correspondant n'a pas encore été reçu (achat de marchandises), TVA 20%;

4- Les marchandises de 120 000 dh HT facturées le 27/12/2017 au client « SADIKI » n'ont pas été livrées ;

5- Le 01/12/2017, reçu le loyer d'avance de 3 mois, 30 000 dh.

6- Retour de marchandises par le client « TARIK » facture non encore établie, montant 20 000 dh, TVA 20%.

7 – Frais d'insertions dans les journaux, facture non encore parvenue, montant 2 500 dh HT, TVA 20% ;

8- Réparation d'une machine de production pour un montant 12 000 dh, TVA 20%, facture non encore parvenue à la date d'inventaire au 31/12/2017 ;

9- Ristourne sur vente de marchandises au client « AHMED » montant 3000 dh HT, TVA 20%, facture avoir non encore établie;

10- Taxe professionnelle de l'exercice de 15 000 dh, rôle non encore émis;

11- Cotisation patronale due à la CNSS, montant 60 000 dh, déclaration non encore établie.

12- La note de téléphone pour le mois de décembre 2017, montant 2000 dh HT, facture non encore parvenue ;

13 – Fourniture de bureau non stockée et non consommée : 40 000 dh;

14 – Prime annuelle d'assurance de 30 000 dh payée le 01/10/2017.

Travail à faire

Passer les écritures comptables de régularisation au 31/12/2017 ?

Solution

Les écritures comptables de régularisation au 31/12/2017

		D	C
	31/12/2017		
6111	Achats de marchandises	40 000	
3458	Etat - autres comptes débiteurs	8 000	
4417	Fournisseurs - factures non parvenues		48 000
	Régularisation des marchandises reçues sans factures		
	31/12/2017		
7119	R.R.R accordés par l'entreprise	4 000	
4458	Etat - autres comptes créditeurs	800	
4427	R.R.R à accorder - avoirs à établir		4 800
	Régularisation de la ristourne promise au client « TAHIRI »		
	31/12/2017		
3417	RRR à obtenir, avoirs non encore reçus	2400	
6119	R.R.R obtenus sur achats de marchandises		2000
3458	Etat - autres comptes débiteurs		400
	Régularisation de la ristourne promise par le fournisseur « ALAMI »		
	31/12/2017		
7111	Ventes de marchandises	120 000	
4491	Produits constatés d'avance		120 000
	Régularisations des marchandises non encore livrées		
	31/12/2017		
71271	Locations diverses reçues	20 000	
4491	Produits constatés d'avance		20 000

	Loyer de janvier et février 2018 reçus d'avance (30 000 x2/3 = 20 0000)		
	31/12/2017		
7111	Ventes de marchandises	20 000	
3458	Etat - autres comptes débiteurs	4 000	
3427	Clients - factures à établir et créances sur travaux non encore facturés		24 000
	31/12/2017		
61441	Annonces et insertions	2 500	
3458	Etat - autres comptes débiteurs	500	
4417	Fournisseurs - factures non parvenues		3000
	31/12/2017		
6133	Entretien et réparations	12 000	
3458	Etat - autres comptes débiteurs	2 400	
4417	Fournisseurs - factures non parvenues		14 400
	31/12/2017		
7119	Rabais, remises et ristournes accordés par l'entreprise	3000	
4458	Etat - autres comptes créditeurs	600	
4427	Rabais, remises et ristournes à accorder - avoirs à établir		3600
	31/12/2017		
6161	Impôts et taxes directs	15 000	
4457	Etat, impôts et taxes à payer		15 000
	31/12/2017		
6174	Charges sociales	60 000	
4447	Charges sociales à payer		60 000
	31/12/2017		

61455	Frais de téléphone	2000	
3458	Etat - autres comptes débiteurs	400	
4417	Fournisseurs - factures non parvenues		2400
	31/12/2017		
3491	Charges constatées d'avance	40 000	
61254	Achats de fournitures de bureau		40 000
	31/12/2017		
3491	Charges constatées d'avance	22 500	
6134	Primes d'assurances		22 500
	30 000 x9/12 = 22 500		

Exercice 26

Au 31/12/2017 l'entreprise « **ASROM** SA » vous communique les informations comptables suivantes :

1- Facture N°55/17 adressée le 15/12/2017 par le fournisseur « TALBI » qui comporte :

MB 60 000 dh HT, remise 5%, TVA 20%, les marchandises ne sont pas encore réceptionnées au 31/12/2017 ;

2- Produits d'entretien non consommés et non stockés, montant : 30 000 dh HT**;**

3-Un emprunt de 100 000 dh contracté le 01/10/2017, au taux de 8%, les intérêts annuels doivent être payés le 30/09/2018, TVA 10% ;

4- Facture N°120/17 adressée le 22/12/2017 au client « AMRI NEGOCE » qui comporte : MB 120 000, remise 10 %, TVA 20%, les marchandises ne sont pas encore livrées au 31/12/2017 ;

5- Prêt de 120 000 dh accordé le 01/07/2017 à un salarié pour une durée de 5 ans et remboursable au taux de 7% l'an, TVA 10%;

6- Le client « TARIK » a retourné le 20/12/2017, 72 000 dh TTC de marchandises, la facture d'avoir sera établie en mois de janvier 2018;

7- Une prime d'assurance annuelle a été réglée le 1/10/2017 pour un montant de 60 000 dh;

8- Des marchandises ont été livrées au client « TAHIRI » le 28/12/2017, la facture N° :230/17 n'est pas encore établie, montant brut : 30 000 dh, remise 5%, TVA 20%;

9- Retour de 10 000 dh de marchandise, la facture d'avoir n'est pas encore reçue au 31/12/2017:

10- Remise à obtenir du fournisseur « NACIRI » sur les ventes du troisième trimestre, 6000 dh HT, TVA 20%, la facture sera établie le 10/01/2018;

11- Suite à un contrôle fiscal, il faut attendre une imposition supplémentaire de l'IS d'un montant 120 000 dh;

12- Des matières premières ont été réceptionnées mais la facture n'est pas encore reçue, montant : 96 000 dh TTC, TVA 20%;

13- Encaissement en date du 30/12/2017, d'un montant 10 000 dh HT, afférente à une commission sur opération d'intermédiation, TVA 20%, la facture sera établie et adressée le 09/01/2018 ;

14- Il reste à payer au 31/12/2017 :

- Le loyer du mois de décembre 2017 :30 000 dh ;

- Rémunération du personnel pour le mois de décembre 2017 :160 000 dh;

- Des charges sociales : 12 000 dh.

Travail à faire

Passer les écritures comptables de régularisation au 31/12/2017 ?

Solution :

Les écritures comptables de régularisation au 31/12/2017.

Opération n°1 :

Fournisseur TALBI **Facture N°55/17** **Date : 15/12/2017** **Doit :** l'entreprise « **ASROM SA** »	
Eléments	**Montants en dh**
MB	60 000
Remise 5%	3 000
Net commercial	**57 000**
TVA 20%	11 400
NAP TTC	**68 400**

Opération n°4 :

ASROM SA Facture N°120/17 Date : 22/12/2017 Doit : AMRI NEGOCE	
Eléments	Montants en dh
MB	120 000
Remise 10%	12 000
Net commercial	**108 000**
TVA 20%	21 600
NAP TTC	**129 600**

Opération n°7 :

ASROM **SA** **Facture N°230/17** **Date : 28/12/2017** **Doit : TAHIRI**	
Eléments	**Montants en dh**
MB	30 000
Remise 10%	1 500
Net commercial	**28 500**
TVA 20%	5 700
NAP TTC	**34 200**

Journal de l'entreprise :

	31/12/2017	**D**	**C**
3491	Charges constatées d'avance	57 000	
6111	Achats de marchandises		57 000
	Régularisation facture N°55/17		

	31/12/2017		
3491	Charges constatées d'avance	30 000	
61252	Achats de fournitures d'entretien		30 000
	Régularisation des produits d'entretien		
	31/12/2017		
6311	Intérêts des emprunts et dettes	2000	
3458	Etat - autres comptes débiteurs	200	
4493	Intérêts courus et non échus à payer		2200
	(100 000 x 8%) x 3/12 = 2000		
	Régularisation des intérêts		
	31/12/2017		
7111	Ventes de marchandises	108 000	
4491	Produits constatés d'avance		108 000
	Régularisation facture N°120/17 (marchandises non livrées)		
	31/12/2017		
3493	Intérêts courus et non échus à percevoir	4 620	
7381	Intérêts et produits assimilés		4 200
4458	Etat - autres comptes créditeurs		420
	Intérêt (2017) (120 000 x 7%) x 6/12 = 4 200		
	31/12/2017		
7111	Ventes de marchandises	60 000	
4458	Etat - autres comptes créditeurs	12 000	
4427	Rabais, remises et ristournes à accorder - avoirs à établir		72 000
	31/12/2017		
3491	Charges constatées d'avance	45 000	

6134	Primes d'assurances		45 000
	60 000 x 9/12 = 45 000		
	Régularisation de la prime d'assurance		
	31/12/2017		
34271	Clients, factures à établir	34 200	
7111	Ventes de marchandises		28 500
4458	Etat - autres comptes créditeurs		5 700
	Marchandises livrées sans facture		
	31/12/2017		
3417	Rabais, remises et ristournes à obtenir - avoirs non encore reçus	10 000	
6111	Achats de marchandises		10 000
	Facture avoir non encore reçue		
	31/12/2017		
3417	Rabais, remises et ristournes à obtenir - avoirs non encore reçus	7 200	
6119	Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats de marchandises		6 000
3458	Etat - autres comptes débiteurs		1 200
	Remise à obtenir		
	31/12/2017		
6161	Impôts et taxes directs	120 000	
4457	Etat, impôts et taxes à payer		120 000
	Suivant lettre de notification de l'administration fiscale		
	31/12/2017		
6121	Achats de matières premières	80 000	
3458	Etat - autres comptes débiteurs	16 000	
4417	Fournisseurs - factures non parvenues		96 000

	31/12/2017		
34271	Clients, factures à établir	48 000	
71272	Commissions et courtages reçus		40 000
4458	Etat - autres comptes créditeurs		8 000
	31/12/2017		
6131	Locations et charges locatives	30 000	
4487	Dettes rattachées aux autres créanciers		30 000
	31/12/2017		
6171	Rémunérations du personnel	160 000	
4437	Charges du personnel à payer		160 000
	31/12/2017		
6174	Charges sociales	12 000	
4447	Charges sociales à payer		12 000

Manuel N°3

MARRAKECH
جامعة القاضي عياض
UNIVERSITÉ CADI AYYAD

كلـــــــــــــــية العلـوم
القانونـية والاقتصـــــادية
والاجتمـــــاعية – مراكش
FACULTÉ DES SCIENCES
JURIDIQUES, ÉCONOMIQUES
ET SOCIALES – MARRAKECH

COMPTABILITÉ GÉNÉRALE

EXAMENS CORRIGÉS

Semestre 1 et 2 Gestion

Pr. SARRA MRANI ZENTAR

Année universitaire : 2016-2017

Université Hassan 1er
Faculté des Sciences Juridiques
Economiques et Sociales &Settat

Année Universitaire :2016/2017

Matière : Comptabilité Générale

Enseignante : Mme. MRANI ZENTAR SARRA
Semestre I
Session initiale
Date 2/1/2017
Durée 1h
Matériel autorisé : calculatrice + plan comptable

Exercice

Vous disposez les informations suivantes du mois Avril 2014 en (Dhs) :

1. Achat de marchandises à crédit 12 000
2. Vente de marchandises, au comptant en espèces 320
3. Paiement du loyer par chèque bancaire 1 000
4. Emprunté à la banque 40 000
5. Achat d'une voiture à crédit 15 000
6. Règlement d'un fournisseur par chèque 12 000
7. Retour de marchandises à crédit 400
8. Ventes de marchandises à crédit 18 000
9. Paiement des salaires par virement bancaire 20 000
10. Règlements des clients par chèque 9 000
11. Retrait de la banque pour alimenter la caisse 1 300
12. Retrait de la caisse pour alimenter la banque 1 000

Travail à faire :

1. Enregistrer les opérations au journal

2. Établir le grand livre.

3. Présenter la balance générale.

Solution

1) Le journal

		d°		
6111		Achat de marchandises	12 000	
	4411	Fournisseurs		12 000
		d°		
5161		Caisse	320	
	7111	Ventes de marchandises		320
		d°		
6131		Locations et charges locatives	1000	
	5141	Banque		1000
		d°		
5141		Banque	40 000	40 000
	1481	Emprunt auprès des établissement de crédit		
		d°		
2340		Matériel de transport	15 000	
	1486	Fournisseurs des immobilisations		15 000
		Acquisition d'une voiture à crédit		
		d°		
4411		Fournisseurs	12 000	
	5141	Banque		12 000
		Règlement d'un fournisseur		
		d°		
4411		Fournisseurs	400	
	6111	Achats de marchandises		400
		Retour de marchandises		
		d°		
3421		Clients	18 000	
	7111	Ventes de marchandises		18 000
		Ventes de marchandises à crédit		

		d°		
6171		Rémunération du personnel	20 000	
	5141	Banque		20 000
		Paiement des salaires par virement bancaire		
		d°		
5141		Banque	9 000	
	3421	Client		9 000
		Règlement des clients par chèque		
		d°		
5161		Caisse	1300	
	5141	Banque		1300
		Retrait de la banque pour alimenter la caisse		

2 : Grand livre

D 1481. Emprunts aprs des EC C

	40 000
SC40 000	**TC 40 000**

D 1486. Frs d'imm C

	15 000
SC15 000	**TC 15 000**

D 4411. Frs C

12000	12000
400	**TC 12 000**
TD 12400	**SD 400**

D 2340 Matérièl de transport C

15 000	
TD15 000	**SD15 000**

D 5161. Caisse	C
320	
1300	
TD 1620	**SD 1620**

D 5141. Banque	C
40000	1000
9000	12 000
1000	20 000
	1300
	TC 34 300
TD 50 000	SD 15700

6 111D Achats de Marchandises	C
12000	400
TD12 000	**SD11400**

D 6171 Remunération du personnel	C
20 000	
TD 20 000	**SD20 000**

D 613 Location et Charges locatives	C
1000	
TD1000	SD 1000

D 3421. Clients	C
18000	9000
	TC 9000
TD 18 000	**SD 9000**

D vente de marchandises	C
18320	320
	18000

3) La balance

Numéro	Intitulé des comptes	Mouvement		Soldes	
		Débit	Crédit	Débiteur	Créditeur
1481	Emprunts auprès des Établissement de crédit	-	40 000	-	40000
1486	FRS d'Immobilisions	-	15000	-	15000
2340	Matériel de Transport	15000	-	15000	-
3421	Clients	18000	9000	9000	-
4411	FRS	12400	12000	400	-
5141	Banque	49000	34300	14700	-
5161	Caisse	1620	-	1620	-
6111	Achats de M/ses	12000	400	11600	-
613	Location	1000	-	1000	-
6171	Rémunération du Personnel	20000	-	20000	-
7111	Ventes de M/ses	-	18320	-	18320
	Total	**129020**	**129020**	**73320**	**73320**

Université Hassan 1er
Faculté des Sciences Juridiques
Economiques et Sociales & Settat

Année Universitaire :2016/2017

Matière : Comptabilité Générale

Enseignant : Mme. ZENTAR MRANI Sarra

Semestre I

Session initiale

Date 6/2/2017

Durée 1h

Matériel autorisé : calculatrice + plan comptable

Exercice

Les comptes de gestion de l'entreprise Fatma au 31/12/2014 se présentent ainsi :

Numéro de compte	Comptes	Montant
6111	Achat de marchandises	35 000
6122	Achats de matières et fournitures consommables	24 000
61251	| Achats de fournitures non stockables	3 000
6131	Locations et charges locatives	7 000
6134	Primes d'assurance	14 500
61425	Transports sur achats	1 500
61455	Frais de téléphone	1 200
6147	Services bancaires	600
61673	Taxes sur véhicules	4 300
6171	Rémunération du personnel	16 000
63111	Intérêts des emprunts	2 100
6386	Escomptes accordés	350
65833	Pénalités et amendes pénales	800
7111	Ventes de marchandises	150000
71272	Commissions et courtages reçus	15000
7182	Revenus des immeubles non affectés à l'exploitation	20000
7381	Intérêts et produits assimilés	2300
7386	Escomptes obtenus	650
7561	Subventions d'équilibre reçues de l'exercice	5000

Travail à faire :

Présenter le compte de produits et charges au 30/04/2014

Solution

Le CPC de l'entreprise FATMA au 31/12/2014

Produits d'exploitation	**185000**
Ventes de M/ses	150000
Commissions et courtages reçus	15000
Revenus des immeubles non affectés à l'exploitation	20000
Charges d'exploitation	**107 100**
Achats revendus de marchandises	**62 000**
Achats de M/ses	35000
Achats de M et FC	24000
Achats de FNS	3000
Autres charges externes	**24800**
Locations et charges locatives	7000
Primes d'assurance	14500
Transports sur achats	1500
Frais de téléphone	1200
Services bancaires	600
Impôts et taxes	**4300**
Taxes sur véhicules	4300
Charges de personnel	**16000**
Rémunération du personnel	16000
Résultat d'exploitation	**77 900**
Produits financiers	**2950**
Intérêts et autres produits financiers	**2950**
Intérêts et produits assimilés	2300
Escomptes obtenus	650
Charges financières	**2450**
Charges d'intérêts	**2100**
Intérêts des emprunts et dettes	2100
Autres charges financières	**350**
Escomptes accordés	350
Résultat financier	**500**
Résultat courant	**78400**
Produits non courants	**5000**
Subventions d'équilibre reçues de l'exercice	5000
Charges non courantes	**800**
Pénalités et amendes pénales	800
Résultat non courant	**4200**
Résultat avant impôts	**82600**
Impôts sur résultat	**0**
Résultat net de l'exercice	**+82600**

Résultat avant impôt RAI = Totale des produits – Totale des charges = 192950 – 110350 = 82600

Résultat net = RAI – IS = 82 600 – 0 = +82600

Université Hassan 1er Année Universitaire :2016/2017

Faculté des Sciences Juridiques
Economiques et Sociales &Settat

Matière : Comptabilité Générale
Enseignante : Mme. MRANI ZENTAR SARRA
Semestre 1
Session initiale et groupe 5et 6
Date 19/12/2017
Durée 1H

Documents autorisés : Pan comptable +calculatrice

Exercice :

Le commerçant **FARID** a créé une entreprise le 01/01/02 en apportant :

- Une construction : 3500000 DHS, un matériel de transport : 900000 DHS, un fonds commercial : 160000 DHS, une somme de 200000 DHS en espèce dont 120000 DHS déposés au compte bancaire de l'entreprise à la BMCE.

Au cours du mois de janvier 2002, elle effectue les opérations suivantes :

- 06/01/02 : achat d'un mobilier de bureau par chèque 50000 DHS

- 07/01/02 : achat d'un micro-ordinateur 14000DHS par chèque

- 08/01/02 : achat d'un lot de marchandises payable 16000 DHS : ½ en espèce et ½ à crédit

- 09/01/02 : vente de marchandises en espèce 7500 DHS

- 10/01/02 : vente de marchandises à crédit 5280 DHS

- 11/1/02 : achat de marchandises par chèque : 19 000 DHS

- 12/01/02 : vente de marchandises à 6640DH payable : 4000 DHS en espèce et le reste à crédit

- 16/01/02 : encaissement d'une créance client en espèce 3280 DHS

- 27/01/02 : verser en espèce 86000 DHS en banque

- 28/01/02 : contracter un emprunt auprès de la banque (versé à la caisse) 30000 DHS.

- 29/01/02 : acquisition d'une voiture à 19600 DHS payable ½ par chèque et le reste à crédit sur 6 mois.

-30/1/02 : vente d'un lot de marchandises pour 10580 DHS à régler 580 DHS en espèce et le reste à crédit

Travail à faire

1) **Passer les écritures au journal**
2) **Etablir le grand livre**

Solution

1) Le journal

		01/01/02		
2230		Fond commercial	160 000	
2320		Constructions	350 000	
2340		Matériel de transport	90 000	
5161		Caisse	80 000	
5141		Banque	120 000	
1111		Capital social		800 000
		06/01/02		
2351		Mobilier de bureau	50000	
5141		Banque		50000
		07/01/02		
2352		Matériel de bureau	14000	
	5141	Banque		14000
		Achat d'un micro-ordinateur par chèque		
		08/01/02		
6111		Achat de marchandise	160 000	
	5161	Caisse		80 000
	4411	Fournisseurs		80 000
		09/01/02		
5161		Caisse	7500	
	7111	Ventes de marchandises		7500

		10/1/02		

3421		Clients	5280	
	7111	Ventes de marchandises		5280
		11/2/02		
6111		Achat de marchandises	19 000	
	5141	Banque		19 000
		12/1/02		
5161		Caisse	4 000	
3421		Client	2640	
	7111	Ventes de marchandises		6640
		16/1/02		
5161		Caisse	3280	
	3421	Client		3280
		27/1/02		
5141		Banque	86 000	
	5161	Caisse		86 000
		28/1/02		
5161		Caisse	30 000	
	1481	Emprunts auprès des établissements de crédit		30 000
		29/1/02		
2340		Matériel de transport	19600	
	5141	Banque		9800
	1486	Fournisseurs d'immobilisation		9800

5161		Caisse	580	
3421		Clients	10 000	
	7111	Ventes de marchandises		10580

2) Grand livre

D 1481 Emprunts auprès des EC C

	30 000
SC 30 000	**TC 30 000**

D Capital social C

	8 00 000
SC 8 00 0 00	**TC 8 00 000**

D 2320. Construction C

3 50 000	
TD 3 50 000	**SD 3 500 00**

D 2230. Fond commercial C

160 000	
TD 160 000	**SD 160 000**

D 2340. Matériel de transport C

196 00	
TD 1 96 00	**SD 1 96 00**

D 2351.Mobilier de bureau C

50 000	
TD 50 000	**SD 50 000**

D 6111. Achats de marchandises C

160 000	SD 179 000
19 000	
TD 179 000	**SD 179 000**

D 7111. Ventes de marchandises C

D 5141. Banque C

1 20 000	50 000
86 000	14 000
	19 000
	98 00
	TC 92 800
TD 206 000	**SD 113 200**

D1486 **Fournisseurs d'immobilisations C**

	9800
SC 98 00	**TC 9800**

	7 500
	5 280
	6 640
	105 80
SC 30 000	**TC 30 000**

Université Hassan 1er
Faculté des Sciences Juridiques
Economiques et Sociales

Année Universitaire :2016/2017

Comptabilité Générale
Enseignante : Mme. MRANI ZENTAR SARRA
Semestre 1
Session initiale groupe 4
Date 19/12/2017
Durée 1H
Documents autorisés : Pan comptable +calculatrice

Exercice

Le 31/12/2000, le cumul des charges et des produits de l'entreprise DAHMANE dégage les soldes suivants :

- Achat de marchandises 675.220 DHS.
- Achat non stockés des marchandises et de fournitures 12.730 DHS.
- Location 32.800 DHS.
- Entretien et réparation 25.400 DHS.
- Assurance 18.600 DHS.
- Transport 8.700 DHS.
- Frais de poste et télécommunication 31400 DHS.
- Patente 8 400 DHS.
- Taxe urbaine 3820 DHS.
- Les salaires 396 800 DHS.
- Intérêts sur emprunts 4240 DHS.
- Escomptes accordés 2750 DHS.
- Pénalités fiscales 4240 DHS.
- Ventes de marchandises 1.420.600 DHS.
- Ventes de produits accessoires 4750 DHS.
- Escompte obtenu 2340 DHS.
- Stock initial 92500 DHS.
- Stock final 105400 DHS.
- Rentreur sur créances soldées 2875 DHS.

Travail à faire

Présenter le C.P.C de cette entreprise au 31/12/2000.

Solution

Le CPC de l'entreprise DAHMANE au 31/12/2000

Produits d'exploitation	**1 437 650**
Ventes de M/ses	1 420 600
Ventes de produits accessoires	4 750
Variation de stock des PF	12 900
Charges d'exploitation	**4 785 070**
Achats revendus de marchandises	**687 950**
Achats de M/ses	675 220
Achats de FNS	12 730
Autres charges externes	**116 900**
Locations et charges locatives	32 800
Primes d'assurance	18 600
Entretiens et réparations	25 400
Transports	8 700
Frais postaux et frais de télécommunications	31 400
Impôts et taxes	**12 220**
Impôts et taxes directes (Patente + Taxe urbaine)	12 220
Charges de personnel	**396 800**
Rémunération du personnel	396 800
Résultat d'exploitation	**-3 347 420**
Produits financiers	**2 340**
Intérêts et autres produits financiers	**2 340**
Escomptes obtenus	2 340
Charges financières	**6 990**
Charges d'intérêts	**4 240**
Intérêts des emprunts et dettes	4 240
Autres charges financières	**2 750**
Escomptes accordés	2 750
Résultat financier	**-4 650**
Résultat courant	**-3 352 070**
Produits non courants	**2 875**
Rentrées sur créances soldées	2 875
Charges non courantes	**4 240**
Pénalités et amendes pénales	4 240
Résultat non courant	**-1 365**
Résultat avant impôts	**-3 353 435**
Impôts sur résultat	**0**
Résultat net de l'exercice	**-3 353 435**

Résultat net = TP – TC = 1 442 865 – 4 796 300 = - 3 353 435

Résultat net = RAI – IS = - 3 353 435 – 0 = - 3 353 435

- **Location + Entretien matériel + Assurance + Transport + Frais divers :**
  2300+25400+1960+8700+31400=765002300 + 25400 + 1960 + 8700 + 31400 = 76 5002300+25400+1960+8700+31400=76500
- **Patente + Taxes urbaines :**
  8400+3820=122208400 + 3820 = 12 2208400+3820=12220

Université Hassan 1er
Faculté des Sciences Juridiques
Economiques et Sociales Settat

Année Universitaire :2017/2018

Matière : Comptabilité Générale
Enseignante : Mme MRANI ZENTAR SARRA
Semestre 1
Session initiale Groupe 4 et 5
Date 25/12/2018
Durée 1H
Documents autorisés : Pan comptable +calculatrice

Exercice

L'entreprise LARABAS est une entreprise individuelle spécialisée dans la production et la commercialisation de produits laitiers.

Au 31/12/2014, elle vous remet les états des comptes de situation et de gestion suivants :

1. État des Comptes de situation :

Éléments	Montant	Éléments	Montant
Mobilier de bureau	20 000	État créditeur	12500
Constructions	350 000	Matériel de transport	310000
Prêt au personnel	117 000	Banque (Solde débiteur)	62000
Capital personnel	1200 000	Fournisseurs d'immobilisation	142000
Matériel informatique	15000	Matières et fournitures	192000
Frais de construction	10 000	Organismes sociaux (Dettes)	14000
Espèces en caisse	7500	Matériels et outillage	412000
Matériel de bureau	7500	Titres et valeurs de placement	28000
Emprunts auprès des EC	228000	Fond commercial	240000
Tires de participation	8000	Produits finis	9000
Fournisseurs	200 000	Clients	212 000

2. État des Comptes de gestion :

Éléments	Montant	Éléments	Montant
Achats de matières premières	1700000	Escomptes accordés	18200
Locations et charges locatives	180000	Autres Charges non courantes	12100
Entretien et réparations	35000	Ventes de biens et produits au Maroc	3140000
Primes d'assurance	112000	Ventes et produits accessoires	72000
Transports	17000	Autres produits d'exploitation	118000
Publicité	12300	Revenus des titres et valeur de PL	2400
Frais postaux	2000	Escompte obtenu	4000
Frais de téléphone	1000	Autres produits non courants	18100
Services Bancaires	2800	Intérêts et profits assimilés	7000
Honoraires	42000		
Impôts et Taxes	9000		
Charges de personnel	989600		
Intérêts des emprunts et dettes	25000		

<u>Travail à Faire</u> :

1. Établir le bilan de l'entreprise LARABAS au 31/12/2014.

2. Établir le compte de produits et charges au 31/12/2014.

<u>Solution</u>

1) **Présentation du bilan de l'ESC LARABAS**

Bilan de l'ESC LARABAS

Actif	Montant	Passif	Montant
Actif immobilisé		**Capitaux propres** :	
Immob en non valeurs		Capital social ou personnel	1 200 000
Frais préliminaires	10000	Résultat net de l'exercice	+203 500
Immobilisations incorporelles		**Dettes de financement**	
Fonds commercial	240000	Autres dettes de financement	370 000
Immobilisations corporelles			
Constructions	350000		
Inst Tech Mat et outillage	412000		
Matériel de transport	310000		
Mob. Matériel de bureau	42500		
Immobilisations financières			
Prêts immobilisés	117000		
Titres de participation	8000		
Actif circulant			
Stocks matières et fournitures	1920		
Produits finis	9000	**Passif circulant**	
Créances de l'AC		Dettes de PC	
Clients et CR	212 000	FRS et CR	200 000
TVP	280 000	Organismes sociaux	14000
Trésorerie active		Etat créditeur	12500
Banque, TG&CP	62000		
Caisse, RA&A	7500	**Trésorerie passif**	
		TP	-
Total	2 000 000	Total	2 000 000

Résultat d'exercice = Actif – passif = 203 500 DH

2) **Le CPC de l'entreprise LARABAS**

Produits d'exploitation	**3 330 000**

Ventes de biens et services	3 212 000
Autres produits d'exploitation	118 000
Charges d'exploitation	**3 102 700**
Achats revendus de marchandises	1 700 000
Autres charges externes	404 100
Impôts et taxes	9 000
Charges de personnel	989 600
Résultat d'exploitation	**227 300**
Produits financiers	**13 400**
Intérêts et autres produits financiers	13 400
Charges financières	**43 200**
Charges d'intérêts	25 000
Autres charges financières	18 200
Résultat financier	**-29 800**
Résultat courant	**197 500**
Produits non courants	**18 100**
Autres produits non courants	18 100
Charges non courantes	**12 100**
Autres charges non courantes	12 100
Résultat non courant	**6 000**
Résultat avant impôts	**203 500**
Impôts sur résultat	**0**
Résultat net de l'exercice	**+203 500**

Résultat de l'exercice=Total Produits−Total Charges

=3361500−3158000

=+203500

Faculté des Sciences Juridiques
Economiques et Sociales Settat

Matière : Comptabilité Générale
Enseignant : Mme. MRANI ZENTAR SARRA
Semestre 1
Session de rattrapage
Date 30/1/2019
Durée 1h
Documents autorisés : Pan comptable +calculatrice

Exercice :

L'entreprise « LES 777 » a effectué les opérations suivantes en (DHS) :

- 01/05 : Achat de marchandises à crédit 800.000

- 05/05 : Vente de marchandises en espèce 1.000.000

- 07/05 : Remise d'un chèque au FRS Sonagom en règlement de sa facture d'achat 800.000

- 08/05 : Réglé en espèce la facture d'électricité 45.000 DHS.

- 09/05 : Le client Ali nous remet un chèque de 1.200.000

- 11/05 : Achat à crédit d'une Mercedes Benz 8 .000.000

- 13/05 : Vente de marchandises par chèque 1.500.000

- 14/05 : Règlement contre espèce la scolarité de l'exploitant 189.000

- 16/05 : L'exploitant apporte en espèce 175.000 et un micro-ordinateur valant 325.000.

- 18/05 : Viré 500.000 de la banque pour alimenter la caisse.

- 20/5 : Acquis par chèque bancaire un bâtiment de 50.000.000

-23/5 : Achat de marchandises 1 000 000 et 200 000 réglé en espèce : 400 000 par chèque bancaire et le reste plus tard.

-25/5 : Vente de marchandises 900 000, le client a réglé en espèce 200 000 et 300 000 par chèque postal, le reste dans deux semaines, les marchandises ont coûté 700 000.

-26/05 : Vente à prix comptant des marchandises de 2 000 000

-27/05 : l'exploitant retire 500 000 de marchandises et règle en espèce 300 000

- 29/5 : Cession contre chèque bancaire d'un micro-ordinateur 400. 000

Travail à faire :

1. Établir votre journal pour toutes les opérations.

2. Établir le grand livre pour l'ensemble des opérations.

Solution

1) Journal

	1/5		
6111	Achat de m/ses	800 000	
44 11	Fournisseurs		800 000
	5/5		
5161	Caisse	1000 000	
7111	Ventes de m/ses		1000 000
	7/5		
4411	Fournisseurs	800 000	
5141	Banque		800 000
	8/5		
6125	Achats non stockés de matières et fournitures	45 000	
5161	Caisse		45 000
	9/5		
5141	Banque	1 200 000	
3421	Client		1 200 000
	11/5		
2340	Matériel de transport	8 000 000	
1486	Frs d'immobilisation		8000 000
	13/5		
5141	Banque	1 500 000	
7111	Vente de m/ses		1 500 000
	14/5		
1111	Capital	189 000	
5161	Caisse		189 000
	16/5		
5161	Caisse	175 000	
2352	Matériel de bureau	325 000	
1111	Capital		500 000

	18/5		
5161	Caisse	500 000	
5141	Banque		500 000
	20/5		
2131	Bâtiment	50 000 000	
5141	Banque		50 000 000
	23/5		
6111	Achat de marchandises	1000 000	
5161	Caisse		200 000
5141	Banque		400 000
4411	Fournisseurs		400 000
	25/5		
5161	Caisse	200 000	
5141	Banque	300 000	
3421	Client	400 000	
7111	Ventes de marchandises		700 000
7086	Bonis		200 000
	26/5		
5141	Banque	2000 000	
7111	Ventes de marchandises		200 000
	27/5		
5161	Caisse	300 000	
1111	Capital	200 000	
3110	Marchandises		500 000
	29/5		
5141	Banque	400 000	
2352	Matériel de bureau		400 000

2 Grand livre

D 1111 capital social C

189 000	500 000
200 000	
TD 389 000	
SC 111 000	**TC500 000**

1486 D Fournisseurs d'immobilisations C

	8 000 000
SC 8 000 000	**TC 8 000 000**

S

D6125 Achats non stockés de marchandises C

45 000	
TD 45000	**SD 45 000**

D2340 Matériel de transport C

8 000 000	
TD 8 000 000	**SD 8 000 000**

D2352 Matériel de bureau C

325 000	400 000
TD 325 000	
SC 75 000	**TC 400 000**

D 3421 Clients C

400 000	1 200 000
TD 400 000	
SC 800 000	TC 1 200 000

D 6111Achat de marchandises C

800 000	
TD 800 000	**SD 800 000**

D 44 11 Fournisseurs c

800 000	800 000
TD 800 000	400 000
SC 400 000	TC 1200 000

D 5141 Banque c

1 200 000	800 000
1 500 000	500 000
400 000	50 000 000
TD 3100 000	400 000
SC 486 600 000	TC 51700 000

D 5161 caisse c

1 000 000	45 000
175 000	189 000
500 000	200 000
200 000	
300 000	
TD 217 5 000	TC 434 000
	SD 1 741 000

D 7111 ventes de marchandises c

	1 000 000
	1 500 000
	700 000
SC 3200 000	TC 3200 000

Université Hassan 1er
Faculté des Sciences Juridiques
Economiques et Sociales

Année Universitaire :2018/2019

Matière : Comptabilité Générale
Enseignant : Mme. MRANI ZENTAR SARRA
Semestre 2
Session initiale
Date 29/05/2019
Durée 1H
Documents autorisés : Pan comptable +calculatrice

Exercice N°1 : (10 points)

Au cours du mois d'octobre, la société GOYEN a effectué les opérations suivantes :

- ✓ Le 02/10 Achat à crédit de matières premières, au fournisseur STRULU, pour un montant de 6300 DH, remise de 15%, TVA aux taux normal, facture numéro 10400.
- ✓ Le 06/10 Retour d'une partie des matières premières pour un prix brut hors taxes de 1400 DH, avoir numéro 1060.
- ✓ Le 15/10 Le fournisseur STRULU accorde un escompte de 2% relatif au règlement anticipé pour solde de la dette, avoir numéro 1061.

Travail à faire :

1. Établissez les factures nécessaires.
2. Comptabiliser les opérations au journal chez GOYEN et STRULU.

Exercice N°2 : (10 points)

Le 15 Juillet 2005, une entreprise fait l'acquisition d'une machine industrielle. Le coût d'achat (HT) 150 000 d'une durée probable d'utilisation de 8 ans.

Travail à faire :

Dresser le plan d'amortissement selon l'hypothèse suivante :

Le matériel est amorti selon le procédé constant.

Solution :

1. **Etablissement des factures**

Facture doit N° 10400 du 02/10

Montant Brute	6 300
Remise 15%	945
NC1	5 355
TVA 20%	1 071
Net à payer TTC	**6 426**

Facture Avoir N° 1060 du 06/10

Montant Brut	1 400
Remise 15%	210
NC1	1 190
TVA 20%	322
Net à déduire	**1 512**

Facture Avoir N° 1061 du 15/10

MB (6 300 – 1 400)	4 900
Remise 15%	735
NC1	4 165
Escompte 2%	83.30
NF 1	4 081.70
TVA 20%	816. 34
Net à payer TTC	**4898.04**

2) La comptabilisation

- **Chez le Fournisseur STRULU**

	2/10		
3421	Client	6 246	
7111	Vente de marchandise		5 355
4455	Etat TVA facturée		1 071
	Facture numéro 10400		
	6/10		
7111	Vente de marchandise	1 190	
4455	Etat TVA facturée	322	
3421	Client		1 512
	Avoir numéro 1060		
	15/10		
7111	Vente de marchandise	4 165	
4455	Etat TVA facturée	816.34	
3421	Client		4 898.04
6386	Escomptes accordés		83.30
	Avoir numéro 1061		

- **Chez le client GOYEN**

	2/10		
6121	Achats de matières premières	5 355	
34552	Etat TVA récupérable/charges	1 071	
4411	Fournisseurs		6 426
	Facture numéro 10400		
4411	Fournisseurs	1 512	
6121	Achats de matières premières		1 190
34552	Etat TVA récupérable/charges		322
	Avoir numéro 1060		

4411	Fournisseurs	4 898	
7386	Escomptes obtenus	83.30	
6121	Achats de matières premières		4 165
34552	Etat TVA récupérable/charges		816.34
	Avoir numéro 1061		

Exercice N°2 :

Explication du calcul

T = 100/8 = 12,5%

A_{2005} = (BA x T x N) /12 = (150 000 x 12,5% x 6/12) = 9 375.00

A_{2006} = (BA x T x N) /12 = (150 000 x 12,5% x 12/12) = 18 750.00

Plan d'amortissement

Années	**Base d'amortissement**	**Taux**	**Dotation**	**Cumul d'amort**	**VNA**
2005(6 mois)	150 000	12,5%	9 375.00	9 375.00	140 625.00
2006	150 000	12,5%	18 750.00	28 125.00	121 875.00
2007	150 000	12,5%	18 750.00	46 875.00	103 125.00
2008	150 000	12,5%	18 750.00	65 625.00	84 375.00
2009	150 000	12,5%	18 750.00	84 375.00	65 625.00
2010	150 000	12,5%	18 750.00	103 125.00	46 875.00
2011	150 000	12,5%	18 750.00	121 875.00	28 125.00
2012	150 000	12,5%	18 750.00	140 625.00	9 375.00
2013 (6 mois)	150 000	12,5%	9 375.00	150 000.00	0

Université Hassan 1er
Faculté des Sciences Juridiques
Economiques et Sociales

Année Universitaire :2018/2019

Matière : Comptabilité Générale
Enseignant : Mme. MRANI ZENTAR SARRA
Semestre 2
Session de rattrapage
Date 21/06/2019
Durée 1H
Documents autorisés : Pan comptable +calculatrice

Exercice N°1 (8 points)

Le 28/09, l'entreprise ZAFAT a remis, pour encaissement, la traite N°12 échéant le 30/9 du nominal de 5000 DHS tirée sur son client Hamad.

Le 1/10, la banque retourne à Zafat la traite N°12 impayé avec un débit N°45 comportant les frais suivants : frais de retour HT, TVA 4DH.

Le 2/10, l'entreprise ZAFAT tire sur l'entreprise Hamad une nouvelle traite N°13 d'un montant égal au nominal majoré des frais impayé et des intérêts de retard (HT) de 30 DH, TVA 20%. La traite est acceptée le même jour l'entreprise Hamad.

Travail à faire

Enregistre ces opérations au journal chez ZAFAT et chez Hamad

Exercice N°2 (12 points)

Pendant la première quinzaine du mois de mai 2014, l'entreprise TAZI a réalisé les opérations suivantes :

-2/5 : ventes de marchandises au client SALEM, facture N°25 : MB : 33350 DH, port (HT) : 700 DH, TVA 20%. Le règlement de la facture est effectué comme suit : 20 000 DH par chèque bancaire N°127175/C, 860 DH en espèce et le reste à crédit.

- 6/5 : achat de marchandises à crédit au fournisseur SOUSSI, facture N°10 : MB 47500 DH, remise 4%, TVA 20%, port (HT) : 850 DH, TVA sur port 14%.

-9/5 accordé au client SALEM, une remise de 2% calculée sur le montant brut de la facture N°25 du 2 Mai courant. Avoir N°A-25.

-14/5 : ventes de marchandises au client Hamdi, facture N°26 : MB : 35 000 DHS, remise 2%, escompte 1%, TVA20%, port (HT) : 800 DH, TVA sur port 14%. Le montant de la facture est réglé comme suit : 11 660, 40DHS par chèque postal N°114115/S et le reste à crédit.

Travail à faire

Etablir le décompte des factures et enregistrer ces opérations au journal de l'entreprise TAZI .

Solution

Chez ZAFAT

	28/9		
51132	Effet à l'encaissement	5 000	
3425	Client effet à recevoir		5 000
	Traite N°12 remise à l'encaissement		
	1/10		
3421	Clients	5000	
6147	Services bancaires	40	
34552	Etat TVA récupérables / les charges	4	
51132	Effets à l'encaissement		5000
5141	Banque		44
	Traite N° 12 impayé - N°45		
	2/10		
3425	Client effet à recevoir	5080	
3421	Clients		5000
6147	Services bancaires		40
34552	Etat TVA récupérables / les charges		4
7381	Intérêt et produits assimilés		30
4455	Etat TVA facturée		6
	Création de la nouvelle traite N013		

Chez Hamad

	28/9		
	Aucune écriture		
	1/10		
	Aucune écriture		
	2/10		
4415	Fournisseurs, effet à payer	5 000	
4411	Fournisseurs		5 000
	Annulation de la traite N°12		

d°

4415	Fournisseurs	5000	
6147	Services bancaires	40	
34552	Etat TVA récupérables / les charges	4	
6311	Intérêts des emprunts et dettes	30	
34552	Etat TVA récupérables / les charges	6	
4415	Fournisseurs, effet à payer		5080
	Acceptation de la nouvelle traite N°13		

Exercice 2

1) **Etablissement des factures**

Facture doit n°25

MB	333 50
Port HT	700
MT (HT)	34 050
TVA (20 %)	6810
Net à payer TTC	**40860**

Facture Avoir n°A-25

Remise (33350 x2%)	667
TVA 20%	133,40
Net à déduire TTC	**800,40**

Facture doit n°10

MB	47500
Remise 4%	1900
Net commercial	45600
TVA (20 %)	9120
Port (HT)	850
TVA sur port 14%	119
Net à payer TTC	**55689**

Facture doit n°26

MB	35000
Remise 2%	700
Net commercial	34300
Escompte 1%	343
Net financier	33957
TVA 20%	6791,4
Port (HT)	800
TVA sur port (14%)	112
Net à payer TTC	**41660,4**

2) **Enregistrement des opérations au journal**

2/5

4141	Banque	20 000	
5161	Caisse	860	
3421	Clients	20 000	
7111	Ventes de marchandises		33 350
7127	Ventes de produits accessoires		700
4455	Etat TVA facturée		6810
	Facture N°25, chèque bancaire		
	6/5		
6111	Achats de marchandises	45 600	
61425	Transports /achats	850	
34552	Etat TVA récupérable sur charges	9239	
4411	Fournisseurs		55 689
	Facture N°10		
	9/5		
7119	RRR accordés par l'entreprise	667	
4455	Etat TVA facturée	133,4	
3421	Client		800,40
	Facture N°A-25		
	14/5		
5146	Chèques postaux	11660,4	
3421	Clients	30 000	
6386	Escomptes accordés	343	
7111	Ventes de marchandises		34 300
4455	Etat TVA facturée		6791,4
61426	Transports sur ventes		800
34552	Etat TVA récupérable/charges		112
	Facture N°26		

Université Hassan 1er
Faculté des Sciences Juridiques
Economiques et Sociales Settat

Année Universitaire :2018/2019

Matière **: Comptabilité Générale**

Enseignant : Mme. MRANI ZENTAR SARRA

Semestre 1

Session ordinaire

Date : 29/12/2019

Durée : 1h

Documents autorisés : Calculatrice + Plan comptable

Exercice

La situation financière de l'entreprise NAJMA au 01/01/2014 se présente ainsi :

Eléments	Montant	Eléments	Montant
Capital Social	800 000	Clients	78 000
Terrains	252 000	Banques	70 000
Stock de marchandises	150 000	Bâtiments	340000
Matériel de transport	120 000	Caisse	40 000
		Etat TVA due	10 000
Fournisseurs	210 000	Mobilier de bureau	80 000

Au cours du mois de Janvier 2014, l'entreprise NAJMA a réalisé les opérations suivantes :

On rajoute pour la date du 01/01/2014 : Un emprunt auprès des établissements de crédit 110 000

- 02/01 : Achat de marchandises : Facture n°A32 réglée en espèces 6400 DHS
- 05/01 : Ventes de marchandises : Facture n°V-24 réglée comme suit 10200 DHS : 60% par chèque et le reste à crédit.

- 07/01 : Paiement d'une dette envers un fournisseur par virement bancaire n°12, 30000 DHS.
- 08/01 : Ventes de marchandises : Facture n°V-25 réglée comme suit 16500 DHS : 20% en espèces et le reste à crédit.
- 12/01 : recouvrement d'une créance client par virement bancaire N° 45 32 000 DHS
- 13/01 : Achat de marchandises : Facture n°A-33 réglée comme suit 48000 DHS : 70% par chèque bancaire et le reste en espèce.
- 14/01 : Acquisition d'un micro-ordinateur par chèque bancaire n°625 : 6500 DHS
- 16/01 : Versement des espèces au compte bancaire n°625, 12 000 DHS.
- 18/01 : Paiement de la TVA due par chèque bancaire n°630, 10000 DHS.

Travail à faire :

1. **Etablir le bilan de l'entreprise NAJMA au 1/1/2014.**
2. **Enregistrer ces opérations au journal de l'entreprise NAJMA.**

Solution

1**) .Bilan de la société NAJMA au 1/1/2014**

Actif	**Montant**	**Passif**	**Montant**
Actif immobilisé		**Financement permanent**	
Immobilisations corporelles		**Capitaux propres**	
Terrain	252 000	Capital social ou personnel	800 000
Construction	340 000	Résultat de l'exercice	110 000
Matériel de transport	120 000		
Matériel de bureau	80 000		
Total d'AI	**792 000**	**Total financement permanent**	910 000
Actif circulant hors trésorerie		**Passif circulant HT**	
Marchandises	150 000	Dette du passif circulant	
Créance de l'AC		Fournisseurs et comptes rattachés	210 000
Client et compte rattaché	78 000	Etat créditeur	10 000
Total d'AC	**228 000**	**Total passif circulant**	220 000
Trésorerie actif		**Trésorerie passif**	
Banque	70 000	-	
Caisse	40 000		
Total de TA	**110 000**	**Total Trésorerie passif**	-
Total actif	**1 130 000**	**Total passif**	**1 130 000**

2) Journal de l'entreprise NAJEMA

		1/1/2014		
2310		Terrain	252 000	
2320		Constructions	340 000	
2340		Matériel de transport	120 000	
2351		Mobilier de bureau	80 000	
3310		Marchandises	150 000	
3421		Client	78 000	
5141		Banque	70 000	
5161		Caisse	40 000	
	1111	Capital social		800 000
	1481	Emprunts auprès des établissements de crédit		110 000
	4411	Fournisseurs		210 000
	4456	Etat TVA due		10 000
		Réouverture des comptes du bilan		
		2/1/2014		
6111		Achats de marchandises	6400	
	5161	Caisse		6400
		Facture d'avoir N°32		
		5/1/2014		
5141		Banque	6120	
5161		Caisse	4080	
	7111	Ventes de marchandises		10200
		Facture N°V 25		
		7/1/2014		
4411		Fournisseurs	30 000	
	5141	Banque		30 000
		8/1/2014		
5161		Caisse	3300	
3421		Client	13200	
	7 111	Ventes de marchandises		16500
		Facture V 25		
		12/01/2014		
5141		Banque	32 000	
	3421	Client		32 000
		Virement bancaire N°15		
		13/01/2014		
6111		Achat de marchandises	48 000	
	5141	Banque		33 600
	5161	Caisse		14 400

		14/01/2014		
2355		Matériel informatique	6500	
	5141	Banque		6500
		Chèque bancaire N°625		
		16/1/2014		
5141		Banque	12 000	
	5161	Caisse		12 000
		Versement bancaire		
		17/1/2014		
5141		Banque	16 000	
	3421	Client		16 000
		Virement bancaire N°18		
		18/1/2014		
4456		Etat TVA due	10 000	
		Banque		
	5141	Chèque bancaire		10 000
			1307 600	1 307 600

Université Hassan 1er
Faculté des Sciences Juridiques
Economiques et Sociales Settat

Année Universitaire :2019/2020

Matière **: Comptabilité Générale**

Pr MRANI ZENTAR SARRA ET Pr AZIZ DOUARI

Examen en Comptabilité Générale II (S2)

Important :
• Cochez la bonne ou les bonnes réponses
- L'usage des calculatrices est autorisé et strictement personnel.
- L'usage du plan comptable est autorisé.
Durée 1H

L'entreprise BGC est une entreprise commerciale. Au cours du mois de juillet 2019, elle a réalisé, entre
Autres, les opérations ci-dessous :

- 16/07 : Facture doit n° 82

Vente de marchandises au client KARIM, montant brut 35 000,00 dh. La facture comporte les éléments suivants : remise 10%, escompte 2%, TVA 20%, port débours (HT) 800 dh, TVA sur port 14%.
Emballages consignés 1 200 dhs (100 caisses). Cette facture est réglée comme suit : 9 156,00 dh en espèces, 10 000,00 dhs par chèque bancaire et le reste à crédit.

Q1. Le net à payer TTC est de :
a.39 156,00 DH
b. 30 870.00 DH
c. 31 500,00 DH
d. 32 070,00 DH
e. ARNC

Q2. On enregistre l'opération comme suit :
a. Au débit : caisse (9156,00), banque (10000,00), client (20000,00), Client dette E.M.C (1200,00)
b. Au débit : caisse (9156,00), banque (10000,00), client (20000,00), Escomptes accordés (630,00)
c. Au crédit : vente de marchandises (31500,00), ventes de produits accessoires (800,00), Etat TVA facturée (6147,60), Etat TVA récupérable sur charges (112,00), Client dette E.M.C (1200,00)
d. Au crédit : vente de marchandises (31500,00), ventes de produits accessoires (800,00), Etat TVA facturée (6147,60), Client dette E.M.C (1200,00)
e. ARNC

> 17/07 : Facture Avoir n° AV 82

Accorder au client KARIM un rabais supplémentaire de 5% relatif à l'achat du 16/07. TVA 20%.

Q3. Le net à déduire TTC est de :
a. 1 575,00 DH
b. 1 543,50 DH

c. 1 508.70 DH
d. 1 852,20 DH
e. ARNC

Q4. On enregistre l'opération comme suit :

a. Au débit : RRR accordés (1 575,00), Etat TVA facturée (308,70)
b. Au crédit : Clients (1 852,20), Escompte accordé (308,70)
c. Au débit : RRR accordés (1 543,50), Etat TVAfacturée (308,70)
d. Au crédit : Clients (1 852,20), Escompte accordé (31,50)

> 18/07 : Facture Doit n° 84

Vente de marchandises au client HICHAM, montant brut 10 000 dh, Remise 10%, TVA 20%, transport forfaitaire (HT) 1 000 dhs, TVA sur port 20%. Cette facture est réglée par l'acceptation de de deux traites de nominal égal n°20 et n°21 payables fin juillet et fin Août 2016.

Q5. On enregistre l'opération comme suit :

a. Au débit du compte : 4415 (12000,00),

b. Au débit du compte : 3425 (12000,00)

c. Au crédit du compte : 7111 (9000,00), 7127 (1000,00), 4455 (2000,00)

d. Au crédit du compte : 7111 (9000,00), 7381 (2000,00), 4455 (1000,00)

c. ARNC

> 21/07 : Endossement de la traite n°20 à l'ordre du foumisseur ALI pour le règlement d'une dette de

8 500dh, le reste est payé par chèque bancaire.

Q6. On enregistre l'opération comme suit :

aAu débit du compte : 4411 (8500,00), bAu débit du compte : 4415 (8500,00)

cAu crédit des comptes : 3421 (6000,00), 5141 (2500,00)

d. Au crédit des comptes : 3425 (6000,00), 5141 (2500,00)

e. ARNC

> 24/07: Facture Doit n° 95

Achat de marchandises au fournisseur RBATI, montant brut 8 000 dh, Remise 5%, TVA 20%, transport débours (HT) 600 dh, TVA sur port 14%. Cette facture est réglée par la souscription d'un billet à ordre n° 173 payables fin Août 2016.

Q7. On enregistre l'opération comme suit :

a.Au débit des comptes: 6111 (7600,00), 61425 (600,00), 4455 (1604,00)

b. Au débit du compte: 6111 (7000,00), 61425 (600,00), 34552 (2000,00)

c. Au crédit du compte : 4415 (9600,00)

d.Au crédit du compte : 4415 (8000,00)

e. ARNC

› 25/07 : Remise à l'escompte de la traite n°21.

Q8. On enregistre l'opération comme suit :

a. Au débit du compte : 5520 (6000,00)

b. Au débit du compte : 3425 (6000,00)

c. Au crédit du compte : 3425 (6000,00)

d. Au crédit du compte : 5520 (6000,00)

e. ARNC

> 28/07 : Reçu de la banque l'avis de crédit n°56 relatifs à la négociation de la traite n°21 : Agios (HT) 120dh dont 40 dh de commissions, TVA 10%.

Q9. On enregistre l'opération comme suit :

a.Au débit des comptes: 5141 (5868,00), 63115 (80,00), 61472 (40,00), 34552 (12,00)

b. Au débit des comptes : 5141 (5868,00), 6147 (80,00), 61472 (40,00), 34552 (12,00)

a. Au crédit du compte : 51132 (6000,00)

b. Au crédit du compte : 5520 (6000,00)

c. ARNE

> 29/07 :

Annulé la lettre de change n°80 sur le client MAJD de 4 400,00 dh échéant le 30/07, et tiré sur lui un nouveau effet n°102 au 30/08 comprenant l'ancien nominal majoré des intérêts de retard au taux de 12%, des frais de correspondance : 8 d et un timbre fiscal de 10 dh..

Q10. Pour annuler la traite n°80 on enregistre :

a. Au débit du compte : 3425 (4 400,00),

b. Au débit du compte : 3421 (4 400,00),

c. Au crédit du compte : 3425 (4 400,00)

d. Au crédit du compte : 4415 (4 400.00)

e. ARNC

Q1l. On enregistre l'opération du tirage de l'effet n°102 comme suit :

a. Au débit du compte : 3425 (4 400,00), bAu débit du compte : 3425 (4 462,00),

c. Au crédit des comptes : 3421 (4400,00), 7381 (44,00), 71973 (8,00), 71975 (10,00),

d. Au crédit des comptes : 3421 (4400,00), 7381 (52,00), 71975 (10,00),

e. ARNC

Solution

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
A	A D	D	A D	BC	D	E	AB	A D	AB	E

Université Hassan 1er
Faculté des Sciences Juridiques
Economiques et Sociales Settat

Année Universitaire :2020/2021

Matière : Comptabilité Générale

Enseignant : Mme. MRANI ZENTAR SARRA

Semestre 1

Session de Rattrapage

Date : 03/02/2020

Durée : 1h

Matériel autorisé : Calculatrice Plan comptable

Exercice (20 points)

Les comptes de situation et de gestion de l'entreprise YAHDIH au 31 /12/2014 présentent les soldes suivants :

1. Les comptes de situation :

Eléments	Montant
Capital personnel	1.000.000
Produits finis	144000
Matériel informatique	36000
Emprunts auprès des établissements de crédit	220000
Matériel et outillage	400000
Dettes envers les fournisseurs	132000
Matières premières	24000
Dépôts et cautionnements versés	20000
Matériel de transport	320000
Dépôts à la banque	496000
Mobilier de bureau	12000
Dettes sur acquisition des immobilisations	84000
Fond commercial	100000
Dettes envers l'état	70000
Créances sur les clients	30000
Espèces en caisse	17200

2. Les comptes de gestion

Eléments	Montant
Ventes de produits finis	1.200.000
Locations et charges locatives	32000
Achats de matières premières	948000
Escompte Obtenus	2000
Primes d'assurances	12000
Intérêts et produits assimilés	40000
Frais de téléphone	10000
Intérêts des emprunts	56000
Impôts et taxes directes	24000
Achats de fournitures non stockables	32000
Rémunération du personnel	73600
Services Bancaires	6000
Escomptes accordés	2400
Ventes de services produits au Maroc	38000

Travail à faire :

- **Établir le bilan de l'entreprise YAHDIH au 31/12/2014**
- **Établir le compte de produits et charges au 31/12/2014**

Solution

1 Le bilan de l'entreprise YAHDIH au 31/12/2014 :

Eléments	Montant	Eléments	Montant
2 – Actif Immobilisé	**888 000,00**	**1 – Financement permanant**	**1 313 200,00**
Fonds commercial	100 000,00	Capital social	1 000 000,00
Mat info	36 000,00	Résultat net	+93 200,00
Mat outillage	400 000,00	EAEC	220 000,00
Dépôts et CV	20 000,00		
Mat de transport	320 000,00		
Mobilier de bureau	12 000,00		
3 – Actif circulant	**198 000,00**	**4 – Passif circulant**	**286 000,00**
Matières 1ères	144 000,00	Fournisseurs	132 000,00
Produits finis	24 000,00	Dettes sur acquisitions	84 000,00
Client	30 000,00	Etat	70 000,00
5 – Trésorerie active	**513 200,00**	**55 – Trésorerie passive**	**0,00**
Banque	496 000,00		
Caisse	17 200,00		
TOTAL	**1 599 200,00**	TOTAL	**1 599 200,00**

2 Le CPC de l'entreprise YAHDIH au 31/12/2014

Produits d'exploitation	**1 238 000**
Ventes de M/ses	1 200 000
Ventes de services produits au Maroc	38 000
Charges d'exploitation	**1 173 600**
Achats revendus de marchandises	**1 016 000**
Achats de MP	984 000
Achat de FNS	32 000
Autres charges externes	**60 000**
Locations et charges locatives	32 000
Primes d'assurance	12 000
Frais de téléphone	10 000
Services bancaires	6 000
Impôts et taxes	**24 000**
Impôts et taxes directes	24 000
Charges de personnel	**73 600**
Rémunération du personnel	73 600
Résultat d'exploitation	**64 400**
Produits financiers	**42 000**
Intérêts et autres produits financiers	**42 000**
Intérêts et produits assimilés	40 000
Escomptes obtenus	2 000
Charges financières	**58 400**
Charges d'intérêts	**56 000**
Intérêts des emprunts et dettes	56 000
Autres charges financières	**2 400**
Escomptes accordés	2 400
Résultat financier	**-16 400**
Résultat courant	**48 000**
Produits non courants	**0**
Charges non courantes	**0**
Résultat non courant	**0**
Résultat avant impôts	**48 000**
Impôts sur résultat	**0**
Résultat net de l'exercice	**+48 000**

Résultat net = TP – TC = 1 280 000 – 1 232 000 = 48 000

Polycopié N°1

MARRAKECH
جامعة القاضي عياض
UNIVERSITÉ CADI AYYAD

كلية العلوم القانونية والاقتصادية والاجتماعية – مراكش
FACULTÉ DES SCIENCES JURIDIQUES, ÉCONOMIQUES ET SOCIALES – MARRAKECH

Comptabilité Générale I et II

SEMESTRE 1 ET 2 (GESTION)

Pr. SARRA MRANI ZENTAR

Année universitaire : 2016-2017

Option : Gestion

Professeure en charge du cours : Pr SARRA MRANI ZENTAR

Langue d'enseignement : Français

Volume Horaire du cours : 100H (50 HEURE COMPTABILITÉ GÉNÉRALE I ; 50 HEURE COMPTABILITÉ GÉNÉRALE II)

Présentation du cours

Ce cours vise à familiariser les étudiants avec les fondements et les techniques de la comptabilité générale. Il présente l'intérêt et le caractère obligatoire de la comptabilité, puis les outils de base de l'analyse comptable : le bilan, le compte, le compte de produits et charges et le principe de la partie double. Il expose ensuite l'organisation comptable et les documents de synthèse (pièces justificatives, journal, grand livre, balance) ainsi que le Code général de la normalisation comptable (CGNC) et le plan des comptes marocain. Il se prolonge par l'étude des principales opérations courantes — factures d'achat et de vente, TVA, emballages, effets de commerce, charges de personnel — et par les travaux d'inventaire de fin d'exercice : amortissements, provisions et régularisation des comptes de charges et de produits.

Objectifs du cours

- Comprendre l'intérêt de la comptabilité et son caractère obligatoire pour l'entreprise
- Établir et interpréter un bilan, distinguer les emplois (actifs) des ressources (passifs) et déterminer le résultat
- Maîtriser le fonctionnement des comptes, le principe de la partie double et le passage du bilan aux comptes, puis des comptes au bilan et au résultat
- Utiliser le CGNC et le plan des comptes marocain pour enregistrer les opérations dans le journal, le grand livre et la balance
- Comptabiliser les opérations courantes : factures d'achat et de vente, TVA, emballages, effets de commerce et charges de personnel

- Réaliser les travaux d'inventaire de fin d'exercice : amortissements, provisions et régularisation des comptes de charges et de produits

Les méthodes pédagogiques

Le cours se présente sous forme de cours magistraux d'une durée de deux heures :

- Des applications pour chacun des chapitres développés.

Contenu du cours

Introduction : l'intérêt de la comptabilité et son caractère obligatoire

Chapitre 1 : Le bilan (définition, utilisation, présentation matérielle, ressources et emplois, résultat)

Chapitre 2 : Le compte (fonctionnement, présentation matérielle, principe de la partie double)

Chapitre 3 : Le compte de produits et charges (comptes de charges, comptes de produits, opérations d'exploitation, financières et non courantes)

Chapitre 4 : Le passage du bilan au compte, et des comptes au bilan et au résultat (virement comptable)

Chapitre 5 : La présentation des opérations dans les documents comptables (pièces justificatives, journal, grand livre, balance)

Chapitre 6 : Le plan comptable (dispositions générales du CGNC, principes comptables fondamentaux, organisation de la comptabilité, plan des comptes, classes et codification)

Chapitre 7 : La taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et l'enregistrement des factures d'achat, de vente et des factures d'avoir

Chapitre 8 : La comptabilisation des emballages (matériel d'emballage, emballages commerciaux)

Chapitre 9 : Les effets de commerce (création, endossement, remise à l'escompte, encaissement, prolongation d'échéance)

Chapitre 10 : Les enregistrements relatifs aux charges de personnel

Chapitre 11 : Les amortissements

Chapitre 12 : Les provisions

Chapitre 13 : La régularisation des comptes de charges et de produits

INTRODUCTION

Une entreprise est une entité économique indépendante qui utilise des moyens afin de produire ou d'acheter des biens et des services destinés à être livrés sur un marché pour satisfaire un besoin moyennant un prix.

Les grandes notions mise en évidence dans cette définition sont :

- L'entreprise forme une entité indépendante économiquement, juridiquement et financièrement.
- L'entreprise utilise des moyens de production qui seront différents en fonction de l'activité et des choix financiers effectués.
- L'entreprise produit ou achète des biens et services, il existe donc une fonction de production (pour les entreprises industrielles.
- La rémunération des salariés, la possession des biens de production et le règlement de ce qui lui ont rendu des biens ou services.
- L'entreprise propose ses biens et services sur un marché afin de satisfaire les besoins. C'est la dernière fonction de l'entreprise et la plus importante aussi.

Les événements qui affectent la vie de l'entreprise sont de natures diverses et aussi complexes. De ce fait, il est important d'en assurer une trace écrite afin de déterminer la santé de l'entreprise, son évolution, son avenir, c'est le rôle de la comptabilité. La comptabilité est donc un outil qui doit servir toutes les entreprises d'où l'intérêt de son étude.

I. L'INTÉRÊT DE LA COMPTABILITÉ :

La comptabilité est une technique et un outil indispensable, utile à tous les agents économiques.

A. Utilité de la comptabilité pour le chef de l'entreprise :

- **Un instrument financier** : pour le chef de l'entreprise, on considère que la comptabilité est ‘’ un instrument financier’’ qui permet de déterminer le revenu encaissé par le chef de l'entreprise au cours d'une période donnée.

- **Un instrument de décision** : qui permet de connaître les activités de l'entreprise qui sont rentables et celles qui font perdre de l'argent.
- **Un instrument de prévision** : qui permet de faire des projections dans le temps.

B. Utilité de la comptabilité pour les pouvoirs publics :

Les pouvoirs publics peuvent trouver dans la comptabilité de l'entreprise les éléments de calcul des sommes qui sont dus au trésor au titre d'impôts ou de taxes à régler.

De leur côté les magistrats s'assurent parfois que des malversations n'ont pas été réalisées par l'entreprise.

C. Utilité de la comptabilité pour les partenaires de l'entreprise :

Ceux qui ont des relations suivies avec l'entreprise peuvent y trouver les renseignements :

- Pour les employés : elle permet de déterminer comment est réparti la valeur ajoutée réalisée par l'entreprise.
- Pour les actionnaires : utilisée judicieusement elle permet du supputer les chances d'amélioration ou de détérioration des résultats dans l'avenir et par répercussion la valeur des négociations de leurs titres.

D. Utilité pour les créanciers de l'entreprise :

Enfin, ceux à qui l'entreprise doit de l'argent pourront s'assurer de la qualité de leurs créances :

- Pour les créanciers : elle permet de faire le point sur la situation exacte de l'entreprise et sa capacité de les rembourser.
- Pour les banquiers : elle permet de déterminer le niveau de crédit compatible avec sa capacité de remboursement.

Ainsi, on peut constater que la comptabilité est un instrument privilégié de gestion des entreprises.

II. LE CARACTÈRE OBLIGATOIRE DE LA COMPTABILITÉ

L’utilité de la comptabilité qui est à la fois un instrument de contrôle et un outil de gestion de l'entreprise a conduit les pouvoirs publics à rendre son utilisation obligatoire.

C'est ainsi que toute entreprise doit tenir une comptabilité qui satisfait aux conditions fondamentales suivantes :

- Tenir la comptabilité en monnaie nationale.
- Employer la technique de la partie double.
- S'appuyer sur les pièces justificatives conservées, datés, classées dans un ordre défini, susceptible de servir comme moyen de preuve et portant des références de leurs enregistrements en comptabilité.
- Respecter l'enregistrement chronologique des opérations.

CHAPITRE I : LE BILAN

I. QU'EST-CE QU'UN BILAN ?

Lorsqu'on observe la vie d'une entreprise, on peut constater qu'elle acquiert les moyens nécessaires à sa production à son fonctionnement mais pour réussir ses opérations elle doit trouver des moyens de financement. Le document qui permet de constater les choix qui ont été faits précédemment est le bilan, d'ailleurs c'est le document le plus connu.

A. Définition :

Le bilan est un tableau en 2 parties qui recense et évalue en unité monétaire à une date donnée **les emplois et les ressources** qui ont permis de financer l'entreprise.

- **Les ressources** d'une entreprise expliquent l'origine et la propriété des fonds dont elle dispose et s'inscrivent conventionnellement à droite du bilan **« au passif ».**
- **Les emplois** d'une l'entreprise correspondent à l'utilisation des moyens qui ont été mis à sa disposition et seront repris dans la partie gauche du bilan **« à l'actif ».**

Voici schématiquement comment se présente un bilan :

Entreprise GOMAR **Bilan au 31/12/1998**	
Actif	**Passif**
Emplois évalués en monnaie. (Utilisation des fonds)	Ressources évaluées en monnaie. (Origine des fonds)

B. Utilisation du bilan :

L'examen du bilan permet de connaître :

- Le nom de l'entreprise : en effet un bilan ne vaut que pour une affaire donnée.
- La date de rétablissement du document : le bilan permet au chef de l'entreprise de faire le point à un moment précis, le bilan n'est pas valable que pour cette date.
- Les emplois : dans la partie gauche appelée « actif », sont repris toutes les utilisations de moyens réalisées par l'entreprise, l'actif présente tout ce que l'entreprise possède.

- Les ressources : dans la partie droite appelée « passif », on peut déterminer l'origine des ressources mises à la disposition de l'entreprise, le passif recense l'origine des moyens dont dispose l'affaire.

- Chaque ligne de l'actif ou du passif s'appelle un poste, les postes sont regroupés en rubriques, ce rapport constant **emplois-ressource** permet de déterminer la première règle comptable.

- Chaque emploi fait par l'entreprise est obligatoirement financé par les ressources fournies à elle. Toutes ces ressources sont obligatoirement employées par l'entreprise d'où le corollaire suivant :

  « Total des ressources = Total des emplois ».

À tout moment dans l'entreprise, le bilan doit être toujours en équilibre, celui-ci se vérifie par l'équation :

Actif = Passif ; Emplois= Ressources

II. EXEMPLES :

A. Le 02-01-89 son employeur part en retraite, Mr Alaoui boucher décide de créer son affaire. Il apporte 80.000 DH qui est répartit de la manière suivante : Ouverture d'un compte en banque avec 75.000 DH, le reste est conservé à la disposition de son entreprise.

Le raisonnement de Mr Alaoui sera le suivant :

- Quelle est l'origine des fonds ? L'apport de M. Alaoui, cela s'appelle '**capital**' dans le bilan.

- Quelle est l'utilisation ? Les ressources ont été disposées dans une banque et dans la caisse de l'entreprise. Ce sont les emplois qui ont été faits du capital, les postes **banque** et **caisse** seront donc inscrits au bilan.

* Le 02 M. Alaoui établi son bilan :

Entreprise Mr. Alaoui **Bilan au 02 janvier 1989**			
Actif	**Mt**	**Passif**	**Mt**
Bq, T.G, C.P, Caisse, Régie d'avance et Accréditifs	75.000 5.000	Capital social ou personnel	80.000
	80.000		80.000

-Ce bilan est composé de 3 postes : « banque, trésorerie générale, chèques postaux », « Caisses, régies d'avance et accréditifs » et « capital social ou personnel ».

- Comment lire le bilan de Mr Alaoui ? Le 02 janvier 1989, l'affaire Alaoui possède en dépôt en banque de 75.000 DH et des espèces dans sa caisse pour 5000 DH, ces moyens ont été financés intégralement par l'apport de M Alaoui enregistré dans le compte Capital pour 80.000 DH.

B. Le 03 janvier, il acquiert le fonds de commerce de son ancien employeur, ce dernier n'était pas propriétaire des murs, il louait la boutique (on appelle le droit au bail). Le prix de la transaction est de 130.000 DH Mr Alaoui paie 30.000 DH par chèque au comptant, il obtient un emprunt de 100.000 DH auprès d'un établissement financier.

Quelles sont les ressources ? Mr Alaoui pour financer son achat utilise deux ressources : le crédit que lui accorde l'établissement financier à hauteur de 100.000 DH et une partie des moyens déposés en banque 30.000 DH.

Quel est l'emploi fait de ces ressources ? les 130.000 DH ont été utilisés pour acquérir le droit au bail détenu par l'ancien employeur de M. Alaoui, il sera enregistré dans le poste « **fonds commercial** » M. Alaoui établi le bilan de son entreprise au 3 janvier.

Il partira de l'ancien document et tiendra compte de modifications réalisées :

Entreprise M. Alaoui **Bilan au 03 janvier 1989**			
Actif	**Mt**	**Passif**	**Mt**
Fond commercial	130.000	Capital social ou personnel	80.000
Bq, T.G, C.P,	45.000	Autres dettes de financement	100.000
Caisse, R.A et ACC	5.000		
	180.000		180.000

Quels renseignements peut-on tirer de ce nouveau document ? Mr Alaoui dispose à la date du 3 janvier 1989 de 180.000 de ressources, dont les origines sont l'apport de 80.000 DHS « poste capital, prêt accordé par établissement de crédit, autre dette de financement ». Ces ressources sont utilisées de la manière suivante : il a acquis un fonds commercial pour 130.000 DH, le reste est déposé en banque 45.000 Dhs, et en caisse 5000 Dhs.

Il faut noter que dès la seconde opération, le bilan ne permet plus de connaître avec précision toutes les opérations réalisées. Il constate globalement à un moment l'origine des fonds et leur utilisation sans qu'il soit possible de déterminer en détail toutes les opérations réalisées.

C. Le 4 janvier, il achète un hachoir chez un fabricant qui lui expédiera plus tard la facture d'un montant de 3 000 DH.

Quelle est l'origine de ressources ? Ce sera le crédit de 3000 DH accordés par le fournisseur de matériel, il faudra le régler plus tard.

Quelle en est l'emploi ? Le hachoir qui est un matériel ayant une valeur de 3000 DH.

Le 4 janvier le bilan devient :

Entreprise M. Alaoui **Bilan au 04 Janvier 1989**			
Actif	**Mt**	**Passif**	**Mt**
Fonds commercial	130.000	Capital social ou personnel	80.000
Bq, T.G, C.P,	45.000	Autres dettes de financement	100.000
Caisse, R.A et ACC	5.000		
I.T.M. O	3000	Autres créanciers	3000
	183.000		183.000

Le bilan nous permet de constater que l'affaire possède un fonds de commerce qui vaut 130.000 DH, du matériel pour 3000 DH, un dépôt en banque pour 45000 DH, et des espèces en caisse pour 5 000 DH.

Ces emplois sont financés par l'apport du propriétaire pour 80 000 DH, emprunt pour 100 000 DH, et un crédit accordé par un autre créancier pour 3000 DH (fournisseur d'immobilisation dont la créance est à moins d'un an).

D. Le 7 janvier, le fournisseur de matériel passe en magasin et dépose sa facture, Mr Alaoui la règle immédiatement par chèque.

Quelle est l'origine des fonds ? Utilisation des fonds déposés en banque.

Quel en est l'emploi ? L'extinction de la dette envers le fournisseur d'immobilisation, et après cette opération le bilan devient :

Entreprise M. Alaoui **Bilan au 07 Janvier 1989**			
Actif	**Mt**	**Passif**	**Mt**
Fond commercial	130.000	Capital social ou personnel	80.000
Bq, T.G, C.P,	42.000	Autres dettes de financement	100.000
Caisse, R.A et ACC	5.000		
I.T.M. O	3000		
	180.000		180.000

Que peut-on constater ? L'entreprise dispose de moyens de 180.000 DH, dont les origines sont :

L'apport du propriétaire 80 000 DH, un emprunt de 100.000 DH et on ne trouve plus le crédit « autres créanciers » crée qui a été payé. Les 180.000 DH ont été utilisés de la manière suivante : Acquisition du Fonds commercial 130.000 DH, achat du matériel 3000 DH, dépôt en banque 42 000 DH, espèce en caisse 5000 DH.

Dès la 4ème opération, il n'est plus possible de déterminer exactement ce qui était passé, d'ailleurs ce n'est pas le rôle du bilan qui doit seulement déterminer ce que l'entreprise possède à un moment donné et l'origine des moyens mises à sa disposition à cette date exacte.

III. LA PRÉSENTATION MATÉRIELLE D'UN BILAN :

Selon le plan comptable, le bilan est un état qui reprend, les emplois et les ressources de l'entreprise.

Il présente à la date de son établissement :

- Une situation des droits et obligations de l'entreprise.
- La description des moyens qu'elle met en œuvre.

On peut, en simplifiant, définir le bilan comme un état qui reprend tout ce que possède une entreprise à un moment donné et déterminant les moyens de financement utilisés.

Les postes d'un bilan sont classés selon un ordre déterminé, ils sont regroupés en un certain nombre de rubriques.

C'est en fonction de leur utilité économique, que les rubriques sont définies. En effet, il apparaît normal de classer les ressources de l'entreprise en fonction de la qualité des apporteurs et la nature des dettes, et de subdiviser les emplois en fonction de leur utilité dans l'affaire :

- Les emplois qui servent de façon durable à l'activité de l'entreprise.
- Les emplois qui n'ont pas vocation à rester durablement dans l'entreprise.

A. Les ressources (passifs) :

Le passif reprend l'ensemble des ressources qui sont à la date d'établissement du bilan à la disposition de l'entreprise. Ces ressources peuvent avoir 3 origines différentes :

1. Le financement permanent :

On classe dans ces ressources les rubriques d'où la caractéristique essentielle est la permanence en durée des capitaux mis à la disposition de l'entreprise. On y trouve principalement deux rubriques :

1. **Les capitaux propres :** sont repris dans cette rubrique les apports de l'entreprise individuels ou des associés, les bénéfices ou les pertes engendrés par l'activité de l'entreprise.
2. **Les dettes de financement :** il s'agit des emprunts et des autres dettes non liées à l'exploitation, dans le cas où elles ont un délai d'exigibilité plus d'un an.

2. Le passif circulant (hors trésorerie) :

Ces ressources comprennent principalement la rubrique des dettes du passif circulant :

- Dettes liées à l'exploitation quel que soit le délai d'exigibilité.
- Dettes non liées à l'exploitation dont le délai d'exigibilité est à moins d'un an.

3. Trésorerie passif :

Ces ressources sont constituées par les montants avancés par la banque à l'entreprise sous forme de crédits divers : -Crédit d'escompte. -crédit de trésorerie. -banque soldes créditeurs.

4. Représentation graphique du passif :

→ Permanence en durée des capitaux à la disposition de

→ Dettes liées à l'exploitation et autres dettes inférieures à un an.

→ Avances accordées par les banques

Financement permanent
Passif circulant (Hors trésorerie)
Trésorerie passif

B. Les emplois (actifs) :

L'actif permet de déterminer l'utilisation des moyens mis à la disposition de l'entreprise, alors que leur origine est à la base de classement des ressources. C'est en fonction de leur utilité dans l'entreprise que les emplois seront différenciés, on distinguera : -L'actif immobilisé. - l'actif circulant (hors trésorerie). -Trésorerie actif.

1. Actif immobilisé :

Les immobilisations sont composées principalement d'éléments corporels ou incorporels destinées au service de façon durable à l'activité de l'entreprise, elles ne se consomment pas par le premier usage.

Ex : fonds commercial, droit au bail…

2. Actif circulant (hors trésorerie) :

Le plan comptable le définit comme l'ensemble des actifs correspondant à des éléments du patrimoine. En raison de leur durée ou de leur nature, ils n'ont pas vocation à rester durablement dans l'entreprise.

3. Trésorerie actif :

La trésorerie active est composée de chèques, des valeurs à encaisser, des valeurs disponibles à la banque au chèques postaux et la caisse principalement.

4. Représentation graphique de l'actif :

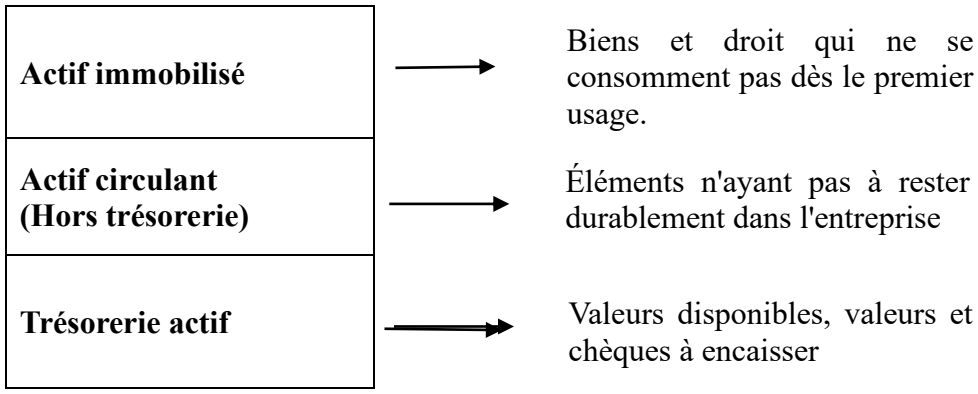

C. Le résultat :

Un dernier poste est repris dans le bilan, il s'agit du résultat. C'est un poste nécessaire de le replacer. Le bilan vient du latin '**Bilancio**' balancer, ce qui signifie qu'il s'agit toujours y avoir une égalité entre l'actif et le passif.

L'entreprise cherche à réaliser un bénéfice, l'objet de son activité est le profit, malheureusement elle lui arrive parfois de faire de mauvaises affaires et d'être en perte.

C'est quoi les éléments affecteront-ils le bilan ?

I. <u>Les emplois réalisés sont supérieurs aux sources apporter :</u>

Dans ce cas et grâce à son activité l'entreprise a financé ses emplois par une valeur supérieure aux ressources mises en œuvre. Cela veut dire que l'activité de l'entreprise lui permet de créer des nouvelles ressources qui s'appellera **<u>bénéfice</u>**.

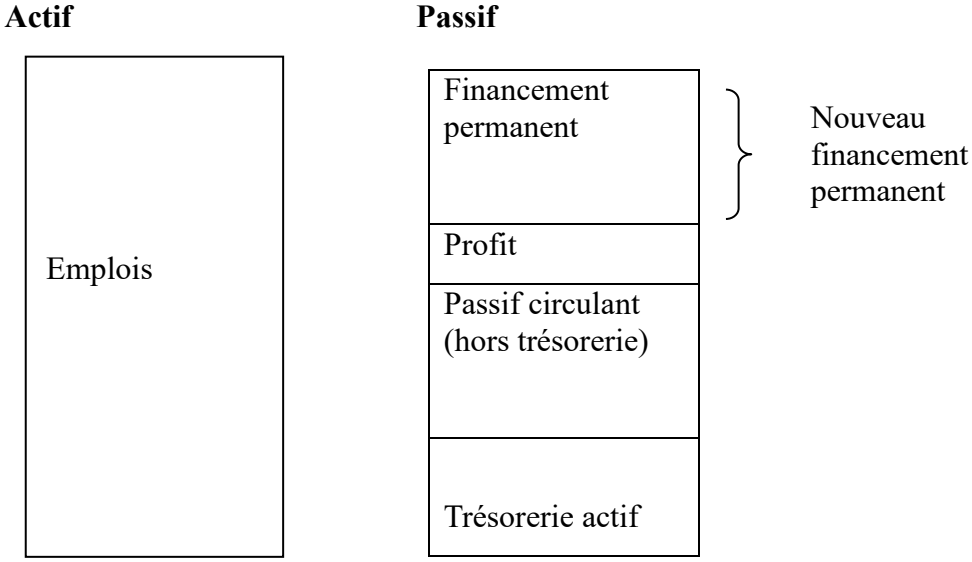

Lorsque le résultat est un profit, il s'ajoute aux capitaux propres de l'entreprise, rubrique essentielle du financement permanent.

II. Les ressources apportées sont supérieures aux emplois constatés :

Dans cette seconde hypothèse, l'entreprise a financé des emplois dont la valeur est inférieure à celle des capitaux laissés à sa disposition, il y a donc emplois malheureux des fonds. Un emploi a été effectué sans qu'il ait une contrepartie au bilan. C'est une perte pour l'entreprise.

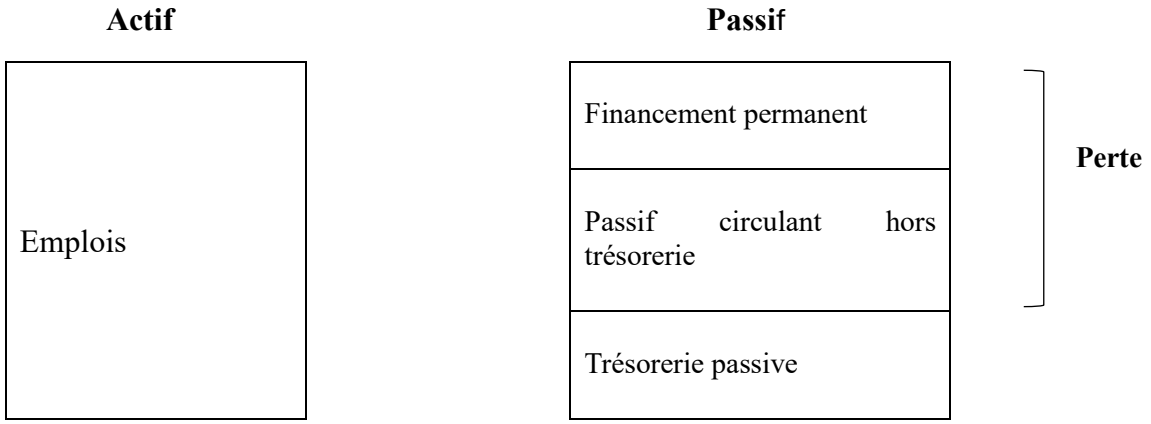

Lorsque le résultat est une perte, il est repris au passif en diminuant des capitaux propres.

CHAPITRE II : LE COMPTE

Chaque opération réalisée par une entreprise changera les termes d'une partie de son bilan, si le bilan est établi le 31 décembre, la première écriture passée le 2 janvier le modifiera, il sera modifié après chaque enregistrement réalisé. Établir un bilan pour chaque opération, demanderait la mise en place d'une structure administrative très importante et entraînera un coût de fonctionnement insupportable pour l'entreprise. C'est la raison pour laquelle toute opération qui donnera lieu à un enregistrement comptable sera constatée dans les comptes ouverts par l'entreprise, le bilan qui n'est en principe établit qu'une fois par an ne sera pas modifié après chaque opération, mais chaque opération sera enregistrée dans les comptes concernant. Le compte et la plus petite unité retenue pour l'enregistrement de la comptabilité. Après la fonction du compte on étudiera successivement sa présentation et le principe de la partie double.

I. LE FONCTIONNEMENT D'UN COMPTE

A. Définition

Puisque les comptes doivent enregistrer toutes les opérations réalisées par l'entreprise, il devrait constater à chaque fois des emplois et des ressources. Donc, ils fonctionneraient suivant le même principe que le bilan qui par convention on enregistre dans la partie gauche, les emplois réalisés et dans la partie droite l'origine des ressources.

Dans un compte quel que soit l'enregistrement qu'on effectue, la partie gauche qui enregistre les emplois s'appelle **débit** et la partie droite qui reprend les ressources s'appelle **crédit.**

Fonctionnement d'un compte

Débit (emplois)	**Crédit (ressources)**
Constatation d'un emploi (Utilisation des fonds)	Enregistrement des ressources (Origine des fonds)

Exemple : Observons un compte représentatif d'un poste de l'actif du bilan 'banque' de l'entreprise Guenoun, celle-ci verse 12000 DH à son compte le 10-10, et paie ensuite 8000 DH à un fournisseur par chèque le 12-10 :

D	Banque	C
10/10 12 000		12/10 8000
+		-

Dans un premier temps le 10 /10, Mr Guenoun a utilisé ses fonds pour alimenter le compte de l'entreprise, il a réalisé un emploi d'où inscription au débit, son compte banque a augmenté.

Dans un 2ième temps le 12 /10 la banque lui a fourni la ressource nécessaire pour payer son fournisseur d'où inscription au crédit, son compte banque a diminué.

Exemple : Observons ensuite un compte représentatif d'un poste de passif du bilan, c'est le compte **fournisseur** de l'entreprise Guenoun. Elle a acheté 75000 DH de marchandises le 13 /10, il a ensuite réglé une partie de ses achats le 17 /10 pour 50.000 DH.

D	Fournisseurs	C
17/10 50 000		13/10 75 000
-		+

Le 13/10, création d'une ressource qui permet de financer les actifs d'où l'inscription au crédit, le 17/10, Mr Guenoun a éteint une partie de sa dette par un emplois de fond d'où l'inscription au débit, la dette de l'entreprise a diminué.

C. Conclusion

Observons ces deux exemples nous pouvons tirer une règle très simple sur le fonctionnement des comptes

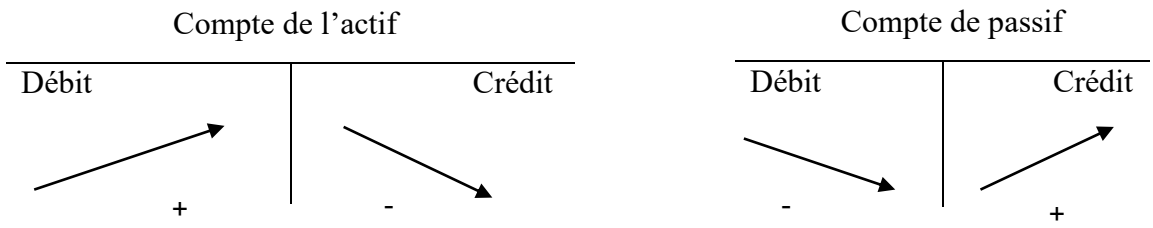

Un compte originaire d'un poste de l'actif augmente au débit et diminue au crédit.

Un compte originaire d'un poste de passif augmente au crédit et diminue au débit.

II. L'ARRÊTÉ D'UN COMPTE

Il est souvent nécessaire de déterminer le solde d'un compte, les raisons peuvent être différentes :

Le chef d'entreprise désire connaître la situation de l'affaire vis-à-vis de son client, d'un fournisseur ou de son banquier, il faut donc procéder à l'arrêté du compte. En comptabilité, on n'utilise jamais la soustraction pour passer ou modifier une écriture. Aussi, pour déterminer le solde d'un compte, il est nécessaire d'ajouter du côté où le total est le plus faible la somme nécessaire pour rendre les totaux des débits et crédits identiques.

La somme ajoutée au côté le plus faible est le solde. Le solde est toujours du côté opposé à sa nature. Le solde est débiteur si les débits sont les plus importants. Il se portera dans la colonne du crédit du compte.

Un solde est créditeur lorsque les crédits sont supérieurs au débit, il se place dans le côté débit.

Exemple : Le 31 mars, Mr Fadi souhaite régler à son fournisseur le solde du compte. Pour connaître le montant du paiement, il lui faut déterminer le solde du compte. D'autre part, il voudrait également connaître, pour effectuer le règlement, le solde de son compte en banque.

D	Fournisseurs		C
11/1	1800	5/1	6800
28/2	2000		
	3800		6800

	Banque		
11/1	15000	13/1	2000
12/2	3000	24/2	4500
	18000		6500

Pour le compte fournisseur, le total des crédits 6800 est supérieur à celui du débit 3800 le solde créditeur est le montant qui manque au débit pour être égaux au crédit 3000.

Pour le compte banque le total débit 18000 et supérieur à celui du crédit 6500 le solde débiteur est le montant qui manque au crédit pour être égaux au débit.

Matériellement l'arrêté des comptes « banque » et « fournisseur » se présente de la manière suivante :

D	4411 Fournisseur		C	D	Banque		C
11/1	2800			11/1	15000	13/1	2000
28/2	2000					24/2	4500
S.C	**3000**	5/1	6800	12/2	3000	**S.D**	
						11500	
6800		6800		18000		18000	

Au début de la période comptable suivante et lors de la réouverture des comptes, Il faudra reprendre le solde dans la colonne dont il porte le moins.

D	Fournisseurs		C	D	Banque		C
	Report à nouveau			Report à nouveau			
	1/3	3000		1/3	11500		

Lorsque le 31 mars, Fadi règlera 3000 DH à son fournisseur, le compte « fournisseur » se présentera ainsi :

D	Fournisseur		C
		Report à nouveau	
31/3	3000	1/3	3000
3000			3000

III. PRÉSENTATION MATÉRIELLE

Un compte peut se présenter en comptabilité sous deux formes différentes, la première est la plus utilisée par les entreprises :

Débit		**Compte X**			**Crédit**
Date	Libellé	Somme	Date	Libellé	Somme
(A)	(B)	(C)	(A')	(B’)	(C’)

Le compte se présente sous forme d'un tableau de deux parties chacune se subdivise en 3 colonnes :

- Dans la première colonne : A et A’ est indiquée la date à laquelle l'opération a été réalisée par l'entreprise.
- Dans la seconde colonne : B et B’ un court libellé permet de situer l'opération et de connaître la contrepartie de l'enregistrement.
- Dans la 3ème colonne : C et C’on enregistre la somme portée au débit du compte (C) ou bien au crédit C’.

La 2ième méthode de présentation dite compte à ‘colonne mariée’ est et souvent utilisés dans les banques :

Débit		**Compte X**			**Crédit**
Date	Libellé	Débiteur	Créditeur	Débiteur	Créditeur
(A)	(B)	(C)	(D)	(E)	(F)

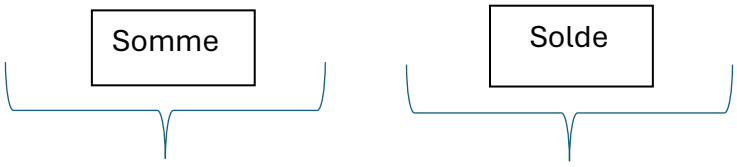

Après chaque opération on peut déterminer le solde des comptes qui est pris dans la colonne E s’il est débiteur et dans la colonne F s’il est créditeur.

Il est habituel d'enregistrer les opérations dans les comptes dont le tracé est simplifié, appelé le compte en T parce qu'il se présente sous la forme de la lettre t majuscule.

IV. LE PRINCIPE DE LA PARTIE DOUBLE

A. Principe :

D'après l'équilibre primaire du bilan nous savons que tout emploi entraîne la recherche d'un moyen de financement, on peut donc conclure qu'un compte ne fonctionne jamais seul. L'enregistrement des ressources dans un compte entraînera dans un autre le constat d'utilisation qui est faite. À l'inverse tout emploi réalisé dans un compte entraine un enregistrement des ressources dans un autre. En simplifiant, on peut dire que lorsque je débite un ou plusieurs comptes obligatoirement on crédite un autre ou plusieurs autres de la même somme et que par conséquence le total des sommes portées au débit des comptes est égal au total des sommes portés au crédit.

Exemple : Le 10 janvier, M Kadiri achète 4000 dirhams de marchandise à crédit de son fournisseur, le 14 janvier, il paie son fournisseur ; moitié en espèces et l'autre moitié par chèque.

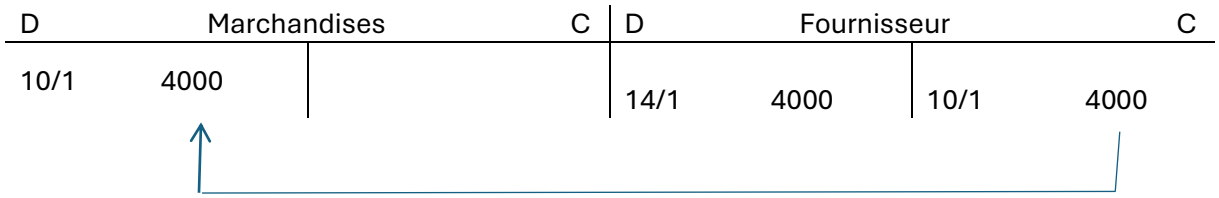

On parlera de comptabilité en partie double parce que chaque opération réalisée fait jouer au moins 2 comptes.

CHAPITRE III : COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

Le compte de produits et charges s'obtient par la synthèse en fin d'exercice comptable des comptes de charges et de produits.

Le **CPC** se subdivise donc en charges et produits, ces charges et produits seront classées en fonction de critères économiques relative à l'activité de l'entreprise.

I. LE FONCTIONNEMENT DES COMPTES DE CHARGE ET DE PRODUITS :

C'est en fonction des deux notions ressources et emplois que le classement sera effectué, il sera déterminé par les ressources qui ont pour origine les produits réalisés et les emplois qui correspondent à des charges supportées par l'entreprise.

Nous pourrons parler pour les produits de ressources internes ou d'enrichissement et pour charges d'emploi définitifs ou d'approvisionnement.

1. Les comptes de charges :

Enregistrons dans la comptabilité de l'entreprise Driss les opérations suivantes :

-Paiement par chèque du salaire du vendeur 5500 DH. (A)

-Réception de la facture du fournisseur Lahpon 1200 DH pour achat de fournitures. (B)

-Nous retournons 100 des rames de fournitures non conformes à Lahpon. (C)

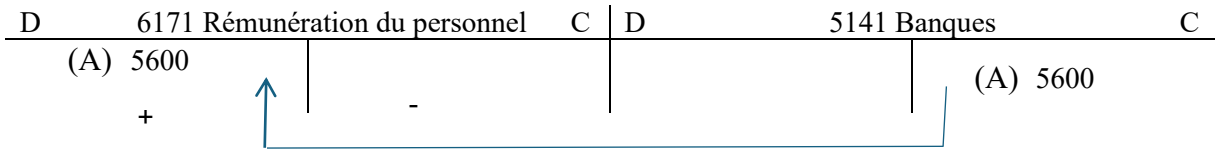

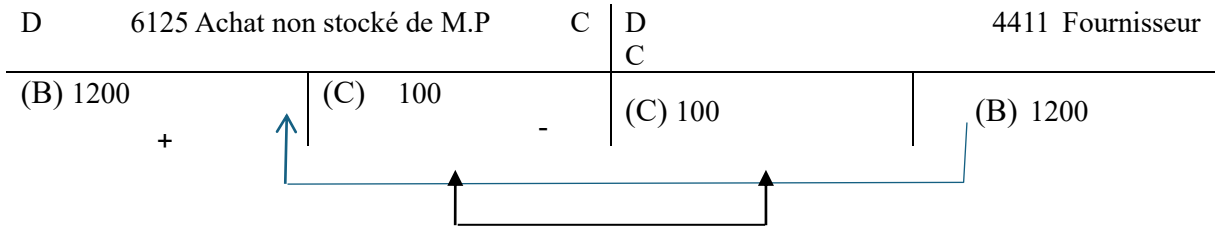

L'approvisionnement s'enregistre dans un compte de la classe 6, compte de charge, celui-ci est député lorsqu'il y a augmentation de l'approvisionnement. Les opérations A et B, elles sont créditées, lorsqu'il y a diminution de l'approvisionnement (retour de marchandises achetées, ici une restitution, opération C).

Les charges comprennent les sommes ou valeurs versées ou à verser :

-Soit en contrepartie de marchandises, approvisionnement, travaux et services consommés par l'entreprise ainsi que des avantages qui lui ont été consenti.

-Soit en vertus d'une obligation légale que l'entreprise doit remplir (régler l'impôt par exemple).

-Soit exceptionnellement sans contrepartie, les dons réalisés par l'entreprise, elles comprennent également un certain nombre de régularisations qui sont considérés comme un facteur d'appauvrissement de l'entreprise (dotation d'amortissement).

Il faut noter que l'achat est enregistré par l'entreprise dès que celle constate le paiement immédiat ou l'obligation de payer ultérieurement.

Le produit est constaté par l'entreprise dès qu'elle encaisse ou constate qu'elle va l'encaisser.

2. Les comptes de produits :

Enregistrons dans la comptabilité de l'entreprise Driss les 2 opérations suivantes :

A -La banque l'informe que son compte à produit 420 DH d'intérêt.

B -Un de ses clients lui retourne des marchandises pour 700 DH.

L’enrichissement s’enregistre donc dans le compte de la classe 7, compte de produits, celui-ci est crédité lorsqu'il y a augmentation de l'enrichissement (opération A), et débité lorsqu'il y a une diminution de l'enrichissement (ici restitution opération B).

Les produits comprennent les sommes reçues aussi ou à recevoir :

-Soit en contrepartie de la fourniture par l'entreprise, de biens, services, travaux ainsi que d’avantages qu'elle a consentis.

-Soit exceptionnellement sans contrepartie par exemple : une subvention reçue, ils comprennent également un certain nombre de régularisations qui sont à considérer comme des facteurs d'enrichissement de l'entreprise.

C'est donc la constatation de l'apparition de la charge ou du produit qui provoque son enregistrement et non son paiement ou son encaissement.

B. La structure du CPC :

Le compte de produits et charge qui assure la synthèse des comptes de charges et de produits. Il est subdivisé en 3 parties distinctes qui reprennent les opérations d'exploitation, financière et non courantes.

1. Les opérations d'exploitation :

Cette rubrique constate les charges et les produits réalisés dans le cadre de l'objet social de l'entreprise.

i. **Les charges d'exploitation :**

Elles enregistrent sous la rubrique ‘**61**’, toutes les opérations réalisées dans un exercice pour acquérir :

-Des biens à revendre ou à transformer (matières premières marchandises…)

-Des services : ces charges peuvent provenir :

* D'autres agents économiques dont le service rendu (banque ..)

* Du personnel employé par l'entreprise

* Du règlement de taxes et impôts

Elles sont supportées par l'entreprise dans le cadre de son activité.

ii. Les produits d'exploitation :

Ils reprennent sous la rubrique **‘71’** toutes les opérations d'exploitation effectuées par l'entreprise dans un exercice, ils ont pour origine :

-La facturation consécutive à la vente de produits fabriqués ou de marchandises.

-La facturation de la fourniture de service à des tiers à l'entreprise.

-L’encaissement présent ou à venir des subventions émanant des pouvoirs publics ou des tiers en liaison avec l'exploitation de l'affaire. Exemple : subvention d'exploitation.

Toutes ces opérations sont réalisées dans le cadre de l'objet social de l'entreprise.

2. Les opérations financières :

Comme les opérations d'exploitation, ils se subdivisent en 2 catégories ; les charges financières et les produits financiers.

a. Les charges financières :

Toutes les charges financières sont comptabilisées dans la rubrique ‘**63**’ qu'elle soit habituelle ou exceptionnelle, on y enregistre donc :

-Les intérêts réglés par l'entreprise, des sommes effectivement empruntées.

-Les escomptes de règlement accordé aux clients pour paiement au comptant.

-Les charges résultantes de l'utilisation de trésorerie en DH ou en devise. Exemple : les pertes de change.

b. Les produits financiers :

Tous les produits financiers sont repris dans la rubrique **‘73’** qu'ils soient considérés comme habituel ou exceptionnel, on y constate :

-Les produits nés de l'utilisation ou du placement de la trésorerie. (Intérêt d'un prêt)

-Les escomptes de règlement obtenus de fournisseurs dans le cas de règlement anticipé.

-Les produits résultants de l'utilisation de trésorerie en DH ou en devises (les gains de change).

3. Les opérations non courantes :

Elles reprennent les charges et les produits qui ne sont pas assimilables à des opérations de gestion courante ou financière.

On y retrouve en particulier les produits réalisés ou les charges supportées lors de la vente de l'entreprise d'une partie de ses immobilisations.

En résumé, le CPC n'est pas seulement utilisé pour effectuer la synthèse des comptes des charges et des produits afin de déterminer le résultat d'un exercice. Il est également le moyen de comprendre quelles sont les origines de ce résultat.

Bien entendu si les charges sont > aux produits l'exercice enregistre une perte. A l'inverse si les charges sont < aux produits l'exercice enregistre un bénéfice.

CHAPITRE III **: LE PASSAGE DU BILAN AU COMPTE, ET DES COMPTES AU BILAN ET AU RÉSULTAT**

Nous avons remarqué dans les chapitres précédents que le résultat peut être déterminé par l'intermédiaire du bilan ou de CPC. La question qui se pose maintenant est de savoir quelle mécanique comptable conduit à ce parallélisme.

Pour cela commençons par étudier un instrument très utile en comptabilité qui est la technique du virement comptable.

I. Le virement comptable :

A. Principe :

Soit les 2 comptes suivants :

Remise de chèques
700 dirhams 10/02 B.M.C.E

À la date du 10/2, le montant de 700 DH a été porté dans le compte caisse. Celle-ci concerne le compte banque comme l'indique la pièce comptable simplifiée.

Le comptable pour réparer son erreur a donc crédité le compte caisse en annulant ainsi la première inscription et débite le compte banque pour rétablir l'exactitude de l'enregistrement dans le respect du principe de la partie double.

Analysons : grâce à cette écriture, nous avons transférer en le créditant le débit du compte caisse maintenant soldé. Au débit du compte B, nous aurions pu procéder de la même façon pour un crédit.

Conclusion : le virement est le transfert soit :

-Du débit d'un compte au débit d'un autre.

-Du crédit d'un compte au crédit d'un autre tout en respectant le principe de la partie double.

B. Utilisation :

1. **La correction d'erreur.**

2. **Le transfert du solde ou l'éclatement d'un compte**

On est parfois amené en comptabilité :

- À remplacer plusieurs comptes par un seul de synthèse.

- À substituer à un compte, plusieurs autres comptes permettant une analyse.

Exemple : soit une boutique avec 3 caisses A, B et C. le comptable enregistre dans chacune d'elles les recettes réalisées dans la journée.

La fin de semaine, il vire tous dans le compte principal caisse.

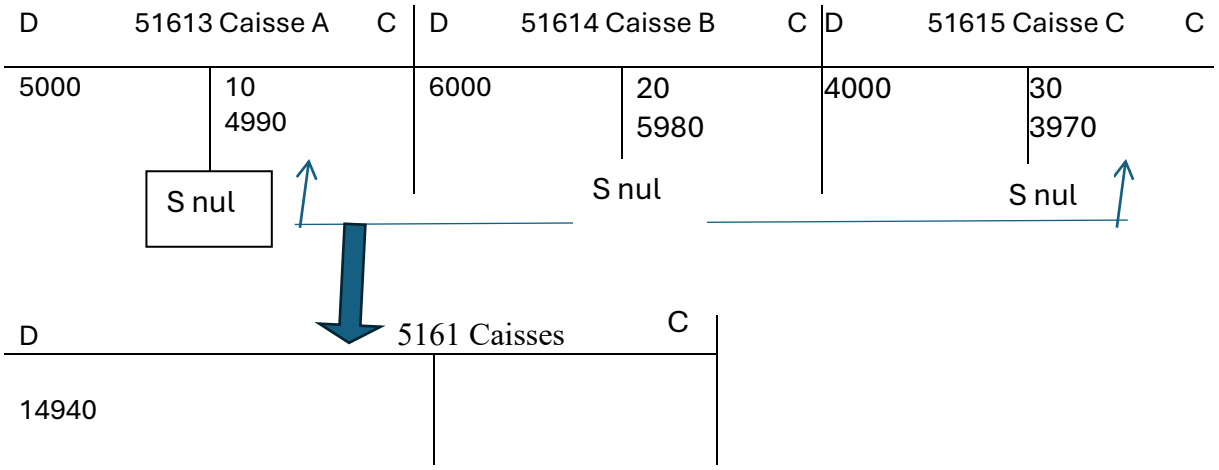

Cette technique sera particulièrement utilisée pour l'établissement du CPC.

3. **Le virement bancaire ou postal :**

II. SCHÉMA DE L'OPÉRATION :

Comme leur nom l'indique, les comptes de situation classés 1 à 5 permettent de dresser un bilan, alors que les comptes de la classe 6 et 7 contribuent à l'établissement du CPC. Les deux documents nous permettent d'obtenir le même montant du résultat.

Description de l'opération

À partir du bilan d'ouverture on peut établir un autre bilan, en ouvrant les comptes existants et puis au fur et à mesure des besoins, nous créerons ceux qui manquent.

Pour les comptes de gestion, seule une création des comptes au fur et à mesure des opérations, est possible.

À la fin de l'exercice comptable, nous pourrons calculer le solde des comptes de situation et confectionner à partir de ceux-ci un nouveau bilan.

À l'aide des CPC nous établirons une synthèse dans le CPC par l'utilisation de la technique du virement. Nous pouvons enregistrer ce principe dans le schéma suivant :

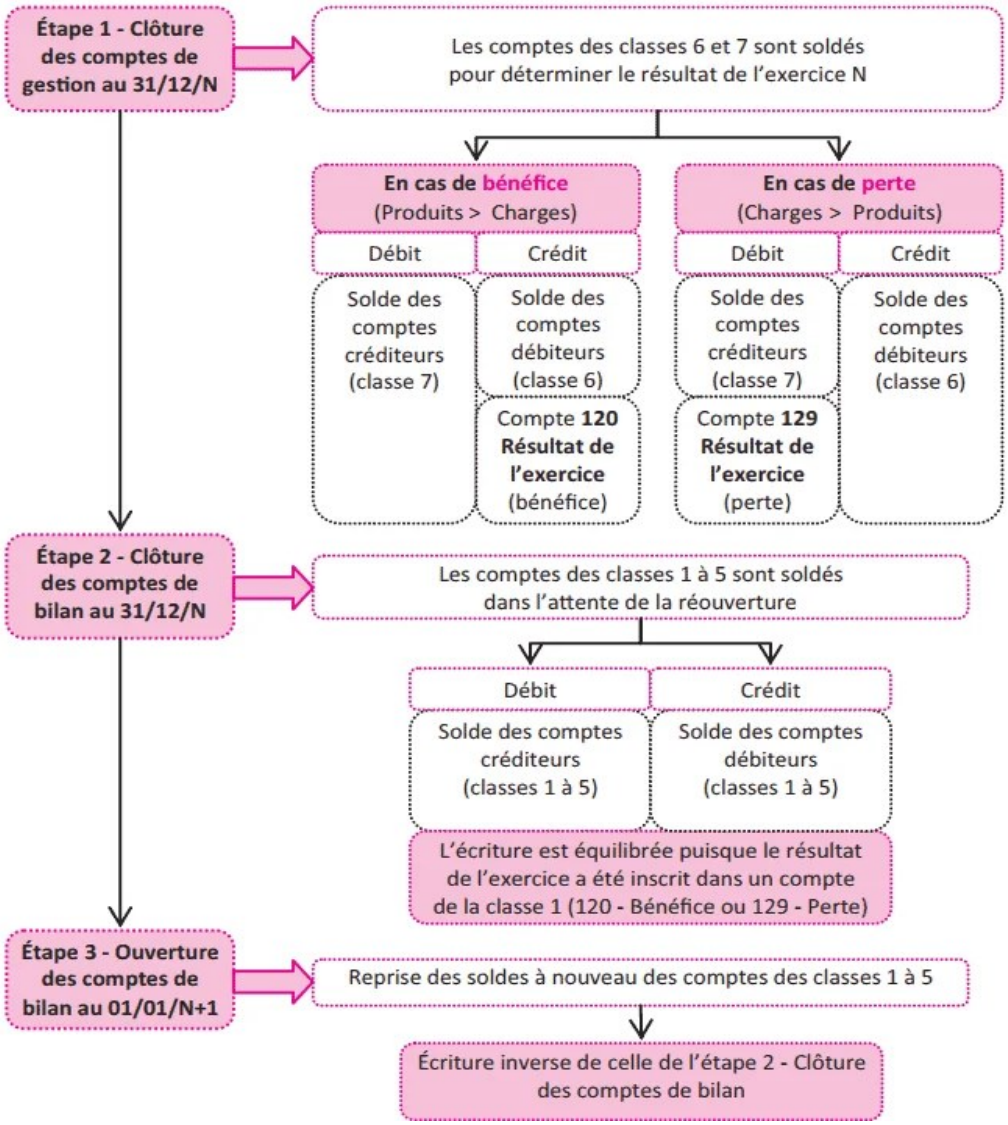

CHAPITRE V : LES PRÉSENTATIONS DES OPÉRATIONS DANS LES DOCUMENTS COMPTABLES

Schéma du système comptable classique :

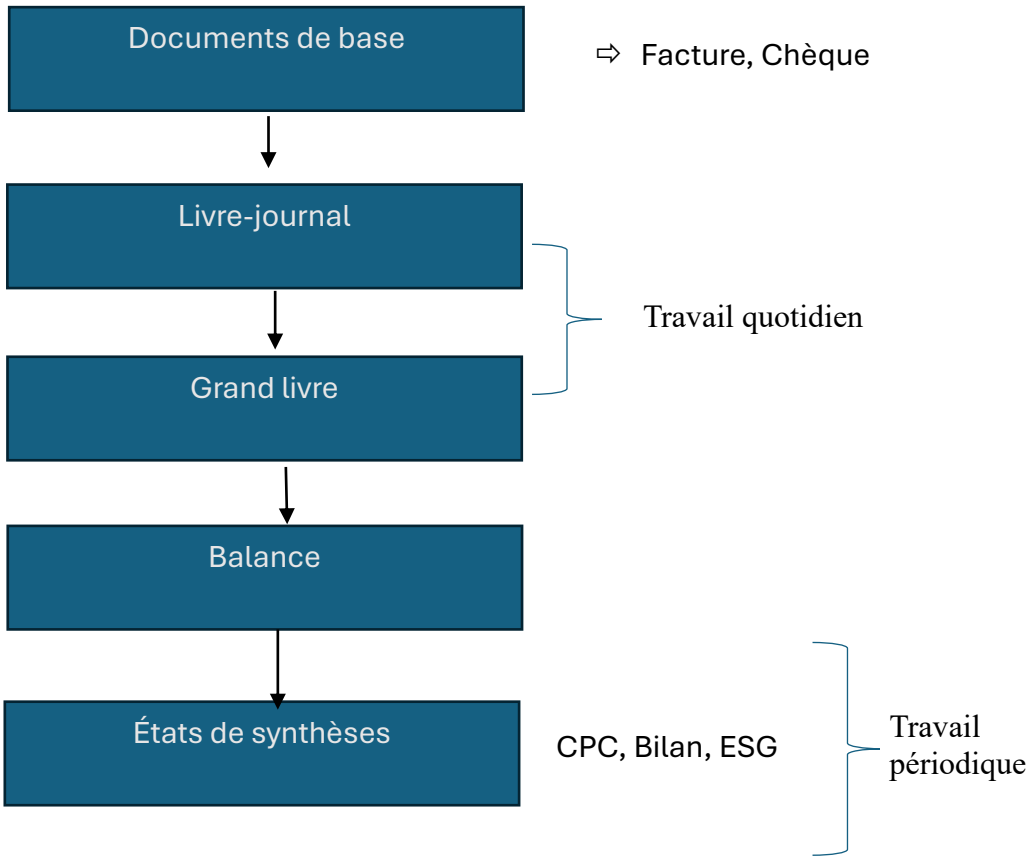

I. PIÈCES JUSTIFICATIVES :

Le premier principe comptable veut que chaque écriture soit enregistrée portant d'une pièce justificative. C'est sur ce document que le raisonnement est plus facile à réaliser.

Par exemple : M Talbi décide de créer une entreprise, il lui apporte 70 000 DH qu'il remet à la banque au nom du Talbi, le reçu du dépôt d'espèces en banque et sa pièce justificative. Elle l'amènera à raisonner

Quelle est l'origine des fonds ? L'apport fait par Mr. Talbi qui s'enregistre dans le compte « capital »

Quelle est l'utilisation ? Les fonds ont été déposés dans la banque, le compte « banque » est débité.

II. LE JOURNAL :

A. Les caractéristiques du journal :

C'est un livre obligatoire comptable, il permet d'enregistrer au jour le jour toutes les opérations réalisées par une entreprise. Il peut être un moyen de preuve dans le cas d'un litige tranché par un tribunal.

L'absence ou la tenue, volontairement, erronée d'un journal peut avoir des sanctions pénales contre le commerçant qui n'aura pas satisfait les exigences du code de commerce.

Pour avoir une force probante, le journal doit remplir les conditions :

- ⇨ Il doit être coté et paraphé : coté sert à numéroter les pages du livre, du registre ou du répertoire, tandis que le paraphe permet de les signer pour éviter toute falsification (ajout, remplacement, suppression…) et donner date certaine à celles-ci.
- ⇨ Les documents informatifs peuvent par dérogation tenir bien du livre-journal sans côte ou paraphe.

Comme tout document commercial, le journal doit être conservé pendant 10 ans par l'entreprise, il doit être tenu sans blanc, sans aucune altération. En clair cela veut dire que le journal ne pourra être corrigé que par le procédé qui exclut les ratures et les collages.

B. La présentation du journal :

Le journal se présente sous la forme d'un cahier dans les dimensions et le nombre de feuillets varient selon les besoins de l'entreprise. Le tracé est le suivant :

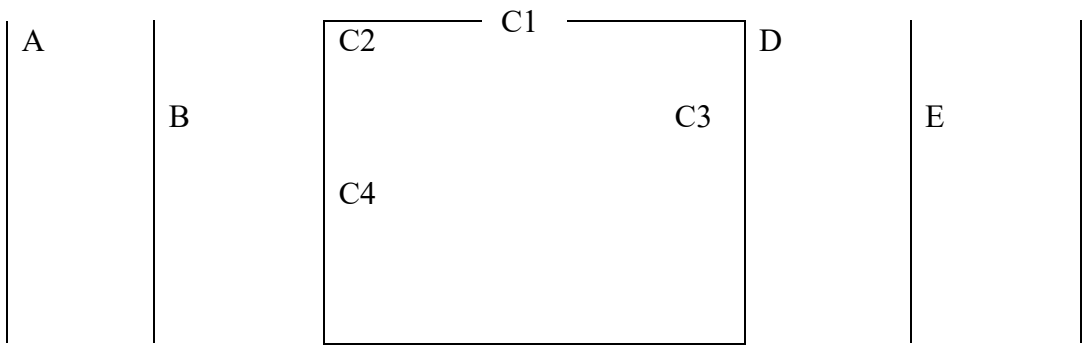

Il comporte 5 colonnes :

- ‘A’ : Enregistre les numéros de comptes débités utilisés.
- ‘B’ : Enregistre les numéros de compte crédités utilisés.
- ‘C1’ : On indique la date de l'opération.
- ‘C2’ : Indique le nom du compte débité.
- ‘C3’ : Indique le nom du compte crédité.
- ‘C4’ : Précise le libellé explicatif de l'opération.
- ‘D’: Indique les montants portés dans les comptes débités.
- ‘E’ : Indique les montants portaient donc les comptes crédités.

Il faut noter que les 2 dernières colonnes du journal fonctionnent selon le même critère que le compte. D'ailleurs le schéma suivant montre que le principe de fonctionnement est identique. Le tracé est le suivant :

N° de compte		Date	Somme	
		Emplois	Emplois	
		Ressources		Ressources
		Date		
Débité		Comptes déb	∑ au débit	
	Crédité	Comptes crédités		∑ au crédit
		Libellé explicatif		
		D		
		Caisse		
5161			2 000	
		Banques		
	5141			2 000
		Chèque N°008 pour approvisionner la caisse		

Puisque toute somme portée au débit d'un compte entraîne l’enregistrement au crédit d'un ou plusieurs autres comptes d’une somme identique, il en résulte que les totaux du journal sont égaux entre eux.

Il faut noter que l'utilité du libellé explicatif permet de déterminer avec précision l'opération.

C. L'utilité du journal :

Ce livre comptable n'est pratiquement jamais présenté à l'extérieur de l'entreprise. Toutefois, ce document tenu selon des normes très strictes, permet d'avoir une preuve de l'enregistrement des opérations dont l'ordre où ils ont été opérés.

III. Le grand livre :

Il reprend l'ensemble des comptes tenus dans une comptabilité, il se présente sous la forme d'un classeur ou d'états mécanographies dont chaque page (ou fiche) correspond à un compte ouvert par l'entreprise. Dans un souci de simplification pour les recherches, le classement des comptes au grand livre respecte souvent l'ordre du plan comptable.

Pour l'ouverture des comptes l'entreprise procède de la manière suivante :

- Le comptable réfléchit afin de déterminer les comptes dont l'entreprise a besoin.
- Il bâtit son plan des comptes.
- Il ouvre au grand livre chaque compte qui devra être utilisé pendant l'exercice comptable.

Le comptable portera dans les comptes de son grand livre toutes les opérations enregistrées sur le journal.

IV. LA BALANCE :

Il est indispensable de s'assurer que l'entreprise a bien porté dans ses comptes toutes les opérations enregistrées dans le journal. Pour cela, à intervalle régulier, le comptable établie un document de vérification appelé **'balance'** ou **'balance de vérification'.**

La présentation de la balance :

		Somme		**Solde**	
N° des comptes	**Intitulé des comptes**	**Débit**	**Crédit**	**Débiteur**	**Créditeur**
A	**B**	**C**	**D**	**E**	**F**

	Totaux	**X**	**X**	**X**	**X**

La balance se présente le plus souvent sous la forme d'un tableau comprenant 6 colonnes :

- A : Les numéros de compte utilisés par l'entreprise.
- B : L'intitulé des comptes ouverts dans la comptabilité.
- C : Les montants inscrits au débit des comptes.
- D : Les montants inscrits au crédit des comptes.
- Enfin, les soldes des comptes sont tirés et repris dans le E, s'il est débiteur et dans le F, s'il est créditeur.

1. Utilité de la balance :

Puisque la balance reprend les montants inscrits dans les comptes de l'entreprise et que ces comptes enregistrent toutes les opérations tracées dans un journal, il en découle à tout moment :

- Les totaux des montants reportés dans une balance, doivent être égaux aux totaux des colonnes du journal arrêté à la date J.
- Puisque dans le journal le total des montants enregistrés au crédit obligatoirement égal au total des montants portés au débit, il doit y avoir une égalité entre les montant débitrice et les montants créditrices de la balance.

Enfin, les totaux des sortes de la balance doivent être égaux entre eux.

2. Limites de la balance :

La balance est un instrument de contrôle des erreurs comptables dans l'entreprise. Les travaux de recherche pour retrouver les erreurs peuvent être longs, d'où l'utilité pour le comptable de faire une balance à intervalle rapproché afin de limiter les opérations qu'il faudra vérifier pour retrouver la cause de l'erreur, et la régulariser, mais il ne faut pas croire

que la balance lorsqu'elle est en parfaite corrélation avec le journal est une sécurité quant à l'exactitude de la comptabilité.

En effet, si l'erreur consiste à passer l'opération dans un compte à la place d'un autre, le total des débits et des crédits sera le même puisque l'opération a été enregistrée.

Il faudra donc retrouver cette erreur par une autre vérification c'est le rôle **de l'état de rapprochement, de l'inventaire**, et d'autre techniques qui seront étudiés ultérieurement.

CHAPITRE IV : LE PLAN COMPTABLE

La norme générale comptable regroupe les choix directeurs qui régissent la normalisation comptable au Maroc : caractères et principes comptables fondamentaux, organisation de la comptabilité en état de synthèse, les codes d'évaluation.

Le plan comptable général marocain présente le dispositif d'application de la norme générale comptable aux entreprises agissant dans les secteurs économiques autre que ceux des établissements financiers, des banques et des assurances. Nous allons présenter les principales caractéristiques du plan comptable indispensables à une bonne compréhension des mécanismes comptables.

I. Dispositions générales :

A. Relatives à la comptabilité :

1. Principe comptable fondamentaux :

Les entreprises doivent établir à la fin de chaque exercice comptable **des états de synthèse** qui sont aptes à donner une image fidèle de leur patrimoine, leur situation financière et de leurs résultats.

L'obtention d'une image fidèle repose nécessairement sur un certain nombre de conventions de base appelées « principes comptables fondamentaux » ces principes sont au nombre de 7.

a. Principe de continuité d'exploitation :

L'entreprise doit établir ses états de synthèse dans la perspective d'une poursuite normal de ses activités.

b. Principe de permanence des méthodes :

L'entreprise doit établir ses états de synthèse en appliquant les mêmes règles d'évaluation et de présentation d'un exercice à l'autre.

c. Principe du coût historique :

La valeur d'entrée d'un élément inscrit en comptabilité reste intangible, quelle que soit l'évolution ultérieure du pouvoir d'achat de la monnaie ou de la valeur actuelle de l'élément.

d. Principe de spécialisation des exercices :

Les charges et les produits doivent être rattachés à l'exercice qui concerne et à celui la seulement.

e. Principe de clarté :

Il est interdit toute compensation entre les comptes du bilan (actif-passif) et de gestion (charges-produits), et imposent la régularisation de la comptabilité conformément aux principes du plan comptable.

f. Principe de prudence :

Les produits ne sont pris en compte que s'ils sont certains et effectivement acquis par l'entreprise. Cependant, les charges sont prises en compte dès l'ordre qu'elles sont probables.

g. Principe d'importance significative :

Les états de synthèse doivent révéler tous les éléments, l'importance peut affecter les évolutions et les décisions.

2. L'organisation de la comptabilité :

La comptabilité doit permettre de saisir, classer et enregistrer les données de base chiffrées. La comptabilité ne s'arrête pas à l'enregistrement des opérations, elle va jusqu'à la conservation de preuves.

B. Relatives aux livres comptables :

Le plan comptable oblige toutes les entreprises à :

- Tenir un livre journal, enregistrant ces opérations.
- Tenir un grand livre, pour l'ouverture et le suivi de ces opérations
- Faire au moins une fois par an un inventaire de ses éléments, actif et passif et arrêter ses comptes en vue d'établir les états de synthèse.

II. Le plan des comptes :

Selon la norme générale comptable, le plan des comptes se fait de manière à ce que la comptabilité de l'entreprise puisse générer directement les états de synthèse.

Le plan des comptes permet de faire ressortir au niveau de la balance, les classes, rubriques, et postes, qui les composent, ainsi le passage de la nomenclature des comptes aux états de synthèse, ne nécessite aucun rapprochement extra comptable.

A. L'organisation générale du plan comptable :

1. Les classes des comptes :

Les comptes du plan comptable sont répartis suivant le principe du classement décimal dont 9 groupes appelés les classes comptes. On y distingue plus spécialement les comptes de situation, de gestion, et des autres comptes.

a. Les comptes de situation *:*

Ils permettent d'établir le bilan, ils se prennent les classes de 1 à 5 :

- Classe 1 : les comptes de financement permanent.
- Classe 2 : les comptes de l'actif immobilisé.
- Classe 3 : les comptes d'actifs circulant (hors trésorerie).
- Classe 4 : les comptes de passif circulant (hors trésorerie).
- Classe 5 : les comptes de trésorerie.

b. Les comptes de gestion *:*

Ils permettent de justifier l'origine des résultats. Ils comprennent les classes 6, 7 et 8 :

- Classe 6 : les comptes de charge.
- Classe 7 : les comptes de produit.
- Classe 8 : les comptes des résultats.

c. Les autres comptes :

Ils reprennent tous les comptes qui ne sont pas repris dans les états de synthèse :

- Classe 9 : les comptes analytiques.
- Classe 8 : les comptes spéciaux.

2. La structure des comptes :

a. La codification *:*

Le mode de codification décimale caractérise le classement des comptes et permet de donner une signification à chaque chiffre.

Un compte comporte au moins 4 chiffres, le premier chiffre permet d'identifier la classe, les 2 premiers chiffres permettent d'identifier la rubrique, les 3 premiers chiffres permettent d'identifier le poste, les 4 premiers chiffres permettent d'identifier le compte lui-même.

Exemple : 3421 clients

- 3 : identifie la classe « actif circulant ».
- 34 : identifie la rubrique « créances de l'actif circulant ».
- 342 : identifie le poste : « client et compte rattaché ».
- 3421 : identifie le compte « client ».

N.B. : les comptes ne figurent jamais dans les états de synthèse qui ne font ressortir que les classes, rubriques et postes.

Par la suite le niveau de détail s'établie selon la convention suivante :

- Compte principal : codification de 4 chiffres.
- Compte divisionnaire : codification à 5 chiffres.
- Compte sous compte : codification à 6 chiffres.

Exemple : 34 211 : clients catégorie A
34 212 : clients catégorie B

b. Signification de certains chiffres :

L'utilisation de certains chiffres dans leur positionnement au niveau de la codification leur donne une signification particulière. Le 0 en terminaison : un compte de terminaison 0, peut être utilisé comme compte de regroupement ou un compte global, ainsi pour un compte de stock, on a :

- 3110 : marchandises
- 3111 : marchandises (groupes A)
- 3112 : marchandises (groupes B)

Le compte 3310 constitue le regroupement des comptes 3111 et 3112, si l'entreprise utilise des comptes 3111 et 3112.
Le compte 3110 est me compte global si l'entreprise n'utilise pas mes comptes 3111 et 3112

Cela indique un compte utilisé en sens contraire des comptes de niveau, ainsi pour les comptes de capital on a :

- 1111 : capital social (s.c)
- 1110 : actionnaire capital souscrit non appelé

Comme il a été étudié précédemment le compte 1111 a un solde qui est toujours créditeurs par contre le compte 1119 qui enregistre la créance de l'entreprise sur les actionnaires pour la partie du capital souscrit non appelé a un solde qui est toujours débiteur

3. Les modèles composés par le code général de normalisation comptable

Le C.G.N.C au Maroc propose aux entreprises deux plans de comptes correspondant à 2 modèles différents :

- Le modèle normal appliqué spécialement au GME
- Le modèle simplifié réservé aux petites entreprises

Chapitre V: L'ENREGISTREMENT DES OPÉRATIONS D'ACHATS ET DE VENTES

L'objectif de ce chapitre consiste à analyser les relations que l'entreprise entretient avec ses clients et ces fournisseurs. Ces derniers sont pour elle des partenaires externes. On parle d'opérations répétitives, courantes et externes.

Exemples :

- Achats de marchandises, de matières premières et de fournitures ;
- Achats de services, locations, assurance, publicité, transports, services bancaires….
- Ventes de produits fabriqués, de services et de marchandises.
- Ces opérations liées au cycle d'exploitation, sont matérialisés par une facture qui est un document commercial obligatoire établi par le vendeur.

I La facture doit

A°) Définition

La facture est un document établi par un commerçant, et constatant les conditions de vente des biens ou des services et notamment le montant que le client **DOIT** au fournisseur.

La mention **« DOIT** » figure en face de la dénomination du client, c'est pourquoi ce type de facture est souvent appelé « **facture de Doit** ».

B°) Les composants de la facture :

Une facture comprend généralement :

1. **Dans l'entête**

Renseignements du fournisseur :	**Renseignements du client :**
- Nom ou raison social du fournisseur ; - Forme juridique de la société - Capital social ; - Adresse ; - Identification fiscal (**IF**) ;	- Nom ou raison social du client ; - Adresse.

- Numéro du registre de commerce (**RC**) ; - Numéro d'affiliation à la **CNSS ;** - Numéro de la taxe professionnelle (**TP**) ; - Numéro de compte bancaire ; - Numéro de facture ; - Date de facture.	

2. <u>Dans le corps de la facture :</u>

- Désignation des biens ou services vendus ;
- Prix et quantité ;
- Taux et montants des réductions ;
- Taux et montant de la TVA ;
- Frais de transport ;
- Emballage consigné au client ;
- Les conditions de paiement ;
- Le montant net à payer TTC.

<u>Remarque :</u>

<u>C) Présentation d'une facture doit :</u>

Société « …… »

Adresse :…….

IF :…….. Facture N° ……..

CNSS :…… **DOIT :** nom et adresse du client

RC :……..

Numéro de compte bancaire

Date de la facture (casa le :……..)

Désignation	Quantité	Prix Unitaire	Montant hors taxe
Marchandise……..	……	……	…….
Montant Brut (MB)			
Remise 1 …….% = MB X taux de remise			……..
Net commercial 1 (NC1) = MB – remise 1			……..
Remise 2 :…… % = NC 1 X taux de remise 2			……..
Net commercial 2 (NC1) = NC1 –remise 2			……..
Escompte : ……% = NC2 x taux escompte			……..
Net financier (NF) = NC2 - escompte			……..
Transport			……..
Net à payer HT (NAP HT) = NF + transport			……..
TVA 20% = NAP HT x Taux TVA			……..
Net à payer TTC = NAP HT + TVA			……..

Arrêtée La présente facture à la somme de :…… ……

……..

Signature

D) Comptabilisation de la facture doit :

1°) La comptabilisation d'une facture « DOIT » ne comportant pas de réduction

Chez l'acheteur (client) :

On débite un compte d'achat ou charge **(classe 6**) par le crédit du ou des comptes suivants **:**

- 5161 Caisses : facture réglée en espèces ;
- 5141 Banques : facture réglée par chèque ;
- 4411 Fournisseurs : facture à crédit.

Débit	Crédit	Date	Débit	Crédit
Classe 6		**Achats ou charges**	**NC dernier**	
	Classe 5 ou 4	**Caisse**		**NAP TTC**
		Banque		**NAP TTC**
		Fournisseur		**NAP TTC**

Chez le fournisseur :

On crédite un compte de la rubrique 71 par le débit d'un ou des comptes suivants :

- 5161 Caisses : facture réglée en espèces ;
- 5141 Banques : facture réglée par chèque ;
- 3421 Clients : facture à crédit.

Débit	Crédit	Date	Débit	Crédit
Classe 5 ou 4		**Caisses**	**NAP TTC**	
		Banques	**NAP TTC**	
		Client	**NAP TTC**	
	Classe 7	**Ventes de marchandises ou produits finis**		**NC dernier**

Exemple

Le 10/02/2015, la société « **ALPHA SA** » a envoyé au client « **AHMED** » la facture n° :15 qui comporte : Montant brut des marchandises 50 000 dhs, Cette facture a été réglée comme suit :

- 10 000 payé en espèce ;
- 20 000 par chèque ;
- Le reste à crédit dans 30 jours.

T.A.F : Comptabiliser cette facture chez le fournisseur et le client ?

Solution :

Présentation de la facture :

Société « **ALPHA SA** facture n°15 **Doit** : client « **AHMED** » **Le 10/2/2015**	
Montant brut	**50 000**
Net à payer TTC	**50 000**
Mode de règlement : 10 000 en espèces, 20 000 par chèque, le reste à crédit	

Arrêtée la présente facture à la somme de **: cinquante mille DHS**

Journal du fournisseur et du client :

Chez le client (AHMED) :

Débit	Crédit	10/2/2015	Débit	Crédit
6111		**Achats de marchandises**	**50 000**	
	5161	**Caisses**		**10 000**
	5141	**Banques**		**20 000**
	4411	**Fournisseurs**		**20 000**
		Facture n°15		

Chez le fournisseur (société ALPHA SA) :

Débit	Crédit	10/2/2015	Débit	Crédit
5161		**Caisses**	**10 000**	
5141		**Banques**	**20 000**	
3421		**Clients**	**20 000**	
	7111	**Ventes de marchandises**		**50 000**
		Facture n°15		

II Réduction commerciale :

On distingue 3 types de réduction commerciale : Le rabais, la remise et la ristourne.

- **Le rabais :** c'est une réduction accordée exceptionnellement à un client pour tenir compte d'un défaut de la qualité ou de non-conformité de la livraison.
- **La remise** : c'est une réduction habituellement consentie en considération de l'importance de la vente ou la qualité du client.

- **La ristourne** : c'est une réduction de prix calculée sur l'ensemble des opérations faites avec un même tier pendant une période déterminée. Exemple : ristourne de 2% sur le chiffre d'affaires de l'année traitée avec le même client.

III Réduction financière :

L'escompte est une réduction accordée aux clients qui paient leurs achats avant le terme normal d'exigibilité.

IV. La comptabilisation des factures contenant des réductions :

Exemple : le 30-03-1996 « ILYAS » Adresse à son client Mohamed la facture N° ;;; suivante :

Montant brut= 2600

Remise de 5%= 130 => net commercial 1 = 2470

Remise de 10%= 247 => net commercial 2 = 2223

Escompte 2% = 44,46 => net à payer= **2178,54 dh**

*** Règlement par chèque bancaire numéro 815.**

30/3

5141 6386		Banque Escompte accordé	2178.54 44.46	
	7111	Vente de marchandises		2223
		Facture N° 67 réglée par chèque numéro 815		

Chez le fournisseur ILYAS

30/3

6111		Achat de marchandises	2223	
	5141 7386	Banque Escompte obtenu		2178.54 44.46
		Facture N° 67 réglée par chèque numéro 815		

Chez Client Mohamed

Les RRR sur facture Doit ne se comptabilisent pas, seul le net commercial est comptabilisé. Par contre on note, les escomptes de règlement chez le fournisseur dans le compte escomptes accordés, chez le client dans le compte escomptes obtenus.

V L'enregistrement des factures comportant des majorations :

Les différents types de majoration :

Les majorations désignent les éléments qui s'ajoutent au montant de facture : ils sont 3 types :

- La TVA -les frais du port - les emballages récupérables et

1 La TVA :

Il ne constitue ni une charge ni un produit pour l'entreprise assujettie, elle est collectée par l'entreprise qui facture au client à l'occasion de chaque opération imposable réalisée, son montant doit être reversé à l'état sans déduction de la taxe que l'entreprise se porte elle-même à travers des factures reçues des fournisseurs.

- Montant TVA= montant HT x taux de TVA = HT x t
- Montant TTC= HT + TVA = HT+ (HT X t)
- HT= TTC/1+ t

2 Les frais de transport:

Les frais de transport constituent un des éléments qui major le montant de la facture.

3 Les emballages récupérables :

Le montant de la consignation de l'emballage augmente le montant de la facturation.

La comptabilisation des factures portant La TVA :

On enregistre la facture suivante :

La vente concerne un ordinateur acheté à crédit arrêté 6 mois.

Facture numéro 600 :

MT brut= 50.000

Remise 3%=1500

Net commercial 1= 48500

Escompte 2%=970

Net financier= 47530

TVA 20%= 9506

Net a payé TTC= 57 036

Chez le fournisseur :

D				
3421 6326		Clients Escompte accordé	57036 970	
	7111 4455	Vente de marchandises État TV Facturée		48500 9506
		Facture N° 600		

Chez le client :

D				
6111 3455		Achat de marchandises Etat TVA récupérable	48500 9506	
	4481 7326	Dette/acqui d'immo Escompte obtenu		57036 970
		Facture N° 600		

La comptabilisation des factures comportant les emballages récupérables :

Un chapitre ultérieur sera réservé à l'étude des emballages et à leur comptabilisation.

La comptabilisation des factures comportant les frais de transport :

Suivant les conditions stipulées dans les contrats de vente, le port peut être :

- A la charge des fournisseurs.
- À la charge du client.

Cependant le fournisseur étant sur le lien d'expédition de la marchandise, il peut assurer le transport même si ce dernier n'est pas à la charge on se gardant la promesse de le faire rembourser.

À partir de là, plusieurs situations peuvent être décrites.

Transport dans la facture doit	Transport à la charge de qui	
	À la charge du client	À la charge du fournisseur
Qui a réellement réglé → Client	Ne figure pas sur la facture	Cas d'hypothèse
Qui a réellement réglé → Fournisseur	Car le plus fréquent	Ne figure pas sur la facture

Vente aux conditions « départ » le port est à la charge du client et le fournisseur qui effectue l'expédition.

Cas le plus fréquent :

Le fournisseur joue le rôle d'intermédiaire

Annulation d'une charge récupérée : charge décompte 6142 : transport.

Le fournisseur ajoute un supplément au montant du port facturé par le transporteur :

Vente d'un service accessoire :7127 vente et produits accessoires.

Le fournisseur effectue le transport par ses moyens propres et la facture sur client

71276 Port et frais accessoires facturés

Exemple 1

Le 2/1/94, Brahim expédie à son client

Aziz : un pot de marchandises et paie en espèce à la CTM, une somme de 114 DH TTC, dont 14 DH de TVA :

Le 05/1/1994, il adresse à son client la facture N°12. relative aux marchandises expédiées

Chez le vendeur

d°

6142	Transport	100	
3455	Etat TVA récupérable	14	
	Caisse		114
5141			

MB HT : 2800

TVA 20% : 560

3360

Port payé à notre charge 100
TVA 14
Net à payer TTC 3474

Chez l'acheteur

	d°		
	Pas de comptabilisation de transport		

Chez le vendeur

5/1

3421	Clients	3474	
7111	Ventes de marchandises		2800
4455	État TVA facturée		560
6142	Transport		100
3455	État TVA récupérable		14
	Facture N°12		

Chez l'acheteur

5/1

6111	Achat de marchandises	2800	
6142	Transport	100	
3455	État TVA récupérable	574	
4411	Fournisseurs		3474
	Facture N°12		

Exemple 2

Enregistrer la facture N°900, sachant que le port « départ » est réglé par le fournisseur Ahmed, à l'ONCF, à 342 dh TTC dont 42 TVA, et il est facturé au client, Rachid à 450 DH

MB : 8750

Port HT : 450

9200

TVA 20% : 1840

N à P TTC 11040

	d°		
3421	Clients	11040	
7111	Ventes de marchandises		8750
7127	Ventes et produits accessoires		450
4455	État TVA facturée		1840
	d°		
6142	Transports	300	
3455	État TVA récupérable	42	
5161	Caisse		342
	d°		
6111	Achats de marchandises	8750	
6142	Transport	450	
3455	État TVA récupérable	1840	
4411	Fournisseurs		11040
	Facture N°900		

Exemple

Le 25/3/1994 l'entreprise BARAK livre à son client Mehdi des marchandises et lui remet la facture N°700

Le transport est à la charge du client, il a été effectué par les propres moyens de transport du fournisseurs et facturé au client à 200 DH.

MB	7800
TVA 20%	1580
	9360
Port facturé HT	200
TVA/ Port	40
Net à payer	9600

Chez le vendeur BARAK

d°

3421	Clients	9600	
7111	Ventes de marchandises		7800
7127	Ventes et produits accessoires		200
4455	État TVA facturée		1600
	Facture N°700		

Chez l'acheteur Mehdi

5/1

6111	Achat de marchandises	7800	
6124	Transport	200	
3455	État TVA récupérable	1600	
4411	Fournisseurs		9600
	Facture N°700		

VI. L'enregistrement des factures ''d'Avoir" :

C'est une facture établie par le fournisseur pour diminuer la créance de clients à la suite d'une réduction commerciale accordée avec retard par le fournisseur (Souvent à la suite d'une réclamation de clients), ou d'une réduction financière non prévue/la facture initiale, ou d'un retour de marchandises non conforme ou défectueuse.

A. Réduction commerciale" Hors facture" :

Les RRR doivent être comptabilisés puisqu'ils modifient les effets de la facturation initiale.

Les RRR Hors factures sont enregistrés dans les comptes soustractives des charges et des produits.

Chez l'acheteur :

- 6119 : RRR obtenu sur achats de marchandises.
- 6129 : RRR obtenu sur achats de matières et fournitures.
- 6139 : RRR obtenu sur autre charge externe.

Chez le vendeur :

- **7119 :** RRR accordés sur ventes de marchandises.
- **7129 :** RRR accordés sur ventes de biens et services produits

Exemple : Le 15/2/1994, Mourad reçoit de son fournisseur Jawad, la facture doit N°45, relative à l'expédition d'un lot de marchandises.

MB (HT)	3000
TVA 20%	600
Net à payer TTC	3600

Mourad constate des anomalies qu'il déclare à son fournisseur, ce dernier lui adresse le 20/2/1994, une facture d'avoir N°A33.

MB (HT)	400
TVA 20%	80
N à déduire	480

Chez le client Mourad

	15/2		
6111	Achats de marchandises	3000	
3455	État TVA récupérable	600	
4411	Fournisseurs		36 00
	Facture N°45		
	20/02		
4411	Fournisseurs	480	
6119	RRR A/achats de m/ses		400
3455	État TVA récupérable		80

Chez le vendeur Jawad

	15/2		
3421	Clients	3600	
7111	Ventes de marchandises		300
4455	État TVA facturée		60
	Facture N° 45		

	20/2		
7119	RRR A/marchandises	400	
4455	État TVA facturée	80	
3421	Clients		480
	Facture N° 45		

B. Réduction financière ” Hors facture” :

Il s'agit de l’escompte de règlement accordé après facturation initiale, à la suite d'un règlement anticipé. Ils sont enregistrés comme sur les factures ordinaires :

Chez le client : **Chez le vendeur** :

7386 : escomptes obtenus. 6386 : escomptes accordés.

Exemple : Le 2/5 Omar vend à son client FAHIM, de marchandises d’un montant brut de 15 000 DH HT, TVA 7%

Le 3/05, FAHIM à son fournisseur, qu’il pourra régler cette dette dans les 8jours qui suivent, à condition de bénéficier d’un escompte de 8%.

Le 5/5, le Fournisseur, envoie une facture d’avoir concernant cet escompte

Travail à faire : Présenter et enregistrer la facture doit et avoir chez le client et chez le fournisseur

Solution

Facture doit		**Facture d’avoir**		
				15 000 x 8%
MB HT	15 000	Escompte HT	1200	
TVA 7%	1050	TVA 7%	84	
N à P TTC	16050	N à déduire	1284	

Chez client FAHIM

	2/5		
6111	Achats de marchandises	15 000	
3455	État TVA récupérable	1050	
4411	Fournisseurs		16 050
	Facture doit N°		
	5/5		
4411	Fournisseurs	1284	
7386	Escomptes obtenus		1200
3455	État TVA récupérable		84
	Facture d'avoir N°		

Chez fournisseur Omar

	2/5		
3421	Clients	16050	
7111	Ventes de marchandises		15 000
4455	Etat TVA facturé		1050
	Facture doit N°		
	5/5		
		1200	
6386	Escomptes accordés	84	
4455	État TVA facturée		1284
3421	Clients		
	Facture d'avoir N°		

C. Les retours aux fournisseurs :

Les retours aux fournisseurs de marchandises achetées se traduisent par l'annulation partielle ou total de l'opération précédente d'achat.

Les retours sont comptabilisés en diminution des charges et produits, on inverse l'écriture initiale pour les montants concernés.

Exemple : Le 01/02 facture N°50, marchandises : 80 000 DH, escompte 2%, remise 2% et 5%, TVA 20 %.

Le 15/02, retour de 35 000 DH de marchandises, établissement d'une facture adressée le jour même.

Travail à faire : Présenter et comptabiliser les factures chez le client et chez le fournisseur

Facture Doit

MB HT	80 000
Remise 2%	16 00
Net com 1	78400
Remise 5%	3920
Net com 2	74 480
Escompte 2%	1489,60
Net financier	72 990, 40
TVA 20%	14598,08
Net à payer TTC	87588,48

Facture Avoir

MB HT	35 000
Remise 2%	700
Net com 1	34 300
Remise 5%	1715
Net com 2	32 585
Escompte 2%	651,70
Net financier	31 933, 33
TVA 20%	6386,66
Net à déduire	38 319, 96

Chez le client FAHIM

1/2

6111	Achats de marchandises	74480	
3455	État TVA récupérable	14598,08	
4411	Fournisseurs		87588,48
7386	Escomptes obtenus		1489,60
	Facture doit N° 50		

15/2

4411	Fournisseurs	38319,06	
7386	Escomptes obtenus	651,70	
6111	Achats de marchandises		32 585
3455	État TVA récupérable		6386,66
	Facture d'avoir N°		

Chez le fournisseur Omar

	1/2		
3421	Clients	87588,48	
6386	Escomptes accordés	1489,60	
7111	Ventes de marchandises		74480
4455	État TVA facturée		14598,08
	Facture doit N° 50		
	15/02		
7111	Ventes de marchandises	32585	
4455	État TVA facturée	6386,66	
3421	Clients		38319,06
6386	Escomptes accordés		651,70
	Facture d'avoir N°		

Conclusion :

1. Les réductions commerciales ne s'enregistrent pas, qu'elles soient sur une facture Doit ou sur une facture d'Avoir relative à un retour de marchandises. La comptabilisation commence à partir des nets commerciales.
2. Les réductions financières se comptabilisent, toujours qu'elles soient sur les factures Doit où Avoir.
3. Les réductions commerciales dites hors factures se comptabilisent dans des comptes soustractifs des produits chez le fournisseur, et dans des comptes soustractifs de charges chez le client. Les comptes soustractifs viennent en moins du poste concerné avant l'établissement du CPC :
    - 711 : 7111-7119.
    - 611 : 6111-6119

CHAPITRES VI : LA TAXE SUR VALEUR AJOUTÉE (TVA)

A Définition :

Conformément aux dispositions de l'article 87 du code général des impôts (CGI), la taxe sur la valeur ajoutée est une taxe sur le chiffre d'affaires qui s'applique sur :

- Les opérations de nature industrielle ;
- Les opérations de nature commerciales ;
- Les opérations de nature artisanales ;
- Les professions libérales (avocat ; notaire ; adoul ; huissier de justice…..ect) ;
- Les opérations de nature immobilières ;
- Les opérations de livraison à soi-même ;
- Les prestations de services ;
- Les importations.

La taxe sur la valeur ajoutée instituée au Maroc depuis le 1/4/1986 ressemble à celle que l'on trouve dans les systèmes fiscaux de nombreux pays étrangers.

La T.V.A. est un impôt incorporé totalement dans le prix de vente des produits ou des services qui font l'objet de transactions. Elle est largement répercutée sur les acheteurs et n'atteint en définitive que le consommateur, le vendeur apparait dès lors comme un simple collecteur redevable légal, celui qui paie l'impôt au trésor à la place du consommateur qui en est le redevable réel.

Chaque assujetti est redevable de la taxe sur le montant total de ses ventes ou prestations de services, sous déduction de la taxe ayant grevée ses achats et ne verse au trésor que la différence.

B L'assiette de la TVA

La base imposable à la TVA comprend le prix payé par l'acheteur auquel il convient de rattacher l'ensemble des frais supportés par l'entreprise et facturés au client (frais de transport, frais de commission ou de courtage, frais d'emballage non récupérables…), les compléments de prix ainsi que les intérêts de crédit s'il y a lieu.

Sont à exclure de la base imposable, les réductions accordées par le vendeur (rabais, remise, ristourne et escompte), ainsi que les frais supportés directement par le client.

En cas de livraison à soi-même, la base imposable s'entend du prix de revient hors taxe.

En cas d'échange la base imposable est constituée par la valeur des biens reçus en contrepartie de ceux livrés.

Exemple : Le 5/6/2015, l'entreprise « **DASTRI NEGOCE SA** » a envoyé au client **« FADLI COMMERCE SA** » la facture n°98 qui comporte les éléments suivants : montant brut 40000 DHS, remise 3%, escompte 2%, frais de transport 500 DHS, frais de montage 2000 DHS.

T.A.F : 1- Déterminer la base d'imposition de la TVA (assiette) sachant que le taux de TVA est de 20%.

2- Calculer le montant de la TVA.

Solution

DASTRI NÉGOCE sa **Doit : FADLI COMMERCE sa** **Facture n°98** **Le 5/6/2015**	
Éléments	Montants
Montant brut	40 000
Remise 3%	-1200
Net commercial	**38 800**
Escompte 2%	-776
Net financier	**38 024**
+ Frais de transport	500
+ Frais de montage	2000
= Prix de vente HT	**40 524**
TVA 20%	8 104,80
Net à payer TTC	**48 628,80**
Arrêtée la présente facture à la somme de : quarante-huit mille six cent vingt-huit DHS, 80 CTS	

L’assiette de la TVA = 40 524 DHS

Montant TVA =8 104,80 DHS

Calcul de la TVA

La TVA est calculée sur le montant hors taxe (H.T) d’une facture (net commercial ou net financier).

Le montant H.T augmenté du montant de la TVA nous donne le montant toutes taxes comprises (TTC).

- **Montant HT + Montant TVA = Montant TTC.**
- **Montant TTC = Montant HT + (Montant HT x taux de TVA).**
- **Montant TTC = Montant HT (1 + taux de TVA).**
- **Montant HT = Montant TTC / (1+ taux de TVA).**
- **Montant TVA = Montant HT X Taux TVA.**
- **Montant HT = Montant TTC – Montant TVA.**

Exemple 1 : Montant TTC = 7490, taux de TVA 7%.

T.A.F : Déterminer le montant HT et le montant de la TVA.

Solution :

Montant HT = Montant TTC/1+Taux TVA.

Montant HT = 7490/1+7%.

Montant HT = 7490/1,07.

Montant HT= 7000.

Montant TVA = montant HT x taux TVA.

Montant TVA = 7000 x7% = 490.

Exemple 2 : Montant TTC = 7200, taux de TVA20%.

T.A.F : Déterminer le montant HT et le montant de la TVA.

Solution :

Montant HT = 7200/1,20 = 6000.

Montant TVA = 6000 x 20% =1 200.

C Les principaux taux de la TVA :

Taux réduit de 7 % :

- Eau livrée aux réseaux de distribution publique ;
- Voiture économique ;
- Produits pétroliers ;
- Produits pharmaceutiques ;
- Fournitures scolaires ;
- Bicyclettes et pneus de bicyclettes ;
- Location de compteurs d'eau et d'électricité.

B- Taux réduit de 10% :

- Établissements touristiques ;
- Professions judiciaires (notaire, avocat, interprète,..) ;
- Restauration ;
- Opérations de crédit-bail ;
- Opérations bancaires ;
- Commissions des intermédiaires en bourse ;
- Produits de large consommation :
  - Huiles fluides alimentaires ;
  - Aliments composés pour enfants ;
  - Conserves de sardines ;
  - Allumettes ;
  - Riz usiné, farines et semoules de riz.

C - Taux réduit de 14% :

- Transports de voyageurs et de marchandises ;
- Café et succédanés, thé et graisses alimentaires ;
- Intermédiaires d'assurance (sans droit à déduction) ;
- Energie électrique et chauffe-eau solaires ;
- Abonnement aux services de radiodiffusion-télévision.

D - Taux normal de 20% : Tous autres produits et tous autres services.

C- Les taux spécifiques :

- 100 DH par hectolitre pour les livraisons et les ventes, portant sur les vins et boissons alcoolisées.

- 4 DH par gramme d'or et de platine et 0,50 DH par gramme d'argent en ce qui concerne les ouvrages ou articles autres que les outils, composés en tout ou en partie d'or, de platine ou d'argent.

D Traitement comptable de la TVA :

Ce sont les entreprises qui déclarent et paient la TVA à l'État, cependant, le consommateur final est le redevable réel qui supporte cette taxe en dernière ressort.

C’est pourquoi la TVA est considérée :

- Comme une dette pour le vendeur (fournisseur) à comptabiliser au crédit du compte **« 4455 État TVA facturée »** **: TVA sur les ventes**.
- Comme une créance pour l’acheteur (client) à comptabiliser au débit du compte **« 3455 État TVA récupérable : TVA sur les achats.**
- Pour le **compte 3455,** il est divisé en deux sous-comptes pour distinguer les achats des immobilisations aux autres achats et charges :
  - **34551 État TVA récupérable sur immobilisations** (pour les opérations portant sur une immobilisation de la classe 2) ;
  - **34552 État TVA récupérable sur les charges** (pour les opérations de la classe 6).

Exemple : Le 10/10/2015 : Ventes de marchandises au client **« JALIL »,** facture N°35 qui comporte les éléments suivants :

MB = 60000 dhs, remise 5%, escompte 2%, TVA 20%, cette facture a été réglée par chèque bancaire N° : CH615.

T.A.F : Enregistrer cette facture chez le client et le fournisseur.

Solution :

Présentation de la facture :

Doit : Client **« JALIL »**	
Facture N°:35	**Le 10/10/2015**
MB =	**60 000**
Remise 5% =	**3 000**
Net commercial =	**57 000**
Escompte 2% =	**1140**
Net financier =	**55 860**
TVA 20% =	**11 172**
Net à payer (TTC) =	**67 032**

Chez le fournisseur :

		10/10/2015		
D	C			
5141		Banques	67032	
6386		Escomptes accordés	1140	
	7111	Ventes de marchandises		57000
	4455	État TVA facturée		11172
		Facture n°:35, chèque n°:CH615		

Chez le client :

		10/10/2015	Montant	Montant
D	C		D	C
6111		Achats de marchandises	57000	
34552		État TVA récupérable sur charges	11172	
	7386	Escomptes obtenus		1140
	5141	Banques		67032
		Facture n°:35, chèque n°:CH615		

E <u>La déclaration de la TVA :</u>

La déclaration de la TVA peut être :

a) **<u>Mensuelle</u>** pour les redevables ayant réalisé un chiffre d'affaires supérieur ou égale à **1 000 000 DHS** pour l'année écoulée,

- La déclaration du mois **« m »** doit être déposée avant **le 20 du mois (m+1).**
- La TVA sur les immobilisations est récupérée sur la TVA facturée du même mois de la déclaration.
- La TVA sur charges du mois **« m »** est récupérée sur la TVA facturée du même mois de la déclaration.

Calcul de la TVA due

Déclaration mensuelle :
TVA due (ou crédit de TVA) du mois M = TVA facturée du mois M – TVA récupérable sur immobilisation du mois M - TVA récupérable sur charge du mois M – crédit de TVA (M-1).

b) **Trimestrielle** pour les redevables dont le chiffre d'affaires pour l'année écoulée est inférieur à 1 000 000 DHS,

- La déclaration trimestrielle doit être déposée avant le 20 du mois qui suit le trimestre concerné par la déclaration.
- La TVA sur les immobilisations est récupérée sur la TVA facturée du même trimestre de la déclaration.
- La TVA sur charges est récupérée sur la TVA facturée du même trimestre de la déclaration.
- Pour une même opération la TVA sera facturée par le fournisseur est récupérable par le client.
- La différence entre la TVA facturée et la TVA récupérable donne lieu :
    - Soit à un décaissement, si la TVA facturée est supérieure à la TVA récupérable, cette différence sera appelée TVA due enregistrée au crédit du compte « 4456 État TVA due ».
    - Soit à un crédit de TVA (ou remboursement) dans le cas où la TVA facturée est inférieure à la TVA récupérable, cette différence sera appelée crédit de TVA enregistrée au débit du compte « 3456 État crédit de TVA ».

Calcul de la TVA due :

Déclaration trimestrielle :
TVA due (crédit de TVA) du deuxième trimestre = TVA facturée du mois avril, mai et juin – TVA récupérable sur immobilisation du mois avril, mai et juin - TVA récupérable sur charge du mois avril, mai et juin – crédit de TVA (du premier trimestre).

F Traitement comptable de la déclaration

En cas de TVA due :

D	C		D	C
4455		État TVA facturée (mois N ou trimestre M)		
	34551	État TVA récupérable/immobilisation (mois N ou trimestre M)		
	34552	État TVA récupérable/charges (mois N ou trimestre M)		
	3456	État crédit de TVA (mois N-1 ou trimestre M- 1)		
	4455	État TVA due (mois N ou trimestre M)		
		Déclaration de la TVA du mois N ou trimestre		
4455		État TVA due		
	5141	Banques		
		Paiement de la TVA par chèque N°:……..		

En cas de crédit de TVA :

D	C		D	C
4455		État TVA facturée (mois N ou trimestre M)		
3456		État crédit de TVA (mois N ou trimestre M)		
	34551	État TVA récupérable/immobilisation (mois N ou trimestre M)		
	34552	État TVA récupérable/charges (mois N ou trimestre M)		
	3456	État crédit de TVA (mois N-1 ou trimestre M- 1)		
	4455			
		Déclaration de la TVA du mois N ou trimestre M		

Exemple 1 :

*** Le 30/06/2015 :** D'après les documents comptables de l'entreprise **« FILALI SNC »**, on a collecté les données suivantes :

Les achats et ventes	**Mois de juin**	**Mois de juillet**
TVA facturée	**80 000**	**50 000**
TVA récupérable sur immobilisation	**20 000**	**25 000**
TVA récupérable sur charges	**30 000**	**40 000**

*** Le 19/07/2015**, l'entreprise **« FILALI SNC »** a payé la TVA due par chèque bancaire N° : B220.

T.A.F

1) Établir la déclaration et la comptabilisation de la TVA pour le mois juin.

2) Établir la déclaration la comptabilisation de la TVA pour le mois juillet.

Solution

1) La déclaration de la TVA du mois de juin 2015

TVA due (ou crédit de TVA) du mois de juin = TVA facturée du mois de juin – TVA récupérable /immobilisation du mois de juin – TVA récupérable / charges de juin – crédit de TVA.

TVA due (ou crédit de TVA) du mois de juin =80 000 – 20 000 -30 000 = 30 000 dhs.

Donc TVA facturée est supérieur à la TVA récupérable, la différence = TVA due de 30 000 dhs à payer donc avant le 20/07/2015.

Comptabilisation de la déclaration :

		30/06/2015		
4455		État TVA facturée	80 000	
	34551	État TVA récupérable/immobilisation		25 000
	34552	État TVA récupérable/charges		30 000
	4455	État TVA due		30 000
		Déclaration de la TVA du mois de novembre		
		19/07/2015		
4455		État TVA due	29 000	
	5141	Banques		29000
		Chèque N°:B220		

2) <u>La déclaration de la TVA du mois de juillet 2015 :</u>

TVA due (ou crédit de TVA) du mois de juillet = TVA facturée du mois de juillet – TVA récupérable /immobilisation du mois de juillet – TVA récupérable / charges de juillet – crédit de TVA.

Crédit de TVA du mois de juillet =50 000 – 25 000 -40 000 = - 15 000 dhs.

D	C	19/07/2015	D	C
4455		État TVA facturée	50 000	
		État crédit de TVA	15 000	
	34551	État TVA récupérable/immobilisation		25 000
	34552	État TVA récupérable/charges		40 000
	4455			
		Déclaration de la TVA du mois de juillet		

Exemple 2 :

Le 30/06/2015 : La situation des données comptables concernant la déclaration de la TVA pour le deuxième trimestre se présente comme suit :

Ventes H.T :

Éléments	**Avril**	**Mai**	**Juin**
Ventes	**400 000**	**300 000**	**600 000**

Charges H.T :

Éléments	**Avril**	**Mai**	**Juin**
Achats de marchandises	60 000	50 000	70 000

Immobilisations acquises H.T :

Éléments	**Avril**	**Mai**	**Juin**
Matériel informatique	30 000	20 000	10 000
Matériel de bureau	10 000	20 000	20 000

Le 19/07/2015 : L'entreprise a payé la TVA due par chèque bancaire N°T500034.

Remarque : Taux de TVA est de 20%.

Travail à faire :

Sachant que le chiffre d'affaires de l'année 2014 est de 900 000 dhs, établir la déclaration de la TVA ?

Solution :

Le chiffre d'affaires de l'année 2014 est de 900 000 dhs, cette entreprise est soumise à la déclaration trimestrielle, et on a les données comptables concernant les mois d'avril, mai et juin, donc on doit établir la déclaration du deuxième trimestre.

TVA due (ou crédit de TVA) deuxième trimestre = TVA facturée des mois (avril, mai et juin) de novembre – TVA récupérable /immobilisation des mois (avril, mai et juin) – TVA récupérable / charges des mois (mars, avril et mai – crédit de TVA.

TVA facturée du deuxième trimestre = (400 000 + 300 000 + 600 000) x 20% =**260 000 dhs**

TVA récupérable/immobilisation du deuxième trimestre = (30 000+20 000 +10 000 +10 000+20 000+20 000) x 20% =**22 000 dhs**.

TVA récupérable/charges du deuxième trimestre = (60 000+50 000+70 000) x 20% =**36 000 dhs**

TVA due du deuxième trimestre = **260 000 – (22 000 +36 000) =202 000 dhs.**

Comptabilisation de la déclaration

		30/06/2015		
4455		État TVA facturée	260 000	
	34551	État TVA récupérable/immobilisation		22 000
	34552	État TVA récupérable/charges		36000
	4456	État TVA due		202 000
		Déclaration de la TVA du 2ème trimestre		
		19/07/2015		
4455		État TVA due	202 000	
	5141	Banques		202 000
		Chèque N° : T500034.		

E Le fait générateur de la TVA :

Le fait générateur d'un impôt est l'événement qui donne naissance à la dette du redevable envers le Trésor. Autrement dit, c'est le moment d'exigibilité de cet impôt. Pour la TVA, le fait générateur est constitué par l'encaissement total ou partiel du prix des marchandises, travaux ou services, cependant, les redevables peuvent être autorisés à acquitter la taxe d'après le débit (c'est à dire dés inscription de la créance en comptabilité), on distingue ainsi deux régimes (uniquement pour la TVA sur vente) :

- **Régime d'encaissement** (régime de droit commun) : la déclaration de la TVA exigible doit être faite après le règlement du client quel que soit la date de facturation, le fait générateur est constitué par l'encaissement effectif de la créance.
- **Régime débit** (sur option pour les redevables) : la déclaration de la TVA exigible doit être faite dès la constatation de la créance sur le client quel que soit le mode de règlement, le fait générateur est constitué par l'inscription de la créance au débit du compte client qui correspond à la facturation.

Remarque : les deux régimes concernent seulement la TVA sur les ventes (TVA facturée), par contre, pour la TVA récupérable, on ne peut pas déduire le montant de la TVA qu'après le paiement effectif de la charge, service ou l'immobilisation.

En cas du régime débit, on peut déduire la TVA récupérable concernant le paiement des charges ou immobilisation par effets de commerces (dès l'acceptation d'une lettre de change ou la souscription d'un billet à ordre ou billet de fond).

Règle générale :

Cas du Régime encaissement

TVA due **Mois N ou Trimestre M**	=	**TVA facturée (encaissée)** **Avance reçue** **(Mois N ou trimestre M)**	−	**TVA récupérable sur immobilisation décaissée** **TVA récupérable sur charges décaissées** **(Mois N ou trimestre M)**

Cas du Régime débit :

TVA due **Mois N ou Trimestre M**	=	**TVA facturée** **Avance reçue** **(Mois N ou trimestre M)**	−	**TVA récupérable sur immobilisation décaissée** **TVA récupérable sur charges décaissées** **Règlement par effet de commerce** **(Mois N ou trimestre M)**

Exemple :

Pour le mois de juin 2015, l'entreprise « **FARAH COMMERCE SARL** » a réalisé les opérations suivantes :

1) Ventilation des encaissements :

Éléments	**Montant**	**Mode de règlement**
Ventes de marchandises	200 000	70% par chèque le resté à crédit
Ventes de produits finis	100 000	10% en espèces ,50% par chèque, le reste à crédit

2) Ventilation des décaissements

Éléments	**Montant**	**Mode de règlement**
Achat de marchandises	**40 000**	Par chèque
Frais de téléphone	**2 000**	En espèces
Frais de publicité	**10 000**	A crédit de 30 jours
Frais d'entretien et réparation	**4 000**	Par chèque
Acquisition d'une machine	**60 000**	50% par chèque le reste par lettre de change de 60 jours

Travail à faire

1) Calculer le montant de la TVA due pour le mois juin 2015 selon le régime encaissement.

2) Calculer le montant de la TVA due pour le mois juin 2015 selon le régime débit.

Solution :

Régime encaissement.

Éléments	Calcul	Montant
TVA Facturée		
Ventes de marchandises	200 000 x 70% x 20% = 28 000	28 000
Ventes de produits finis	(100 000 x 10% x 20%) + (100 000 x 50% x 20%) = 2000 + 10 000	12 000
TOTAL TVA Facturée		**40 000**
TVA Récupérable		
TVA Récupérable /immobilisations	60 000 x 50% x 20% =	6000
TVA Récupérable /charges		
Achats de marchandises	40 000 x 20% =	8 000
Frais de téléphone	2 000 x 20% =	400
Frais de publicité	Pas de déduction (règlement à crédit)	
Frais d'entretien et réparation	4 000 x 20% =	800
TOTAL TVA Récupérable /charges =		**9200**
TOTAL TVA Récupérable = 6000 + 9200		**15 200**
TVA DUE = 40 000 – 15 200		**24 800**

Régime débit :

Éléments	Calcul	Montant
TVA Facturée		
Ventes de marchandises	200 000 x 20% =	40 000
Ventes de produits finis	100 000 x 20% =	20 000
TOTAL TVA Facturée		**60 000**
TVA Récupérable		

TVA Récupérable /immobilisations	60 000 x 20% =	12 000
TVA Récupérable /charges		
Achats de marchandises	40 000 x 20% =	8 000
Frais de téléphone	2 000 x 20% =	400
Frais de publicité	Pas de déduction (règlement à crédit)	
Frais d'entretien et réparation	4 000 x 20% =	800
TOTAL TVA Récupérable /charges =		**9 200**
TOTAL TVA Récupérable = 6000 + 9200		**21 200**
TVA DUE = 40 000 – 15 200		**38 800**

CHAPITRE VII : COMPTABILISATION DES EMBALLAGES

I. Définition :

Les emballages sont des objets destinés à contenir des matières, des produits achetés, fabriqués ou vendus.

Selon leur destination, on désigne les emballages qui sont destinés à rester durablement au sein de l'entreprise : **le matériel d'emballage** et ceux destiné à être livrés au client avec le produit : **les emballages commerciaux**.

Selon les cas, les emballages peuvent être livrés définitivement : **emballages perdus**, ou livrés pour être récupérés par la suite : **emballages récupérables**. D'autres emballages peuvent jouer les 2 rôles **emballages mixtes.**

A. Emballage perdus :

Ce sont des emballages livrés définitivement au client avec le produit sans possibilité de récupération. Il s'agit le plus souvent d'objets de faible valeur : sac plastiqué, carton, boîte de bonbons, …

Ou bien, ils sont indispensables pour les marchandises qu'ils contiennent et qu'on ne peut pas vendre le contenu sans le contenant comme les boîtes de conserve, tube pour produit dentifrice.

B. Emballage récupérable :

Ils sont généralement d'une valeur beaucoup plus importante.

Ils sont livrés aux clients à titre provisoire pour permettre le stockage et le transport de la marchandise, ainsi ils ne sont pas perdus avec la marchandise et reste à la propriété des fournisseurs à qui elles sont restitués quelque temps après.

Dans les emballages récupérables on distingue ceux qui sont identifiables, c'est-à-dire commodément reconnaissable unité par unité : caisse numéroté, et ceux qui sont non identifiables comme bouteilles en verre.

Qu'ils soient identifiables ou non, les emballages sont prêtés au client. Pour inciter ce dernier à restituer ces emballages, le fournisseur leur fait payer lors de la livraison une certaine

somme : **La consignation.** Il s'engage à la rembourser lors du retour d'emballages, si le client désire conserver l'emballage la consignation se transforme en une vente de l'emballage.

II. Traitement comptable :

On distingue 4 phases :

Celle de l'acquisition, celle de la consignation, celle des retours des emballages et celle à la non restitution des emballages.

A. Acquisition :

1. L'achat du matériel d'emballage :

Le matériel d'emballage présente la nature de l'immobilisation corporelle, son acquisition entraîne une augmentation de l'actif immobilisé.

Les comptes concernés sont les suivants :

Au débit :

- 2332 ; matériel et outillage.
- 233 213 ; matériels d'emballage
- 34551 ; État TVA récupérable sur immobilisations

Au crédit :

- 1486 ; fournisseurs d'immobilisation
- 4481 ; dettes sur acquisition d'immobilisations
- Ou un compte de trésorerie.

2. L'achat des matériels commerciaux :

L'acquisition de ces emballages peut mettre en jeu 2 comptes :

-Soit un compte d'immobilisation : 2333 ; emballage récupérable identifiable.

-Soit un compte d'achat ou d'approvisionnement :

- 61231 ; achats d'emballages perdus ;
- 61232 ; achat d'emballages récupérables

- 61233 achats d'emballages mix ;

B. La consignation d'emballages :

Au moment de la consignation, le vendeur reçoit les fonds en dépôt qui constituent une dette envers le client.

L'écriture à passer est la suivante :

Au débit : 3421 : client ou un compte trésorerie et au crédit : 4425 : clients dettes pour emballage et matériel consigné

En ce qui concerne l'acheteur, il reste des fonds en dépôt qui constituent une créance sur le vendeur consignataire.

On débite : 3413 : fournisseur. Créances pour emballage et matériel à rendre et on crédite : 4411 : fournisseur. Ou un compte de trésorerie

Le montant de la consignation est un dépôt de garantie, normalement il ne doit pas être soumis à la TVA. Dans la pratique l'entreprise trouve plus commode de soumettre à la TVA les emballages consignés par crainte de non-recours.

Application N°1

Enregistrer la facture suivante chez le client et chez le fournisseur

Facture N°21

MT brut	2400
TVA 20%	480
	2880
50 caisses consignés	
16 DH HT l'un	800
N à P	3680

Comptabilisation

		d°		
Chez le client	6111 3413 3455 4411	Achats de marchandises Fournisseurs C.E.M.R État TVA récupérable Fournisseurs Facture doit N° 21	2400 800 480	 3680
		d°		
Chez le fournisseur	3421 7111 4425 4455	Clients Ventes de m/ses Clients D.E.MC État TVA facturée Facture d'avoir N° 21	3680	 2400 80 480

C Les retours d'emballages consignés :

Plusieurs cas sont à envisager :

Restitution normale de l'emballage consignés PC= PR

Si les emballages sont restitués dans le délai en usage dans la profession et en bonne état, le fournisseur peut les reprendre au prix de consignation, dans ce cas on contrepasse l'écriture de consignation.

Ainsi chez le fournisseur, on débite 4425 ; clients DPEMC, et on crédite 3421. L'opération est neutre financièrement, elle n'en ni produit, ni charge.

Application N°2 : La facture avoir N°21 A1, à enregistrer chez le client et fournisseur. Le client restitue les 50 caisses qui lui sont repris à 800 DH.

Chez le client

		d°		
4411	Fournisseurs		800	
3413	Frs CPEMR			800
	Facture d'avoir N°21 A1			

Chez le fournisseur

d°			
4425	Clients D.E.M.C	800	
3421	Clients		800
	Facture d'avoir N°21 A1		

Reprise à un prix inférieur au prix de consignation

Pour le fournisseur, la différence entre le prix de consignation constitue un produit accessoire inscrit au crédit du compte 71215 « boni sur reprise d'emballages consignés ». Ce boni est soumis à la TVA au taux normal.

Pour l'acheteur cette différence entre le prix de consignation et le prix de reprise constitue une charge inscrite au débit du compte 6137 « Malis sur emballages rendus ».

Application N°3 : Facture d'avoir N°31- A2 à enregistrer chez le client et fournisseur. Le client restitue les 50 caisses qui lui sont reprises à 700.

Considérons les deux hypothèses suivantes :

- Prix de consignation initial était HT
- Prix de consignation initial était TTC

Si la consignation était HT ; Emballages restitués : 50 caisses à 700 DH

Boni HT 800 – 700 = 100

TVA/boni 100 x 20% = 20%

Net à rembourser au client 700 – 20 = 680 DH

Chez le fournisseur

4425	Clients D.E.M.C	d°	800	
3421	Clients			680
71275	Boni/R.E.C			100
4455	État TVA facturée			20

	Avoir N°21 A1		

Chez le client

	d°		
4411	Fournisseurs	680	
61317	Malis /Eà R	100	800
34552	Etat TVA R/C	20	
3413	Frs C.EMR		
	Facture d'avoir N°21 A1		

Si la consignation était TTC

Reprise de 50 caisses à 70 TTC

Boni TTC= 800- 700= 100 DH (TTC)

Boni HT = 100/1,2 = 83,3 DH

TVA/boni = 100-83,3 = 16,7 DH

Net à rembourser aux clients : 700 DH

Chez le client

Même écriture avec changement des montants

Frs : 700 DH

Malis /EC = 83,3 DH

TVA : 16,7 DH

Frs C.E.M.R = 800 DH

Chez le fournisseur

Clients : 700

Boni/E.R = 83,3 DH

TVA : 16,7 DH

Clients D C.E.M.R = 800 DH

D. Non-restitution des emballages consignés :

Chez le fournisseur :

Si les emballages consignés ne sont pas restitués :

- Soit parce que le client les a perdus ou a décidé de les conserver
- Soit parce que le délai limite de restitution a été dépassé.

Ils sont considérés comme vendus aux clients. Ainsi on crédite le compte : 71278 : autres ventes et produits accessoires du montant du prix de consignation HT.

Chez le client :

Chez le client on doit distinguer 2 cas :

- Si le client a décidé de conserver les emballages qui sont toujours utilisables, ils sont considérés comme achetés. Ainsi on débite le compte : 61232 achats d'E.R.N.I.
- Si le client a détruit les emballages, ou qu'il les a détériorés et sont devenus inutilisables, il doit débiter le compte : 6187 autre charge d'exploitation et l'exercice.

Application N°1

Facture avoir N°21.10, à enregistrer chez le client et chez le fournisseur.

Le client ne restitue que 50 caisses, qui lui sont reprises 420 DH, les 20 caisses restantes sont conservées par le client dont 10 détruites.

→ Si la restitution était HT :

Emballages restitués « 30 caisses » P.C unitaire 800/50 = 16

Reprises de 30 caisses à 420 DH P.R unitaire 420/30 =

Boni HT = (30x 16) –(30x14) = 480 – 420 = 60

TVA/boni : 60x 20% = 12

Emballages non restitués : 20 caisses

Ventes de 20 caisses à 16 DH = 320 DH

TVA/Emb rendus : 320 x 20% = 64 DH

Net à payer au client : 420 -12- 64 = 344 DH

Chez le fournisseur

	d°		
4425	Clients D.E.M.C	800	
3421	Clients		344
71275	Boni/R.E.C		60
71278	Autres ventes et prdts. Acc		320
4455	État TVA facturée		76
	Avoir N°21.A3		

Chez le client

	d°		
4411	Fournisseurs	344	
6137	Malis /E.R	60	
61232	Achats d'E.R.N.I	160	
6187	Autres charges d'exploitation de l'ex	160	
34552	TVA récup /charges	76	
3413	Frs C.E.M.R		800
	Avoir N°21.A3		

Si la restitution était TTC :

Emballages restitués, 30 caisses

Reprise des 30 caisses à 420 DH TTC

Boni TTC = (30 x 16) – (30 x 14) = 60 TTC Boni HT : 60/1,2 = 50

TVA /Boni = 60 – 50 = 10

Emballages restitués : 20 caisses

Ventes de 20 caisses à 16 x 20 = 320 TTC

Ventes d'emballages HT = 320 – 266,67 = 53,33

Montant net à payer au client : 420

Chez le fournisseur

d°			
4425	Clients D.E.M.C	800	
3421	Clients		420
71275	Boni/R.E.C		50
71278	Autres ventes et prdts. Acc		266,67
4455	État TVA facturée		63,33
	Avoir N°21.A3		

Chez le client

d°			
4411	Fournisseurs	420	
6137	Malis /E.R	50	
61232	Achats d'E.R.N.I	133,33	
6187	Autres charges d'exploitation de l'ex	133,33	
34552	TVA récup /charges	63,34	
3413	Frs C.E.M.R		800
	Avoir N°21.A3		

Achat TTC : 16 x 10 = 160

Achat HT : 160/1,2 = 133,33

Cas particulier : le prêt d'emballage

Le prêt d'emballage ne donne lieu à aucune écriture comptable. La sortie et la restitution des emballages sont enregistrés dans un livre d'ordres. Cependant la non restitution d'un emballage prêté est considérée comme une vente d'emballage avec un prix de consignation = 0.

Détermination du stock d'emballages :

La sortie des emballages récupérables du stock (vente + consignation) ou leur entrée en stock (achat + restitution) entraîne des mouvements qui seront enregistrés dans une fiche de stock. Cette fiche doit marquer chronologiquement jour après jour toutes les opérations concernant les emballages et le stock qui en résulte.

Le tableau n'est pas clair

Date	Libellées	Entrée	Sortie	Stock	Entrée	Sortie	Stock	

À la clôture de l'exercice le stock des emballages comprend :

- Les existants des emballages récupérables non identifiables.
- Les emballages récupérables non identifiables consignés au client.
- Les existants des emballages perdus.

CHAPITRE VIII : LES EFFETS DE COMMERCE

I. Définition :

Les effets de commerce étaient à l'origine des instruments de fond. Actuellement ils sont :

- Des instruments de payement « grâce à la technique de l'endettement ».
- Des instruments de crédit, au moyen de l'escompte des E.C

Parmi les principaux effets de commerce on distingue la lettre de change et le billet à ordre.

A. La lettre de change :

La lettre de change est un écrit par lequel une personne appelée tireur donne l'ordre à une personne appelée tiré de payer à l'échéance une somme déterminée à une 3^{ième} personne : bénéficiaire.

- ✓ Le tireur est le fournisseur qui a créé la traite.
- ✓ Le tiré est le client qui doit payer la somme due à l'échéance.
- ✓ Le bénéficiaire est la personne qui recevra la somme due avant l'échéance.

B. Le billet d'ordre « BO » :

C'est un écrit par lequel une personne appelée souscripteur s'engage à payer à une autre personne : bénéficiaire une certaine somme à une date d'échéance déterminée.

Le B.O lie deux personnes :

- ✓ Le souscripteur : c'est le client qui s'engage à payer à l'échéance.
- ✓ Le bénéficiaire : c'est le fournisseur qui recevra la somme due à l'échéance.

II. La comptabilisation des effets de commerce :

A. La création de l'E.C :

Dès leur création les effets de commerce sont enregistrés dans les comptes :

- ✓ 3425 : client effet à recevoir « chez fournisseur. »
- ✓ 4415 : fournisseurs effet à payer « chez client. »

Application N°1

Le 8/2/98, le fournisseur FATMI, tire sur son client ALI, une L.C N°75, à son profit échéant le 31/03/98, en règlement de la facture au 31/01/98 de 8 000 DH TTC. La LC a été acceptée le jour même, par le tiré.

Chez le fournisseur

	8/01	8000	
3425	Client. E à R		8 000
3421	Clients		
	Effet N°75		

Chez le client

	8/01	8000	
4411	Frs		8 000
4415	Frs. E à P		
	Effet N°75		

B. La circulation des effets de commerce :

Les effets de commerce une fois créés, peuvent être endossées au profit des tiers, remis à l'escompte (négociés) ou conservés jusqu'à leur encaissement à l'échéance.

1. **L'endossement d'un effet de commerce à l'ordre d'un tier :**

Le bénéficiaire d'un effet peut utiliser celui-ci pour payer un montant au profit duquel il endosse l'effet, c'est-à-dire il remet l'effet après avoir écrit au dos de cet effet la formule suivante *: 'veuillez payer à l'ordre de……. Date, signature.*

Application N°2

Le 20/01/98, le fournisseur Fatmi endosse la LC N°75 à l'ordre de son propre fournisseur FILALI

Chez le tiré, client Ali

	20/01		
	Aucune écriture		

Chez le tireur, frs Fatmi

	20/01		
4411	Fournisseur	8000	
3425	Client E à R		8000
	Endossement de l'effet 75 à l'ordre de Filali		

Chez le bénéficiaire Filali

	20/01		
3425	Clients E.A.R	8 000	
3421	Clients		8 000
	Effet N°75 échéant le 31 mars		

2. La remise à l'escompte des effets de commerce :

Lorsqu'une entreprise a besoin de liquidités, elle peut négocier auprès d'une banque ses effets de commerce la banque achète les effets et en verse immédiatement le montant à l'entreprise. Elle prélève auparavant sa rémunération appelée Agio.

Agio TTC= l'escompte commercial (l'intérêt de l'argent prêté) + commission bancaire (rémunération des services rendus) + TVA au taux de 7% (sur la commission et l'escompte).

Avec escompte HT : valeur nominale de l'effet x taux d'escompte x nombre de jours/36 000

La banque verse au commerçant, la valeur escomptée :

Valeur escomptée = valeur nominale-agio TTC

Le P.C.M préconise prenons le cas où ils sont escomptés les effets restent maintenus au débit des comptes '3425, On utilise donc en contrepartie des comptes débités le compte 5520. Crédit d'escompte qui sera soldé à la date d'échéance par le crédit du compte '3425'.

Application N°3

Le 2 mars 1998, le fournisseur FATMI remet à l'escompte auprès de sa banque, un effet N°25 de 26 000 DH au 15/05/98 sur son client Ali.

Le 5 mars, l'effet est escompté, taux d'escompte 12,5%, commission 10 DH HT

Le 17/05, FATMI reçoit de sa banque un avis d'encaissement de l'effet N°25.

Travail à faire

Enregistrer cette opération au journal

Solution

Le 2 mars, date de remise à l'escompte ⟶ 15 mai, date d'échéance

Nombre de jours = 29+30+15 = 74 jours

Escompte commercial = VN x taux d'escompte x nb de jours/ 36 000

= 26 000 x 12,5% x 74/36 000 = 668,05

TVA = (668,05 + 10) x 7% = 47,46

Agio TTC = escompte + commission + TVA

Agio TTC= 668,05 + 10 + 47,46= 725,51

Valeur escompte = 26 000 – 725,51 = 25274,405

Chez le tiré client

	Aucune écriture 5/3		
44 15 5141	Fournisseur E.à.P 5/5 Banque Chèque N° pour règlement de l'effet N°25	26 000	26 000

Chez le tireur FATMI

	5/3		
5141	Banques	25234,49	
6311	Intérêts des emprunts et dettes	668,05	
6147	Services bancaires	10	
34552	État TVA récup/ charges	47,46	
5520	Crédit d'escompte		26 000
	Escompte de l'effet N°25		
5520	Crédit d'escompte 17/5	26 000	
3425	Clients, E à R		26 000
	Pour extinction de l'effet N°25, escompté le 5/3		

3. **L'encaissement d'un effet de commerce :**

L'encaissement de l'effet peut être fait :

- ✓ Soit directement au domicilié du tiré si l'effet n'est pas domicilié.
- ✓ Soit auprès de la banque, si l'effet est domicilié.

L'encaissement direct n'entraîne pas de frais, seule l'écriture suivante est à passer. En supposant que le règlement s'est fait en espèce.

Chez le bénéficiaire :

	d°		
5161	Caisse	V.N	
3425	Clients- effet à recevoir		V.N
	Encaissement de l'effet n..		

Chez le tiré :

	d°		
44 15 5161	Fournisseur. E à P Caisse Règlement de l'effet N°	V.N	 V.N

L'encaissement des effets domiciliés engendre des frais pour l'entreprise, la banque perçoit une commission d'encaissement en rémunération du service rendu.

On enregistrera la remise à la banque de l'effet de commerce, puis la valeur portée sur le compte du client.

Application N°4

Le 23/02/98, remise à l'encaissement de l'effet de commerce N°20, de 3000 DH au 28 février ;

Le 5 Mars, la banque nous avise de l'encaissement de l'effet, commission à 10 DH HT.

Travail à faire

Enregistrer l'écriture comptable

Solution

Chez le bénéficiaire

	23/8		
51132 3425	Effet remis à l'encaissement Client. E. à R Effet N°20 remis à l'encaissement	3 000	 3 000
	5/3		
5141 6147 34552 51132	Banque Services bancaires État TVA récup/ charges Encaissement de l'effet N°20	2989,3 10 0,7	 3 000

Chez le tiré :

		D	
44 15 5141	Fournisseur E à P	3 000	
	Caisse Règlement de l'effet N°20		3 000

D Effet à l'encaissement C

23/2	3000	5/3	3 000

SN

Reportée sur le compte banque du bénéficiaire

3 000 – 10 – (10 x 7%) = 2989,3 DH

Le compte 5113 sert de compte de transition en attendant le déroulement de l'opération. Les frais de banque supportés sont considérés comme des services bancaires facturés à l'entreprise, ils sont repris dans le compte 6147 services bancaires et supportent la TVA au taux de 7%.

C. Les incidents relatifs aux effets de commerce :

Le client de l'entreprise peut avoir des difficultés de trésorerie qui l'emmène à demander à son fournisseur, des délais supplémentaires pour régler les effets tirés sur lui. Plusieurs situations peuvent être envisagées :

- ✓ Le créancier répond favorablement à l'ordre de renouvellement du débiteur (Tiré) dans ce cas :
    - Si l'effet est en sa possession, il procédera à un prolongement de l'échéance.
    - Si l'effet n'est plus en sa possession, il avancera les fonds à son client.
- ✓ Le créancier n'accepte pas la demande de renouvellement, dans ce cas les faits seront déclarés impayés.

La prolongation d'échéance :

L'effet n'est pas sorti du portefeuille, si le client (tiré) estime ne pas pouvoir payer à l'échéance, il peut demander le remplacement de l'effet par un autre à échéance lointaine, les étapes à suivre pour la comptabilisation sont les suivantes :

- ✓ Annulation de l'effet initial.
- ✓ Imputation des intérêts de retard et des frais au compte du tiré.
- ✓ Création du nouvel effet.

Application N°5

Le client CHAHIR prévient son Sebti, qu'il ne pourra pas payer à fin juin l'effet N°37 d'une valeur nominale de 3 00 DH.

Il demande un report d'échéance à fin juillet. Le fournisseur Sebti donne son accord et tire le 13 juin sur son client, une LC N° 45, dont le nominale est augmenté des intérêts de retard aux taux de 14%.

Travail à faire

1) Calculer la valeur nominale du nouvel effet :

2) Passer les écritures comptables nécessaires

Solution

1 Calcul de la valeur nominale du nouvel effet :

La valeur nominale du nouvel effet = valeur nominale de l'ancien effet + intérêts de retard +TVA

Intérêts de retard = (V.N x taux d'intérêt x nombre de jours) / 36 000

Échéance de l'ancien effet ⟶ échéance du nouvel effet

Fin juin ⟶ fin juillet

Nombre de jour de retard = 32 jours

Intérêt de retard = (30 000 x 14% x 31) / 36 0 000 = 361, 67

TVA pour la banque pas de commission

TVA 20% = 361,67 x 20% = 72,33

La valeur nominale du nouvel effet = 30 000 +361,67+72,33 = 30434 DH

2 Comptabilisation

Chez le tireur

3421 3425	Clients Clients effet à recevoir Annulation de l'effet N°37	30 000	 30 000
3421 7381 4455	Clients Intérêts et produits assimilés État TV facturée Imputation des frais de retard	434	 361,67 72,33
3425 3421	Clients effet à recevoir Clients Effet N°45 remplaçant effet N° 37	304 34	 304 34

Chez le tiré

4415 4411	Fournisseur E à P Fournisseur Annulation de l'effet N°37	30 000	 30 000
6311 34552 4411 4415	Intérêt des emprunts et dettes État TVA récupérable /C Fournisseurs Fournisseur E à P Effet N° 45 échéant le 31 juillet	361,67 72,33 30 000	 30434
3425	Clients effet à recevoir Clients Effet N°45 remplaçant effet N° 37	304 34	 304 34

D	3421 Client	C
30 000	30434	
434		
	SN	

D	4425 Clts E.à R	C
30 000	30 000	
304 34	SD 304 34	

2 L'avance des fonds :

Lorsque l'effet est déjà endossé ou escompté, dans ce cas, le tireur ou le bénéficiaire préfère comme solution l'avance les fonds au tiré ou souscripteur pour payer l'effet à l'échéance et tire un nouvel effet comprenant une majoration correspondant aux intérêts de retard et frais.

L'opération est semblable au cas précédent, sauf que le créancier n'a pas à annuler le précédent effet parce qu'il est déjà sorti

Application N°6

Le 10 septembre, Mr Zouhair, averti Mr Jalal son fournisseur qu'il ne pourra pas payer la LC N°27 au 15 septembre et une demande une prorogation d'échéance, celui-ci accepte , mais n'ayant plus la L.C en portefeuille, il décide le 12 septembre, d'envoyer à Mr Zouhair un chèque de 4 000 DH, et un effet N°37 au 15-10 comprenant les intérêts de retard 40, 5 DH, les frais de correspondance 6 DH et la timbre fiscale 4 DH, pour couvrir cette avance de fonds de Mr Zouhair accepte l'effet le 13 sep, et remet le chèque à sa banque le même jour.

Travail à faire

Passer les écritures comptables nécessaires

Solution

Chez le créancier Jamal

	12/9		
3421	Client	4 000	
5141	Banque		4 000
	Mon chèque N°…. à Zouhair avance de fonds		
	d°		
3421	Clients	58,6	
7381	Intérêts des produits assimilés		40,5
4455	État TVA facturée		8,1
6145	Frais postaux		6
6167	Droits d'enregistrement		4
	Imputation des frais de remise		
	d		
3425	Client, E à R	4058,6	
3421	Client		4058,6
	Effet N°37 au 15/10		

Chez le fournisseur Zouhair

	13/9		
5141	Banque	4 000	
4411	Fournisseurs		4 000
	Chèque N°….. de Jamal avance de fonds		
	d°		
6311	Intérêt des emprunts et dettes	40,5	
34552	État Tva récupérable/Charges	8,1	
6145	Frais postaux	6	
6167	Droit d'enregistrement	4	
4411	Fournisseur		58,5
	Constatation des frais de remise		
4411	Fournisseurs d°	4058,6	
4415	Fournisseur E à P		4058,6

	Effet N°37 au 15/10		

Total frais : 40,5 +6,4+ 8,1 = 58,6 DH

Nous pouvons constater que la traite N°27 n'est pas annulée et subsistera jusqu'à son règlement à l'échéance.

D 4415 Frs .E à P C	
	4000
	4058,6

Nous pouvons constater dans le T, la traite N°27 n'est pas annuler et subsister jusqu'à son règlement à l'échéance.

3 Les effets impayés

a. Cas où l'effet est présenté à l'encaissement par le tireur lui-même :

Les 2 partenaires annulent l'effet et conviennent d'un autre mode de paiement ou du remplacement de l'effet par un autre à une date ultérieure. On aura ainsi l'écriture suivante :

Chez le tireur

d°				
3421		Client	V.N	
	4425	Clients- effet à recevoir		V.N
		Annulation de l'effet numéro…		

Chez le tiré :

3413		Fournisseur d° à payer	V.N	
	4411	Fournisseur		V.N
		Annulation de l'effet numéro…		

b. Cas où l'effet a été endossé par le fournisseur à un bénéficiaire :

Dans ce cas le bénéficiaire se retourne contre son endosseur (tireur) et lui réclame le paiement de la valeur nominale e de frais d'impayé.

Application N°7

La banque retourne le 5/4, à l'entreprise Z, un effet de 2 000 DH, impayé au 31/3, frais d'impayé retenus par la banque, 10 D HT

Travail à faire : Passer l'écriture comptable nécessaire

Solution

Chez le bénéficiaire

3421	Client y	20010, 7	
5113	Effet remis à l'encaissement		20 000
5141	Banque		10,7
	Impayé de l'effet N° endossé à notre ordre/client		

Chez le tireur

3421	Client y	20010, 7	
5113	Effet remis à l'encaissement		20010, 7
	Impayé de l'effet N° tiré/x et endossé à Z		

Client = VN + Impayé + TVA ⇨ 20 000 + 10 + 0,7

f. Cas où l'effet a été négocié par le bénéficiaire :

La banque prélève sur le compte de l'entreprise bénéficiaire le montant de l'effet impayé augmenté des frais occasionnés par ce non-paiement.

Le bénéficiaire se retourne par la suite contre son propre client dans le cas où la dette n'est pas toujours atteinte.

Application N°8

La banque retourne à la banque le 8 juillet à l'entreprise OMAR un effet de 14 730 DH impayé au 30 juin sur son client Ahmed, frais d'impayés retenus par la banque 85 DH TTC.

Chez le bénéficiaire

		d°	
5520	Crédit d'escompte	14730	
3421	Clients	85	
5141	Banque		14815
	Impayé de l'effet N°		

Chez le tiré

		d°	
4415	Fournisseur, effet à payer	14730	
4411	Fournisseur		14730
	Annulation de l'effet numéro…		

Le compte « client E à R est toujours ouvert pour la créance de 14730, le compte client est débité des frais d'impayé TTC, qui seront remboursé par le tiré.

La LC n'est plus un effet de commerce, mais simplement une preuve en cas de litige, elle redevient une créance à installer dans le compte fournisseur.

Le bénéficiaire peut avancer les fonds au tiré, et tirer sur lui-même un nouvel effet augmenté des intérêts, et de la TVA au taux de 20%, ainsi que des frais de retour de non payement.

CHAPITRE VIII: LES ENREGISTREMENTS RELATIFS AUX CHARGES DE PERSONNEL

Le personnel est l'ensemble des personnes liées à l'entreprise par un contrat de travail moyennant une rémunération appelée :

- **Salaire :** rémunération du travail manuel de l'ouvrier.
- **Traitement :** rémunération d'un fonctionnaire.
- **Appointement :** rémunération d'un employé.
- **Commission :** rémunération d'un représentant.

Pratiquement, le personnel comprend toutes les personnes pour lesquelles est établi un bulletin de paie.

Le bulletin de paie comprend toutes les opérations relatives au calcul des salaires, des charges sociales, et leur paiement.

I. LES CALCULS RELATIFS À LA PAIE

Les éléments constitutifs de la paie regroupent

A. Le salaire brut :

Il comprend **:**

Le salaire brut est ce qui est versé.

- **Le salaire de base** qui est égal le nombre d'heures normales x taux horaire normal.
- **Les heures supplémentaires** : elles sont majorées pour les jours ouvrables à (25%),

  Le jour, 50% la nuit
- Pour les jours fériés et les jours de repos 50% le jour, et 100 % la nuit. (la nuit de 22 h à 5h).

Ainsi, le taux horaire supplémentaire = taux horaire normal x (1+ taux de majoration

- **Les indemnités** : il s'agit des frais destinés à compenser les frais supportés par les salariés à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions (indemnité de logement, de transport...).
- **Primes et gratifications** : elles sont attribuées aux salariés à titre de récompense ou d'encouragement (prime d'ancienneté, de responsabilité, de rendement, gratification pour le 13ème mois).
- **Avantages en nature et en argent** : ils peuvent être de nature très diverses, nourritures, logement, usage d'une voiture.
- **Les allocations familiales** : Ce sont des prestations servies par la caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) aux salariés ayant des enfants à charge.

Le montant des allocations familiales est de 300 DHS, par mois pour chacun des 3 premiers enfants et de 50 DHS. Par mois pour chacun des 3 suivants :

Le calcul est effectué rétroactivement sur salaire, déclaré et mis à la charge de l'employeur.

Il est versé par anticipation :

- Les prestations à court terme (indemnité journalière de maladie, de maternité, et d'accident et ses remboursements de frais)
- Les prestations à long terme : pensions de vieillesse, de retraite, d'invalidité, et pensions de survivants.

Indemnités pour frais de nourriture ou d'alimentation accordés par les employeurs à leurs salariés **:** sous forme de bons représentatifs de frais de nourriture ou d'alimentation et ce, dans la limite de :

- 20 Dirhams par salarié et par journée de travail ;
- Et 20 % du salaire brut imposable du bénéficiaire**.**

II. LES RETENUES SUR SALAIRES

Salaire brut (**SB**) = salaire de base + heures supplémentaires + primes+ indemnités + avantages en argents et en nature

Salaire net (SN) = salaire brut – retenues sur salaire

Retenues sur salaire = retenues sociales + retenues fiscales

A les retenues sociales sur salaires :

Il s'agit des retenues suivantes :

1) La cotisations salariale à la CNSS : c'est une retenue obligatoire au taux de 4,48% sur un salaire plafonné de 6 000 DHS;

Le taux de cotisations est appliqué à l'ensemble de la rémunération brute plafonnée y compris les indemnités, primes et tous les autres avantages en nature ou en argent.

2) La cotisation à l'assurance maladie obligatoire (**AMO**) : c'est une retenue obligatoire au taux de 2% sur un salaire brut sans plafond ;

3) La cotisation salariale à la Caisse Interprofessionnelle Marocaine de retraite C.I.M.R

Le taux de cotisation pour le salarié et l'employeur peut varier de 3 % à 6 % du traitement de base. Le taux est choisi par l'employeur et est uniformément appliqué à tous les salariés d'une même catégorie (cadres, employés, ouvriers).

4) La cotisation salariale aux organismes de prévoyance sociale (Mutuelles)

Les taux et les bases de calcul sont variables d'un organisme à un autre.

5) La part salariale des primes d'assurance Groupe « Maladie, invalidité …)

L'employeur peut souscrire auprès d'une compagnie d'assurance, un contrat d'assurance au profit de l'ensemble de son personnel pour la couverture des risques de « maladie, invalidité et décès ». La part salariale sera retenue selon les modalités du contrat d'assurance.

B Les retenues relatives aux avances et oppositions sur salaire

1) Avance sur salaire : argent avancé par l'employeur au salarié avant le paiement du salaire mensuel, et il est retranché du salaire net au moment de paiement.

2) Opposition sur salaire : partie de salaire saisie par l'employeur au profit des créancier du salarié (ou suite à l'exécution d'un jugement).

3) Les retenues fiscales (l'impôt sur le revenu (IR)) :

a) Définition

C'est un impôt qui frappe directement le revenu perçu par un employé, il est prélevé à la source mensuellement par l'employeur et versé au percepteur de l'administration fiscal.

b) Revenues imposables

Aux termes de l'article 56 du code général des impôts, sont considérés comme revenus salariaux pour l'application de l'impôt sur le revenu :

- Les traitements ;
- Les salaires ;
- Les indemnités et émoluments ;
- Les allocations spéciales, remboursements forfaitaires de frais et autres rémunérations allouées aux dirigeants des sociétés ;
- Les pensions ;
- Les rentes viagères ;
- Les avantages en argent ou en nature accordés en sus des revenus précités.

c) Les revenus exonérés :

Aux termes de l'article 57 du code général des impôts, sont exonérés de l'impôt :

Les exonérations sont :

c-1) <u>Indemnités</u> allouées en sus du salaire, pour dédommager le salarié de certains frais qu'il est obligé d'exposer eu égard à la nature de sa profession ou de son emploi.

Les principales indemnités exonérées sont

- Indemnités de chaussures, d'habillement, pour travaux salissants ;
- Indemnités de caisse ou de responsabilité ;
- Indemnités de nourriture ;
- Indemnité de fonction ;
- Indemnités de déplacement, de transport et pour utilisation de voiture personnelle ;
- Indemnités kilométriques ;
- Indemnités pour frais de bureau ;
- Indemnités de représentation ;
- Indemnités de panier attribuées aux salariés exerçant dans des chantiers éloignés de leur domicile ;
- Indemnités forfaitaire de mutation, de rapatriement ou de déménagement destinée à couvrir les frais engagés par le salarié à l'occasion de sa mutation pour nécessité de service ;
- Indemnités de séjour ou de défraiement destinée à couvrir les frais de logement et les frais supplémentaires de nourriture supportés à l'occasion des déplacements.

c-2) Allocations familiales et d'assistance à la famille :

- Les allocations familiales à caractère obligatoire (prestations familiales) ;
- Les allocations d'assistance à la famille (prime de naissance, allocation décès, aide exceptionnelle au logement) ;
- Les majorations de retraite ou de pension pour charges de famille.

c-3) Pension d'invalidité

L'exonération s'applique :

- Aux pensions servies aux militaires à la suite soit d'infirmité résultant d'évènements de guerre, soit d'accidents survenus ou de maladies contractées par le fait ou à l'occasion du service ;
- Aux pensions attribuées dans les mêmes circonstances aux ayants cause des militaires décédés (veuves, orphelins, ascendants).

c-4) Rentes viagères versées aux victimes d'accident de travail

Il s'agit des rentes et allocations prévues par la législation du travail et servies en représentation de dommages intérêts pour la réparation d'un préjudice corporel ayant entraîné pour la victime une incapacité permanente, partielle ou totale.

c-5) Indemnités journalières de maladie, d'accident et de maternité et les allocations de décès

c-6) l'indemnité de licenciement

L'indemnité de licenciement légale est déterminée selon les dispositions de l'article 53 du code du travail comme suit[1] :

- 96 Heures pour les cinq (5) premières années d'ancienneté ;
- 144 Heures de la 6ème à la 10ème année ;
- 192 Heures de la 11ème à la 15ème année ;
- 240 Heures au-delà de la 15ème année.

Lorsque le salarié perçoit une indemnité supérieure à celle calculée d'après le barème visé ci-dessus, la partie de l'indemnité excédentaire est intégralement taxable.

Cette indemnité est imposable en la répartissant par parts égales et en l'ajoutant aux salaires annuels des quatre dernières années d'activité du salarié ou sur la durée effective de services, si celle-ci est inférieure à quatre (4) ans, en procédant de la manière suivante :

- Prendre, pour chacune des quatre (4) années, la rémunération effective annuelle et lui rajouter le quart (1/4) de la partie de l'indemnité de départ volontaire imposable ;
- Déterminer le nouveau revenu annuel imposable pour chacune des quatre (4) dernières années en tenant compte des différentes déductions opérées annuellement dont :

-Les frais professionnels variant de 20 à 45 % selon le cas135 ;

- Les retenues pour cotisations de retraite, cotisations aux organismes de prévoyances sociales.
- Calculer l'impôt correspondant à chacune de ces nouvelles bases annuelles ;
- Déterminer le reliquat d'impôt à payer, au titre de chacune de ces quatre années, en faisant la différence entre l'impôt obtenu d'après ces nouvelles bases et celui afférent à la rémunération annuelle déjà prélevé à la source.

Ainsi, le montant de l'impôt afférent à la partie de l'indemnité de licenciement volontaire imposable est égal à l'addition des reliquats d'impôts calculés.

[1] Note circulaire n° 717 relative au code général des impôts, P : 328

c-7) l'indemnité de départ volontaire

c-8) Toutes indemnités pour dommages et intérêts accordées par les tribunaux en cas de licenciement.

4) Détermination de la base imposable

Selon les dispositions de l'article 58 du code général des impôts, le montant salaire net imposable est obtenu en déduisant du salaire brut global **(SBG)** :

- Les éléments exonérés en vertu de l'article **57** ;

-Les éléments visés à l'article **59**, c'est-à-dire les cotisations salariales de retraites et de mutuelles, les frais professionnels, les intérêts d'acquisition ou de construction de logement principal.

5) Les taux de l'IR salarial

5-1) Taux ordinaires[2]

a) Barème annuel de l'IR salarial

Barème annuel de l'IR salarial		
Tranches de revenues (en dhs)	**Taux IR**	**Somme à déduire**
0 – 30 000	**0%**	**0**
30 001 – 50 000	**10%**	**3 000**
50 001 – 60 000	**20%**	**8 000**
60 001 – 80 000	**30%**	**14 000**
80 001 – 180 000	**34%**	**17 200**
Plus de 180 000	**38%**	**24 400**

b) Barème mensuel de l'IR salarial

Barème correspondant à des salariés payés au mois : (paramètre annuel divisé par 12)		
Tranches de revenues (en dhs)	**Taux IR**	**Somme à déduire**
0 – 2500	**0%**	**0**
2501 – 4166,66	**10%**	**250**
4166,67 – 5000	**20%**	**666,67**

[2] Article 73 du code général des impôts

5001 – 6 666,67	**30%**	**1 166,67**
6 666,68 – 15 000	**34%**	**1433,33**
Plus de 15 000	**38%**	**2033,33**

5-2) Taux spécifiques[3]

- Taux de 10 % : pour les commissions et d'honoraires versés aux personnes physiques ;

- Taux de 10 % : pour les rémunérations des prestations de toute nature utilisée au Maroc ou fournies par des personnes physiques non résidentes ;

- **Taux de 17 %** : pour les rémunérations et indemnités occasionnelles ou non visées à l'article 58 ci-dessus si elles sont versées par les établissements publics ou privés d'enseignement ou de formation professionnelle à des enseignants ne faisant pas partie de leur personnel permanent ;

- Taux de 20% : pour les traitements, émoluments et salaires bruts versés aux salariés qui travaillent pour le compte des sociétés ayant le statut «Casablanca Finance City», conformément à la législation et la réglementation en vigueur, pour une période maximale de cinq (5) ans à compter de la date de prise de leurs fonctions ;

- **Taux de 30 %** : pour les rémunérations, les indemnités occasionnelles ou non prévues, si elles sont versées à des personnes ne faisant pas partie du personnel permanent de l'employeur ;

- **Taux de 30 %** : pour les honoraires et rémunérations versés aux médecins non soumis à la taxe professionnelle qui effectuent des actes chirurgicaux dans les cliniques et établissements assimilés ;

- **Taux de 30 %** : pour le montant brut des cachets octroyés aux artistes exerçant à titre individuel ou constitués en troupes ;

- **Taux de 30 %** : pour les remises et appointements alloués aux voyageurs, représentants et placiers de commerce ou d'industrie qui ne font aucune opération pour leur compte ;

6) Technique de calcule de l'IR sur salaire :

La détermination de l'IR sur salaire nécessite le passage par les étapes suivantes :

[3] Article 73 du code général des impôts

<u>Étape 1</u> : Détermination du salaire brut global (SBG) :

SBG = salaire de base + heures supplémentaires +primes + indemnités + avantage en argent et en nature

Avec :

Salaire de base = nombre d'heures x prix unitaire de l'heure

Heures supplémentaires = nombre d'heures supplémentaires x prix unitaire de l'heure majoré

Prime d'ancienneté = (salaire de base + heures supplémentaires) x taux d'ancienneté

Étape 2 : Détermination du salaire brut imposable (SBI)

SBI = SBG – Exonérations

Étape 3 : Détermination du salaire net imposable (SNI)

SNI = SBI – (frais professionnel + Cotisation à la CNSS + Cotisation à l'AMO + Cotisation CIMR + Intérêt pour acquisition logement principal (ou capital et intérêt pour le logement économique)).

Avec :

Éléments déductible	**Calcule**	**Plafond**
Frais professionnel	**SBI** –avantages en argent et en nature) x 20%	2500 DHS par mois ou 30 000 DHS /année
Cotisation à la CNSS	**SBI** x 4,48%	SBI de 6000 DHS par mois ;
Cotisation à l'AMO	**SBI** x 2%	Sans plafond
Cotisation CIMR	**SBI** x taux	- Cotisation : **SNI**[4] x 50% ; - Taux : ne doit pas dépasser 6%.
Intérêt (logement principal)	Intérêt figurant sur tableau d'amortissement du prêt logement	**SNI** x 10%.
Intérêt et capital pour le logement économique[5]	Intérêt et capital figurant sur tableau d'amortissement du prêt logement	Sans plafond

[4] SNI = SBI – (frais professionnel + CNSS + AMO).

Étape 4 : Détermination de l'IR brut

IR brut = SNI x taux – Somme à déduire

Étape 5 : Détermination de l'IR net

IR net = IR brut – déductions pour charge de famille

Les déductions pour charge de famille sont fixées à 30 DHS par personne et par mois avec un plafond de 180 DHS.

- **Les personnes à la charge du contribuable**[6]

- a) **Son épouse** ;

-b**) Ses propres enfants** ainsi que les enfants légalement recueillis par lui à son propre foyer à condition :

- Qu'ils ne disposent pas, par enfant, d'un revenu global annuel supérieur à la tranche exonérée du barème de calcul de l'impôt sur le revenu ;

- Que leur âge n'excède pas 27 ans. Cette condition d'âge n'est toutefois, pas applicable aux enfants atteints d'une infirmité les mettant dans l'impossibilité de subvenir à leurs besoins.

- La femme contribuable bénéficie des réductions pour charge de famille au titre de son époux et de ses enfants lorsqu'ils sont légalement à sa charge et dans les conditions prévues ci-dessus.

Exemple :

Monsieur **G. OMAR** est un salarié auprès de la société « **GLOBALE COMMERCE SARL** » depuis le 1/1/2000.il est marié et père de deux enfants âgés respectivement de 15 et 20 ans, son salaire au titre du mois de mars 2015 se compose des éléments suivants :

- Heures normal : 200 heures à 20 DHS/heures

- Heures supplémentaires effectuées durant les jours fériés: 30 heures effectués entre 6h et 21 h et 40 entre 21 h et 6 h ;

- Prime de rendement : 800 DHS ;

- Indemnité de déplacement justifiée : 2000 DHS ;

---

[5] Logement économique : la superficie ne dépasse pas 80 m^2 couvert et le prix d'acquisition ne dépasse pas 250 000 DHS**.**

[6] Article 74 du code général des impôts.

- Prime de logement : 1500 DHS,

- Indemnité de responsabilité : 900 DHS

Monsieur A. FADLI a engagé au cours du mois de mars les dépenses suivantes :

- Il règle une mensualité de 1500 DHS, (dont 500 DHS d'intérêt) à une banque au titre d'un emprunt logement contracté pour l'acquisition de son logement principal acquis il ya trois ans à 300 000 DHS

- Il cotise à une assurance retraite pour 800 DHS

Travail à faire

Quel est le montant de l'IR qu'il doit acquitter au titre du mois de mars 2015 ?

Solution :

Étape 1 : Détermination du salaire brut global (SBG) :

SBG = Salaire de base + heures supplémentaires +primes + indemnités + avantage en argent et en nature

Salaire de base = 200 X 20 = **4000 DHS**

Heures supplémentaires effectués entre 6h et 21 h (jours fériés) = 30 x (20x1, 50) = **900 DHS**

Heures supplémentaires effectués entre 21h et 6 h (jours fériés) = 40 x (20x2) **= 1600 DHS**

Prime d'ancienneté : date d'embauche le 1/1/2000 donc ancienneté = 15 ans, taux d'ancienneté : 15%

Prime d'ancienneté = (salaire de base + heures supplémentaires) x taux d'ancienneté = (4000 + 900 + 1600) x 15% = **1425 DHS**

Prime de rendement = 800 DHS

Indemnité de déplacement justifiée = 2000 DHS

Prime de logement = 1500 DHS

Indemnité de responsabilité = 900 DHS

Allocation familiale = 200 x2 = 400 DHS

Donc **SBG** = 4000 +900 + 1600 + 1425 + 800 +2000 + 900 +400 = **12 025 DHS**

<u>Étape 2 :</u> Détermination du salaire brut imposable (SBI) :

SBI = SBG – Exonérations

SBI = 12 025 – (2000 + 400) = 9625 DHS

<u>Étape 3 :</u> Détermination du salaire net imposable (SNI)

SNI = SBI – (frais professionnel + Cotisation à la CNSS + Cotisation à l'AMO + Cotisation CIMR + Intérêt pour acquisition logement principal (ou capital et intérêt pour le logement économique)).

Frais professionnel = (SBI – avantage) x 20% Plafond 2500 DHS

Frais professionnel = (9625 **–** 1500) x 20% = **1625 DHS**

Cotisation à la CNSS = 6000 x 4,48% **= 268,80** DHS

Cotisation à l'AMO = 9625 x 2% = **192,50** DHS

Plafond intérêt pour le logement = (SBI – CNSS – FP – AMO) x10%

Plafond intérêt pour le logement = (9625 – **1625 -** 257,40- 192,50) x10% = 755,01

Intérêt pour le logement déductible = **500**

Plafond retraite complémentaire **=** (SBCFFCI – CNSS – FP – AMO) x50%

Plafond retraite complémentaire **=** (9625 – **1625 -** 257,40- 192,50) x50% = 3775,05

Retraite complémentaire déductible = **800**

SNI= 9625 – (**1625 +257,40 +192,50+500+800) = 6250,10 DHS**

SNI=6250,10 DHS

<u>Étape 4</u> : Détermination de l'IR brut

IR brut = SNI x taux – Somme à déduire

IR brut= 6250,10 x 30% - 1 166,67 = 708,36

IR brut=708,36

<u>Étape 5 :</u> Détermination de l'IR net

IR net = IR brut – déductions pour charge de famille

IR net = 708,36 – (30 x3) = 618,36

IR net =618,36

Section III : Les charges sociales supportées par l'entreprise (charges patronales) :

Ce sont les charges sur salaires supportées par l'employeur (Charges patronales) :

A) Charges sociales obligatoires :

1) Natures de cotisations sociales :

Cotisations sociales dues à la CNSS[7]				
Nature de cotisations sociales	**Base de calcul**	**Taux de la Cotisation salariale**	**Taux de la Cotisation patronale**	**Taux Global**
Prestations Familiales	**SBI**[8] sans plafond	0%	6,4%	6,4%
Prestations sociales[1]	**SBI** plafonné à 6000 DHS	4,48%	8,98%	13,46%
Taxe de formation professionnelle	**SBI** sans plafond	0%	1,6%	1,6%
Assurance Maladie Obligatoire	**SBI** sans plafond	2%	3,5%	5,5%

1 Prestations sociales :

	Base de calcul	**Taux Charge patronale**	**Taux Charge Salariale**	**Taux Global**
Prestations sociales à court terme*	**SBI** plafonné à 6000 DHS	1,05%	0,52%	1,57%
Prestations sociales à long terme	**SBI** plafonné à 6000 DHS	7,93%	3,96%	11,89%
TOTAL		**8,98%**	**4,48%**	**13,46%**

2) Base de calcul des cotisations sociales

Les cotisations dues à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale sont assises sur le salaire brut imposable y compris les indemnités, primes, gratifications, avantages en argent, et en nature.

Donc la base des cotisations = SBG – les indemnités exonérées = SBI.

[7] Note circulaire relative à l'assiette de cotisations à la CNSS

[8] SBI = SBG – éléments exonérés

Certaines indemnités sont exonérées de la base des cotisations sociales dues à la CNSS lorsqu' qu'elles représentent des frais justifiés et engagés par le salarié pour l'exercice de son activité.

Liste de certaines indemnités exonérées de la base des cotisations sociales[9]	
Nature de l'indemnité	**Plafond exonéré**
La prime d'outillage	100 DHS/mois
La prime pour travaux salissantes	200 DHS/mois
La prime d'usure des vêtements	100 DHS/mois
La prime d'usure de panier	Deux fois le SMIG horaire.
Les bons de restauration et d'alimentation	*10 DHS par salarié pendant la journée de travail ; *20% du salaire soumis à la cotisation.
L'indemnité de lait	150 DHS/mois
L'indemnité relative aux dépenses téléphoniques	50% de leur montant.
L'indemnité d'utilisation de véhicule personnel	150 DHS/mois
L'indemnité de caisse	150 DHS/mois
L'indemnité de licenciement	Dans la limite des taux fixés par le code travail
L'indemnité pour réduction des intérêts relatifs aux prêts consentis pour acquisition ou construction de logement	Sans plafond
L'indemnité pour frais de déplacement	Sans plafond

[9] Note circulaire relative à l'assiette de cotisations à la CNSS

justifiés	
L'indemnité de transport vers le lieu de travail habituel	- 500 DHS par mois dans le périmètre urbain des villes ; - 750 DHS par mois, lorsque le lieu de travail est situé en dehors du périmètre urbain.
La prime de tournée	1500 DHS /mois
Prime pour l'achat du mouton de l'AID KEBIR	2000 DHS/ salarié

B) Charges sociales facultatives

En sus des charges sociales prévues par la législation de travail, l'employeur peut supporter la couverture d'autres charges sociales au profit de leurs employés :

- La cotisation à la caisse interprofessionnelle de retraite (**CIMR**) ;

- La cotisation aux mutuelles ;

- La cotisation à l'assurance groupe ;

- Les allocations aux œuvres sociales.

C : Les registres et documents de paie

La législation du travail a prévu des moyens spécifiques en la matière ; qui sont :

1) **La carte de travail** : A défaut d'un contrat de travail écrit ou d'une lettre d'engagement, l'employeur est tenu de délivrer une carte de travail à chaque salarié.
2) **Le bulletin de paie** : C'est un document comportant un certain nombre de mentions qui permet de renseigner le salarié sur les modalités de calcul de sa rémunération, la période de travail, primes, déductions,….

Entreprise : **ABC NÉGOCE SA** **CASABLANCA**	Bulletin de paie N° **3/15** Mois de : **Mars 2015**		Fait à **CASA** le : **31/3/2105** Matricule de l'employé : **T556**		N° Affiliation de l'employé à la CNSS : **45678**
Nom et prénom : **TOUMI NASER**					
Date de naissance : **5/3/1973**	Date d'embauche : **18/6/2002**	Grade	Situation familiale : **Marié**	N° CIN	N° compte bancaire : **17809876**
		Base	**Taux**	**Gains**	**Retenues**
Salaires de bases					
Heures supplémentaires					
Prime d'ancienneté					
Indemnité de déplacement					
Indemnité de fonction					
Prime de rendement					
Indemnité de logement					
Cotisation CNSS			**4,48%**		
Cotisation AMO			**2%**		
Cotisation CIMR					
IR net					
Avances					
Oppositions					
TOTAL				**A**	**B**
SALAIRE NET A PAYER = A-B					

3) **<u>Le livre de paie</u>** : c'est un registre tenu obligatoirement par chaque entreprise, et il doit reproduire toutes les mentions portées sur le bulletin de paie,

Le livre de paie doit être présenté aux inspecteurs de travail et ceux de la caisse nationale de sécurité sociale en cas de contrôle.

Entreprise « SALHI SARL »			Livre de paie					Mois de :…….		
Matricule	Nom et prénom	SBG	Retenues					Avance	Opposition	Salaire net
			CNSS	AMO	IR	Autres	Total			
TOTAL										

4) Reçu pour solde de tout compte : Le salarié ou démissionnaire doit signer un reçu de solde de tout compte.

III : Traitement comptable des salaires

L'enregistrement comptable de la paie nécessite le passage par trois étapes à savoir :

A) Enregistrement comptable de la rémunération due aux salariés :

On débite le compte 6171 Rémunérations du personnel par le crédit des comptes :

- 4432 Rémunérations dues au personnel ;
- 4434 Oppositions sur salaires ;
- 3431 Avances et acomptes au personnel ;
- 44525 État, IR ;
- 4441 Caisse Nationale de la Sécurité Sociale ;
- 4443 Caisses de retraite ;
- 4445 Mutuelles.

	Date	Débit	Crédit
6171	Rémunérations du personnel	SBG	
4432	Rémunérations dues au personnel		SN
4434	Oppositions sur salaires		Opposition
3431	Avances et acomptes au personnel		Avance
44525	État, IR		IR salarial
4441	Caisse Nationale de la Sécurité Sociale		Cot sal CNSS + AMO
4443	Caisses de retraite		Cot sal CIMR
4445	Mutuelles		Mutuelle
	Suivant livre de paie pour le mois de ……		
	Date		

B) <u>Enregistrement comptable des charges patronales dues aux organismes sociales</u> :

On débite les comptes :

- 61741 Cotisations de sécurité sociale ;

- 61742 Cotisations aux caisses de retraite ;

- 61743 Cotisations aux mutuelles ;

- 61744 Prestations familiales.

Et on crédite les comptes suivants :

- 4441 Caisse Nationale de la Sécurité Sociale ;

- 4443 Caisses de retraite ;

- 4445 Mutuelles

	Date	Débit	Crédit
61741	Cotisations de sécurité sociale	Cot. Patronal	
61742	Cotisations aux caisses de retraite	Cot. Patronal	
61743	Cotisations aux mutuelles	Cot. Patronal	
61744	Prestations familiales	Cot. Patronal	
4441	Caisse Nationale de la Sécurité Sociale		CNSS
4443	Caisses de retraite		CIMR
4445	Mutuelles		Mutuelle
	Suivant livre de paie pour le mois de ……		
	Date		

C) <u>Enregistrement comptable du règlement des salaires et charges patronales</u>

On débite les comptes :

- 4432 Rémunérations dues au personnel
- 4434 Oppositions sur salaires
- 44525 État, IR
- 4441 Caisse Nationale de la Sécurité Sociale
- 4443 Caisses de retraite
- 4445 Mutuelles

Et on crédite un compte trésorerie **« 5141 banque** ».

	Date	Débit	Crédit
4432	Rémunérations dues au personnel	Cot. Sal + cot pat	
4434	Oppositions sur salaires	IR net	
44525	État, IR	Cot. Sal + cot pat	
4441	Caisse Nationale de la Sécurité Sociale	Cot. Sal + cot pat	

4443	Caisses de retraite	Cot. Sal + cot pat	
4445	Mutuelles		
5141	Banques		SBG +cot pat + IR
	Règlement par virement salaire du mois ……		
	Date		

Application :

Les informations de paie de La société « ALAMI NEGOCE SARL » pour le mois de juin 2015 se présentent comme suit :

Nom et prénom	Ancienneté	Situation de famille	Salaire de base	Prime de rendement		Indemnités de déplacement justifiées	Indemnités de logement
A. NOURI	21 ans	Marié (3enfants)	7800	400		500	-
T. TAWFIK	10 ans	Célibataire	6200	300		700	1200

Mois de juin 2015

Travail à faire

1) Calculer les rémunérations des employés pour le mois de juin 2015.

2) Calculer les charges sociales patronales.

3) Établir le livre de paie de de La société « **ALAMI NEGOCE SARL ».**

3) Comptabiliser les éléments du livre de paie.

4) Comptabiliser les opérations de règlement par chèque bancaire salaires des nets à payer. (30/06/2015) aux employés et des montants dus à l'Etat (IR) et aux différents organismes sociaux (10/07/2015).

Solution :

1) Détermination de la rémunération nette des employés pour le mois de mars 2015.

Éléments	Calcul	A.NOURI	T. TAWFIK
Salaire de base		7800	6200
Prime d'ancienneté (A. NOURI°)	- NOURI = 7800 x 20% =1560 - TAWFIK =6200 x 10% = 620	1560	620
Prime de rendement		400	300
Indemnités de déplacement justifiées		500	700
Indemnités de logement			1200
SBG	- NOURI = 7800 +1560 + 400+ 500 =10260 - TAWFIK = 6200 + 620 + 300 + 700 + 1200 = 9020	**10260**	**9020**
Exonérations			
Indemnités de déplacement justifiées		- 500	- 700
SBI	SBG – IND. Déplacement NOURI = 10260 – 500 TAWFIK = 9020 – 700	**9760**	**8320**
Déduction sur salaire			
Frais professionnel	NOURI = 9760 x 20% = 1952 TAWFIK = (8320 – 1200) x 20% = 1424	1952	1424
Cotisation CNSS	6000 x4, 29%	257,40	257,40
Cotisation AMO	NOURI =9760 x 2% = 195,20 TAWFIK =8320 x 2% =166,40	195,20	166,40
SNI	NOURI= 9760 – (1952+ 257,40 +195,20) =7355,40 TAWFIK = 8320 – (1420 + 1424 + 257,40 +166,40) = 5052,20	**7355,40**	**6472,20**
IR brut	NOURI = 7355,40 x 34%- 1433,33 = 1067,51 TAWFIK = 6472,20 x30%- 1166,67 = 774,99	1067,51	774,99
IR net	NOURI =1067,51 – (4x30) = 947,51	947,51	774,99

Total retenues	NOURI =257,40 + 195,20 + 947,51 = 1400,11 TAWFIK = 257,40+166,40 + 774,99 = 1198,79	1400,11	1198,79
Salaire net à payer (SN)	NOURI = 10260 - 1400,11= 8359,89 TAWFIK =9020 -1198,79= 7547,21	**8859,89**	**7821,21**

2)- Calcul des charges sociales patronales :

Cotisations patronales des charges sociales supportées par l'entreprise			
Nature de cotisation	**Taux de la cotisation**	**Calcul**	**Montant**
Cotisations d'allocation familiale	**6,4%**	(10260 +9020) x6, 4**%**	1233,92
Cotisations pour prestation Sociales	**8,98%**	12000 x **8,98%**=	1077,60
Taxe de formation professionnelle	**1,6%**	(10260 +9020) x1, 6**%**	308,48
Cotisations à l'assurance Maladie obligatoire	**3,5%**	(10260 +9020) x3, 5**%**	674,80
TOTAL			**3294,80**

3) Le livre de paie de la société « ALAMI NÉGOCE SARL »

ALAMI NÉGOCE SARL									
Livre de paie				**Mois de : mars 2015**					
Nom et prénom	**SBG**	**Retenues**					**Avance**	**Opposition**	**Salaire net**
		CNSS	**AMO**	**IR**	**Autres**	**Total**			
A. NOURI	10260	257,40	195,20	947,51		1400,11			8859,89
T. TAWFIK	9020	257,40	166,40	774,99		1198,79			7821,21
TOTAL	**19280**	**514,80**	**361,60**	**1722,50**		**2598,90**			**16681,10**

		Débit	Crédit
	30/6/2015		
6171	Rémunérations du personnel	**19280**	
4432	Rémunérations dues au personnel		**16681,10**
44525	État, IR		**1722,50**
4441	Caisse Nationale de la Sécurité Sociale		**876,40**
	Suivant livre de paie pour le mois de juin		
	D°		
61741	Cotisations de sécurité sociale	**3294,80**	
4441	Caisse Nationale de la Sécurité Sociale		**3294,80**
	Suivant livre de paie pour le mois de juin Charges patronales de cot. Sociales		
	10-07-2015		
4432	Rémunérations dues au personnel	**16681,10**	
44525	État, IR	**1722,50**	
4441	Caisse Nationale de la Sécurité Sociale	**4171,20**	
5141	Banques		**22574,80**
	Règlement par virement salaire du mois de juin		

PARTIE II LES TRAVAUX D'INVENTAIRE

L'inventaire est une opération qui consiste à recenser l'ensemble des éléments « actif et passif » composant du bilan de l'entreprise mais aussi l'ensemble des « charges et produits » composant son résultat. L'inventaire permet dans un premier temps à établir un état descriptif

des actif et passif puis de vérifier la coïncidence avec les informations comptables issues des comptes de l'entreprise.

Les travaux d'inventaire sont légalement obligatoires, ils regroupent ;

- L'inventaire extra comptable
- Les écritures de régularisation qui permettent de corriger les comptes de bilan et de CPC
- La détermination du résultat net de l'exercice
- Établissement des états de synthèse

Ils sont réalisés suivis le schéma suivant :

CHAPITRE X : LES AMORTISSEMENTS

La plupart des immobilisations se déprécient ave l'usage et avec le temps pour des raisons techniques, physiques et économiques. Ces immobilisations doivent subir un amortissement qui a pour but de les ramener à leur valeur nette.

A. Généralités

a) Définition

L'amortissement consiste généralement dans l'étalement sur une durée probable de vie de la valeur des biens normalement amortissables, cet étalement prend la forme d'un plan d'amortissement.

Les immobilisations amortissables sont celle dont le potentiel diminue avec le temps en raison de l'usure, de l'obsolescence et de toute autre cause. Cet amortissement a un caractère définitif.

RQ ; L'amortissement des immobilisations en non-valeur consiste l'étalement par report sur plusieurs exercices d'une charge subie ou consommée ; cet étalement doit être effective sur une durée ne dépassant pas 5 ans, y compris celui de constatation de la charge.

b) Rôle de l'amortissement :

L'amortissement joue un triple rôle.

- C'est un correctif de valeur des immobilisations ; le défaut d'amortissement entraine un faux résultat et la présentation d'un bilan inexact.
- Il permet de répartir le coût d'une immobilisation sur sa durée probable d'utilisation.
- Il permet d'assurer le renouvellement des immobilisations grâce à l'encaisse liquide qu'il permet de maintenir dans l'entreprise en réduisant le décaissement d'impôt et de dividende.

c- Aspect fiscal :

Les entreprises sont tenues d'effectuer l'amortissement quel que soit les résultats. L'amortissement est comme toutes les charges déductibles du MT imposable, il présente des

avantages fiscaux. Toutefois, l'administration impose certaine condition de déductibilité de l'amortissement du résultat imposable.

- L'amortissement doit être régulièrement constaté en charge
- Seuls les biens inscris à l'actif peuvent être amortis, sont donc exclus les biens loués à l'entreprise ou financé par leasing.
- Le bien doit avoir été acquis pour les besoins d'exploitation de l'entreprise, et effectivement soumis à dépréciation
- L'amortissement n'est déductible que dans la limite des taux fixés par l'administration fiscale.

I. Méthode de calcul de l'amortissement :

1. Base de calcul :

L'amortissement est calculé sur la base du prix de revient de l'immobilisation

(Valeur d'origine ; valeur d'entrée).

Le prix de revient hors TVA comprend :

- Le coût réel d'achat,
- Les frais accessoires d'achats pour les immobilisations importées, frais de transport, frais d'installation et montage,

B. Taux d'amortissement :

C'est un coefficient exprimé sous forme d'une fonction ou d'un % par lequel on multiplie la valeur à amortir pour calculer l'annuité d'Amortissement. L'annuité étant le montant de l'amortissement annuel pratiqué à la fin de l'exercice comptable.

C. Différents types d'amortissements :

Il existe plusieurs types d'amortissement ; en étudiant les deux principaux :

1) L'amortissement linéaire ou constant :

C'est le mode d'amortissement couramment pratiqué au Maroc.

a- Calcul d l'amortissement :

Le montant d'amortissement annuel est déterminé : soit en déduisant la valeur d'origine par la durée probable d'utilisation : a =Vo /d. Soit en multipliant la Vo par un aux constant calculé par : t =100/d ; annuité Vo * taux

b- Tableau d'amortissement :

Ce tableau se présente sous la forme d'une fiche individuelle d'une immobilisation lors de son entrée dans le patrimoine.

Il fait apparaitre le montant des amortissements successifs, leurs cumuls à la fois de chaque exercice, ainsi que la valeur nette d'amortissement qui en découle, le tableau d'amortissement se présente comme suit :

Immobilisation N° d'inventaire Acheté au fournisseur			Prix d'acquisition HT Date d'acquisition Durée d'amortissement prévue		
Année	Base d'amortissement	Taux	Annuité	Total des AMT	V Nette

Application :

Soit une voiture acquise pour 120 000 DH, le 1er janvier 1994 la durée d'utilisation est de 5 ans, établir son plan d'amortissement :

Tableau d'amortissement de la voiture

Année	Base d'amort	Taux	Annuités	Total des amort	V nette
1994	120000	20%	24000	24000	96000
1995	120000	20%	24000	48000	72000
1996	120000	20%	24000	72000	48000
1997	120000	20%	24000	96000	24000
1998	120000	20%	24000	120000	0

On constate que :

- Le taux d'amortissement est constant.
- La base d'amortissement est constante.
- L'annuité d'amortissement est constante

En effet lorsque l'acquisition ou la mise en service est faite encours de l'exercice, le 1er amortissement est calculé au prorata temporis, c-à-d proportionnellement à la durée (exprimée en

mois) qui sépare le début du mois d'acquisition ou de mise en service de la date de fin d'exercice.

Application N°2 :

Présenter le tableau d'amortissement d'une camionnette dont la valeur d'entrée est de 300 000, la durée de vie probable est de 5 ans et la date d'acquisition est le 02/09/94.

- Taux : 100/5 = 20%
- Durée d'utilisation pour l'année 94, 2/9/94 ⟶ 31/12/94 = 4 mois
- 1er amortissement : 300 000 x 20% x 4/12 = 20000

Plan d'amortissement de la camionnette

Année	Base d'amort	Taux	Annuités	Total des amort	V nette
1994	300 000	20%	20 000	20 000	280 000
1995	300 000	20%	60 000	80 000	220 000
1996	300 000	20%	60 000	140 000	160 000
1997	300 000	20%	60 000	200 000	100 000
1998	300 000	20%	60 000	260 000	40 000
1999	300 000	20%	40 000	300 000	0

L'amortissement linéaire ne tient pas compte du fait que la diminution de valeur de certaine immobilisation est plus rapide au début des périodes d'amortissement, d'où l'utilisation de type d'amortissement dégressif.

2- Amortissement dégressif :

Adopté par la loi de finance 1994, il est précisé que les immobilisations peuvent être amorties selon le procédé dégressif à l'exception

- Des immeubles, des véhicules de transport de personnes hors les véhicules utilisés par le transport public, le transport collectif du personnel de l'entreprise, et le transport scolaire.
- Les biens dont la durée normale d'utilisation est inférieure à 3 ans

a- Taux d'amortissement dégressif :

Le taux d'amortissement dégressif est obtenu en multipliant le taux d'amortissement par un coefficient qui varie suivant la durée de vie de bien. Les coefficients actuellement applicables pour obtenir le taux d'amortissement sont indiqués dans le tableau suivant sont :

Coefficient	Durée de vie probable du bien
1 ,5	3 ou 4 ans
2	5 ou 6 ans
3	Sup 6 ans

b- Calcul de l'annuité d'amortissement dégressif :

Dans ce système, l'amortissement est calculé en appliquant un taux fixe à un bien dégressif qui est la valeur de 1ère année, la valeur nette d'amortissement et les autres années.

Annuité dégressive = VNA x taux dégressif.

Lorsque l'annuité dégressif d'un bien devient supérieure du quotient de la VNA des biens par le nombre d'année restants à couvrir, on doit recourir à la pratique de l'amortissement constant.

Application N°3

Reprendre l'application N°1, en supposant que l'entreprise adopte le procédé d'amortissement dégressif.

Plan d'amortissement de la voiture

Année	**Base d'amort**	**Taux**	**Annuités**	**Total des amort**	**V nette d'amort**
1994	120 000	40%	48 000	48 000	72 000
1995	72 000	40%	28 800	76 800	43 200
1996	43 200	40%	17 280	84 080	25 520
1997	25 220	50%	12 360	107 040	12 960
1998	12 960	100%	12 960	120 000	0

Application 4

Reprendre l'application 2 en supposant que l'entreprise adopte le procédé d'amortissement dégressif.

Plan d'amortissement de la camionnette

Année	Base d'amort	Taux	Annuités	Total des amort	V nette
1994	300 000	40%	40 000	40 000	260 000
1995	260 000	40%	104 000	144 000	156 000
1996	156 000	40%	62 400	206 400	93 600
1997	9 3600	50%	46 800	253 200	46 800
1998	4 6800	100%	46 800	300 000	0

Le bien sera amorti en 4 ans et 4 mois puisque le calcul de l'amortissement le1er septembre 1994 et se termine le 31 décembre 1998 ;

3- Comparaison des deux types d'amortissement :

Reprenons le 2 -ème tableau de l'amortissement constant et le 2ème tableau de l' amortissement dégressif précédent établis :

Annuité	**Amortissement constant**	**Amortissement dégressif**
1994 (4 mois)	20 000	40 000
1995	60 000	104 000
1996	60 000	62 400
1997	60 000	46 800
1998	40 000	46 800
Total	300 000 Amortissement en 5 ans	300 000 Amortissements en 4ans 4 mois

Ce tableau nous permet de constater que grâce à l'amortissement dégressif l'entreprise peut dégager plus rapidement les ressources permettant le renouvellement des immobilisations, il présente donc des avantages fiscaux.

II. Enregistrement comptable des amortissements :

Les amortissements sont constatés en principe lors de l'inventaire de l'exercice

1-Principe de l'enregistrement

L'amortissement présente deux aspects d'où l'utilisation de deux types de compte ; on constate le principe de l'enregistrement des charges en débitant un compte de classe 6. On constate l'amoindrissement de la valeur d'un élément de l'actif en créditant un compte de la classe 2.

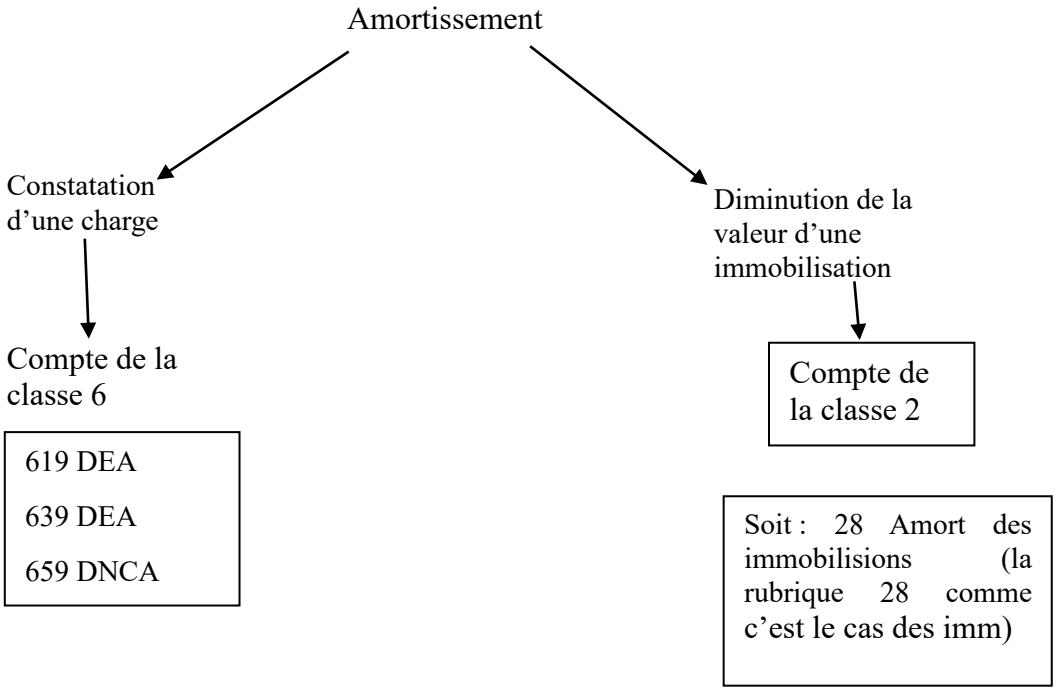

Soit au journal

		d°		
619		DEA	**X**	
	28	Amortissement des immobilisations		**X**
		Constatation de l'amortissement de l'année N		

Application N°5

Les frais préliminaires d'une entreprise se sont élevés à 80 000 DH, ils sont amortissables suivant le procédé constant sur 4 années. A la fin des 4 années, on passera à l'écriture suivante

Taux constant 100/4 = 25%

Annuité 80 000 x 25% = 20 000 DH

6191		DEA des immobilisations en non valeurs	20 000	
	2811	Amortissement des frais préliminaires		20 000
		Dotation de l'année		

2- Présentation du bilan :

Le compte d'amortissement 2 est un compte créditeur, il devrait figure au passif mais pour des raisons de commodité et de clarté, il s'est souscrit à l'actif en diminution des postes concernés afin de faire apparaitre ces derniers par leurs valeurs réelles.

A application 6 :

Une entreprise constituée le 1/1/1996 enregistre les amortissements suivants :

Immobilisations	VO	Dot 98	DOT Amrt 31/12/1998
211 Frais préliminaires	16 000	4 000	12 000
232 Constructions	300 000	15 000	45 000
234 Mat de transport	120 000	24 000	60 000
2355 Matériels de bureau	40 000	10 000	10 000
Total	476 000	53 000	127 000

Actif du bilan au 31-12-98			
Immobilisations	**Brut**	**Amort**	**Net**
211 Frais préliminaires	16 000	12 000	4 000
232 Constructions	300 000	45 000	255 000
234 Mat de transport	120 000	60 000	60 000
2355 Matériels de bureau	40 000	10 000	30 000

Seuls les frais préliminaires disparaissent du bilan quand ils sont totalement amortis.

III Cession d'une immobilisation amortissable :

La cession des biens immobilisés représente une sortie d'immobilisation revêtant un caractère non courant, elle entraine :

-La naissance d'une créance sur l'acquéreur ou un encaissement du prix de l'immobilisation cédé.

-Le retrait de l'actif de l'entreprise de bien cédé

Les étapes à suivre pour la comptabilisation sont les suivants :

Étape 1 : La constatation comptable de l'opération de cession (au cours de l'exercice comptable) :

Date		Débit	Crédit
5…….	Compte de trésorerie	X	
	Ou		
3481	Créances sur cessions d'immobilisations	X	
7512	Produits des cessions des immobilisations incorporelles		X
7513	Produits des cessions des immobilisations corporelles		X
7514	Produits des cessions des immobilisations financières		X
4455	état, TVA facturée		X

Étape 2 : Calcul de la dotation complémentaire

Dotation Complémentaire = VE x T x n/12

n = nombre de mois calculé depuis le 1/1/N jusqu'à la date de cession

Étape 3 : Calcul de la somme d'amortissement

Pour les immobilisations cédées, on doit déterminer le cumul d'amortissement depuis la date de mise en service jusqu'à la date de cession.

- En cas d'amortissement constant la somme d'amortissement est calculée comme suit :

ΣA = (VE x T x n) /12

Ou bien

ΣA = (VE x n) /d

n = nombre de mois calculés depuis le 1/1/N jusqu'à la date de cession

d = durée de vie en mois

- En cas d'amortissement dégressif : on détermine la somme d'amortissement d'après le plan d'amortissement.

Étape 4 : Calcul de la VNA

Pour les immobilisations cédées, on doit déterminer la valeur nette d'amortissement par la formule suivante :

VNA = Valeur d'entrée - Amortissements cumulés

VNA = VE - VE x T x n/12

VNA = VE x [1- (T x n/12)]

VNA = VE x [1- (T x n/12)]

n = Nombre de mois calculés à la date d'acquisition jusqu'à la date de cession

Ou bien **VNA = (VE x n)/d**

d = Durée de vie en mois

Étape 5 : Constatation comptable de la sortie de l'immobilisation

		Débit	Crédit
	31/12/N		
28….	Amortissements du……	x	
6512	VNA des immobilisations incorporelles cédées	x	
6513	VNA des immobilisations corporelles cédées	x	
6514	VNA provisions des immobilisations financières cédées	x	
21…..	Compte de l'immobilisation cédée		x

Exemple

L'entreprise « **RADI EXPORT SARL** » a acquis un matériel de bureau au prix de 145 000 dh le 15/5/2015, frais d'installation 5000 dh, durée de vie probable 5 ans, ce matériel est vendu le 6/8/2018 pour un prix de 70 000 dh (HT) payé au comptant par chèque bancaire N°T56000, TVA 20%.

Travail à faire

Régulariser cette cession ?

Solution :

VE = 145 000 + 5000 = 150 000 dh

T = 100/5 = 20%

Étape 1 : La constatation comptable de l'opération de cession

	06/8/2018	D	C
51111	Chèques en portefeuille	84 000	
7513	Produits des cessions des immobilisations corporelles		70 000
4455	État, TVA facturée		14 000
	Chèque bancaire n°T56000		

Étape 2 : Calcul de la dotation complémentaire :

Dotation complémentaire = VE x T x n /12

Dotation complémentaire = (150 000 x 20% x 8) / 12 = 20 000 dh

	31/12/2018	D	C
61935	D.E.A. des mobiliers, matériels de bureau et aménagements divers	20 000	
2835	Amortissements du mobilier, matériel de bureau et aménagements divers		20 000
	Dotation complémentaire de l'exercice		

Étape 3 : Calcul de la somme d'amortissement

Calcul de la durée (n) **n = Nombre de mois calculés depuis le 15/5/2015 jusqu'à le 6/8/2018**	
Années	**Nombre de mois**
2015	**8**
2016	**12**
2017	**12**
2018	**8**
TOTAL	**40**

ΣA = (VE x T x n) /12

ΣA = 150 000 x 20 % x 40/12

ΣA = 100 000

Ou bien

ΣA = (VE x n) /60

ΣA = (150 000 x 40) / 60 = 100 000 dh

Étape 4 : Calcul de la VNA

VNA (2018) = VE – ΣA

VNA (2018) = 150 000 – 100 000 = 50 000 dh

Étape 5 : Constatation comptable de la sortie de l'immobilisation

	31/12/2018	D	C
2835	Amortissements du mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	100 000	
6513	VNA des immobilisations corporelles cédées	50 000	
2352	Matériel de bureau		150 000
	Cession d'un matériel de bureau		

2) L'échange des immobilisations

L'échange d'une immobilisation amortissable contre une autre se fait de la manière suivante :

a) Constatation de l'entrée de la nouvelle immobilisation

	31/12/N	Débit	Crédit
21….	Compte de l'immobilisation……	x	
34551	État - TVA récupérable sur immobilisations	x	
7512	Produits des cessions des immobilisations incorporelles		x
7512	Produits des cessions des immobilisations corporelles		x
7512	Produits des cessions des immobilisations financières		x
	Banque		x

b) Écriture de régularisation

	31/12/N	Débit	Crédit
619….	DEA du……	x	

28……	Amortissements du ……..		x
	Dotation complémentaire de l'ancienne immobilisation		
	31/12/N		
28….	Amortissements du……	x	
6512	VNA des immobilisations incorporelles cédées	x	
6513	VNA des immobilisations corporelles cédées	x	
6514	VNA provisions des immobilisations financières cédées	x	
	Compte de l'immobilisation cédée		x
	Sortie de l'ancienne immobilisation		
	31/12/N		
	DEA du……	x	
	Amortissements du ……..		x
	Dotation de la nouvelle immobilisation		

Exemple

Le 12/5/2016, une entreprise a acquis une machine de production (M0987) au prix de 350 000 dh HT, frais d'installation 10 000 dh, frais de transport 6000 dh, remise 5%, facture N°33, règlement par chèque bancaire N°T54320, la durée probable d'utilisation est de 5 ans, amortissement selon le système linéaire.

Le 22/8/2018, l'entreprise a échangé l'ancienne machine (M0987) pour un prix de 150 000 dh contre une autre nouvelle (M0999T) qui a pour valeur 600 000 dh HT, TVA 20%, facture N°45, la durée d'utilisation probable de la machine est de 5 ans. Le montant restant dû, a été payé par virement bancaire.

Travail à faire

1) Passer l'écriture d'acquisition de la machine (M0987) ?

2) Passer les écritures de régularisation au 31/12/2018 ?

Solution

1) L'écriture d'acquisition de la machine (M0987).

Facture N°33

Date : Le 12/5/2016	
Éléments	**Montants en dh**
Prix d'achat HT	350 000
Remise 5%	17 500
Net commercial	332 500
Frais d'installation	10 000
Frais de transport	6 000
Coût d'acquisition (VE)	**348 500**
TVA20%	69 700
Net à payer TTC	**418 200**

Journal de l'entreprise

	12/5/2016	D	C
2332	Matériel et outillage	348 500	
34551	État - TVA récupérable sur immobilisations	69 700	
2352	Banque		418 200
	Facture N°33		

2) Les écritures de régularisation au 31/12/2018.

a) Constatation de l'entrée de la nouvelle machine (M0999T)

Facture N°45	Date : Le 22/8/2018
Éléments	**Montants en dh**
Prix de la nouvelle machine (M0999T)	600 000
TVA20%	120 000
Prix TTC	720 000
Reprise de l'ancienne machine (M0987)	**- 150 000**
Net à payer TTC	**570 000**

		Débit	Crédit
31/12/N			
2332	Matériel et outillage	600 000	
34551	État - TVA récupérable sur immobilisations	120 000	
7513	Produits des cessions des immobilisations corporelles		150 000
5141	Banque		570 000
	Facture N°45		

c) Écriture de régularisation

Dotation complémentaire de l'ancienne machine :

Dotation complémentaire = (348 500 x 20% x 8) /12 = 46 466,67 dh

Calcul de la somme d'amortissement de l'ancienne machine

Calcul de la durée (n) **n = nombre de mois calculés depuis le 12/5/2016 jusqu'au 22/8/2018**	
Années	**Nombre de mois**
2016	**8**
2017	**12**
2018	**8**
TOTAL	**28**

ΣA = (VE x T x n) /12

ΣA = (348 500 x 20% x 28) /12

ΣA = 162 633,33 dh

Ou bien

ΣA = (VE x n) /d (avec d = durée de vie probable de l'immobilisation)

ΣA = (348 500 x 28) /60 = 162 633,33 dh

VNA (2018) = VE – ΣA

VNA (2018) = 348 500 – 162 633,33 = 185 866,67 dh

Dotation de la nouvelle machine (M0999T)

Dotation = VE x T

Dotation = (600 000 x T x n) /12

Dotation = (600 000 x 20% x 5) /12 = 50 000 dh

		D	C
	31/12/2018		
61933	D.E.A. des installations techniques, matériel et outillage	46 466,67	
28332	Amortissements du matériel et outillage		46 466,67
	Dotation complémentaire de l'ancienne machine(M0987).		
	31/12/2018		
28332	Amortissements du matériel et outillage	162 633,33	
6513	VNA des immobilisations corporelles cédées	185 866,67	
2332	Matériel et outillage		348 500
	Sortie de l'ancienne machine (M0987).		
	31/12/2018		
61933	D.E.A. des installations techniques, matériel et outillage	50 000	
28332	Amortissements du matériel et outillage		50 000
	Dotation de la nouvelle machine (M0999T)		

c) Retrait d'une immobilisation non complétement amortie

Le retrait d'une immobilisation amortissable se fait à travers les étapes comptables suivantes **:**

		Débit	**Crédit**
	31/12/N		
619….	DEA ……	x	
28……	Amortissements du ……..		x
	Dotation complémentaire de l'immobilisation retirée		
	31/12/N		

619….	DEA ……	x	
28……	Amortissements du ……..		x
	Dotation exceptionnelle de l'immobilisation retirée		
	31/12/N		
28……	Amortissements du ……..	x	
21……	Compte de l'immobilisation retirée		x
	Constatation de la sortie de l'immobilisation retirée		

Exemple

Le 15/6/2015, une entreprise a acquis une machine de production (M00887) au prix de 425 000 dh HT, facture N°23, règlement par chèque bancaire N°T546780, la durée probable d'utilisation est de 5 ans, amortissement selon le système linéaire.

Le 22/9/2018, la machine de production (M00887) a été totalement détruite suite à un accident technique, l'entreprise décide de retirer cette machine de l'actif immobilisé.

Travail à faire

1) Passer l'écriture d'acquisition de la machine (M00887) ?

2) Passer les écritures de régularisation au 31/12/2018 ?

Solution

1) **L'écriture d'acquisition de la machine (M00887).**

Facture N°23 Date : Le 15/6/2015	
Éléments	**Montants en dh**
Prix de la machine (M00887)	**425 000**
TVA20%	85 000
Net à payer TTC	**510 000**

Journal de l'entreprise

		D	C
	15/6/2015		
2332	Matériel et outillage	425 000	
34551	État - TVA récupérable sur immobilisations	85 000	
2352	Banque		510 000
	Facture N°23		

2) Les écritures de régularisation au 31/12/2018.

Dotation complémentaire de la machine(M00887). **:**

Dotation complémentaire = (425 000 x 20% x 9) /12 = 63 750 dh.

Calcul de la somme d'amortissement de l'ancienne machine

Calcul de la durée (n) **n = nombre de mois calculés depuis le 15/6/2015 jusqu'au 22/9/2018**	
Années	**Nombre de mois**
2015	**7**
2016	**12**
2017	**12**
2018	**9**
TOTAL	**40**

ΣA = (VE x T x n) /12

ΣA = (425 000 x 20% x 40) /12

ΣA = 283 333,33 dh

Ou bien

ΣA = (VE x n) /d (avec d = durée de vie probable de l'immobilisation)

ΣA = (425 000 x 40) /60 = 283 333,33 dh.

VNA (2018) = VE – ΣA.

VNA (2018) = 425 000 – 283 333,33= 141 666,67 dh.

		D	C
	31/12/2018		
61933	D.E.A. des installations techniques, matériel et outillage	63 750	
28332	Amortissements du matériel et outillage		63 750
	Dotation complémentaire de la machine (M00887) retirée		
	31/12/2018		
61933	D.E.A. des installations techniques, matériel et outillage	141 666,67	
28332	Amortissements du matériel et outillage		141 666,67
	Dotation exceptionnelle de la machine (M00887) retirée		
	31/12/2018		
28332	Amortissements du matériel et outillage	425 000	
2332	Matériel et outillage		425 000
	Constatation de la sortie de l'immobilisation retirée		

IV Régularisation de la TVA en cas de cession immob amortissable :

On débite 619 DEA, on crédite 28 Amortissement de la constatation de la sortie du bien cédé du patrimoine.

À partir de l'écriture suivante, on solde les comptes d'amortissement et on débite 28 amortissements de l'immobilisation et 6513 VNA des ICC, on crédite 21 immobilisations corp cédé.

La TVA ayant frappé les acquisitions des immobilisations a été régularisé dans le cas la cession de l'immob s'effectue avant 3 années à partir de la date d'acquisition la procédure suivie est la suivante :

-Seul les années entière sont comptées du jours ou du mois d'acquisition ou cession

-Le vendeur de l'immobilisation doit verser au trésor la TVA initialement déduite qui est égale :

- 2/3 de la TVA initialement règle si la vente s'opère durant la même année d'acquisition.
- 1/3 si la vente est faite lors de l'année suivante.

- 0 si la vente s’opère durant la 3ème année à partir de l’année d’acquisition.

La TVA reversée constitue pour l'entreprise une charge non courante, elle est enregistrée au début du compte 6588 : autre charge non courante des exercices antérieurs. Par le crédit du compte 44562 : état TVA a reverser sur cession d'immobilisation.

CHAPITRE XI : LES PROVISIONS

Certains éléments d'actifs (immobilisations financières, stocks, créances, valeurs mobilières de placement) peuvent à la clôture avoir une valeur inférieure à leur valeur d'entrée dans le patrimoine de l'entreprise. Si cette perte de valeur résulte de causes dont les effets ne sont pas jugés irréversibles, il faut alors comptabiliser cette dépréciation.

Par ailleurs, à la date de clôture, des évènements survenus ou en cours sont susceptibles d'occasionner une sortie de ressources, donc un passif externe dont l'échéance et le montant ne peuvent pas toutefois être fixés de façon précise, c'est le cas des dépenses que l'entreprise risque d'avoir à supporter à plus au moins long terme à la suite de litiges en cours, de garanties données aux clients. Ces passifs externes doivent être comptabilisés au bilan sous forme de provisions pour risques et charges.

Section I : Généralité sur les provisions

I) Définition

Les provisions constatent les moins-values probables des immobilisations, des stocks, des créances ou des titres (provision pour dépréciation) ou l'augmentation du passif exigible (provision pour risques et charges).

II) Fonction des provisions

La provision joue trois fonctions essentielles :

- Faire face à l'amoindrissement de la valeur d'un élément d'**actif** résultant des causes dont les effets ne sont pas jugés irréversibles est constaté par une provision pour **dépréciation**. Lorsque les effets sont jugés irréversibles, la dépréciation est constatée comme une perte.
- Faire face à des risques et charges nettement précisés quant à leur objet que les évènements survenus rendent probables **(provision pour risques et charges**).

- Permet à l'entreprise de constituer une fraction de bénéfice imposable placée sous un régime d'exonération fiscale provisoire et constituent en réalité, non pas des provisions, mais des réserves qui ne sont pas libérées de l'impôt.

III) Type de provision

Le code général de la normalisation comptable marocain et le code général des impôts ont prévu deux catégories de provisions :

1) Les provisions pour dépréciation : Correspondent à une diminution de la valeur d'un élément d'actif.

Exemple : Les provisions pour dépréciation des créances.

À l'inventaire, lors de l'établissement des comptes annuels, les entreprises doivent faire le point sur leurs créances, et tenir compte d'informations remettant en cause la solvabilité de certains clients, afin de ne pas présenter des créances douteuses dans leur bilan sans tenir compte du risque de non encaissement qu'elles représentent (application du principe de prudence).

2) Les provisions pour risques et charges : Correspondent à une augmentation du passif exigible à long ou moyen terme.

Exemple

- Provisions

- Charges à répartir sur plusieurs exercices

IV) Distinction de la provision de l'amortissement et de la charge à payer.

1) Provision et amortissement

La provision, comme l'amortissement, peut avoir pour objet des pertes subies par des éléments de l'actif. Elle peut être constituée même en l'absence de bénéfices. Mais elle en diffère en ce sens qu'elle est pour litiges ;

- Provisions pour pertes de change

- Provisions destinée à couvrir des pertes ou des charges futures et probables, alors que l'amortissement se présente comme l'expression d'une dépréciation subie par des éléments de l'actif par le fait du temps ou de l'usage.

2) Provisions et charges à payer

Lorsqu'une charge est certaine et non pas seulement "probable" elle relève des "charges à payer" et non des provisions. Tel est le cas des loyers échus restant dus à la clôture de l'exercice.

V) Caractéristiques des provisions

- Les provisions traduisent des dépréciations conjoncturelles, simplement probables et qui peuvent être réversibles ;

- Les provisions concernent essentiellement les immobilisations non amortissables, elles peuvent cependant être constatées même pour les immobilisations régulièrement amorties, en vue d'augmenter leur dépréciation jugée incertaine mais pour plus de sincérité, l'entreprise rajoute à ses amortissements une provision de plus. Ainsi donc, une immobilisation peut faire l'objet simultanément à un amortissement et à une provision.

- Les immobilisations les plus souvent dépréciées par les provisions sont :

- Le fonds commercial.
- Les terrains (terrains de gisement et carrières sont amortissables).
- Les titres de participation.

- Les provisions concernent les autres éléments d'actif autres que les immobilisations (Stocks, créances, titres et valeurs de placement).

- Les amortissements ne concernent que les immobilisations.

VI) Conditions comptables et fiscales requises pour la création des provisions :

La création des provisions doit respecter un certain nombre de conditions comptables et fiscales :

1) Conditions fiscales

Elles sont au nombre de quatre :

- La provision doit être destinée à faire face à une perte ou à une charge déductible.
- La perte ou la charge doit être nettement précisée quant à sa nature et susceptible d'être évaluée avec une approximation suffisante quant à son montant.
- La perte ou la charge doit être probable et non seulement éventuelle. Mais l'appréciation du caractère probable ou éventuel d'une perte ou d'une charge est le plus souvent une question de fait.
- La probabilité de la perte ou de la charge doit résulter de faits survenus pendant l'exercice.
- Pour que cette provision soit déductible, il faut que la créance douteuse fasse déjà l'objet d'un recours judiciaire dans un délai de douze (12) mois suivant celui de sa constitution.

2) Conditions comptables

Elles sont au nombre de deux :

- La provision doit avoir été effectivement constatée dans les écritures comptables de l'exercice.
- La provision doit avoir figuré sur le tableau des provisions qui est annexé à la déclaration des résultats imposables**.**

3) La provision existante n'est plus nécessaire

Lorsque la charge pour laquelle la provision a été constituée devient certaine ou lorsque le risque se réalise, la charge définitive est enregistrée en classe n°6 et la provision antérieurement constituée et inscrite au bilan de l'entreprise n'est plus justifiée. Elle doit être annulée par le crédit d'un compte de reprise sur provisions.

Section II : Traitement comptable des provisions

I) Technique de comptabilisation

A) Règles et principes de comptabilisation

Le traitement comptable suit la même démarche pour la constitution, réajustement, et annulation de toutes les provisions.

1) Création des provisions

- On débite un compte de charges de la classe **6** « **dotation d'exploitation aux provisions** et on crédite un compte de l'actif « provision **pour dépréciation**… ».

	31/12/N	D	C
	Dotations aux provisions pour…..	X	
	Provisions pour…….		X

2) Réajustement des provisions

Les provisions de l'exercice N sont reportées à l'exercice N+1 (à l'exceptions de la dépréciation des stocks) ;

- On doit corriger le montant de la provision reportée qui doit être égale à la nouvelle dépréciation constatée durant l'exercice N+1.

- Si la nouvelle provision (NP) est supérieure à l'ancienne provision (AP) on doit augmenter la dotation par la différence entre les deux provisions (NP –AP) ;

	31/12/N	D	C
	Dotations aux provisions pour…..	X	
	Provision pour…		X

- Si la nouvelle provision (NP) est inférieure à l'ancienne provision (AP) on doit diminuer la dotation par la différence entre les deux provisions (NP –AP) ;

	31/12/N	D	C
	Provisions pour…….	X	
	Reprises sur provision pour…..		X

3) Annulation des provisions

La réalisation effective (certaine) de la dépréciation entraine l'annulation de la provision.

Lorsque la perte ou la charge en prévision de laquelle une provision a été constituée vient effectivement à se réaliser, cette perte ou cette charge doit être comptabilisée à concurrence du montant de la provision.

À hauteur de la charge comptabilisée, la provision est à réintégrer dans le résultat comptable de l'exercice concerné à travers les reprises sur provision (classe 7). Si la provision est supérieure à la perte ou la charge, elle devient sans objet pour le surplus.

Une provision doit être considérée comme devenue sans objet lorsque la perte ou la charge en vue de laquelle elle avait été constituée ne se réalise pas. Par exemple, encaissement d'une créance qui avait fait l'objet d'une provision pour créance douteuse.

Exemple : un client douteux devient insolvable, donc on doit constater la perte de la créance comme charge définitive « 6182 Pertes sur créances irrécouvrables » et annuler par la suite la provision déjà constituée.

Généralement, les provisions sont annulées dans les cas suivants :

- Provisions deviennent sans objets ;

- Valeur actuelle devient inférieure à la valeur d'entrée ;

- Cession des biens de l'actif qui ont déjà été constatés par des dotations aux provisions (terrains ou de titre….) ;

- Clients deviennent insolvables.

4) Date de constatation comptable des provisions

Toutes les écritures comptables afférentes aux provisions (création, réajustement et annulation) doivent être effectuées à la clôture de l'exercice comptable (31/12/N).

5) Cessation, cession, fusion, scission ou transformation de sociétés

En cas de cessation, cession, fusion, scission ou transformation de sociétés, le montant des dotations de provision constitué et non encore utilisé est rapporté au résultat de l'exercice de l'évènement.

Dans le cadre du régime particulier des fusions par absorbation la provision suit son sort fiscal normal entre les mains de la société absorbante.

B) Traitement comptable des différentes formes de provision

1) Provision pour dépréciation

1-1) Méthode de calcul

Si la valeur actuelle (VA) est supérieure à la valeur d'entrée (VE) : **pas de provision**

Si la valeur actuelle est inférieure à la valeur d'entrée : **constitution de provision**

Provision pour dépréciation = valeur d'entrée - valeur actuelle

La provision pour dépréciation est la constatation comptable de la diminution probable et non définitive de la valeur d'un élément d'actif.

La valeur d'entrée : la valeur inscrite ou constatée à l'actif du bilan,

La valeur actuelle est déterminée selon la nature des éléments inscrits à l'actif du bilan.

Éléments d'actif	**Valeur actuelle**
Les immobilisations incorporelles	Le prix actuel du marché majoré le cas échéant des frais accessoires
Les immobilisations corporelles	Le prix actuel du marché majoré le cas échéant des frais accessoires
Les titres de participations	- Le prix actuel du marché - La rentabilité des titres - Conjointure économique
Les créances immobilisées	Valeur constatée à la date d'inventaire diminuée le cas échéant du montant de la perte probable
Les prêts	Valeur constatée à la date d'inventaire diminuée le cas échéant du montant de la perte probable
Les titres et valeurs de placement	Le prix actuel du marché
Clients et comptes rattachés	Valeur constatée à la date d'inventaire diminuée le cas échéant du montant de la perte probable
Banque	Valeur constatée à la date d'inventaire diminuée le cas échéant du montant de la perte probable
Caisse	Valeur constatée à la date d'inventaire diminuée le cas échéant du montant de la perte probable

1-2) Les provisions pour dépréciation des immobilisations

Les provisions pour dépréciation des immobilisations concernent les éléments d'actifs non amortissables :

-Titre de participation

- Fond commercial

- Terrain.

La méthode de comptabilisation se fait de la manière suivante : On débite un compte de charges de la classe 6 « **dotations d'exploitation aux provisions** et on crédite un compte de l'actif « provision **pour dépréciation**… ».

	31/12/N	D	C
	Dotations aux provisions pour…..	X	
	Provisions pour…….		X

a) Provision pour dépréciation du fonds commercial

Exemple : Suite à la concurrence, le fonds commercial de l'entreprise « **SAFIRI SARL** » a subi une forte diminution estimée à l'ordre de 30 000 dh au cours de l'exercice 2017.

Travail à faire : Passer les écritures nécessaires au journal?

Solution

	31/12/2017	D	C
61942	D.E.P. pour dépréciation des immobilisations incorporelles	30 000	
2920	Provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles		30 000
	Dotation de l'exercice 2017		

b) Provision pour dépréciation des terrains

Exemple : L'entreprise « **NFG SA** » propriétaire d'un terrain acquis pour une valeur de 800 000 dh au cours de l'exercice 2014.

La valeur estimée du terrain est de :- 850 000 au 31/12/2014 ;

- 780 000 dh au 31/12/2015 ;

- 750 000 dh au 31/12/2016 ;

Le 15/9/ 2017, l'entreprise « NFG SA » a cédé ce terrain pour un montant de 790 000 dh (règlement par virement bancaire).

Travail à faire : Passer les écritures nécessaires au journal?

Solution :

Provision pour dépréciation = valeur d'entrée - valeur actuelle

Pour l'année 2014 : VE > VA donc pas de provision

Pour l'année 2015 : VE < VA, on doit constituer une provision pour cette dépréciation de la valeur d'entrée

Provision pour dépréciation = valeur d'entrée - valeur actuelle

Provision pour dépréciation = 800 000 - 780 000 = 20 000 dh

	31/12/2015	D	C
61943 2930	D.E.P. pour dépréciation des immobilisations corporelles Provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles Dotation de l'exercice 2015	20 000	 20 000

Pour l'année 2016 : VE < VA, on doit constituer une provision pour cette dépréciation de la valeur d'entrée

Provision pour dépréciation = valeur d'entrée - valeur actuelle

Provision pour dépréciation = 800 000 - 750 000 = 50 000 **dh.**

Années	**VE**	**VA**	**Provision 2015**	**Provision 2016**	**Réajustement**	
					Dotation	**Reprise**
2016	800 000	750 000	20 000	50 000	30 000	

		D	C
	31/12/2016		
61943	D.E.P. pour dépréciation des immobilisations corporelles	30 000	
2930	Provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles		30 000
	Dotation de l'exercice 2016		

Pour l'année 2017 : Cession du terrain donc on doit procéder de la manière suivante :

- Constater l'écriture de la cession du terrain à la date du 15/9/ 2017,

-Annuler la provision du terrain au 31/12/2017,

- Constater la sortie de l'immobilisation au 31/12/2017.

		D	C
	15/9/2017		
5141	Banque	790 000	
7513	Produits des cessions des immobilisations corporelles		790 000
	Cession du terrain		
	31/12/2017		
2930	Provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles	30 000	
7194	Reprises sur provisions pour dépréciation des immobilisations		30 000
	Annulation de la provision		
	31/12/2017		
6513	VNA des immobilisations corporelles cédées	800 000	
2311	Terrains nus		800 000
	Constatation de la sortie de l'immobilisation		

c) Provision pour dépréciation des titres de participation :

À la date de l'inventaire, on doit évaluer le cours des titres de participation à travers :

Nature des titres de participation	**Valeur actuelle**
TP des sociétés cotées à la bourse	Cours boursier au 31/12/N
TP des sociétés non cotées à la bourse	Prix de marché au 31/12/N

- Si le prix (cours) des titres de participation est inférieur au prix d'acquisition, on doit constituer une dotation de provision pour combler cette dépréciation ;

- Si le prix (cours) des titres de participation est supérieur au prix d'acquisition, aucune dotation à enregistrer.

Dotation de Provision des TP = (Prix d'achat unitaire – valeur actuelle) x quantités

Chaque année, on doit réajuster les provisions des TP de la manière suivante :

- Si la nouvelle provision (NP) pour l'exercice N est supérieure à l'ancienne provision (AP) pour l'exercice N-1 : **dotation de provision**

NP – AP = **différence positive (dotation)**

- Si la nouvelle provision (NP) pour l'exercice N est inférieure à l'ancienne provision(AP) pour l'exercice N-1 : **reprise sur provision**

NP – AP = **différence négative (reprise sur provision).**

Exemple : Le portefeuille des titres de participation d'une entreprise se présente comme suit :

Nature des TP	**Acquisition**		**Cours au 31/12/2014**	**Cours au 31/12/2015**	**Cours au 31/12/2016**	**Cours au 31/12/2017**
	Nombre	**Prix d'achat**				
Action ATC	**500**	**800**	**780**	**770**	**750**	**790**
Action MN	**200**	**600**	**540**	**550**	**560**	**610**
Action BC	**300**	**400**	**370**	**410**	**380**	**360**

Travail à faire

1) Passer les écritures comptables de régularisation au 31/12/2014 ?

2) Passer les écritures comptables de régularisation au 31/12/2015 ?

3) Passer les écritures comptables de régularisation au 31/12/2016 ?

4) Passer les écritures comptables de régularisation au 31/12/2017 ?

Solution

L'exercice 2014

Nature des TP	**Acquisition**		**Cours au 31/12/2014**	**Provision 2014**
	Nombre	**Prix d'achat**		
Action ATC	500	800	780	10 000
Action MN	200	600	540	12 000
Action BC	300	400	370	9 000
TOTAL				**31 000**

Provision (2014) Action ATC = (800 – 780) x 500 = 10 000 dh.

Provision (2014) Action MN = (600 – 540) x 200 = 12 000 dh.

Provision (2014) Action BC = (400 – 370) x 300 = 9 000 dh.

	31/12/2014	D	C
6392	D.E.P. pour dépréciation des immobilisations financières	31 000	
2951	Provisions pour dépréciation des titres de participation		31 000
	Dotation de l'exercice 2014		

L'exercice 2015

Nature des TP	Acquisition		Cours au 31/12/2015	Provision 2014	Provision 2015	Différence de provision NP-AP	Réajustement	
	Nombre	Prix d'achat					Dotation	Reprise
Action ATC	500	800	770	10 000	15 000	+ 5000	5 000	
Action MN	200	600	550	12 000	10 000	- 2 000		2000
Action BC	300	400	410	9 000	0	- 9 000		9000
TOTAL				**31 000**	**25 000**	**- 6 000**	**5 000**	**11 000**

Provision (2015) action ATC = (800 – 770) x 500 = 15 000 dh

Provision (2015) action MN = (600 – 550) x 200 = 10 000 dh

Provision (2015) action BC = VA est supérieure à la VE donc pas de provision

Réajustement (2015) action ATC = 15 000 – 10 000 = + 5000 dh (dotation)

Réajustement (2015) action MN = 10 000 – 12 000 = - 2000 dh (reprise)

Réajustement (2015) action BC = 0 – 9 000 = - 9 000 dh (reprise)

		D	C
	31/12/2015		
6392	D.E.P. pour dépréciation des immobilisations financières	5 000	
2951	Provisions pour dépréciation des titres de participation		5 000
	Dotation de l'exercice		
	31/12/2015		
2951	Provisions pour dépréciation des titres de participation	11 000	
7392	Reprises sur provisions pour dépréciation des immobilisations financières		11 000
	Annulation de la provision		

L'exercice 2016

Nature des TP	Acquisition		Cours au 31/12/2016	Provision 2015	Provision 2016	Différence de provision NP-AP	Réajustement	
	Nombre	Prix d'achat					Dotation	Reprise
Action ATC	500	800	**750**	15 000	25 000	+ 10 000	10 000	
Action MN	200	600	**560**	10 000	8 000	-2 000		2000
Action BC	300	400	**380**	0	6 000	+ 6 000	6 000	
TOTAL				**25 000**	**39 000**	**14 000**	**16 000**	**2 000**

Provision (2016) action ATC = (800 – 750) x 500 = 25 000 dh.

Provision (2016) action MN = (600 – 560) x 200 = 8 000 dh.

Provision (2016) action BC = (400 – 380) x 300 = 6 000 dh.

Réajustement (2016) action ATC = 25 000 – 15 000 = + 10 000 dh (**dotation**).

Réajustement (2016) action MN = 8 000 – 10 000 = - 2000 dh (**reprise**).

Réajustement (2016) action BC = 6000 – 0 = + 6 000 dh (**dotation**).

		D	C
	31/12/2016		
6392	D.E.P. pour dépréciation des immobilisations financières	16 000	
2951	Provisions pour dépréciation des titres de participation		16 000
	Dotation de l'exercice 2016		
	31/12/2016		
2951	Provisions pour dépréciation des titres de participation	2 000	
7392	Reprises sur provisions pour dépréciation des immobilisations financières		2 000
	Annulation de la provision		

L'exercice 2017

Nature des TP	Acquisition		Cours au 31/12/2017	Provision 2016	Provision 2017	Différence de provision NP-AP	Réajustement	
	Nombre	Prix d'achat					Dotation	Reprise
Action ATC	500	800	**790**	25 000	5 000	- 20 000		20 000
Action MN	200	600	**610**	8 000	0	- 8 000		8 000
Action BC	300	400	**360**	6 000	12 000	+ 6 000	6 000	
TOTAL				**39 000**	**17 000**	**- 22 000**	**6 000**	**28 000**

Provision (2017) action ATC = (800 – 790) x 500 = 5 000 dh.

Provision (2017) action MN = VA est supérieure à la VE donc pas de provision.

Provision (2017) action BC = (400 – 360) x 300 = 12 000 dh.

Réajustement (2017) action ATC = 5 000 – 25 000 = - 20 000 dh (reprise).

Réajustement (2017) action MN = 0 – 8 000 = - 8000 dh (reprise).

Réajustement (2017) action BC = 12 000 – 6 000 = + 6 000 dh (dotation).

		D	C
	31/12/2017		
6392	D.E.P. pour dépréciation des immobilisations financières	6 000	
2951	Provisions pour dépréciation des titres de participation		6 000
	Dotation de l'exercice 2017		
	31/12/2017		
2951	Provisions pour dépréciation des titres de participation	28 000	
7392	Reprises sur provisions pour dépréciation des immobilisations financières		28 000
	Annulation de la provision		

d) Cession des titres de participation :

Le traitement comptable concernant la cession des titres de participation se fait à travers deux étapes :

Étape 1 : L'écriture de cession

		D	C
	Date de cession		
6392	Banque	x	
6147	Services bancaires	x	
34552	État - TVA récupérable sur charges	x	
7514	Produits des cessions des immobilisations financières		x
	Cession des TP		

Étape 2 : L'écriture de régularisation

		D	C
	31/12/2017		
6392	D.E.P. pour dépréciation des immobilisations financières	x	
2951	Reprises sur provisions pour dépréciation des immobilisations financières		x
	Annulation de la provision		
	31/12/2017		
6514	VNA provisions des immobilisations financières cédées	x	
2510	Titres de participation		x
	Constatation de la sortie des TP		

Exemple 1 : Le portefeuille des titres de participation d'une entreprise au 31/12/2017 se présente comme suit :

Nature des TP	Acquisition		Cours au 31/12/2016	Cours au 31/12/2017	Cession				
	Nombre	Prix d'achat			Nombre d'action	Prix unitaire	Commission par action	Mode de règlement	Date de cession
Action A	**700**	**250**	**240**	**235**	**200**	**265**	**1 % du prix de cession**	**Virement bancaire**	**15/8/2017**
Action B	**500**	**900**	**870**	**880**	**100**	**910**	**1,5% du prix de cession**	**Virement bancaire**	**10/11/2017**
Action C	**800**	**460**	**450**	**455**	**120**	**454**	**1,4% du prix de cession**	**Virement bancaire**	**22/09/2017**

Travail à faire

1) Passer les écritures comptables de régularisation au 31/12/2016 ?

2) Passer les écritures comptables de régularisation au 31/12/2017 ?

Solution :

L'exercice 2016

Nature des TP	Acquisition		Cours au 31/12/2016	Provision 2016
	Nombre	Prix d'achat		
Action A	**700**	**250**	**240**	7 000
Action B	**500**	**900**	**870**	15 000
Action C	**800**	**460**	**450**	8 000
TOTAL				**30 000**

Provision (2016) action A = (250 – 240) x 700 = 7 000 dh.

Provision (2016) action B = (900 – 870) x 500 = 15 000 dh.

Provision (2016) action C = (460 – 450) x 800 = 8 000 dh.

31/12/2016 D C

6392	D.E.P. pour dépréciation des immobilisations financières	30 000	
2951	Provisions pour dépréciation des titres de participation		30 000
	Dotation de l'exercice 2016		

L'exercice 2017

Nature des TP	Acquisition		Nombre de TP cédés	Nombre des TP restant après cession	Cours des TP au 31/12/2017	Provision 2016	Provision 2017	Différence de provision NP-AP	Réajustement	
	Nombre	Prix d' achat							Dotation	Reprise
Action A	**700**	**250**	**200**	**500**	**235**	7 000	7 500	+ 500	500	
Action B	**500**	**900**	**100**	**400**	**880**	15 000	8 000	- 7 000		7 000
Action C	**800**	**460**	**120**	**680**	**455**	8 000	3 400	- 4 600		4 600
		TOTAL				**30 000**	**18 900**	**- 11 100**	**500**	**11 600**

Provision (2017) Action A = (250 – 235) x 500 = 7 500DHS.

Provision (2017) action B = (900 – 880) x 400 = 8 000 DHS.

Provision (2017) action C = (460 – 455) x 680 = 3 400 DHS.

Réajustement (2017) action A = 7 500 – 7 000 = + 5 00 DHS (dotation).

Réajustement (2017) action B = 8 000 – 15 000 = - 7 000 DHS (reprise).

Réajustement (2017) action C = 3 400 – 8 000 = - 4 600 DHS (dotation) ;

Nature des TP	Cession			Taux de la commission	Commission sur cession des TP	TVA (10%) sur commission	Date de cession
	Nombre	Prix unitaire	Produit de cession				
Action A	**200**	**265**	**53 000**	**1 %**	**530**	**53**	**15/8/2017**
Action B	**100**	**910**	**91 000**	**1,5 %**	**1365**	**136,5**	**10/11/2017**

Action C	**120**	**454**	**54 480**	**1,4 %**	**762,72**	**76,27**	**22/09/2017**

Cession des actions A = **200 x** 265 **= 53 000** dh.

Cession des actions B = **100 x** 910 **= 91 000** dh.

Cession des actions C = **120 x** 454 **= 54 480** dh.

Commission sur cession des actions A = **53 000** x 1**% = 530** dh.

Commission sur cession des actions B **= 91 000 x** 1**,5 % = 1365** dh.

Commission sur cession des actions C = **54 480** x 1**,4 % = 762,72 dh.**

Cession des actions A

Bordereau de cession des actions A	
Éléments	**Montants en dh**
VN des actions cédées = 200 x 250 = 50 000	50 000
Nombre d'actions cédées = 200 x 265 = 53 000	53 000
Commission sur cession des actions A = 53 000 x 1% = 530	530
TVA (10%) sur commission = 530 x 10%	53
Agios TTC = 530 + 53 = 583	583
Net à votre crédit 53000 – 583 = 52 417	52 417

Cession des actions B

Bordereau de cession des actions B	
Éléments	**Montants en dh**
VN des actions cédées = 100 x 900 = 90 000	90 000
Nombre d'actions cédées = 100 x 910 = 91 000	91 000
Commission sur cession des actions B = 91 000 x 1,5 % = 1 365	1 365
TVA (10%) sur commission = 1365 x 10%	136,50

Agios TTC = 1 365 + 136,50 = 1 501,50	1 501,50
Net à votre crédit = 91 000 – 1 501,50 = 89 498,50	89 498,50

Cession des actions C

Bordereau de cession des actions C	
Éléments	Montants en dh
VN des actions cédées = 120 x 460 = 55 200	55 200
Nombre d'actions cédées = 120 x 454 = 54 480	54 480
Commission sur cession des actions C = 54 480 x 1,4 % = 762,72	762,72
TVA (10%) sur commission = 762,72 x 10%	76,27
Agios TTC = 762,72 + 76,27= 838,99	838,99
Net à votre crédit = 54 480– 838,99= 53 641,01	53 641,01

Journal de l'entreprise

		D	C
	15/8/2017		
5141	Banque	52 417	
6147	Services bancaires	530	
34552	État - TVA récupérable sur charges	53	
7514	Produits des cessions des immobilisations financières		53 000
	Cession des actions A		
	22/09/2017		
5141	Banque	53 641,01	
6147	Services bancaires	762,72	
34552	État - TVA récupérable sur charges	76,27	
7514	Produits des cessions des immobilisations financières		54 480
	Cession des actions C		

	10/11/2017		
5141	Banque	89 498,50	
6147	Services bancaires	1 365	
34552	État - TVA récupérable sur charges	136,50	
7514	Produits des cessions des immobilisations financières		91 000
	Cession des actions B		
	31/12/2017		
6392	D.E.P. pour dépréciation des immobilisations financières	500	
2951	Provisions pour dépréciation des titres de participation		500
	Dotation de provision des actions A		
	31/12/2017		
2951	Provisions pour dépréciation des titres de participation	11 600	
7392	Reprises sur provisions pour dépréciation des immobilisations financières		11 600
	Annulation de la provision (action B et C)		
	31/12/2017		
6514	VNA provisions des immobilisations financières cédées	195 200	
2510	Titres de participation		195 200
	Constatation de la sortie des actions A, B et C		
	(200 x 250**) + (100 x** 900**) + (120 x** 460**) = 195 200**		

Exemple 2 : Le portefeuille des titres de participation d'une entreprise au 31/12/2017 se présente comme suit :

Nature des TP	**Acquisition**		**Cours au 31/12/2016**	**Cours au 31/12/2017**	**Cession**				
	Nombre	**Prix d'achat**			**Nombre d'action**	**Prix unitaire**	**Commission par action**	**Mode de règlement**	**Date de cession**

Action A	**400**	**540**	**520**	**-**	**400**	**545**	**1 % du prix de cession**	**Virement bancaire**	**15/8/2017**
Action B	**300**	**750**	**740**	**880**					
Action C	**700**	**260**	**250**	**255**					

Travail à faire :

1) Passer les écritures comptables de régularisation au 31/12/2016 ?

2) Passer les écritures comptables de régularisation au 31/12/2017 ?

Solution : L'exercice 2016

Nature des TP	**Acquisition**		**Cours au 31/12/2016**	**Provision 2016**
	Nombre	**Prix d'achat**		
Action A	**400**	**540**	**520**	**8 000**
Action B	**300**	**750**	**740**	**3 000**
Action C	**700**	**260**	**250**	**7 000**
TOTAL				**18 000**

Provision (2016) action A = (540 – 520) x 400 = 8 000 dh.

Provision (2016) action B = (750 – 740) x 300 = 3 000 dh.

Provision (2016) action C = (260 – 250) x 700 = 7 000 dh.

	31/12/2016	D	C
6392	D.E.P. pour dépréciation des immobilisations financières	18 000	
2951	Provisions pour dépréciation des titres de participation		18 000
	Dotation de l'exercice 2016		

L'exercice 2017

Nature des TP	**Acquisition**		**Nombre de TP**	**Nombre des TP restant**	**Cours des TP au 31/12/2017**	**Provision 2016**	**Provision 2017**	**Différence de provision**	**Réajustement**
	Nombre	**Prix**							

		d'achat		après cession				NP-AP	Dotation	Reprise
Action A	**400**	**540**	**400**	**0**	-	8 000	0	- 8 000		8 000
Action B	**300**	**750**	**-**	-	**745**	3 000	1 500	- 1 500		1 500
Action C	**700**	**260**	**-**	-	**255**	7 000	3 500	- 3 500		3 500
		TOTAL				**18 000**	**5 000**	**- 13 000**	**0**	**13 000**

Provision (2017) action A = pas de provision (actions cédées).

Provision (2017) action B = (750 – 745) x 300 = 3 000 dh.

Provision (2017) action C = (260 – 255) x 700 = 3 500 dh.

Réajustement (2017) action A = 0 – 8 000 = - 8 000) dh (reprise).

Réajustement (2017) action B = 1 500 – 3 000 = - 1 500 dh (reprise).

Réajustement (2017) Action C = 3 500 – 7 000 = - 3 500 DHS (reprise).

Nature des TP	Cession			Taux de la Commission	Commission sur cession des TP	TVA (10%) sur commission	Date de cession
	Nombre	Prix unitaire	Produit de cession				
Action A	**400**	**545**	**218 000**	**1 %**	**2 180**	**218**	**15/8/2017**

Cession des actions A = 400 x 545 **= 218 000** dh

Commission sur cession des actions A = **218 000** x 1**% = 2 180** dh

Cession des actions A

Bordereau de cession des actions A	
Éléments	**Montants en dh**
VN des actions cédées = 400 x 540 = 216 000	216 000
Nombre d'actions cédées = 400 x 545 = 218 000	218 000
Commission sur cession des actions A = 218 000 x 1% = 2 180	2 180
TVA (10%) sur commission = 2 180 x 10%	218

Agios TTC = 2 180 + 218 = 2 398	2398
Net à votre crédit = 218 000 – 2 398 = 215 602	215 602

Cession des actions A

		D	C
	15/8/2017		
5141	Banque	215 602	
6147	Services bancaires	2 180	
34552	État - TVA récupérable sur charges	218	
7514	Produits des cessions des immobilisations financières		218 000
	Cession des actions A		
	31/12/2017		
2951	Provisions pour dépréciation des titres de participation	13 000	
7392	Reprises sur provisions pour dépréciation des immobilisations financières		13 000
	Annulation de la provision (action A,B et C)		
	31/12/2017		
6514	VNA provisions des immobilisations financières cédées	216 000	
2510	Titres de participation		216 000
	Cession des actions A		

1-3) Provisions pour dépréciation des stocks

a) Principe

Les éléments du stock subissent des diminutions de valeurs, d'où la nécessité de constituer des provisions pour dépréciations.

A la date d'inventaire, l'entreprise évalue en quantité et valeur les stocks finaux existants afférents au :

-Stocks de marchandises ;

- Stocks de matières et fournitures consommables ;

- Stocks de produits en cours ;

- Stocks de produits intermédiaires et produits résiduels ;

- Stocks de produits finis ;

Si la valeur actuelle du SF est inférieure à la valeur d'entrée, l'entreprise doit constituer une dotation de provision des stocks.

Si la valeur actuelle du SF est supérieure à la valeur d'entrée aucun traitement comptable à effectuer (pas de provision).

b) Calcul de la provision des stocks :

Dotation de la provision = Valeur actuelle - valeur d'entrée

c) Traitement comptable

Le traitement comptable des dotations aux provisions pour dépréciation se fait à travers deux étapes :

Étape 1 : Annulation de l'ancienne provision déjà constituée au 31/12/N-1

31/12/N-1

61961	D.E.P. pour dépréciation des stocks	X	
7196	Reprises sur provisions pour dépréciation de l'actif circulant		X
	Annulation de la provision de l'exercice N-1		

Étape 2 : Création d'une nouvelle provision au 31/12/N

31/12/N

61961	D.E.P. pour dépréciation des stocks	X	
3911	Provisions pour dépréciation des marchandises		X
	Dotation de l'exercice N		

Exemple

L'inventaire des stocks finaux d'une entreprise fait ressortir les informations suivantes :

Nature des stocks	Valeur d'entrée	Valeur actuelle 31/12/2017	Provision au 31/12/2016
Matières premières	200 000	180 000	30 000
Produits en cours	80 000	70 000	20 000
Produits finis	700 000	650 000	60 000

Travail à faire

Passer les écritures comptables de régularisation au 31/12/2017?

Solution

1) **Les écritures comptables de régularisation au 31/12/2017**

Nature des stocks	Valeur d'entrée	Valeur actuelle 31/12/2017	Provision au 31/12/2017	Provision au 31/12/2016
Matières premières	200 000	180 000	20 000	30 000
Produits en cours	80 000	70 000	10 000	20 000
Produits finis	700 000	650 000	50 000	60 000
TOTAL			**80 000**	**110 000**

Étape 1 : Annulation de l'ancienne provision déjà constituée au 31/12/2016

31/12/2017

3912	Provisions pour dépréciation des matières et fournitures	30 000	
3913	Provisions pour dépréciation des produits en cours	20 000	

3915	Provisions pour dépréciation des produits finis	60 000	
7196	Reprises sur provisions pour dépréciation de l'actif circulant		110 000
	Annulation des provisions de l'exercice 2016		

Étape 2 : Création d'une nouvelle provision au 31/12/2017

	31/12/2017	D	C
61961	D.E.P. pour dépréciation des stocks	80 000	
3912	Provisions pour dépréciation des matières et fournitures		20 000
3913	Provisions pour dépréciation des produits en cours		10 000
3915	Provisions pour dépréciation des produits finis		50 000
	Dotation de l'exercice 2017		

1-4) Provisions pour dépréciation des créances

a) Principe :

Les créances sur clients sont fréquemment exposées à de grands risques de dépréciation à cause de :

-Client en difficulté financière ;

- Difficulté de recouvrement des créances ;

- Cessation de paiement des clients ;

- Client en contentieux avec l'entreprise ;

- Client qui refuse le paiement des créances.

b) Condition

La création des provisions pour créances douteuses est conditionnée par :

- L'inscription des créances dans le bilan de l'entreprise ;

- Le reclassement des créances du compte client au compte « **3424 Clients douteux ou litigieux »** ;

- L'introduction d'un recours judiciaire dans un délai de douze (12) mois suivant celui de la constitution de la provision pour dépréciation des créances ;

- La conversion de créances libellées en monnaie étrangère en dirhams avant la constitution de la provision.

c) Calcul de la provision

Calcul de la provision sur créance client	**Taux de TVA**	**Exemples**
Dotation de la provision = (créance TTC/1,07) x taux de dépréciation	7%	Créance TTC = 32 100, taux de dépréciation 10% donc provision = (32 100 /1,07) x 10% = 3000
Dotation de la provision = (créance TTC/1,10) x taux de dépréciation	10%	Créance TTC = 44 000, taux de dépréciation 20% donc provision = (44 000 /1,10) x 20% = 8 000
Dotation de la provision = (créance TTC/1,14) x taux de dépréciation	14%	Créance TTC = 68 400, taux de dépréciation 30 % donc provision = (68 400/1,14) x 30 % = 18 000
Dotation de la provision = (créance TTC/1,20) x taux de dépréciation	20%	Créance TTC = 72 000, taux de dépréciation 50 % donc provision = (72 000 /1,20) x 50 % = 30 000

d) Traitement comptable

Le traitement comptable des provisions pour dépréciations des créances se fait de la manière suivante :

Étape 1 : Reclassement des créances de l'entreprise en :

Clients solvables

Aucun traitement comptable n'est effectué ;

Clients douteux

Dans ce cas l'entreprise doit converser la créance du compte client au compte **« 3424 Clients douteux ou litigieux »**, et constituer une provision pour dépréciation.

31/12/N			
3424	Clients douteux ou litigieux	x	
3421	Clients		x
	Reclassement du compte client		

Clients insolvables

Le traitement comptable des clients insolvables se fait de la manière suivante :

- Pour les créances qui sont devenues irrécouvrables, la perte devient définitive et non probable, l'entreprise ne peut pas constater une dotation de provision pour dépréciation.

- Pour les créances inscrites au compte « 3421 clients » on passe l'écriture comptable suivante :

31/12/N		D	C
6585	Créances devenues irrécouvrables	x	
4455	État, TVA facturée	x	
3421	Clients		x
	Suivant tableau des créances		

Pour les créances inscrites au compte « 3424 Clients douteux ou litigieux » on passe l'écriture comptable suivante :

Étape 1 : Annulation de la provision déjà constituée

31/12/N		D	C
3942	Provisions pour dépréciation des clients et comptes rattachés	X	
7196	Reprises sur provisions pour dépréciation de l'actif circulant		x
	Suivant tableau des provisions		

Étape 2 : Constatation de la perte définitive de la créance

	31/12/N	D	C
6182	Pertes sur créances irrécouvrables	X	
4455	État, TVA facturée	X	
3424	Clients douteux ou litigieux		x
	Suivant tableau des créances		

Exemple : L'état des créances de l'entreprise « **NACIRI** » au 31/12/2017 se présente comme suit :

Créances sur clients	**Créances TTC au 31/12/2016**	**Taux de dépréciation au 31/12/2016**	**Recouvrement durant 2017**	**Observations au 31/12/2017**
FILALI SARL	72 000	50%	30 000	Porter la provision à 70% du solde
FAHMI	48 000	40%	10 000	On pense récupérer 30% de la créance
TALBI négoce SARL	120 000	20%	20 000	Perte probable estimée à 40%
JALIL	96 000	30%	6 000	Pour solde

- TVA au taux de 20%
- État des créances en 2017
- Le client « **RADI SARL** » débiteur de 36 000 dh TTC en redressement judiciaire, on espère récupérer 70% de la créance.
- Le client « **Société CBS** SA » débiteur de 60 000 dh TTC, est totalement insolvable.

Travail à faire

1) Passer les écritures comptables de régularisation au 31/12/2016 ?

2) Passer les écritures comptables de régularisation au 31/12/2017 ?

Créances sur clients	**Créances TTC Au 31/12/2016**	**Taux de dépréciation au 31/12/2016**	Calcul de la provision	Provision au 31/12/2016
FILALI SARL	72 000	50%	(72 000/1,2) x 50% = 30 000	30 000

FAHMI	48 000	40%	(48 000/1,2) x 40% = 16 000	16 000
TALBI négoce SARL	120 000	20%	(120 000/1,2) x 20% = 20 000	20 000
JALIL	96 000	30%	(96 000/1,2) x 30% = 24 000	24 000
TOTAL				**90 000**

Journal de l'entreprise au 31/12/2016

	31/12/2016	D	C
61964	D.E.P. pour dépréciation des créances de l'actif circulant	90 000	
3942	Provisions pour dépréciation des clients et comptes rattachés		90 000
	Suivant tableau des provisions		

1) Les écritures comptables de régularisation au 31/12/2017

Reclassement des comptes clients			
Créances sur clients	**Créances TTC**	**Ancienne imputation comptable**	**Nouvelle imputation comptable**
RADI SARL	36 000	3421 Clients	3424 Clients douteux ou litigieux

Tableau des provisions au 31/12/2017

Créances sur clients	**Créances TTC**	**Recouvrement en 2017**	**Créances TTC au 31/12/2017**	**Taux de dépréciation au 31/12/2017**	**Calcul de la provision**	**Provision au 31/12/2017**
FILALI SARL	72 000	30 000	42 000	70%	(42 000/1,2) x 70% = 24 500	24 500
FAHMI	48 000	18 000	30 000	70%	(30 000/1,2) x 70% = 17 500	17 500
TALBI négoce SARL	120 000	30 000	90 000	40%	(90 000/1,2) x 40% = 30 000	30 000
JALIL	96 000	6 000	90 000		Pour solde	0
RADI SARL	36 000	0	36 000	30%	(36 000/1,2) x 30% = 9 000	9 000
TOTAL						**81 000**

Tableau de réajustement des provisions au 31/12/2017

Créances	**Créances**	**Provision**	**Provision**	**Différence**	**Créances**	**Réajustement**

sur clients	TTC au 31/12/2017	au 31/12/2016	au 31/12/2017	de provision NP -AP	irrécouvrables HT	Dotation	Reprise
FILALI SARL	42 000	30 000	24 500	- 5 500			5 500
FAHMI	30 000	16 000	17 500	+ 1500		1 500	
TALBI négoce SARL	90 000	20 000	30 000	+ 10 000		10 000	
JALIL	90 000	24 000	0	- 24 000	75 000		24 000
RADI SARL	36 000	0	9 000	+ 9 000		9 000	
Société CBS SA	60 000	0	0	0	50 000		
TOTAL	**348 000**	**90 000**	**81 000**	**- 9000**	**125 000**	**20 500**	**29 500**

Écritures comptables au 31/12/2017

Client « FILALI SARL »

	31/12/2017	D	C
3942	Provisions pour dépréciation des clients et comptes rattachés	5 500	
7196	Reprises sur provisions pour dépréciation de l'actif circulant		5 500
	Suivant tableau des provisions		

Client « FAHMI»

	31/12/2017	D	C
61964	D.E.P. pour dépréciation des créances de l'actif circulant	1 500	
3942	Provisions pour dépréciation des clients et comptes rattachés		1 500
	Suivant tableau des provisions		

Client « TALBI négoce SARL »

		D	C
	31/12/2017		
61964	D.E.P. pour dépréciation des créances de l'actif circulant	10 000	
3942	Provisions pour dépréciation des clients et comptes rattachés		10 000
	Suivant tableau des provisions		

Client « JALIL »

		D	C
	31/12/2017		
6182	Pertes sur créances irrécouvrables	75 000	
4455	État, TVA facturée	15 000	
3424	Clients douteux ou litigieux		90 000
	31/12/2017		
3942	Provisions pour dépréciation des clients et comptes rattachés	24 000	
7196	Reprises sur provisions pour dépréciation de l'actif circulant		24 000
	Suivant tableau des provisions		

Client « RADI SARL »

		D	C
	31/12/2017		
3424	Clients douteux ou litigieux	36 000	
3421	Clients		36 000
	Suivant tableau des créances		
	31/12/2017		
61964	D.E.P. pour dépréciation des créances de l'actif circulant	9 000	
3942	Provisions pour dépréciation des clients et comptes rattachés		9 000
	Suivant tableau des provisions		

Client « Société CBS SA »

	31/12/N	D	C
6585	Créances devenues irrécouvrables	50 000	
4455	État, TVA facturée	10 000	
3421	Clients		60 000
	Suivant tableau des créances		

1-4) Provisions pour dépréciation des TVP

Définition

Les Titres et valeurs mobilières de placement (TVP) sont des titres acquis par l'entreprise en vue de réaliser un gain à brève échéance. Ces titres sont donc, en principe cédés rapidement.

Les TVP font partie de l'actif circulant. Ils sont regroupés dans les comptes de la classe 3 du plan de comptes et sont classées d'après leur nature :

Actions	**Droit de propriété avec revenu variable (dividende).**
Obligations	**Droit de créance avec revenu fixe (intérêt).**

Lors de l'inventaire, l'entreprise enregistre pour chaque catégorie de titres, les moins-values éventuelles ; ces moins-values font l'objet de provisions.

Calcul du montant de la provision

Provision = (valeur d'entrée unitaire – valeur actuelle unitaire) x nombres des TVP

- Si la VE des **TVP** est inférieure à la valeur actuelle, donc il y a une moins- value, l'entreprise doit constituer une provision en vertu du principe de prudence.

- Si la VE des **TVP** est supérieure à la valeur actuelle donc il y a une plus-value, aucun traitement comptable à effectuer.

Exemple :

Au 31/12/2017, l'état des TVP d'une entreprise se présente comme suit :

Nature des TVP	Valeur d'entrée unitaire	Valeur actuelle unitaire (cours)	Nombre d'action
Action A	500	480	1000
Action B	600	590	2000
Action C	450	460	1200

Travail à faire : Calculer le montant de la provision au 31/12/2017 ?

Solution :

Soit :VE : Valeur d'entrée

VA : Valeur actuelle

Tableau des provisions au 31/12/2017

Nature des TVP	Valeur d'entrée unitaire	Valeur actuelle unitaire (cours au 31/12/2107)	Nombre d'action	Différence entre VE et VA	Calcul de la provision
Action A	500	480	1 000	- 20	20 x 1000 = 20 000
Action B	600	590	2 000	- 10	10 x 2000 = 20 000
Action C	450	460	1 200	+ 10	0
TOTAL					**40 000**

Traitement comptable

- Si VE <VA donc moins -value, l'entreprise doit constituer une provision pour dépréciation

	31/12/N	D	C
6394	Dotations aux provisions pour dépréciation des TVP	X	
3950	Provisions pour dépréciation des TVP		X
	Dotation de l'exercice N		

- Si VE > VA donc plus -value, aucune écriture comptable à effectuer.

- L'entreprise n'a pas le droit de pratiquer une compensation entre les plus–values et les moins-values des TVP de nature différente.

Cession des TVP :

Le traitement comptable de la cession des TVP se fait à travers les étapes suivantes :

Étape 1 : Écriture de cession

Résultat de cession : perte

Date de cession			
5141	Banque	A	
6147	Services bancaires	B	
34552	État - TVA récupérable sur charges	C	
6385	Charges nettes sur cession des TVP	D	
3500	Titres et valeurs de placement		e

d = (Prix de cession – prix d'achat) x nombres des actions cédées

Résultat de cession : bénéfice

Date de cession			
5141	Banque	A	
6147	Services bancaires	B	
34552	État - TVA récupérable sur charges	C	
3500	Titres et valeurs de placement		d
7385	Produits nets sur cessions des TVP		e

Avec : a = (d + e) – (b + c)

e = (Prix de cession – prix d'achat) x nombres des actions cédées

Étape 2 : Écriture de régularisation

31/12/N			
3950	Provisions pour dépréciation des TVP	X	
7394	Reprises sur provisions pour dépréciation des TVP		x

Exemple : Le 22/05/2015, l'entreprise « **CTB SA »** a acquis les titres et valeurs de placement (TVP) suivants :

Nature des TVP	**Prix d'achat unitaire**	**Nombre**	**Commission**	**Mode de règlement**
Action A	450	600	0,4 % du prix d'achat	Virement bancaire
Action B	250	700	0,4 % du prix d'achat	Virement bancaire
Action C	820	500	0,4 % du prix d'achat	Virement bancaire

TVA sur commission au taux de 10%

Le cours des TVP à l'inventaire des années 2015, 2016, 2017 se présente comme suit :

Nature des TVP	**Prix d'achat unitaire**	**Nombre**	**Cours au 31/12/2015**	**Cours au 31/12/2016**	**Cours au 31/12/2017**
Action A	450	600	440	445	430
Action B	250	700	245	240	246
Action C	820	500	800	810	815

Durant l'exercice 2017, l'entreprise « CTB SA » a cédé les TVP suivants :

Nature des TVP	**Prix d'achat unitaire**	**Nombre**	**Cession des TVP**				
			Nombre	**Prix unitaire**	**Date de cession**	**Commission**	**Mode de règlement**
Action A	450	600	300	460	15/05/2017	0,5% du prix de cession	Virement bancaire
Action B	250	700	400	240	23/06/2017	0,5% du prix de cession	Virement bancaire

Action C	820	500	400	830	10/10/2017	0,5% du prix de cession	Virement bancaire

Travail à faire

1) Passer l'écriture d'acquisition des TVP durant l'exercice 2015?

2) Passer les écritures de régularisation au 31/12/2015 ?

3) Passer les écritures de régularisation au 31/12/2016 ?

4) Passer les écritures de cession durant l'exercice 2017 ?

5) Passer les écritures de régularisation au 31/12/2017 ?

Solution

1) L'écriture d'acquisition des TVP durant l'exercice 2015

Nature des TVP	**Prix d'achat unitaire**	**Nombre**	**Prix d'achat total**	**Commission**	**TVA sur commission 10%**
Action A	450	600	270 000	1080	108
Action B	250	700	175 000	700	70
Action C	820	500	410 000	1 640	164
TOTAUX			**855 000**	**3 420**	**342**

- Commission sur achat des actions A = (450 x 600) x 0,4% = 1080 dh.

- Commission sur achat des actions B = (250 x 700) x 0,4% = 700 dh.

- Commission sur achat des actions C = (820 x 500) x 0,4% = 1640 dh.

	22/05/2015	D	C
3500	Titres et valeurs de placement	855 000	
6147	Services bancaires (commission)	3 420	
34552	État - TVA récupérable sur charges	342	

5141	Banque Achat des actions A, B et C		858 762

2) Les écritures de régularisation au 31/12/2015

Nature des TVP	Nombre des TVP	Valeur d'entrée unitaire VE	Valeur actuelle unitaire (cours au 31/12/2105) VA	Différence entre VE et VA VE – VA	Calcul de la provision
Action A	600	450	440	**- 10**	600 x 10 = 6 000
Action B	700	250	245	**- 5**	700 x 5 = 3 500
Action C	500	820	800	**- 20**	500 x 20 = 10 000
TOTAL					**19 500**

Écriture comptable au 31/12/2015

	31/12/2015	D	C
6394 3950	Dotations aux provisions pour dépréciation des TVP Provisions pour dépréciation des TVP Provisions des actions A, B et C	19 500	 19 500

3) Les écritures de régularisation au 31/12/2016

Nature des TVP	**Acquisition**		**Cours des TP au 31/12/2016**	**Provision 2015**	**Provision 2016**	**Différence de provision** **NP-AP**	**Réajustement**	
	Nombre	**Prix d'achat**					**Dotation**	**Reprise**
Action A	600	450	445	6 000	3 000	- 3 000		3 000

Action B	700	250	240	3 500	7 000	+ 3 500	3 500	
Action C	500	820	810	10 000	5 000	- 5 000		5 000
TOTATUX				**19 500**	**15 000**	**- 4 500**	**3 500**	**8 000**

Provision (2016) action A = (450 – 445) x 600 = 3 000 dh.

Provision (2016) action B = (250 – 240) x 700 = 7 000 dh.

Provision (2016) action C = (820 – 810) x 500 = 5 000 dh.

Réajustement (2016) action A = 3 000 – 6 000 = - 3 000 dh (reprise).

Réajustement (2016) action B = 7 000 – 3 500 = + 3 500 dh (dotation).

Réajustement (2016) action C = 5 000 – 10 000 = - 5 000 dh (reprise).

		D	C
	31/12/2016		
6394	Dotations aux provisions pour dépréciation des TVP	3 500	
3950	Provisions pour dépréciation des TVP		3 500
	Augmentation des provisions des actions B		
	31/12/2016		
3950	Provisions pour dépréciation des TVP	8 000	
7394	Reprises sur provisions pour dépréciation des		8 000
	Diminution des provisions des actions A et C		

4) Les écritures de cession durant l'exercice 2017

Cession des actions A

Nature des TP	Cession			Taux de la commission	Commission sur cession des TP	TVA (10%) sur commission	Date de cession
	Nombre	Prix unitaire	Produit de cession				
Action A	**300**	460	138 000	**0,5 %**	**690**	**69**	**15/05/2017**

Cession des actions A = 300 x 460 **= 138 000** dh.

Commission sur cession des actions A = **218 000** x 0**,5% = 690** dh.

Cession des actions A

Bordereau de cession des actions A	
Éléments	**Montants en DHS**
VN des actions cédées = 300 x 450 **= 135 000**	**135 000**
Produit de la cession = 300 x 460 **= 138 000**	**138 000**
Résultat de la cession = 138 000 – 135 000 = + 3 000	**+ 3 000**
Commission sur cession des actions A = 138 000 x 0,5 % = 690	**690**
TVA (10%) sur commission 690 x 10%	**69**
Agios TTC = 690 + 69 = 759	**759**
Net à votre crédit = 138 000 – 759 = 137 241	**137 241**

Cession des actions A

	15/05/2017	D	C
5141	Banque	137 241	
6147	Services bancaires (commission)	690	
34552	État - TVA récupérable sur charges	69	
3500	Titres et valeurs de placement		135 000
7385	Produits nets sur cessions des TVP		3 000
	Cession des actions A		

Cession des actions B

Nature des TP	Cession			Taux de la commission	Commission sur cession des TP	TVA (10%) sur commission	Date de cession
	Nombre	Prix unitaire	Produit de cession				
Action B	400	240	96 000	**0,5 %**	**480**	**48**	23/06/2017

Cession des actions B = 400 x 240 **= 96 000** DHS.

Commission sur cession des actions B = **96 000** x 0**,5% = 480 DHS.**

Bordereau de cession des actions B	
Éléments	**Montants en dh**
VN des actions cédées = 400 x 250 = 100 000	**100 000**
Produit de la cession = 400 x 240 **= 96 000**	**96 000**
Résultat de la cession = 96 000 – 100 000 = - 4000	**- 4 000**
Commission sur cession des actions A = 96 000 x 0,5% = 480	**480**
TVA (10%) sur commission= 480 x 10%	**48**
Agios TTC = 480 + 48 = 528	**528**
Net à votre crédit = 96 000 – 528 = 95 472	**95 472**

Cession des actions B

	23/06/2017	D	C
5141	Banque	95 472	
6147	Services bancaires (commission)	480	
34552	État - TVA récupérable sur charges	48	
6385	Charges nettes sur cession des TVP	4 000	
3500	Titres et valeurs de placement		100 000
	Cession des actions B		

Cession des actions C

Nature	Cession	Taux de la	Commission sur	TVA (10%)	Date de

des TP	Nombre	Prix unitaire	Produit de cession	commission	cession des TP	sur commission	cession
Action C	**400**	**830**	**332 000**	**0,5 %**	**1 660**	**166**	10/10/2017

Cession des actions C = 400 x 830 **= 332 000** dh.

Commission sur cession des actions C = **332 000** x 0**,5% = 1 660 dh.**

Cession des actions C

Bordereau de cession des actions C	
Éléments	**Montants en dh**
VN des actions cédées = 400 x 820 = 328 000	**328 000**
Produit de la cession = 400 x 830 **= 332 000**	**332 000**
Résultat de la cession = 332 000 – 328 000 = + 4 000	**+ 4 000**
Commission sur cession des actions A = 332 000 x 0,5% = 1 660	**1 660**
TVA (10%) sur commission 1 660 x 10%	**166**
Agios TTC = 1 660 + 166 = 1 826	**1 826**
Net à votre crédit = 332 000 – 1 826 = 330 174	**330 174**

Cession des actions C

	10/10/2017	D	C
5141	Banque	330 174	
6147	Services bancaires (commission)	1 660	
34552	État - TVA récupérable sur charges	166	
3500	Titres et valeurs de placement		328 000
7385	Produits nets sur cessions des TVP		4 000
	Cession des actions C		

5) Les écritures de régularisation au 31/12/2017

Nature des TVP	Acquisition		Nombre de TP cédées	Nombre des TVP restant après cession	Cours des TVP au 31/12/2017	Provision 2016	Provision 2017	Différence de provision NP-AP	Réajustement	
	Nombre	Prix d'achat							Dotation	Reprise
Action A	600	450	300	**300**	430	3 000	6 000	+ 3 000	3 000	
Action B	700	250	400	**300**	246	7 000	1 200	- 5 800		5 800
Action C	500	820	400	**100**	815	5 000	500	- 4 500		4 500
		TOTAL				**15 000**	**7 700**	**- 7 300**	**3 000**	**10 300**

Provision (2017) action A = (450 – 430) **x** 300 = 6 000 dh.

Provision (2017) action B = (250 – 246) **x** 300 = 1 200 dh.

Provision (2017) action C = (820 – 815) **x** 100 = 500 dh.

Réajustement (2017) action A = 6 000 – 3 000 = **+** 3 000 dh (dotation).

Réajustement (2017) action B = 1 200 – 7 000 = **-** 5 800 dh (reprise).

Réajustement (2017) action C = 500 – 5 000 = **-** 4 500 dh (reprise).

	31/12/2017	D	C
6394	Dotations aux provisions pour dépréciation des TVP	3 000	
3950	Provisions pour dépréciation des TVP		3 000

	Augmentation de provision des actions A		
	31/12/2016		
3950	Provisions pour dépréciation des TVP	10 300	
7394	Reprises sur provisions pour dépréciation des		10 300
	Diminution de provision des actions B et C		

II) Provision pour risques et charges

A) Définition

Une provision pour risques et charges est la constatation comptable d'un risque ou une charge probable mais non certaine. Elle répond au principe comptable de prudence et impacte le bilan de l'entreprise en augmentant virtuellement ses dettes.

Au bilan, la provision comptable est une dette, dans le compte de résultat c'est une charge. Elle réduit donc le résultat de l'entreprise.

La provision pour risque regroupe les garanties données aux clients, les amendes et pénalités, les litiges avec des tiers et les pertes de change.
La provision pour charge concerne les dépenses qui, compte tenu de leur importance ne peuvent être supportées par le seul exercice de leur engagement.

B) Traitement fiscal des provisions pour risques et charges

Une provision pour risques et charges peut être déductible fiscalement lorsqu'elle est certaine et estimable.

C) Montant

- Les provisions pour risques et charges doivent être correctement évaluées sur la base des risques et charges probables et suivre un traitement comptable particulier.

-Les provisions pour risques et charges doivent être justifiées par des faits juridiques (contentieux devant les tribunaux…etc), ou des charges décidées par l'entreprise (suite au procès -verbale de l'assemblé du conseil de l'entreprise…).

D) Traitement comptable

La procédure comptable prévoit la possibilité de tenir compte par mesure de prévoyance dans l'analyse du patrimoine de l'entreprise, de risques ou de charges probables, sans que leur échéance ni le montant exact des sommes en cause ne soient certains.

1) Risques et charges durables

Compte des provisions pour risque durable

Nature du risque durable	Compte comptable
Lorsque des procès en cours sont intentés à l'encontre de la société, et que des risques de versements de dommages sont probables, la société peut constituer des provisions déductibles pour faire face à cette situation. Exemples : - Litiges avec les clients ; - Litiges avec les fournisseurs ; - Litiges avec les salariés ; - Litiges avec avocats ; - Litiges avec les tiers pour réparation d'un préjudice ;	1511 Provisions pour litiges
- Cautions de l'entreprise aux profits des tiers ; - Des biens données aux tiers à titre de garantie (clients, fournisseurs, ….etc)	1512 Provisions pour garanties données aux clients
Certaines entreprises industrielles ou commerciales se constituent leur propre assureur, au lieu de se garantir auprès d'une compagnie d'assurance, pour les risques auxquels sont exposés les divers éléments de leur actif. Assurance effectuée par l'entreprise lui-même sur : ➢ Son patrimoine ; ➢ Assurance sur risque d'exploitation ; ➢ Assurance sur risque hors d'exploitation.	1513 Provisions pour propre assureur
- Risque afférent aux marchés publics réalisés par l'entreprise ; - Risque afférent aux marchés de droit privé réalisés par l'entreprise ;	1514 Provisions pour pertes sur marchés à terme
- Amende pour infraction des dispositions du code général des impôts ; - Amende pour infraction des dispositions de la loi 06/47 afférente à la fiscalité locale ; - Amende pour infraction des dispositions du code de travail ; - Amende pour infraction des dispositions du code de la route ; - Amende pour infraction des dispositions contractuelle.	1515 Provisions pour amendes, double droits, pénalités
Risque de perte de change relatif aux : - Transactions commerciales libellées en monnaie étrangère - Avoirs en monnaie étrangère - Créances en monnaie étrangère	1516 Provisions pour pertes de change

- Dettes en monnaie étrangère - Titre de participation en monnaie étrangère	
Risques divers	1518 Autres provisions pour risques

Compte de dotation pour risque durable :

Nature de dotation	**Compte comptable**
Risque durable lié au cycle d'exploitation de l'entreprise : - Litiges avec les clients ; - Litiges avec les fournisseurs ; - Litiges avec les institutions financières (banque, assurance…).	61955 D.E.P. pour risques et charges durables
Risque durable non liés au cycle d'exploitation de l'entreprise.	65955 D.N.C. aux provisions pour risques et charges durables.

Écriture comptable

31/12/N

		D	C
61955	D.E.P. pour risques et charges durables	X	
151….	Provisions pour risques		X
	Provision pour risque		

Exemple 1 : Suite à un litige avec le fournisseur « FILALI » durant l'exercice 2017, l'entreprise prévoit le paiement d'une amende contractuelle en 2018 de 20 000 dh.

Travail à faire : Passer les écritures de régularisation au 31/12/2017 ?

Solution :

Écriture comptable

31/12/2017

		D	C
61955	D.E.P. pour risques et charges durables	20 000	
1511	Provisions pour litiges		20 000
	Provision pour risque		

Exemple 2 : Suite à un contrôle de l'administration fiscale effectué durant l'exercice 2017, l'entreprise prévoit le paiement d'une amende fiscale en 2018 de 30 000 dh.

Travail à faire

Passer les écritures de régularisation au 31/12/2017 ?

	31/12/2017	D	C
65955	D.N.C. aux provisions pour risques et charges durables	30 000	
1515	Provisions pour amendes, double droits, pénalités		30 000
	Provision pour risque		

Provisions pour charges durables

Nature des charges durables	**Compte comptable**
Impôts et taxes probables à payer	1551 Provisions pour impôts
Pension de retraites probables à payer	1552 Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires
- Grosse réparation étalée sur plusieurs exercices comptables - Grosse construction étalée sur plusieurs exercices comptables	1555 Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices
Autres charges durables à payer par l'entreprise	1558 Autres provisions pour charges

Exemple : L'entreprise **« CBC SA »** envisage d'effectuer une grosse réparation des machines de production prévue pour les exercices 2017, 2018 et 2019, montant : 300 000 dh.

Travail à faire : Passer les écritures de régularisation au 31/12/2017?

Solution :

Écriture comptable

	31/12/2017	D	C
61955	D.E.P. pour risques et charges durables	100 000	
1555	Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices		100 000
	300 000/3 = 100 000		
	Provisions pour charges durables		

2) Risques et charges momentanés

Compte des provisions pour risques et charges non durables

Nature des risques momentanés	**Compte comptable**
Les litiges portés devant des tribunaux avec les tiers (clients, fournisseurs, salariés etc) et dont la durée ne dépasse pas une année.	4501 Provisions pour litiges
Garanties dont la durée ne dépasse pas une année.	4502 Provisions pour garanties données aux clients.
Amendes et pénalités dont la durée ne dépasse pas une année.	4505 Provisions pour amendes, doubles droits et pénalités.
Perte de change dont la durée ne dépasse pas une année.	4506 Provisions pour pertes de change.
Risque d'impôt dont la durée ne dépasse pas une année.	4507 Provisions pour impôts.
Autres risques dont la durée ne dépasse pas une année.	4508 Autres provisions pour risques et charges.

Compte de dotation pour risques momentanés

Nature de dotation	**Compte comptable**
Risque non durable et lié au cycle d'exploitation de l'entreprise : - Litiges avec les clients, - Litiges avec les fournisseurs, - Litiges avec les institutions financières (banque, assurance….).	91957 D.E.P. pour risques et charges momentanés
Risque non durable et non lié au cycle d'exploitation de l'entreprise	65957 D.N.C. aux provisions pour risques et charges momentanés

Exemple : Au 31/12/2017, un litige avec le client « AHMED » à la suite d'une livraison en retard, le préjudice est estimé à 10 000 dh.

Travail à faire : Passer les écritures de régularisation au 31/12/2017 ?

Solution

Écriture comptable

	31/12/2017	D	C
91957	D.E.P. pour risques et charges momentanés	10 000	
4501	Provisions pour litiges		10 000
	Provision pour litige		

CHAPITRE XII : LA RÉGULARISATION DES COMPTES DE CHARGES ET PRODUITS

Le principe d'indépendance des exercices oblige à rattacher les charges et les produits à l'exercice qui leur a donné naissance. Cela signifie que, pour l'exercice N, le résultat provient de la différence entre les charges et les produits du seul exercice N. En revanche certaines opérations enregistrées au cours de l'exercice N peuvent concerner pour tout ou partie de l'exercice N+1. Par ailleurs, des charges et des produits ne peuvent être enregistrés que plus tard dans l'exercice N+1.

Afin de respecter le principe d'indépendance des exercices, l'entreprise a l'obligation de procéder à des régularisations. Ces régularisations concernent plusieurs catégories de produits et de charges dont :

- Les charges constatées d'avance ;
- Les produits constatés d'avance ;
- Les charges à payer ;
- Les produits à recevoir.

Section I : Principe de régularisation des charges et des produits

En cours d'exercice, les charges sont comptabilisées au fur et à mesure de leur constatation d'après les documents justificatifs reçus ou établis.

Le principe de l'indépendance et de la spécialisation des exercices comptables impose la séparation des charges et produits de chaque exercice comptable.

Pour établir des comptes annuels de charges et produits, l'entreprise doit donc découper son activité sur des exercices de douze mois appelés exercice comptable, mais dans la réalité, ce travail de séparation des exercices comptables parait très difficile car :

- Certaines factures sont émises et adressées aux clients, alors que la prestation des services ou livraison des produits et matières n'est pas encore été effectuée ;

- Certaines factures sont reçues auprès des fournisseurs, alors que la prestation des services ou livraison des produits et matières n'est pas encore été effectuée ;

- Certaines charges payées sur une période de référence totalement ou partiellement différente de l'exercice comptable en cours ;

- Certains produits encaissés sur une période de référence totalement ou partiellement différente de l'exercice comptable en cours ;

En conséquence, il faut :

- Exclure de l'exercice en cours, les charges et les produits déjà comptabilisés mais qui ne concernent qu'en partie ou pas du tout l'exercice qui s'achève. Ce sont les charges payées d'avance et les produits perçus d'avance.

- Inclure dans l'exercice en cours, les charges et les produits le concernant mais non encore comptabilisés faute de documents justificatifs. Ce sont les charges à payer et les produits à recevoir.

2) Critères de rattachement des charges et des produits à l'exercice comptable

Les critères de rattachement d'une facture à un exercice comptable sont les suivants :

- Date de livraison des matières et marchandises ;

- Période de location pour un loyer ;

- Période de couverture pour une prime d'assurance ;

- Date de la réalisation de l'étude ou de la consultation des honoraires d'experts ;

- Date de formation pour des frais de formation ;

- Date de voyage pour des frais de transport ;

- Etc.

Section 2 : La régularisation des comptes de charges

Une régularisation des charges est nécessaire dans deux cas :

- Celui où des charges de l'exercice n'ont pas été comptabilisées ;

- Celui où des charges ne concernant pas l'exercice ont été comptabilisées**.**

I) Principe

En vertu du principe de spécialisation des exercices, l'entreprise doit incorporer aux comptes de charges, uniquement les charges de l'exercice en cours. Toutefois, à la date d'inventaire on constate que :

- Certaines charges qui, en totalité ou en partie, relèvent de l'exercice suivant ont été comptabilisées (d'après des documents justificatifs) au cours de l'exercice qui s'achève et il y a lieu de les soustraire des charges de cet exercice. Ces charges sont dites **charges constatées d'avance.**

- D'autres charges concernant l'exercice qui s'achève n'ont pas encore été comptabilisées (faute de documents justificatifs) et il y a lieu de les imputer à cet exercice ; les documents justificatifs correspondant à ces charges ne seront reçus ou établis qu'au cours de l'exercice suivant. Ces charges sont appelées : **charges à payer.**

I) Les charges constatées d'avance

1) Définition :

Les charges constatées d'avance sont des charges comptabilisées au cours d'un exercice mais qui correspondent à des achats de biens ou à des services dont la fourniture ou la prestation n'interviendra qu'au cours de l'exercice suivant. Elles doivent être exclues de l'exercice en cours pour être transférées sur l'exercice suivant.

2) Fait générateur des charges constatées d'avance

L'enregistrement des charges étant déclenché par un paiement ou la réception d'un document, et non par une consommation réelle, il est possible que l'entreprise ait comptabilisé en cours d'exercice des charges qui, pour tout ou partie, concernent l'exercice suivant. La raison peut en être :

- Un décalage de quelques jours en fin d'exercice entre l'enregistrement et la livraison du bien ou du service ;

- La comptabilisation en cours d'exercice d'une charge se rapportant à la fois à l'exercice actuel et au suivant (exemple : paiement d'avance en cours d'exercice d'une prime annuelle d'assurance).

Exemple :

- Le loyer trimestriel payé en décembre 2017 et qui concerne les mois de décembre 2017 et de janvier et février 2018 : un tiers de la charge doit être supporté par l'exercice 2017 et deux tiers par l'exercice 2018. La régularisation consiste à rattacher chacune de ces fractions aux deux exercices concernés.

- Des factures d'achats reçues et comptabilisées alors que les fournitures correspondantes

(marchandises, matières et fournitures, services...) n'ont pas toujours été reçues ;

- Des fournitures achetées et comptabilisées (achats stockés) au cours de l'exercice et non encore consommées à la date d'inventaire ;
- Des charges comptabilisées au cours de l'exercice dans les autres charges externes, mais concernant aussi l'exercice suivant (loyers, primes d'assurances,).

Ces charges comptabilisées d'avance couvrent une période se poursuivant sur l'exercice à venir. Il s'agit donc des charges à reporter de l'exercice qui s'achève à l'exercice suivant.

Caractéristiques

Les principales caractéristiques des charges et des produits constatés d'avance sont résumées dans le tableau suivant :

Caractéristiques	**Charges constatées d'avance**
Champ d'application	Achats de biens ou de services enregistrés dont la fourniture, la prestation ou l'utilisation effective interviendra ultérieurement.
Évaluation	Montant des charges imputables sur les exercices ultérieurs.
Traitement Comptable	Réduction ou annulation des charges concernées et constatation d'un actif enregistré dans un compte de régularisation ; Actif destiné à répartir les charges dans le temps.
Incidence sur la TVA	Aucune régularisation la TVA a été comptabilisée lors de l'enregistrement de la facture.

2) Traitement comptable

La régularisation de ces charges consiste à débiter un compte d'actif, le compte « 3491 Charges constatées d'avance » par un crédit du compte de charges (classe 6).

	31/12/N		D	C
3491	Charges constatées d'avance		X	
6…….		Compte de charge		X

On considère que le compte 3491 « Charges constatées d'avance » peut être assimilé à un compte de créance : à la fin de l'exercice N, cette créance correspond à des dépenses entièrement supportées par l'exercice N mais dont une partie ne sera consommée qu'au cours de l'exercice N+ 1.

Exemple 1 : Une prime d'assurance annuelle de 30 000 dh a été payée par chèque et comptabilisée le 1/10/2017 pour une période de 12 mois à compter de cette date.

Travail à faire : Passer les écritures comptables de régularisation au 31/12/2017 ?

Solution

Cette charge doit être rattachée à l'exercice 2018 pour la période du 1/1/2018 au 30/09/2018. Il faut donc ajuster le compte de charge concerné en éliminant pour l'exercice 2018 le montant correspondant, soit 30 000 × 9/12 = 22 500 dh.

	31/12/2017	D	C
3491	Charges constatées d'avance	22 500	
6134	Primes d'assurances		22 500

Le compte 3491 est un compte transitoire, l'écriture de régularisation doit être contrepassée à l'ouverture de l'exercice 2018 : on débite le compte de charges, le compte 6134, par le crédit du compte 3491. Le compte 3491 est alors soldé et la charge est enregistrée au débit du compte de la classe 6, et elle est transférée sur l'exercice 2018.

		D	C
6134	Primes d'assurances	22 500	
3491	Charges constatées d'avance		22 500

Exemple 2 : Le loyer trimestriel d'un local de l'entreprise « SAVRI SA » a été réglé le 01/12/2017 pour un montant de 90 000 dh. Le loyer est payable d'avance.

Travail à faire : Passer les écritures comptables de régularisation au 31/12/2017 ?

Solution :

Le loyer a été payé en totalité le 01/12/2017, le compte «6131 Locations et charges locatives » a été débité pour un montant de 90 000 dh. Or, seul un tiers de ce montant (le mois de décembre) concerne l'exercice 2017, soit 30 000 dh. Il faut donc transférer 60 000 dh sur l'exercice 2018, ce qui correspond à deux mois de loyers, janvier et février 2018.

On doit donc diminuer le compte de charges 6131 par le débit du compte d'actif 3491 :

	31/12/2017	D	C
3491	Charges constatées d'avance	60 000	
6131	Locations et charges locatives		60 000
	Charges constatées d'avance 90 000 x 2/3		

Pour l'exercice 2018 :

À l'ouverture de l'exercice 2018, on contrepasse l'écriture. Le compte transitoire 3491est effectivement soldé.

	01/01/2018	D	C
6131	Locations et charges locatives	60 000	
3491	Charges constatées d'avance		60 000
	Contrepassation de l'écriture comptable de régularisation		

Le débit du compte « 6131 locations et charges locatives » permet de faire figurer le montant de 6 0 000 dh dans les charges de l'exercice 2018. Le principe d'indépendance des exercices est ainsi respecté.

Exemple 3 : Le 1/09/2017, l'entreprise RADOM a réglé par chèque bancaire N° : T554009 la prime d'assurance annuelle couvrant la période du 1/9/2017 au 31/8/2018, le montant globale est de : 12 000 dh.

Travail à faire : Passer les écritures comptables de régularisation au 31/12/2017 ?

Solution :

La prime d'assurance payée le 1/09/2017 a été comptabilisée en totalité sur l'exercice 2017, alors qu'une partie de cette charge concerne l'exercice 2018.

- Montant annuel de la prime (12 mois) = 12 000 dh.

- Fraction relative à l'exercice 2017 (4 mois) = 12 000 x 4/12 = 4000 dh.

- Fraction relative à l'exercice 2018 (8 mois) = 12 000 x 8/12 = 8000 dh.

Paiement de l'assurance :

	1/9/2017	D	C
		12 000	
6134	Prime d'assurance		
5141	Banque		**12 000**
	Chèque bancaire n°T554009		

Écriture de régularisation

	31/12/2017	D	C
		8 000	
3491	Charges constatées d'avances		
6134	Prime d'assurance		**8 000**
	Régularisation de la prime d'assurance		

Écriture de contre passation

	01/01/2018	D	C
		8 000	
6134	Prime d'assurance		
3491	Charges constatées d'avances		**8 000**
	Contre passation de l'écriture de régularisation		

II) Les charges à payer

1) Définition

Les charges à payer sont des charges qui doivent être rattachées à l'exercice qui s'achève, alors qu'en l'absence de pièces justificatives (par exemple une facture du fournisseur qui n'est pas parvenue) leur comptabilisation n'a pas été effectuée.

2) Fait générateur des charges à payer

En l'absence de document justificatif ou de règlement, il est possible que des charges concernant l'exercice qui s'achève n'aient pas été enregistrées :

- Soit parce qu'elles ont été supportées peu avant la date de clôture (exemple : fournitures consommées par l'entreprise, pour lesquelles la facture n'est pas encore parvenue) ;

- Soit parce que, du fait de la périodicité de leur paiement, elles ne seront enregistrées qu'au cours de l'exercice suivant (exemple : intérêts d'un emprunt payables dans le courant de l'exercice suivant, mais dont une partie est imputable à l'exercice qui s'achève).

L'entreprise doit évaluer ces charges à payer aussi précisément que possible ; si leur montant est fonction de l'écoulement du temps, il est déterminé par prorata temporis.

Pour le calcul du résultat, les exercices sont considérés comme indépendants et traités en quelque sorte les uns par rapport aux autres comme des tiers. Afin d'éviter de majorer le résultat d'exploitation de l'exercice en cours, l'entreprise lui impute les charges à payer : elle débite les comptes de gestion concernés et, comme ces charges ne doivent donner lieu à paiement (ou enregistrement au crédit d'un compte de tiers) que dans le courant de l'exercice suivant, il lui faut, en attendant, faire apparaître une sorte de « dette » de l'exercice en cours vis-à-vis du suivant.

Les caractéristiques

Caractéristiques	**Charges à payer**
Champ d'application	Réception des biens ou consommation des services au cours de l'exercice à clôturer alors que la pièce justificative n'a pas été comptabilisée.
Évaluation	Montants des charges suffisamment connus et évaluables imputables sur l'exercice à clôturer.
Traitement comptable	Comptabilisation des charges HT concernées et constatation des dettes TTC à venir rattachées aux comptes de tiers correspondants.
Incidence sur la TVA	La TVA est comptabilisée dans un compte de régularisation lorsque la déductibilité n'est pas encore intervenue.

3) Traitement comptable

Les comptes de charges à payer sont des comptes de dettes (malgré la présence du mot « charges » dans leur appellation), ils sont rattachés à des comptes de tiers créditeurs, c'est-à-dire des tiers vis-à-vis desquels l'entreprise a une dette. Ils figurent donc dans le bilan et non dans le compte de résultat. C'est la présence du chiffre 4 (compte de dette) au début du compte et 7 à la fin du numéro de compte qui permet de les identifier.

À chaque compte de charge est attaché un compte de « charges à payer » comme le montre le tableau suivant :

Comptes de charge à débiter	**Comptes de dette à créditer**
6311 Intérêts des emprunts et dettes	4493 Intérêts courus et non échus à payer
611 Achats revendus de marchandises	4417 Fournisseurs - factures non parvenues
612 Achats consommés de matières et fournitures	4417 Fournisseurs - factures non parvenues
613/614 Autres charges externes	4417 Fournisseurs - factures non parvenues
616 Impôts et taxes	4457 État, impôts et taxes à payer
6171 Rémunérations du personnel	4437 Charges du personnel à payer
6174 Charges sociales	4447 Charges sociales à payer
618 Autres charges d'exploitation	4487 Dettes rattachées aux autres créanciers
631 Charges d'intérêts	4493 Intérêts courus et non échus à payer

Remarque : les réductions commerciales à obtenir correspondent à des avoirs imputables à l'exercice N mais non reçus au 31/12/N.

Compte de dette à débiter	**Compte de charge à créditer**
4427 RRR à accorder, avoirs à établir	6119 Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats de marchandises
4427 RRR à accorder, avoirs à établir	61291 Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats de matières premières

On constate à la fin de l'exercice, que des charges imputables audit exercice, n'ont pas été comptabilisées faute de pièces justificatives. Il convient de les enregistrer au débit des comptes intéressés par le crédit de l'un des comptes de régularisation suivants :

	31/12/N	D	C
6……	Compte de charge concerné	X	
4417	Fournisseurs - factures non parvenues		X
4437	Charges de personnel à payer		X
4447	Charges sociales à payer		X
4457	État impôts et taxes à payer		X
4487	Dettes rattachées aux autres créanciers		X
4493	Intérêts courus et non échus à payer		X

Exemple : Prenons l'exemple d'une entreprise qui achète des matières premières et les réceptionne au cours de l'exercice 2017. Les matières premières vont donc figurer dans ses stocks. Le fournisseur n'a pas toujours envoyé la facture à la clôture de l'exercice 2017 : l'achat n'est pas enregistré dans les comptes de l'entreprise alors que la charge a pris naissance au cours de l'exercice 2017. Pour respecter le principe d'indépendance des exercices, l'entreprise doit régulariser la situation et inscrire la charge (achat de matières premières) au compte concerné de la charge de l'exercice 2017.

La régularisation revient à débiter un compte de charges, ici le compte 6121 pour un achat de matières premières, et à créditer un compte de « charges à payer », dans ce cas le compte 4417 « Fournisseurs - factures non parvenues ».

Les comptes de « charges à payer » sont des comptes transitoires, l'écriture de régularisation est contrepassée, ce qui permet de solder le compte de « charges à payer » par le crédit du compte de charges, ici le compte 6121. Le compte 6121 est alors créditeur (il enregistre une charge négative).

Lorsque l'entreprise va recevoir la facture de la part de son fournisseur, le compte 6121 sera débité pour le montant HT de l'achat. Au final, le compte 6121 sera soldé et ne pèsera donc pas sur le résultat de l'exercice 2018. Seul l'exercice 2017 supportera le montant de la charge.

La régularisation et la contrepassation permettent donc de rattacher la charge à l'exercice concerné, ici l'exercice 2017.

Exemple 1 : Au cours du mois de décembre 2017, l'entreprise « SADITRA SA » achète des marchandises pour un montant HT de 30 000 dh, TVA 20%. Facture N° 33/17, Elle a reçu les marchandises mais à la clôture des comptes, le 31/12/2017, le fournisseur ne lui avait toujours pas fait parvenir la facture. La facture est reçue en janvier 2018. Le 15/01/2018, l'entreprise « SADITRA SA » règle la Facture N° 33/17 par chèque bancaire N°T872000987.

Travail à faire

1) Passer les écritures comptables de régularisation au 31/12/2017 ?

2) Passer les écritures comptables de régularisation pour l'exercice 2018 ?

Solution :

		D	C
	31/12/2017		
6111	Achats de marchandises	30 000	
34552	État - TVA récupérable sur charges	6 000	
4417	Fournisseurs - factures non parvenues		36 000

La régularisation va consister à transférer la charge de l'exercice 2018 vers l'exercice 2017 qui est l'exercice à l'origine de cette charge. Pour cela, on va utiliser le compte transitoire 4417 « Fournisseurs - Factures non parvenues ».

Pour l'exercice 2018 : Contre passation de l'écriture de régularisation

		D	C
	01/01/2018		
4417	Fournisseurs - factures non parvenues	36 000	
6111	Achats de marchandises		30 000
3458	État - autres comptes débiteurs		6 000
	15/01/2018		
6111	Achats de marchandises	30 000	
3458	État - autres comptes débiteurs	6000	
5141	Banque		36 000
	Facture N° 33/17, chèque N° T872000987		

À l'issue des écritures du 1/1/2018 et 15/01/2018, les comptes 6111, 3458, et 4417 sont soldés. La charge liée à 1'achat des marchandises en décembre 2017 sera neutre pour le résultat de 2018. Le principe d'indépendance des exercices est effectivement respecté.

Exemple 2 : La facture N°40/18 du 31 janvier 2018 concerne les consommations d'électricité du mois de décembre 2017 pour un montant de 3000 dh, TVA 14%. Le 31/01/2018, règlement de la facture N°40/18 par virement bancaire.

Travail à faire

1) Passer les écritures comptables de régularisation au 31/12/2017 ?

2) Passer les écritures comptables de régularisation pour l'exercice 2018 ?

Solution

Pour l'exercice 2017

		D	C
	31/12/2017		
61251	Achats de fournitures non stockables (eau, électricité,)	3 000	
3458	État - autres comptes débiteurs	420	
4417	Fournisseurs - factures non parvenues		3 420
	Écriture de régularisation		

Pour l'exercice 2018

		D	C
	01/01/2018		
4417	Fournisseurs - factures non parvenues	3 420	
61251	Achats de fournitures non stockables (eau, électricité,)		3 000
3458	État - autres comptes débiteurs		420
	Contrepassation de l'écriture de régularisation		
	31/01/2018		
61251	Achats de fournitures non stockables (eau, électricité,)	3 000	
34552	État - TVA récupérable sur charges	420	
5141	Banque		3 420
	Facture N° 40/18		

Exemple 3 : Le 1/10/2017, l'entreprise « **MTN SA »** a contracté un emprunt de 120 000 dh, les intérêts calculés au taux de 10% l'an seront payés le 30/09/2018**.**

Travail à faire

1) Passer les écritures comptables de régularisation au 31/12/2017 ?

2) Passer les écritures comptables de régularisation pour l'exercice 2018 ?

Solution :

Le montant des intérêts annuels qui ne sera payé qu'au cours de l'exercice 2018 couvre la période du 1/10/2017 au 30/09/2018, alors que la partie de cette charge qui concerne l'exercice 2017 n'a pas encore été comptabilisée.

- Montant des intérêts annuels (12 mois) = 120 000 X 10% = 12 000 dh;
- Montant des intérêts relatif à l'exercice 2017 (3 mois) = 12000 X 3/12 = 3 000 dh;
- Montant des intérêts relatif à l'exercice 2018 (9 mois) = 12000 X 9/12 = 9 000 dh.

Écriture de régularisation

	31/12/2017	**D**	**C**
6311	Intérêts des emprunts et dettes	3 000	
4493	Intérêts courus et non échus à payer		3 000
	Régularisation des intérêts		

Écriture de régularisation

	01/01/2018	**D**	**C**
4493	Intérêts courus et non échus payer	**3 000**	
6311	Intérêts des emprunts et dettes		**3 000**
	Contre passation de l'écriture comptable		

Paiement des intérêts

	01/01/2018	**D**	**C**
6134	Intérêts des emprunts et dettes	**12 000**	
5141	Banque		**12 000**
	Paiement des intérêts		

Section 3 : La régularisation des comptes de produits

Elle est nécessaire dans deux cas :

- Celui où des produits de l'exercice n'ont pas été comptabilisés ;
- Celui où des produits ne concernant pas l'exercice ont été comptabilisés.

I) Principe

En vertu du principe de spécialisation des exercices, l'entreprise doit incorporer aux comptes de produits, uniquement les produits de l'exercice en cours. Toutefois, à la date d'inventaire on constate que :

- Certains produits qui, en totalité ou en partie, relèvent de l'exercice suivant ont été comptabilisés (d'après des documents justificatifs) au cours de l'exercice qui s'achève et il y a lieu de les soustraire des produits de cet exercice. Ces produits sont dits **produits constatés d'avance.**

- D'autres produits concernant l'exercice qui s'achève n'ont pas encore été comptabilisés (faute de documents justificatifs) et il y a lieu de les imputer à cet exercice, les documents justificatifs correspondant à ces produits ne seront reçus ou établis qu'au cours de l'exercice suivant. Ces produits sont appelés : **produits à recevoir.**

I) Les produits constatés d'avance

1) Définition :

Les produits constatés d'avance sont des produits comptabilisés au cours d'un exercice mais qui correspondent à des fournitures de biens ou à des prestations de services qui n'interviendront qu'au cours de l'exercice suivant. Ils doivent être exclus des produits de l'exercice en cours pour être transférés sur l'exercice suivant.

2) État des produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance peuvent concerner à la date de fin d'exercice.

- Des factures de ventes (marchandises, biens et services produits) établies et comptabilisées au cours de l'exercice, alors que les fournitures et les prestations correspondantes n'ont pas toujours été fournies ou effectuées ;
- Des loyers reçus au cours de l'exercice mais concernant, en partie ou en totalité, l'exercice suivant.

L'entreprise doit rechercher les produits déjà comptabilisés, alors qu'ils se rapportent, en partie ou en totalité, à l'exercice suivant.

Ces produits comptabilisés d'avance couvrent une période se poursuivant sur l'exercice à venir. Il s'agit donc des produits à reporter de l'exercice qui s'achève à l'exercice suivant.

3) Les caractéristiques

Caractéristiques	**Produits constatés d'avance**
Champ d'application	Produits comptabilisés avant que les fournitures et prestations aient été fournies ou effectuées.
Évaluation	Montant des produits imputables sur les exercices ultérieurs.
Traitement comptable	Réduction ou annulation des produits concernés et constatation d'un passif enregistré dans un compte de régularisation passif destiné à répartir les produits dans le temps.
Incidence sur la TVA	Aucune régularisation la TVA a été comptabilisée lors de l'enregistrement de la facture.

4) Traitement comptable

La régularisation de ces produits consiste à créditer un compte de passif, le compte « 4491 produits constatés d'avance » par un débit du compte de produit (classe 7).

31/12/N		**D**	**C**
7…...	Compte de produits	X	
4491	Produits constatés d'avance		X

La régularisation de ces produits consiste à débiter le compte de produits, par exemple 7111 « Ventes de marchandises » par le crédit d'un compte de passif, le compte 4491 « **Produits constatés d'avance ».**

On considère que ce compte 4491 « **produits constatés d'avance** » peut être assimilé à un compte de dette : à la fin de l'exercice N, cette dette correspond à des produits enregistrés en N mais qui ne seront livrés ou fournis au client qu'au cours de l'exercice N+ 1.

Le compte 4491 « **Produits constatés d'avance** » est un compte transitoire, l'écriture de régularisation doit être contrepassée à l'ouverture de l'exercice N+1 : on débite le compte 4491 par le crédit du compte de produit, ici le compte 7111. Le compte 4491 est alors soldé et le produit enregistré au crédit du compte 7111, est lui a transféré sur l'exercice N+ 1.

Exemple 1 : Au 31/12/2017, l'entreprise **« DASTRI négoce SARL »** constate qu'une facture de marchandises a été enregistrée au journal le 15/12/2017 (règlement par virement bancaire) mais que les marchandises n'ont pas encore été livrées au client. La valeur HT des marchandises vendues s'élève à 10 000 DHS.

Travail à faire

1) Passer les écritures comptables de régularisation au 31/12/2017 ?

2) Passer les écritures comptables de régularisation pour l'exercice 2018 ?

Solution :

Pour l'exercice 2017 :

			D	**C**
	15/12/2017			
	Banque		12 000	
7111		Ventes de marchandises		10 000
4455		État, TVA facturée		2 000
	31/12/2017			
7111	Ventes de marchandises		10 000	
4491	Produits constatés d'avance			10 000

Pour l'exercice 2018 :

À l'ouverture de l'exercice 2018, le compte transitoire 4491 est soldé et le crédit du compte 7111 permet d'enregistrer un produit de 10 000 dh sur 1'exercice 2018. Le principe d'indépendance des exercices est ainsi respecté.

		D	C
	01/01/2018		
4491	Produits constatés d'avance	10 000	
7111	Ventes de marchandises		10 000

Exemple 2 : Un loyer de 90 000 a été encaissé par virement bancaire et comptabilisé le 1/12/2017 pour la période du 1/12/2017 au 28/2/2018.

Travail à faire

1) Passer les écritures comptables de régularisation au 31/12/2017 ?

2) Passer les écritures comptables de régularisation pour l'exercice 2018 ?

Solution

Ce produit doit être rattaché à l'exercice 2018 pour les loyers de janvier et février 2018. Il faut donc ajuster le compte de produit concerné en éliminant pour l'exercice 2017 le montant correspondant, soit 90 000 × 2/3 = 60 000 dh.

Pour l'exercice 2017 :

		D	C
	01/12/2017		
5141	Banque	90 000	
71271	Locations diverses reçues		90 000
	31/12/2017		
71271	Locations diverses reçues	60 000	
4491	Produits constatés d'avance		60 000

Pour l'exercice 2018

		D	C
	01/01/2018		
4491	Produits constatés d'avance	60 000	
71271	Locations diverses reçues		60 000

II) Produits à recevoir

1) Définition

Les produits à recevoir sont des produits qui doivent être rattachés à l'exercice qui s'achève alors qu'en l'absence de pièces justificatives (par exemple une facture pour le client qui n'a pas été établie), leur comptabilisation n'a pas été effectuée.

Les comptes de produits à recevoir sont des comptes de créances (malgré la présence du mot « produits » dans leur appellation), ils sont rattachés à des comptes de tiers débiteurs, c'est-à-dire des tiers vis-à-vis desquels l'entreprise a une créance.

Les produits à recevoir figurent donc dans le bilan et non dans le compte de résultat. C'est la présence du chiffre 3 au début du compte et le chiffre 7 à la fin du numéro de compte qui permet de les identifier.

À chaque compte de tiers débiteurs est attaché un compte de « **produits à recevoir** » comme le montre le tableau suivant :

Comptes de créance à débiter	**Comptes de produits à créditer**
3427 Clients - factures à établir et créances sur travaux non encore facturés	711 Ventes de marchandises
3427 Clients - factures à établir et créances sur travaux non encore facturés	712 Ventes de biens et services produits
3487 Créances rattachées aux autres débiteurs	718 Autres produits d'exploitation
3493 Intérêts courus et non échus à percevoir	738 Intérêts et autres produits financiers

Remarque : pour les réductions commerciales à accorder correspondent à des avoirs trouvant leur origine à l'exercice N mais non encore envoyés aux clients au 31/12/N.

Compte de produits à débiter	**Compte de créance à créditer**
7119 Rabais, remises et ristournes accordés par l'entreprise	3417 Rabais, remises et ristournes à obtenir - avoirs non encore reçus
7129 Rabais, remises et ristournes accordés par l'entreprise	3417 Rabais, remises et ristournes à obtenir - avoirs non encore reçus

2) Caractéristiques

Caractéristiques	**Produits à recevoir**
Champ d'application	Biens ou prestations fournis ou effectués au cours de l'exercice à clôturer alors que la pièce justificative n'a pas été comptabilisée.
Évaluation	Montants des produits suffisamment connus et évaluables imputables sur l'exercice à clôturer.

Traitement comptable	Comptabilisation des produits HT concernés et constatation des créances TTC à venir rattachées aux comptes de tiers correspondants.
Incidence sur la TVA	La TVA est comptabilisée dans un compte de régularisation lorsque l'exigibilité n'est pas encore intervenue.

3) Traitement comptable

	31/12/N	**D**	**C**
3427	Clients - factures à établir et créances sur travaux non encore facturés	X	
3467	Créances rattachées aux comptes d'associés	X	
3487	Créances rattachées aux autres débiteurs	X	
3493	Intérêts courus et non échus à percevoir	X	
7…..	Compte de produit concerné		X

Exemple : Une livraison de marchandises a été effectuée le 10/12/2017 au profit du client « KAMAL » mais la facture sera établie le 17/01/2018 pour un montant de 40 000 dh HT, TVA 20% (règlement par virement bancaire).

Travail à faire

1) Passer les écritures comptables de régularisation au 31/12/2017 ?

2) Passer les écritures comptables de régularisation pour l'exercice 2018 ?

Solution :

Pour l'exercice 2017

	31/12/2017	D	C
3427	Clients - factures à établir et créances sur travaux non encore facturés	48 000	
7111	Ventes de marchandises		40 000
4458	État - autres comptes créditeurs		8 000

Pour l'exercice 2018 :

			D	C
	01/01/2018			
7111	Ventes de marchandises		40 000	
4458	État - autres comptes créditeurs		8 000	
3427	Clients - factures à établir et créances sur travaux non encore facturés			48 000
	17/01/2018			
5141	Banque		48 000	
7111		Ventes de marchandises		40 000
4455		État, TVA facturée		8 000

Polycopié N°2